

POUVOIRS

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

N° 87

S O M M A I R E

JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI L'extrême droite vient de loin	5
JEAN-YVES CAMUS L'extrême droite en Europe : où, sous quelles formes, pourquoi ?	21
PASCAL PERRINEAU L'exception française	35
JÜRGEN W. FALTER ET JÜRGEN R. WINKLER La « résistible ascension » de l'extrême droite en Allemagne	43
PATRICK MOREAU Le Freiheitliche Partei Österreich, parti national-libéral ou pulsion austro-fasciste ?	61
PIERO IGNAZI La recomposition de l'extrême droite en Italie	83
HANS DE WITTE ET PEER SCHEEPERS En Flandre : origines, évolution et avenir du Vlaams Blok et de ses électeurs	95
ROSARIO JABARDO ET FERNANDO REINARES Démobilisation de l'extrême droite en Espagne	115
PATRICK MOREAU L'extrême droite et Internet	129

CHRONIQUES

DOCUMENT

LAURENT FABIUS 147
Pour une nouvelle donne institutionnelle

CHRONIQUE « POLITIQUES PUBLIQUES »

YVES SUREL 161
Idées, intérêts, institutions
dans l'analyse des politiques publiques

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} mai – 31 août 1998)
PIERRE ASTIÉ ET DOMINIQUE BREILLAT 179

CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(1^{er} mai – 30 juin 1998)
PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL 183

Summaries 203

JEAN-YVES CAMUS, du Centre européen de recherche sur le racisme et l'antisémitisme (CERA), à Paris, dont il a édité le rapport annuel : *Les Extrémismes en Europe*, Éd. de l'Aube, 1998 ; vient de publier : *Front national : eine Gefahr für die französische Demokratie ?*, Bonn, Bouvier Verlag, 1998. Contributeur du volume annuel *Anti-Semitism Worldwide*, université de Tel-Aviv.

HANS DE WITTE est docteur en psychologie et chef du secteur Emploi au Hoger Instituut voor de Arbeid (HIVA) de la KULeuven (Belgique). Ses domaines de recherche comprennent le racisme et les mouvements d'extrême droite, la participation syndicale, la culture ouvrière et les conséquences du chômage.

JÜRGEN W. FALTER, professeur de sciences politiques à l'université Johannes Gutenberg de Mayence, a publié notamment : *Wahlen und Abstimmungen in der Weimarer Republik*, avec T. Lindenberger et S. Schumann (1986) ; *Hitlers Wähler* (1991) ; *Wer Wählt rechts ?* (1994) ; *Rechtsextremismus*, avec H. G. Jaschke et J. W. Winkler (1996).

4

PIERO IGNAZI, professeur de sciences politiques à l'université de Bologne, a publié notamment : *Il Polo escluso. Profilo del Movimento sociale italiano*, Bologne, Il Mulino, 1989 (nouvelle éd. revue et augmentée en 1998) ; *The Organization of Political Parties in Southern Europe* (dir. avec Colette Ysmal), Wesport, Praeger, 1998.

ROSARIO JABARDO est chercheur au département de Sociologie de l'Université nationale d'enseignement à distance (UNED) de Madrid.

PATRICK MOREAU, docteur en histoire, docteur d'État en sciences politiques, au centre d'études germaniques de l'université de Strasbourg. Consultant auprès du Bundestag, auteur de livres, articles et films sur les extrémismes contemporains. A publié : *Les Héritiers du Troisième Reich. L'extrême droite allemande de 1945 à nos jours* (Seuil, 1994).

PASCAL PERRINEAU, professeur à l'IEP de Paris, directeur du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), a publié : *Le Symptôme Le Pen. Radiographie des électeurs du Front national* (Fayard, 1997).

FERNANDO REINARES est professeur à la faculté de Sciences politiques et de Sociologie de l'Université nationale d'enseignement à distance (UNED) de Madrid.

PEER SCHEEPERS, professeur de sociologie empirique à la K.U.Nijmegen. Effectue des recherches sur l'ethnocentrisme, le racisme et l'extrémisme de droite aux Pays-Bas.

JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI est professeur d'histoire politique et culturelle du XX^e siècle à l'Institut d'études politiques de Paris. Parallèlement à ses travaux sur l'histoire des intellectuels français, il a publié *Histoire des droites en France* (Gallimard, 1992, 3 vol.) et dirigé le *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle* (PUF, 1995). Auteur, avec J.-P. Rioux, du *Temps des masses*, t. IV de l'*Histoire culturelle de la France* (Seuil, 1998).

JÜRGEN R. WINKLER, docteur en philosophie, est conseiller académique à l'université Johannes Gutenberg de Mayence. Il a publié : *Sozialstruktur, politische Traditionen und Liberalismus* (1995) ; *Jugend, Politik und Rechtsextremismus in Rheinland-Pfalz*, avec S. Schumann (1997) ; *Rechtsextremismus*, avec J. W. Falter et H. G. Jaschke (1997).

L'EXTRÊME DROITE
VIENT DE LOIN

EN PREMIÈRE ANALYSE, pour l'historien, la question de la définition de l'extrême droite tient de la gageure. Plusieurs obstacles, en effet, semblent être autant de barrières insurmontables entravant sa démarche. Le premier est classique et dépasse, du reste, le champ de la discipline historique. L'existence et l'identité d'une famille politique ne s'imposent jamais à l'observation directe, « elles sont le résultat d'une opération de l'esprit qui organise le champ des réalités sociales¹ ». Dans le cas de l'extrême droite, une telle réalité construite a-t-elle un sens, compte tenu de la très grande hétérogénéité, on le verra, des composantes qui peuvent relever d'une telle étiquette ? A tout prendre, pourtant, là n'est pas l'obstacle majeur. Intrinsèquement, la notion d'extrême droite est liée à celle de droite. Or celle-ci a évolué dans le temps, les enjeux autour desquels s'articulait la *summa divisio* (René Rémond) de la vie politique française ayant eux-mêmes changé de nature au fil des deux siècles écoulés depuis la Révolution française². De surcroît – et c'est là un troisième aspect probablement encore plus dirimant car spécifique à l'objet –, l'extrême droite française change non seulement de couleur selon les phases de la vie politique mais aussi d'amplitude. A l'examen, en effet, son métabolisme apparaît intermittent : d'épanouissement passager en évanouissement durable, elle change quasiment de forme d'une période à l'autre.

5

1. René Rémond, « Conclusions » du colloque *Les Familles politiques en Europe occidentale au XIX^e siècle*, Rome-Paris, École française de Rome-de Boccard, 1997, p. 447.

2. Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France* (3 tomes), Paris, Gallimard, 1992.

Et encore les remarques qui précèdent ne concernaient-elles que la France. Le souci – légitime – d’une démarche comparatiste débouche parfois sur de belles réussites scientifiques quand le champ d’observation choisi a plus de densité initiale³, il n’en ajoute pas moins ici un facteur de diversité supplémentaire à un objet qui est déjà, par essence, à géométrie variable. A tout prendre, il y aurait donc risque de dilution à figer d’emblée cet objet dans une définition préalable trop rigide. Dans le cas de l’extrême droite, dont les ressorts de l’intermittence sont précisément intimement liés aux soubresauts de l’histoire, la démarche d’appréhension ne peut être qu’empirique et c’est la gerbe de telles démarches parallèles, par pays, qui peut, à l’arrivée, donner éventuellement sens et permettre des conclusions plus globales. Pour toutes ces raisons, on s’en tiendra ici au cas français.

6 Ce qui, pour autant, est loin de résoudre tous les problèmes. Dans les cultures politiques de ce pays, en effet, les grands combats républicains puis le rayonnement idéologique des différentes variantes du socialisme ont fait que le statut sémantique de l’extrême gauche et celui de l’extrême droite n’ont jamais été les mêmes : tandis que la première expression a toujours eu tendance à sortir de son lit, par de multiples ramifications, la seconde s’est rapidement retrouvée à son étage ; les intéressés eux-mêmes, à de rares exceptions, n’ont jamais revendiqué l’étiquette, qui renvoyait à une culture de vaincus. D’autant que cette question des appellations contrôlées n’est pas le seul rejeu de mémoire à compliquer la tâche de l’historien. Il faut y ajouter le problème du caractère différentiel de notre mémoire nationale. Celle-ci, pour les raisons déjà évoquées, a elle aussi un centre de gravité placé à gauche et ce déséquilibre mnésique touche plus encore l’extrême droite, celle-ci s’étant retrouvée, le plus souvent, on le verra, aux antipodes des valeurs républicaines. Nous sommes donc, de ce fait, dans un domaine où les mots se déroben ou sont connotés et où les effets de mémoire peuvent être des miroirs déformants, par amplification ou altération des réalités historiques. Dans un tel contexte de difficultés multiformes, l’apport essentiel de la discipline historique peut être une double remise en perspective : redonner aux diverses et successives manifestations de l’extrême droite française leurs véritables proportions et, surtout, tenter de localiser les souches du phénomène. Cette extrême droite, on va le voir, vient de loin.

3. Ainsi, la gauche : voir, sur ce thème, Marc Lazar (dir.), *La Gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, PUF, 1996.

LA SOUCHE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

L'école historique française s'accorde généralement pour distinguer deux souches successives à l'extrême droite en France, ayant donné naissance chacune à plusieurs surges : une droite contre-révolutionnaire née avec la Révolution française, et une droite populiste apparue à la fin du siècle suivant, dans un autre contexte⁴. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la question qui domine la vie politique française est bien celle du régime à donner au pays. Après le rôle obstétrical immédiat de la Révolution française – la naissance d'un monde politique nouveau –, celle-ci a eu tout autant ensuite un effet différé : tout au long du XIX^e siècle, c'est par rapport à l'héritage révolutionnaire, ses acquis aussi bien que sa mémoire, que s'articuleront les luttes politiques et les enjeux idéologiques. Le rôle immédiat et l'effet différé étaient, du reste, consubstantiels. Car, comme l'a observé François Furet, la séquence chronologique que l'on désigne sous le nom de Révolution française présentait déjà « la succession des types d'autorité publique qui meubleront le répertoire des luttes politiques françaises : la dynastie des Bourbons, la monarchie constitutionnelle, la dictature jacobine, la République parlementaire, le bonapartisme⁵ ».

La question du régime dont il convient de doter le pays hante donc le XIX^e siècle français et les familles politiques naissantes vont incarner les différentes réponses possibles à une telle question. La triade des droites « légitimiste », « orléaniste » et « bonapartiste » forgée par René Rémond⁶ renvoie, du reste, à trois de ces réponses : une monarchie absolue, une monarchie constitutionnelle, un régime d'autorité intégrant les acquis du suffrage universel. Parallèlement, s'opère progressivement l'identification entre gauche et République, la « Marianne au combat » (Maurice Agulhon). Pour autant, la droite contre-révolutionnaire a-t-elle représenté d'emblée un extrême par rapport aux critères du temps ? L'historien, en effet, ne doit pas perdre de vue ces critères, au risque de

4. Cf., par exemple, la synthèse collective dirigée par Michel Winock, *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

5. François Furet, *La Révolution de Turgot à Jules Ferry, 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, p. 8.

6. René Rémond, *La Droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954. Passage du titre au pluriel dans la dernière édition refondue, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

commettre le péché d'anachronisme. Or, dans sa démarche de remise en contexte, il constate immédiatement que la droite « orléaniste », dans un premier temps, constitua la gauche du paysage politique. Et que la droite « légitimiste » en occupait le flanc droit. Durant cette première phase, il est donc difficile de faire de cette droite contre-révolutionnaire une droite extrême. C'est le « mouvement sinistroyre⁷ » de la vie politique française, avec l'apparition de nouvelles tendances politiques par la gauche de la scène politique – ici, le mouvement républicain – et le glissement concomitant vers la droite d'autres courants nés à gauche, qui la placera bientôt à l'extrême droite. Bientôt ? Le terme est choisi flou à dessein, car, là encore, il convient d'éviter le péché d'anachronisme : tout dépend du moment où la « droite orléaniste » devient, en effet, une droite⁸. De fait, il s'est agi d'un lent glissement « de glacier »⁹. Toujours est-il que, quelle que soit l'hypothèse retenue, la droite « légitimiste » est bien passée du rang de force politique importante du jeu politique tout au long du XIX^e siècle au statut de courant bientôt périphérique au temps de la République triomphante. L'adjectif « périphérique » est bien celui qui convient ici. Il suggère à la fois une force politique devenue marginale et une position désormais excentrée, c'est-à-dire à la fois topographiquement périphérique par rapport au nouveau centre de gravité de la vie politique et en rupture par rapport aux valeurs dominantes des débats civiques.

Car, entre-temps, dans les années 1870, un fait politique majeur est intervenu, qui confirme en appel 1789 et 1792 : à cette époque, « la Révolution française entre au port¹⁰ » et, avec elle, la République victorieuse. Pour celle-ci, et donc, indirectement, pour la droite « légitimiste », une date est aussi importante que la proclamation de la République en 1870 : 1879, avec le remplacement de Mac-Mahon par Jules Grévy. Désormais, « le temps du combat a bien fait place à celui de

7. Albert Thibaudet, *Les Idées politiques de la France*, Paris, Stock, 1932, p. 19. Albert Thibaudet parle aussi de « sinistrisme » (*ibid.*, p. 23). Cf. également, par exemple, les remarques d'André Siegfried dans son *Tableau des partis en France*, Paris, Grasset, 1930, p. 73-74.

8. Doit-on, par la suite, quand les républicains viennent constituer cette gauche du paysage, la situer à droite ou la laisser durablement au centre ? Cf., sur ce point, les remarques – et la discussion des thèses de René Rémond – de Frédéric Bluche et Stéphane Rials, « Fausses droites, centres morts et vrais modérés dans la vie politique française contemporaine », *Revue de la recherche juridique*, n° 3, 1983, p. 611 sq.

9. Albert Thibaudet, *op. cit.*, p. 19.

10. François Furet, *op. cit.*, p. 517.

la puissance établie¹¹ ». Bien plus, au fil des années 1870 et 1880, Marianne ne devient pas seulement une « puissance établie » par son statut de régime officiel, avec toute une symbolique de la victoire politique – *La Marseillaise* devenant cette année-là hymne national et le 14 juillet étant promu l'année suivante à la dignité de fête nationale. De surcroît, la République a gagné, en ces décennies, la bataille de l'opinion : les travaux de Maurice Agulhon, notamment, ont bien montré comment, après les combats républicains de la première partie du siècle, Marianne a alors conquis progressivement mais définitivement les cœurs et les esprits. Au tournant du siècle, après la crise boulangiste et l'affaire Dreyfus, l'« écosystème républicain¹² » est, cette fois-ci, solidement établi et, sur ses flancs, la droite contre-révolutionnaire est bien devenue, sans conteste à cette date, une extrême droite.

S'il s'agissait dès lors d'une sensibilité résiduelle, elle ne méritait guère d'être mentionnée ici, devenant extrême droite au moment même où elle entrerait en phase terminale. Or la réalité historique fut singulièrement plus complexe. Grâce au développement de l'Action française, la droite contre-révolutionnaire franchit sans encombre le cap du début du XX^e siècle. Bien plus, elle acquiert en quelques années les formes d'un corps de doctrine global et construit. Et, de ce fait, le mouvement de Charles Maurras a créé autour de lui un réel phénomène d'agrégation intellectuelle et d'adhésion idéologique. Comme la République victorieuse tenait un discours des origines conférant à la Révolution française le statut d'événement fondateur, lui opposer la théorie du drame cosmique intervenu en 1789 apparaissait bien comme le contre-discours le plus cohérent, qui toucha notamment plusieurs générations successives de jeunes intellectuels. La pensée maurrassienne n'était certes pas la première à souffler ainsi sur les braises de l'ultracisme : la posture était même devenue classique depuis les premiers penseurs contre-révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle. Mais une telle cohérence et sa capacité d'attraction lui conférèrent, au moins en milieu intellectuel, un statut d'« envers de la République » (Pierre Nora) : excroissance née au flanc de la République triomphante, elle en est devenue une sorte de parasite historique et même, d'une certaine façon, le *Shadow cabinet* idéologique. Assurément, le Quartier latin ne rassemblait alors que

11. Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, p. 353.

12. Serge Bernstein et Odile Rudelle (dir.), *Le Modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, p. 7.

quelques milliers d'étudiants et les monarchistes de province avaient fondu comme neige au soleil après les ralliements successifs. Bien sûr, l'Action française arrivait trop tard, dans un monde bouleversé en quelques décennies. Mais elle détenait une partie du pouvoir « métapolitique » et son ombre portée se prolongea ainsi plusieurs décennies durant¹³. Et si, au terme du même siècle, une telle ombre n'atteint plus désormais que quelques isolats sans réelle portée, cette capacité à investir le champ idéologique fit rêver par la suite des générations d'intellectuels d'extrême droite. Celle-ci avait réussi, à l'époque de l'Action française, à être partie prenante du débat franco-français.

UNE VEINE NATIONALE-POPULISTE ?

- 10 D'une certaine façon, on le voit, une fin de siècle peut en cacher une autre. Si la fin du XVIII^e siècle fut, sans conteste, une époque fondatrice dans notre histoire nationale, la fin de siècle suivante a été également une période très dense. Et l'observation est particulièrement fondée pour ce qui concerne la généalogie de l'extrême droite. Si la veine contre-révolutionnaire naît un siècle plus tôt, elle retrouve alors une capacité d'attraction, par un processus qui n'est qu'en apparence paradoxal, au moment même où elle s'étiolle. Dans son cas, il convient donc plutôt de parler de refondation au seuil du XX^e siècle : il y eut alors transmutation d'une tradition politique qui existait déjà.

Pour l'autre veine de l'extrême droite, en revanche, c'est bien de fondation qu'il s'agit à la même date. Et c'est à elle qu'il faut consacrer ici la plus grande attention, en raison de son caractère durable en même temps qu'intermittent : chaque phase de crise de la démocratie française la voit réapparaître. Avec, de surcroît, un aspect caméléon : chacune de ces crises lui confèrera ses teintes propres.

Sur la nature de cette nouvelle extrême droite, le débat reste entier au sein de l'historiographie française et étrangère. L'habitude s'est prise de parler à son propos de national-populisme, même si le terme « popu-

13. Pour une mise en perspective plus précise du processus, je me permets de renvoyer à mon analyse dans le tome IV de *l'Histoire culturelle de la France, Le Temps des masses*, chapitre 7, « La République, encore », ouvrage écrit en collaboration avec Jean-Pierre Rioux, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 135-138.

14. Cf. la mise au point de Pierre-André Taguieff, « Le populisme et la science politique. Du mirage conceptuel aux vrais problèmes », dans le n° 56 (octobre-décembre 1997) de *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, tout entier consacré aux « populismes ».

lisme » prête déjà à lui seul à discussion¹⁴. Pierre-André Taguieff a acculturé une telle notion dès 1984¹⁵. Michel Winock l'a utilisée également, depuis, pour proposer une lecture récurrente de l'histoire française à partir de la fin du XIX^e siècle¹⁶. Par-delà les questions d'appellation, un consensus s'est progressivement dégagé pour considérer qu'au moment même où des droites républicaines, au demeurant diverses, deviennent en cette fin de siècle un versant à part entière du paysage politique, il faut observer l'apparition concomitante sur leur flanc droit d'un courant à la fois populiste et antiparlementaire. C'est sur l'analyse des conditions d'une telle apparition et sur la nature d'un tel courant que les hypothèses se sont multipliées. La diversité de ces hypothèses ne constitue pas pour autant une impasse historiographique. Elle renvoie, en fait, au caractère multiforme de la mutation alors en cours. Le terreau de cette extrême droite est, en effet, constitué par les différentes facettes d'une telle mutation. Certes le régime tertio-républicain s'est déjà, à la charnière des deux siècles, profondément enraciné, mais cet avènement de l'écosystème républicain ne s'opère pas sans à-coups.

11

Tout d'abord, la montée concomitante des classes moyennes et de la classe ouvrière a des effets complexes. Les premières, indépendantes ou salariées, constituent bien les « couches nouvelles » en ascension, à la fois vivier pour la classe politique républicaine et socle sociologique du régime victorieux. La classe ouvrière, en revanche, se place pour l'heure en dérivation par rapport à celui-ci. Mais là n'est pas, pour l'histoire de l'extrême droite, l'essentiel. La vie politique ne peut alors se résumer, en effet, à ce binôme classes moyennes conquérantes-classe ouvrière réticente. Car ces classes moyennes, en fait, constituent un ensemble hétérogène. Et, pour une partie d'entre elles, ce n'est pas forcément la crainte de la lutte des classes, du désordre et de la subversion révolutionnaire qui est, pour l'heure, prioritairement mobilisatrice. C'est plutôt l'alliance apparente des notables bourgeois et des boursiers conquérants venus des petites classes moyennes salariées qui trouble, par phases, de larges secteurs de petits travailleurs indépendants, qui ne

15. Pierre-André Taguieff, « La rhétorique du national-populisme », *Cahiers Bernard Lazare*, n° 109, juin-juillet 1984, p. 19-38, et *Mots*, n° 9, octobre 1984, p. 113-139.

16. Cf. Michel Winock, « La vieille histoire du national-populisme », *Le Monde*, 12 juin 1987, repris in *Nationalisme, Antisémitisme et Fascisme en France*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points Histoire », 1990 ; et, plus récemment, « Populismes français », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 56, octobre-décembre 1997, p. 77-91.

se reconnaissent pas dans cette alliance, craignent d'en faire les frais et refusent donc, pour certains d'entre eux, cet avènement de la démocratie libérale française¹⁷.

Du reste, une partie de l'extrême droite populiste alors en gestation se montrera parfois beaucoup plus attentive que la droite parlementaire à la « question sociale¹⁸ ». Surtout, il y a probablement dans cette faille, qui apparaît au moment même de l'enracinement de la démocratie française, une donnée appelée à devenir récurrente : la représentation politique sera fragilisée chaque fois que le fossé entre le personnel parlementaire et une partie du « peuple » souverain s'élargira trop et que ce personnel apparaîtra à celle-ci suspect de détournement de souveraineté populaire. Certes, le « peuple » ainsi concerné n'est pas alors celui dont se réclame l'opposition socialiste ou, après 1920, communiste. Mais lui non plus n'est constitué, sociologiquement, ni de nantis ni de privilégiés, ce qui ne l'empêche pas de ne pas se reconnaître dans la synthèse républicaine, dans sa méritocratie et ses nouveaux notables.

Assurément, en d'autres moments du XX^e siècle, par exemple lors de la crise des années 1930, ce pourront être la crainte du communisme et la menace supposée de prolétarianisation qui contribueront à nourrir les résurgences de cette extrême droite. Mais ce sont précisément une telle plasticité et une telle capacité à incarner des horizons d'attente différents qui permettront à celle-ci de canaliser des malaises et des craintes nés de contextes dissemblables mais renvoyant généralement à trois cas de figure essentiels : le sentiment d'être les victimes uniques d'une période de difficultés, ou les soutiers d'une phase de prospérité, ou encore les oubliés d'une mutation en cours. Cette plasticité idéologique, il est vrai, s'ordonnera toujours autour d'un noyau structurant : le refus de la représentation politique démocratique et l'aspiration – diffuse ou plus construite – à un pouvoir davantage personnalisé et hiérarchisé, et fondé sur une légitimité de nature plus plébiscitaire que déléguée. Ce noyau structurant est, par bien des aspects, l'embryon d'une véritable culture politique. Il détermine, en tout cas, désormais une posture politique appelée à être récurrente. Et la phase de gestation de cette culture et de cette posture date bien de la fin du XIX^e siècle.

17. Sur celle-ci, cf. Serge Berstein (dir.), *La Démocratie libérale*, Paris, PUF, coll. « Histoire générale des systèmes politiques », 1998.

18. Cf. Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1978, rééd., Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1997.

UNE TRIPLE CRISE GESTATRICE

Si celle-ci est ainsi fondatrice c'est également qu'au malaise des phases de mutation sociologique s'ajoute alors une crise identitaire. Ce qui, du reste, explique probablement qu'au noyau structurant s'agrègent aussi l'antisémitisme et la xénophobie, qui sont à la fois les symptômes et les conséquences d'une telle crise identitaire. En cette fin de siècle, celle-ci puise à plusieurs sources et c'est cette densité qui lui donne son acuité. Il y a, bien sûr, le choc de la défaite de 1871 et de l'amputation nationale qui en résulta. Or, l'installation de la République est concomitante de la défaite et c'est ce régime qui paraphra le traité dont est issue l'amputation. A bien y regarder, pourtant, la situation est bien plus complexe que celle qui prévalut, par exemple, un demi-siècle plus tard dans la jeune République de Weimar rendue responsable du « coup de poignard dans le dos » : au début de 1871, les républicains avaient fait campagne pour la poursuite de la guerre et la République retira de l'épisode une empreinte initiale d'intransigeance nationale. C'est, en fait, au fil de la trentaine d'années qui suivit, jusqu'aux lendemains de l'affaire Dreyfus, que le nationalisme passa progressivement de la gauche – à laquelle, dans un premier temps, s'identifiait la République – à la droite. Ou, plus exactement, à des branches de la droite qui vont alors commencer à intenter à la démocratie française un procès pour faiblesse nationale caractérisée. La blessure des deux provinces perdues entraîne une sorte de fièvre obsidionale et la République, même si on ne peut lui faire endosser rétrospectivement la tache originelle, doit assumer, en tant que régime établi et en tant que responsable de la politique étrangère française, les effets d'une telle fièvre. D'autant que ce nationalisme blessé et inquiet nourrit par bouffées un sentiment d'incertitude et d'impuissance, encore exacerbé par la proximité du tournant du siècle. L'obsession de la décadence reflète ce sentiment, tout comme, dans certains milieux, la hantise de l'épuisement de la race. Celle-ci serait fragilisée par l'exode rural – au demeurant bien limité, par rapport aux autres puissances occidentales –, minée par l'alcoolisme et guettée par la « dépopulation¹⁹ ». Il faut donc, à tout prix, la protéger des ferments

13

19. Cf. notamment Eugen Weber, *Fin de siècle. La France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1986, et Jean-Pierre Rioux, *Chronique d'une fin de siècle. France 1889-1900*, Paris, Éd. du Seuil, 1991.

internes de dissolution et des atteintes étrangères de désagrégation. Ce qui, au bout du compte, donne encore plus de force et d'écho au noyau structurant de la culture politique de cette extrême droite nationale-populiste. Et ce qui établit des points communs avec le courant maurrassien qui, à la même date, on l'a vu, apparaît comme le puissant adversaire, sur le plan métapolitique, de la République. L'écho que rencontre alors ce courant est probablement un contrecoup de la crise identitaire nationale.

14 Malaise sociologique, ratés dans la représentation, crise identitaire, une telle triade constitua donc au tournant du siècle une sorte de terreau pour l'épanouissement de l'extrême droite française, à travers ses deux rameaux principaux. A cette date, c'est bien une structure binaire qui se met en place à droite, avec, d'un côté, des droites parlementaires assurément ramifiées mais ayant en commun un respect – le plus souvent tout récent – des rouages représentatifs de la démocratie française, de l'autre, une extrême droite, elle aussi diverse, mais partageant le même rejet, moins de la République elle-même – sauf pour ce qui concerne la descendance de la droite « légitimiste » – que de cette démocratie²⁰. La quasi-concomitance est, du reste, frappante entre le ralliement du début des années 1890, qui consolide le « compromis libéralo-démocrate²¹ », et les refus de ce compromis qui vont commencer à s'exprimer au fil de la même décennie.

Et cette structure binaire induit, presque par essence, une crise désormais latente de la représentation politique. Certes, les efforts de l'Action française en faveur de l'idéal de la monarchie absolue en une époque où celui-ci était déjà définitivement vaincu historiquement tourneront vite à l'incantation, progressivement déconnectée de toute réalité politique, économique et sociale : au bout du compte, c'est avant tout l'ombre portée de sa force de frappe idéologique qui confèrera au courant maurrassien un pouvoir métapolitique longtemps persistant. Pour

20. Structure binaire qui, au demeurant, n'est pas contradictoire avec la distinction ternaire relevée par René Rémond entre droites « légitimiste », « orléaniste » et « bonapartiste ». Ces trois droites ont été enfantées par le XIX^e siècle et la fin du même siècle joue pour elles, en quelque sorte, le rôle de gare de triage historique : la droite « légitimiste » perd une grande partie de sa force et se situe désormais, on l'a vu, aux extrêmes ; inversement, la droite « orléaniste » devient une droite ralliée à la République ; quant à la droite dite « bonapartiste », elle aura deux rameaux au fil du siècle, l'un intermittent et volontiers antiparlementaire, lui aussi situé aux extrêmes, l'autre s'incarnant dans l'aspiration à une République plus autoritaire avec, en bout de chaîne, le gaullisme.

21. Jacques Julliard, « De l'extrémisme à droite », *Mille neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 9, 1991, p. 5-15, citation p. 8.

ce rameau de l'extrême droite, la fin du XIX^e siècle avait moins joué un rôle de gestation que de réactivation. Et les effets, de ce fait, se dissiperont en quelques décennies. Quand Charles Maurras proclame, à l'annonce du verdict qui le frappe après la Libération – la condamnation à la perpétuité –, « c'est la revanche de Dreyfus », il prend acte à sa manière que le débat sur la Révolution française a cessé depuis longtemps de sous-tendre la vie politique française et qu'une autre fin de siècle, entre-temps, a joué aussi un rôle fondateur. En revanche, l'autre rameau d'extrême droite, apparu précisément en cette seconde fin de siècle après 1789, bourgeonnera à plusieurs reprises au fil du XX^e siècle. Et, ainsi remis en perspective, le métabolisme intermittent de l'extrême droite française au cours de ce siècle trouve sa signification historique : c'est bien lorsque certains des composants du terreau de triple crise décrit plus haut se trouveront à nouveau réunis qu'une telle crise de la représentation politique se trouvera réamorcée. Sans, du reste, qu'il ait été pour autant nécessaire que tous ces composants soient chaque fois présents. L'alliage de deux des trois facteurs relevés suffira à créer une situation d'épanouissement de l'extrême.

15

Il est possible, dès lors, de proposer une lecture de l'histoire de l'extrême droite en France au XX^e siècle qui passerait par l'inventaire de ces épanouissements successifs et par une typologie de leurs facteurs déclenchants. Pour demeurer dans les limites imparties, on se contentera de rappeler ici les jalons principaux – au demeurant bien connus – de cette histoire intermittente, pour terminer sur le constat du développement, depuis maintenant plus de quinze ans, d'un Front national en position haute. Cette longueur inhabituelle dans l'histoire de l'extrême droite s'explique, au moins pour partie, par l'existence d'une crise qui, à nouveau, revêt un aspect ternaire, et donc fort ample. Certes, les conditions historiques ont changé et les comparaisons terme à terme ne seraient pas raison. Une réalité demeure : à nouveau une fin de siècle s'est trouvée gestatrice – ou réanimatrice, selon la réponse que l'on apporte à la question généalogique – d'une extrême droite forte.

UNE HISTOIRE DE L'INTERMITTENCE

Entre-temps, donc, il faut relever plusieurs phases de croissance de l'extrême droite antiparlementaire et populiste. Celle-ci s'était notam-

22. Serge Berstein, « La ligue », in *Histoire des droites en France*, op. cit., t. II, *Cultures*, p. 61-111.

ment structurée autour de ligues²² au moment de sa première floraison. Si de telles structures refont leur apparition après la victoire du Cartel des gauches en 1924, le retour de Poincaré dès 1926 met fin presque mécaniquement à la flambée. Celle-ci avait été surtout attisée par une réaction à la victoire électorale de la gauche et aucun élément de la triade relevée plus haut n'était réellement présent : la prospérité économique retrouvée en quelques années après la secousse de la Grande Guerre, le sentiment de puissance nationale issu de la victoire, le fonctionnement sans véritables à-coups de la démocratie française, autant de points d'ancrage et de stabilité à cette date.

16 Mais ces pilotis sont ébranlés par la crise des années 1930. La variante française de cette crise, on le sait, n'atteint jamais l'amplitude que connurent, par exemple, l'Allemagne ou les États-Unis. Il n'em-pêche. On observe au fil de la décennie la montée d'une « contestation ligueuse, nationaliste et plébiscitaire » qui relève bien des deux souches déjà identifiées, un « national-populisme de tradition hexagonale » et un « ultracisme contre-révolutionnaire revu et corrigé par Maurras »²³. Si, parallèlement, gonfle aussi une tentation fascisante²⁴, sur l'ampleur de laquelle le débat continue quinze ans après la publication de *Ni droite, ni gauche* de Zeev Sternhell²⁵, c'est bien cette résurgence qui demeure le phénomène majeur à l'extrême droite. Et ses facteurs en sont assurément l'alliage de la crise économique et d'une crise de la représentation qui lui est liée. S'il est difficile à cette date de parler de crise identitaire, la progression au même moment de l'antisémitisme et de la xénophobie est bien le symptôme d'un dérèglement également en ce domaine.

Cette extrême droite réactivée s'est-elle pour autant installée en position haute dans les années 1930 ? Sur le plan électoral, les analyses de François Goguel sur des scrutins partiels entre 1936 et 1939 conduiraient à répondre par la négative²⁶. Plus complexe, en revanche, est l'évaluation de la progression éventuelle de l'influence de cette extrême droite sur le débat civique. En tout état de cause, le collapse militaire puis politique de 1940 introduit une phase particulière de l'histoire

23. Pierre Milza, « L'ultra-droite des années trente », in Michel Winock (dir.), *Histoire de l'extrême droite en France*, op. cit., p. 157-189, citation p. 165.

24. *Ibid.*, p. 171.

25. Zeev Sternhell, *Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1983.

26. François Goguel, « Les élections législatives et sénatoriales partielles », in René Rémond et Janine Bourdin (dir.), *Édouard Daladier chef de gouvernement*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, p. 45-54.

nationale. Et ouvre une période où, pour la seule fois de cette histoire, une partie de l'extrême droite se trouve non seulement associée au pouvoir – celui du régime de Vichy – mais inspirant de surcroît une part de son action²⁷. Et se trouvant, de ce fait, emportée par le reflux de 1944. Replacé en perspective historique, celui-ci constitue bien une date fondamentale dans l'histoire de l'extrême droite. D'une part, elle se retrouve durablement en position d'étiage, d'autre part, la forme de nationalisme dont elle se réclamait depuis des décennies se trouvait discréditée par les compromissions de l'époque de l'Occupation.

La suite est bien connue et relève, une fois encore, d'une histoire de l'intermittence. Jusqu'au développement du Front national, et si on laisse ici de côté, faute de place, les effets – réels – de la guerre d'Algérie, qui permit notamment la réappropriation du thème du nationalisme, le seul pic de radicalisation qui revêtit, à l'extrême droite, une densité et une ampleur significatives fut le mouvement Poujade²⁸. Or, là encore, cette densité et cette ampleur sont le reflet d'une triple crise. Pendant que les guerres coloniales alimentent une résurgence du nationalisme et de l'anti-parlementarisme, les transformations socio-économiques de la France des années 1950 s'accompagnent de tensions nées dans la partie du tissu social qu'elles déchirent. Sont ainsi sinistrés certains paysans et, surtout, les petits commerçants dont l'âge d'or de la décennie précédente s'estompe avec la disparition de la pénurie et la concurrence croissante des nouveaux moyens de distribution. Le mouvement Poujade peut donc très largement s'interpréter comme la tentative de sursaut de Français s'estimant lésés par la mutation sociale en cours et inquiets des lézardes de l'Empire et de l'amorce de décolonisation, assimilée à un danger de perte d'identité.

Mais ces années 1950 marquaient aussi le début des « Trente Glorieuses ». Et l'installation, quelques années plus tard, de la V^e République allait assécher, pour plusieurs décennies, la crise de la représentation politique, tandis que sa politique extérieure apaisait les troubles d'identité nationale. Jusqu'au développement du Front national, en fait, et malgré le score de Jean-Louis Tixier-Vignancour en 1965, ces « Trente Glorieuses » – une fois passées les tensions sociologiques liées à leur phase d'essor – furent bien une période de basses eaux de l'extrême droite. Inversement, c'est un retour à une crise multiforme qui a fait le lit du

17

27. Cf., sur ce sujet, la mise au point de Jean-Pierre Azéma in *Histoire de l'extrême droite en France*, op. cit., p. 191-214.

28. Cf., notamment, Dominique Borne, *Petits-bourgeois en révolte ? Le mouvement Poujade*, Paris, Flammarion, 1977.

Front national. Par-delà les analyses plus approfondies que peut en donner la science politique, il apparaît bien que, remis en perspective historique, un tel développement s'enracine, en effet, dans une triple crise, sociale, identitaire et politique.

18 Les corrélations avec la crise sociale ont été maintes fois soulignées. Certes, les premières années de cette crise, après le choc pétrolier de l'automne 1973, correspondent à la poursuite de la période de basses eaux de l'extrême droite française. Mais le constat peut aussi s'inverser. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'incertitude et le désarroi induits par la crise économique devinrent un phénomène massif. L'effet différé de cette crise vaut ici preuve de corrélation entre les deux phénomènes, tant il est vrai que celle-ci ne devint réellement perceptible dans l'opinion qu'à partir d'un seuil élevé de chômage. Un tissu social fragilisé puis bientôt déchiré par ce chômage en augmentation accélérée a bien été un facteur de croissance de l'extrême droite. D'autant que, à l'échelle historique, les taux actuels – entendons des vingt dernières années – de chômage sont des taux, en quelque sorte, au carré : jamais, au cours du siècle écoulé, ils ne se sont trouvés en position aussi haute, et pendant si longtemps.

Cela étant, si le paramètre sociologique paraît ainsi indéniable, l'absence de concomitance initiale conduit à chercher ailleurs le facteur déclenchant de l'envol du Front national. La crise identitaire que traverse la France y a sans doute joué un rôle essentiel. Classiquement, l'interrogation sur l'État-nation, quand elle se manifeste, peut prendre deux formes différentes : d'une part, l'idée qu'une communauté se fait des ingrédients qui la composent, d'autre part, la conception qu'elle a de son devenir historique. Or, là encore, force est de constater que la crise identitaire a rapidement connu une intensité au carré, puisque ces deux paramètres se sont retrouvés en même temps en position haute. Le thème du rejet de l'immigration s'est diffusé dans une population fragilisée par la crise économique et sociale d'autant plus rapidement que cette population commençait à se sentir prise, à la même date, dans un jeu d'échelles, doublement nouveau dans le cas français, entre la marqueteirie des pouvoirs régionaux et le processus de construction européenne.

Le Front national, dans sa posture protestataire, s'est donc nourri à la fois du malaise social qui a grandi après la mort des « Trente Glorieuses » et de l'interrogation identitaire croissante, qui entretient des rejets et des phobies s'enracinant d'autant plus facilement que ce malaise est fort. Un tel constat, pour banal qu'il paraisse, prend, il faut le répéter, une ampleur encore plus frappante pour l'historien s'il est

rapporté à l'échelle du siècle. D'autant que ces crises sociale et identitaire, si évidemment liées, s'accompagnent d'une crise plus directement politique. Longtemps, une « fonction tribunitienne » – c'est-à-dire à la fois l'expression des mécontentements et des frustrations d'une partie du corps social et le facteur d'intégration que constituait un tel vecteur d'expression – avait été assurée, selon les analyses devenues classiques de Georges Lavau, par le parti communiste. Mais une telle fonction s'est érodée au fil du recul électoral de ce parti et de l'effritement des couches sociales dont il était le principal représentant. D'où un troisième aspect protestataire du Front national : il canalise désormais une méfiance, réactivée par la crise, envers les partis de gouvernement et, par l'écho qu'il rencontre, il vient ainsi combler en partie un déficit de la socialisation politique. Là encore, le constat est banal. Mais la comparaison avec d'autres périodes est éclairante. Avant même la déflation démocratique de la décennie suivante, exprimée dès 1992 par le « vote éclaté²⁹ », il y avait bien déjà, prenant de l'ampleur au fil des années 1980, les symptômes d'un tel déficit, qui fut pour le parti de Jean-Marie Le Pen une source de force électorale et un facteur d'enracinement durable. Durable : là est bien la différence avec les précédentes périodes de flambée d'extrême droite. Jusqu'ici, le déficit fut toujours passager, à peine quelques années, et ne déboucha jamais sur des processus aussi longs de déflation démocratique. Certes, à la décennie de crise des années 1930 succéda le régime de Vichy, mais la défaite de 1940, entretemps, était passée par là. Le métabolisme de l'intermittence est-il toujours, aujourd'hui, celui de l'extrême droite française ?

19

29. Philippe Habert, Pascal Perrineau et Colette Ysmal, *Le Vote éclaté. Les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

R É S U M É

Une fois recensées les difficultés pour l'historien d'étudier l'extrême droite française sur la longue durée, il apparaît bien qu'une telle mise en perspective est nécessaire. Elle permet, en effet, de mettre en lumière deux souches successives de cette extrême droite, l'une contre-révolutionnaire, l'autre « nationale-populiste ». Ces deux courants n'ont pas eu la même postérité au XX^e siècle. Si le premier se perd progressivement dans les sables, le second connaît un métabolisme intermittent, réactivé à plusieurs reprises dans le siècle.

L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE :
OÙ, SOUS QUELLES FORMES,
POURQUOI ?

TRACER LA CARTE DE L'EXTRÊME DROITE en Europe requiert au préalable de s'entendre sur l'aire géographique décrite et d'éclaircir un problème de définition. Depuis longtemps, nous préférons au terme d'extrême droite, largement utilisé comme instrument de disqualification polémique et qui recouvre des réalités idéologiques fort hétérogènes, celui, souvent utilisé par la science politique anglo-saxonne, de « droite radicale », terme également répandu chez les auteurs allemands et italiens pour décrire l'extrême droite extraparlamentaire et activiste. Nous lui donnons toutefois un sens largement différent : il nous semble en effet que le terme « extrême droite » suggère à tort un continuum idéologique entre les formations ici décrites et celles qui se réclament d'une droite libérale ou conservatrice et qui partagent, quant aux options fondamentales, la même philosophie politique fondée sur la primauté de l'individu sur la collectivité et les valeurs héritées de la Révolution française et des Lumières. Or, nous semble-t-il, qu'ils appartiennent à la variété des partis « traditionnels » ou à celle des extrémismes « postindustriels », pour reprendre la classification pertinente de Piero Ignazi, la plupart des groupes d'extrême droite partagent une aversion commune pour les valeurs essentielles du libéralisme politique qui les place dans une position de rupture, d'ailleurs parfaitement assumée, avec la droite. C'est cette rupture fondamentale dont se targuent les partis évoqués ici pour justifier leur prétention à incarner une alternative globale au « système », qui justifie l'emploi du terme de « droite radicale ». Cependant, d'autres mouvements, au succès grandissant dans les urnes, en particulier les populismes xénophobes scandinaves, infirment cette distinction et sont très certainement des « droites extrêmes ». Nous garderons donc, mais par commodité uniquement, l'usage du terme « extrême droite ».

Reste la question de l'aire géographique. Il est impossible de rendre une image exacte de la force de l'extrême droite en limitant le champ de l'étude à l'Europe occidentale alors que se développe, en Europe centrale et orientale, un nationalisme xénophobe, un révisionnisme historique et un autoritarisme qui s'expriment certes à travers des partis marginaux (Bulgarie, Pologne, Slovénie), mais aussi dans des partis associés au pouvoir (Croatie, Slovaquie, Yougoslavie). Pour cette raison, parce que l'Union européenne est en phase d'élargissement vers l'Est, parce que les courants d'échanges personnels et idéologiques entre extrémistes de l'Est et de l'Ouest vont croissant, nous aborderons le phénomène dans toute sa dimension continentale.

L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE : PANORAMA

22

Nous nous concentrerons ici sur les pays qui ne sont pas abordés en détail dans ce numéro. Avant de décrire l'extrême droite dans ces pays, il faut avoir à l'esprit qu'au sein des pays de l'Union européenne le Front national français sert partout de modèle organisationnel et de référence idéologique jusque dans le choix des noms (le Frente Nacional espagnol de Blas Pinar ; le Fronte Nazionale italien fondé en 1997 par Adriano Tilgher). Il remplit pour les extrémismes « postindustriels » la fonction de pôle de référence qu'occupait le MSI italien auprès des extrémismes traditionnels des années 1960-1970. C'est ce qui explique que les tentatives sérieuses d'établir une internationale de l'extrême droite, qu'il s'agisse de l'Euro-Nat lancé par Le Pen en 1997, ou de la Charte des jeunes nationalistes européens inspirée par le Front national de la jeunesse en juillet 1998, soient des initiatives frontistes.

L'ère germanophone

L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse échappent à cette influence frontiste : les extrêmes droites allemande et autrichienne ont une culture commune fondée sur le pangermanisme, l'adhésion à un modèle *völkisch* de l'identité nationale, l'irrédentisme territorial et le révisionnisme historique (qui n'est pas le négationnisme). Le populisme xénophobe des Republikaner et du FPÖ de Jörg Haider influence à son tour l'extrême droite suisse qui, depuis l'échec du mouvement genevois Vigilance, est principalement active en Suisse alémanique et au Tessin italianophone (Lega dei Ticinesi, 18,6 % au niveau cantonal). Les Démocrates suisses, dirigés par le Bâlois Rudolf Keller, ont 3 élus au Conseil fédéral et représentent 3,1 % des voix ; le Parti de la liberté, mouvement protestataire issu du Parti

des automobilistes, a 7 élus et 4,5 %. C'est toutefois au sein de la section de Zurich de l'Union démocratique du centre, un parti de la coalition gouvernementale (14,9 % au niveau fédéral) que, sous l'impulsion de Christoph Blocher, se manifestent avec le plus de succès les thèmes majeurs de l'extrême droite suisse : opposition à l'immigration et aux demandeurs d'asile (la Suisse abrite une très importante communauté kosovar) ; refus de l'entrée dans l'Union européenne et méfiance à l'égard de toutes les institutions internationales ; instrumentalisation de l'affaire des avoires juifs dans le sens de la déculpabilisation du pays vis-à-vis de son attitude face aux fascismes.

Nous n'analyserons pas ici les extrémismes allemand et autrichien. Précisons toutefois que l'extrême droite allemande, en particulier les Republikaner, joue un rôle clé dans la structuration des rapports au sein de l'extrême droite européenne : d'une part, il existe des rapports étroits entre FN français et Republikaner, Franz Schönhuber jouant un rôle de conseiller écouté auprès de Le Pen ; d'autre part, l'extrême droite néerlandaise est clairement dans l'orbite des extrémistes allemands ; enfin, au contraire, l'une des raisons de l'échec du Groupe des droites européennes au Parlement de Strasbourg est l'impossibilité à faire cohabiter Republikaner et MSI italien, les premiers soutenant la revendication territoriale du FPÖ autrichien sur le Tyrol du Sud.

23

Benelux : l'exception flamande

Au Benelux, l'extrême droite n'a acquis une certaine visibilité qu'en Flandre belge. Le Front national belge¹, actif en Wallonie et à Bruxelles, fondé en 1985 par Daniel Féret et véritable clône du parti d'outre-Quévrain, a remporté 4,2 % aux législatives de 1991 et 7,9 % des voix wallonnes aux européennes de 1994. Son implosion, en 1995, en de multiples groupuscules rivaux se disputant le sigle, l'ont privé de tout débouché politique, malgré le ralliement en octobre 1997 du groupe liégeois Agir, assez bien implanté localement. Le Front nouveau de Belgique, mené par le député Marguerite Bastien, transfuge du PRL libéral, est le principal concurrent du FNB. L'un comme l'autre souffrent du fait que le FN français, sous la pression du Vlaams Blok, a retiré son appui à ces deux formations monarchistes et belgicaines². Entre la

1. Sur le FNB et l'extrême droite wallonne, lire Manuel Abramowicz, *Les Rats noirs. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, Éd. Luc Pire, 1996.

2. Terme qui, en Belgique, signifie attachement à un royaume unifié et plurilinguistique sous sa forme actuelle, et opposition à la partition du pays.

faiblesse groupusculaire des partis francophones et la puissance du Vlaams Blok en Flandre, la formation française a en effet vite choisi : fondé en 1978, le Blok³ représente environ 12 % des votes flamands. Doté d'une génération de jeunes dirigeants assez charismatiques (Philip De Winter ; Frank Vanhecke ; Karim Van Overmeire), il s'inscrit dans la filiation du nationalisme thiois organisé avant guerre par Joris Van Severen⁴ et son mouvement, Dinaso, et reste en contact étroit avec les groupes flamingants activistes (Voorpost ; Tal Aktie Komitee) comme avec les amicales d'épurés (les « inciviques »). Le programme du Blok : une Flandre indépendante (comprenant Bruxelles) et républicaine, qui se réunirait aux Pays-Bas et au Westhoek français. Opposé à l'immigration, il est plutôt antilibéral en économie, à l'exception du groupe Nucleus dirigé par la député blokker Alexandra Colen, d'orientation reagano-thatchérienne.

24

L'extrême droite néerlandaise a connu en 1998 son année terrible : avec 0,6 % des voix aux législatives de mai, elle est privée de représentation parlementaire. Ni les Centrumdemokraten, dirigés par Hans Janmaat (qui fut député à partir de 1982), ni le Centrumpartij⁸⁶ d'obédience néonazie, qui disposaient d'élus locaux, n'ont réussi, malgré un système intégralement proportionnel, à percer dans une société où le multiculturalisme est largement accepté. Depuis le 1^{er} janvier 1998, une loi qui restreint la possibilité pour les petits partis de participer aux élections rend plus sombre encore l'avenir des nationalistes néerlandais. Déconfiture enfin au Luxembourg, terre qui connut dans les années 1930 un fort courant catholique-corporatiste, mais où le National Bewegong de Pierre Peters, qui atteignit un peu moins de 3 % aux élections de 1994, s'est autodissous en décembre 1995⁵.

Scandinavie : la poussée xénophobe

Les partis populistes xénophobes scandinaves, qui incarnent aussi une forme de protestation antifiscale et d'opposition à l'État-providence social-démocrate, connaissent un succès certain. En Norvège d'abord, où

3. Sur le Vlaams Blok comme sur les partis néerlandais, on se reportera à la thèse désormais incontournable de Cas Mudde, *The Extreme Right Party Family*, université de Leyde, 1998, p. 121-253.

4. Sur Van Severen et son mouvement, on lira, avec précaution compte tenu du ton apologétique, la revue néodroitnière *TeKoS*, n° 81, Wijnegem, 1996, *De Dinaso Generatie*, p. 1-48.

5. Sur l'extrême droite luxembourgeoise, lire la thèse pionnière de Lucien Blau, *Histoire de l'extrême droite au Grand-Duché de Luxembourg au XX^e siècle* ; Esch s/Alzette, Le Phare, 1998.

le Fremskrittspartiet (Parti du progrès), dirigé par Carl Ivar Hagen, est depuis les législatives de septembre 1997 le second parti du pays derrière les travaillistes, avec 15,4 % des voix (+ 9 %) et 25 députés. Bien implanté à Oslo (20 %) et dans le Sud-Ouest, plus faible à l'intérieur des terres et dans le Nord (11,8 % dans le Finnmark, terre des Lapons à l'égard desquels il professe un racisme virulent), le FRP combat prioritairement l'immigration et est opposé à l'adhésion à l'Union européenne. Il n'a de concurrent que le Fedrelandspartiet (Parti de la patrie), parti néonazi qui a recueilli 0,15 %. Au Danemark, aux élections de mars 1998, le Dansk Folkeparti (Parti populaire) de Pia Kjaersgaard, a confirmé sa progression avec 7,4 % et dépasse désormais le parti dont il est issu, le Fremskridspartiet de Kim Behnke (2,4 %), qui a lui baissé de 4 % et qui, pour revenir sur le devant de la scène, cherche à réintégrer son fondateur, l'avocat Mogens Glistrup, chantre au début des années 1970 de la protestation antifiscale. La Suède pour sa part est un terreau moins fertile⁶ : depuis 1994, Ny Demokrati, parti anti-immigration, a perdu ses 7 députés et ne recueille que 1,2 %. Les Sverigedemokraterna (Démocrates suédois) de Mikael Jansson, fondés en 1988, restent un groupe marginal, disposant de 4 conseillers régionaux. Ils n'ont recueilli aux élections de 1998 qu'environ 0,1 % et renforcent leurs contacts avec les Republikaner allemands et le FN français : en juillet 1998, leur section de jeunesse a signé la Charte des jeunes nationalistes européens initiée par le Front national de la jeunesse⁷. En Finlande, enfin, nul n'a pris la relève du fascisme de Lapua, assez puissant avant guerre (8,3 % en 1936). Malgré la persistance certaine d'un clivage entre « rouges » et « blancs » hérité de la guerre civile de 1918, la politique de stabilité, voire d'immobilisme, symbolisée par la présidence Kekkonen, a bridé l'émergence de tout extrémisme. Les Perussuomalaiset (Vrais Finnois), issus du Parti agrarien, ne représentent que 1,3 % des voix (élections municipales de 1996) et n'ont qu'un député, élu de la province de Vaasa. L'Alliance patriotique nationale (IKL) de Matti Järviharju, qui demande la restitution par la Russie de la Carélie, ne participe pas aux élections et certains de ses cadres sont élus sur les listes des Vrais Finnois.

25

6. Sur l'extrême droite suédoise, lire Stieg Larsson et Anna-Lena Lodenius, *Extrem Höger*, Stockholm, Tidens Forlag, 1994, p. 15-116.

7. Sur les liens entre l'extrême droite suédoise et le FN français, lire l'ouvrage à paraître de Bim Clinell, *De hunsades revansch-extremhögerens återkomst i Frankrike*, Stockholm, Bokförlaget DN, 1998.

*Les anciennes dictatures d'Europe du Sud :
la modernisation impossible*

26 Les pays qui connurent des régimes autoritaires corporatistes, à savoir l'Espagne, le Portugal et la Grèce, sont ceux dans lesquels l'extrême droite recueille les scores les plus faibles. En Espagne, depuis la disparition des paléofranquistes de Fuerza Nueva, les partis qui se réclament de la Phalange, les néofranquistes de l'Alliance pour l'unité nationale et les « modernisateurs » de Democracia Nacional n'atteignent tous ensemble que 30 000 voix environ. Malgré les efforts du courant national-révolutionnaire, à la fois républicain, partisan des autonomies régionales, voire soutien de la lutte armée de l'ETA pour faire imploser l'État espagnol, et qui se manifeste dans Alternativa Europea ou les revues *Tribuna de Europa* et *Resistencia*, José Luis Rodriguez Jimenez souligne avec raison que l'extrême droite espagnole ne perce pas car elle reste figée sur des positions catholiques intégristes, réactionnaires et passistes qui l'empêchent de récupérer les déçus du Partido Popular, lequel a capté l'électorat du « franquisme sociologique »⁸.

Au Portugal, l'isolement est plus profond encore : bien que se multiplient les attaques racistes contre les Portugais d'origine africaine et que des milices populaires pratiquent un racisme anti-gitan exacerbé, les partis comme l'Accao Fundacional Nacionalista ou le Frente da Direita Nacional n'arrivent même pas à participer aux élections. Le Partido Popular de Paulo Portas a en effet récupéré l'électorat de droite, notamment celui hostile à l'intégration européenne⁹.

En Grèce, le nationalisme est porté à la fois par la droite conservatrice et par le PASOK socialiste. En conséquence, les sectateurs du régime Papadopoulos sont réduits à l'impuissance : l'EPEN, qui eut un député européen jusqu'en 1989, a recueilli aux législatives de 1996 0,24 % des voix, et les néonazis de l'Aube dorée (Chrissi Avghi), 0,07 %. L'EPEN a connu en 1997 une scission, dont est issu le Front hellénique (Elliniko Metopo), qui s'est rapproché du FN français.

8. Voir l'ouvrage très complet de José Luis Rodriguez Jimenez, *La Extrema Derecha española en el siglo XX*, Madrid, Alianza editorial, 1997. On lira aussi l'ouvrage, à paraître en novembre 1998, de Xavier Casals, *La Tentación neofascista en España y sus espejos europeos (1975-1982)*.

9. Sur le Portugal, on lira avec les précautions d'usage, s'agissant d'un opuscule militant, *SOS-Racismo. A extrema-direita em Portugal*, Lisbonne, 1998.

*Royaume-Uni et Eire :**le poids du mode de scrutin et du bipartisme*

En Grande-Bretagne, où le National Front eut jusqu'à 15 000 adhérents en 1972 et obtint 3,2 % des voix en moyenne aux législatives de 1974, l'extrême droite est handicapée, comme tous les tiers-partis, par le mode de scrutin qui favorise le « vote utile ¹⁰ ».

L'aile droite du parti conservateur, notamment *via* le Monday Club et, aujourd'hui, la revue *Right Now !*, occupe le créneau de l'isolationnisme anti-européen et du refus de la société multiculturelle qui fit vers 1970 le succès d'Enoch Powell. En conséquence, les partis extrémistes – British National Party de John Tyndall, National Democratic Party de Ian Anderson et National Front – attendent vainement qu'une fraction significative de l'électorat tory ou de l'électorat ouvrier du Labour, opposés à l'importance croissante de la population originaire du Commonwealth, les rejoigne. Aux élections de mai 1997, ces partis ont obtenu quelques succès locaux dans les quartiers est de Londres et les Midlands de l'Ouest, tout en restant en dessous de la barre des 10 %. La détérioration des relations interraciales qu'ils appellent de leurs vœux n'ayant pas lieu, leurs perspectives semblent durablement bouchées.

27

En Irlande, la question de l'immigration et du droit d'asile a connu en 1997-1998 une actualité nouvelle : de 39 en 1992, les demandeurs d'asile sont passés à 3 880 en 1997. Si les appels à une politique plus restrictive, voire les incidents racistes, ont connu une poussée spectaculaire, celle-ci ne profite nullement à l'extrême droite : le système politique clos incarné par l'alternance Fianna Fail/Fine Gael régule parfaitement le nationalisme, et n'existent, à la marge de la droite, que des groupes de pression anti-immigration (Plate-forme de contrôle de l'immigration, fondée en janvier 1998) ou des mouvements ultracatholiques de défense des valeurs morales (Youth Defence ; Family and Life). Une discrimination institutionnelle persiste à l'égard des nomades autochtones, les *Travellers*, et la petite communauté juive n'a jamais été confrontée qu'à un antisémitisme de nature théologique assez modéré ¹¹.

10. Sur la Grande-Bretagne, lire Roger Eatwell, *Fascism, a history*, Londres, Chatto & Windus, 1995.

11. L'antisémitisme n'était qu'une composante mineure de l'agenda politique des Blueshirts dans les années 1930, antisémitisme qui existait aussi dans une fraction du mouvement nationaliste Sinn Fein. Sur ces points, se reporter à Mike Cronin, *The Blueshirts and Irish Politics*, Dublin, Four Courts Press, 1997, et Dermot Keogh, *Jews in Twentieth-Century Ireland*, Cork University Press, 1998.

Ces pays sans extrême droite

L'extrême droite n'est aujourd'hui totalement absente que dans un nombre très limité de pays d'Europe occidentale : l'Islande, où le nationalisme et l'antiaméricanisme, liés à la présence de la base militaire de Keflavik, sont traditionnellement assumés par la gauche ; et les micro-États (Monaco ; Liechtenstein ; Andorre ; Gibraltar), malgré le jeu politique figé qui les caractérise et le fait que le nombre des résidents étrangers y dépasse de loin celui des nationaux. A Saint-Marin en particulier, où nombre de partis locaux sont comparables aux partis italiens, il n'a jamais existé d'équivalent du MSI ou de l'Alleanza Nazionale, et le référendum du 26 octobre 1997 sur le droit de résidence des étrangers n'a donné lieu à aucune campagne xénophobe. Dans ces micro-États, les législations extrêmement restrictives quant à l'octroi de la nationalité aux résidents étrangers (en Andorre, par exemple, 25 ans de présence continue sont nécessaires) limitent incontestablement l'irruption du nationalisme xénophobe.

Europe de l'Est : l'avenir de l'extrême droite ?

Il faut conclure ce panorama par un bref survol de l'extrême droite dans les pays anciennement communistes. En effet, outre le fait qu'ils remportent dans les urnes des succès assez importants, les extrémismes nationalistes de cette région renforcent leurs relations avec leurs homologues de l'Ouest, lesquels pensent sans doute que l'élargissement de l'Union européenne leur offre une occasion inespérée de devenir une force politique à l'échelle du continent. Ainsi, Jean-Marie Le Pen s'est souvent rendu en Russie, à l'invitation du leader du Parti libéral-démocrate Vladimir Jirinovski, en Slovaquie où il s'est allié avec un parti siégeant au gouvernement Meciar, le Slovenska Narodna Strana (SNS), en Yougoslavie où il appuie le SNS de Vojislav Seselj, en Hongrie pour rencontrer le fondateur du MIEP, Istvan Csurka, et en Roumanie, notamment au congrès du parti panroumain et antisémite Romania Mare. De son côté, la nouvelle droite allemande, par le biais de l'hebdomadaire *Junge Freiheit* et de son rédacteur, Wolfgang Strauss, a établi des relations solides avec les nationalistes baltes et ukrainiens.

Ce rapprochement est à considérer avec d'autant plus d'attention que les partis nationalistes de l'Est défendent des thèses qui sont souvent partagées par l'aile la plus droitière des formations modérées ou conservatrices locales, lesquelles en particulier cèdent facilement aux sirènes de l'irrédentisme et du révisionnisme historique, tout comme elles refusent d'adopter une définition de l'appartenance au peuple et à la nation

qui soit définie par un libre choix individuel, et non plus par l'ethnie, la langue et la religion. Ainsi, pour se limiter au seul cas croate, le FN français est-il certes l'allié du petit Parti du droit (HSP) pro-oustachi (4 députés), mais ses thèses rencontrent le même écho auprès de radicaux du HDZ (parti de Franjo Tudjman) comme le député Vladimir Seks.

Dernièrement, l'extrême droite s'est renforcée à l'Est. Le MIEP, clairement antisémite et anti-rom, a fait son entrée en 1998 au Parlement hongrois, avec 14 sièges, et le Parti des petits propriétaires de Jozsef Torgyan, dont le discours fait une distinction nettement raciste entre les « vrais Hongrois » et les minorités, est, avec 48 élus, un allié obligé du FIDESZ du Premier ministre Viktor Orban. Le SNS slovaque (5,4 % des voix), apologiste du régime cléricalo-fasciste de Mgr Tiso, détient les portefeuilles de l'Éducation et de la Culture dans le gouvernement Meciar. En août 1995, la signature du « protocole des quatre partis » a permis aux extrémistes roumains du parti Romania Mare (4,46 %), du Parti socialiste du travail (2,16 %) et du Parti de l'unité nationale (PUNR ; 4,36 %) de siéger au gouvernement, alors même qu'ils poursuivent une entreprise de réhabilitation du régime pronazi d'Antonesco. Enfin, il faut mentionner l'entrée au gouvernement au début de 1998 du radical serbe Seselj, nommé vice-Premier ministre après qu'il fut parvenu au second tour de l'élection présidentielle de 1997.

29

La situation en Russie pose quant à elle un grave problème à l'extrême droite ouest-européenne : celle-ci s'est d'abord alliée à Jirinovski qui est depuis les élections de 1995 à la Douma en déclin constant avec environ 5 % des voix. Puis certaines formations radicales de l'Ouest ont dénoncé, avec quelque raison, le fait que Jirinovski appuyait en fait le plus souvent, malgré ses gesticulations, les décisions de Eltsine, et que son rôle avait donc pour conséquence de stériliser durablement le potentiel de croissance du nationalisme russe. C'est la raison pour laquelle les « nationaux-bolcheviks » de l'Ouest comme le mouvement français Nouvelle Résistance, mais aussi certains cadres du Front national venus de la nouvelle droite, préfèrent les petits partis radicaux comme le Parti national-bolchevik de l'écrivain Edouard Limonov et du journaliste Alexandre Douguine, vulgarisateur en Russie des écrits de Julius Evola, de René Guénon et du GRECE.

LES FORMES DE L'EXTRÉMISME DE DROITE :
ACTION PARLEMENTAIRE
ET LOGIQUE GROUPUSCULAIRE

30 Une des principales transformations de l'extrême droite européenne des années 1990 est son passage du ghetto politique et de la marginalité à la pleine insertion dans le jeu démocratique et parlementaire, itinéraire qui est à la fois celui du FN français et de l'Alleanza Nazionale italienne. Pour autant, d'autres formes de militantisme subsistent. Nombre de mouvements d'extrême droite, refusant la « compromission » avec le système que représente à leurs yeux le combat électoral, n'y participent pas, tout en ayant des rapports avec les partis électoralistes, qui tiennent en particulier à la double appartenance fréquente de leurs militants. C'est ainsi qu'en France les membres de Nouvelle Résistance ont décidé en octobre 1996 d'un appui conditionnel au Front national, auquel appartiennent certains de ses cadres. Aux Pays-Bas, les militants de l'Aktiefrent Nationale Socialisten, du FAP-Arbeiderspartij et du Jongerenfront Nederland, néonazis, adhèrent pratiquement tous aux formations parlementaires CD et CP' 86. Ce type de pratique est ancien : au sein du MSI des années 1960-1970 se retrouvaient les membres de tous les mouvements comme Ordine Nuovo ou Avanguardia Nazionale impliqués dans la stratégie de la tension et le « terrorisme noir¹² ». L'analyse des formations extraparlémentaires, négligée par la science politique, est donc essentielle pour comprendre comment se structure de l'intérieur ce qu'il est convenu d'appeler le « camp national » : à l'intérieur de l'extrême droite n'existent pas de cloisons étanches entre partis et groupuscules. Ces derniers forment en particulier nombre de futurs cadres des partis parlementaires, soucieux de participer au jeu politique de manière plus constructive qu'en pratiquant la culture de témoignage et de nostalgie qui est celle des petits groupes radicaux¹³. Seule une infime minorité de militants pratique par choix une coupure totale avec la politique parlementaire et préfère l'activisme terroriste : cependant, la tentative, allemande ou autrichienne, de créer une sorte de fraction Armée brune, pendant droitier de la RAF, a échoué. Des actes terroristes isolés

12. Sur ce sujet, Franco Ferraresi (éd.), *La Destra radicale*, Milan, Feltrinelli, 1984.

13. Sur cette question, dans le cas particulier du FN français, je renvoie à ma contribution à l'ouvrage dirigé par Nonna Mayer et Pascal Perrineau, « Origine et formation du Front national », in *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de la FNISP, 1996, p. 17-36.

en RFA, la campagne de lettres piégées commencée en 1993 en Autriche par des membres de la VAPO, mouvement néonazi illégal, les tentatives terroristes de Combat 18 au Royaume-Uni ou de la Résistance blanche aryenne (VAM) en Suède sont tout ce qui reste du « terrorisme noir ».

A l'opposé de l'activisme, certains groupes ont délibérément choisi l'éloignement par rapport au politique et s'en tiennent à une action métapolitique. C'est le cas de la nouvelle droite, qui a considérablement perdu de son impact idéologique et médiatique des années 1970. Le GRECE français ne s'est jamais remis du départ de ses meilleurs cadres vers le Front national en 1984-1985 et de l'attitude obsidionale affichée par Alain de Benoist envers les partis, d'autant plus que l'idéologue du mouvement a clairement exprimé dès 1985 son refus formel du racisme frontiste¹⁴. A l'étranger, la nouvelle droite reste marginale : Marco Tarchi poursuit en Italie une carrière de politologue tout en publiant la revue *Trasgressioni* ; en Autriche malgré les efforts de la revue *Zur Zeit*, dirigée par l'ancien idéologue du FPÖ Andreas Mölzer, les idées néodroitnières sont minoritaires dans l'entourage de Jörg Haider ; de même en Espagne, au sein du Partido Popular, en dépit de l'action de José Javier Esparza, collaborateur du groupe de presse *Correo* et conseiller du sénateur Luis Fraga, et qui dirige la revue *Hesperides*. L'évolution idéologique de la nouvelle droite, passée du racisme hiérarchisant au différentialisme communautariste, l'a durablement éloignée de l'extrême droite et certains de ses idéologues comme le Portugais Jaime Nogueira Pinto, ancien directeur de la revue *Futuro Presente*, se sont rapprochés du conservatisme politique, du catholicisme et du libéralisme économique : Nogueira Pinto a ainsi été un des piliers de la campagne contre la légalisation de l'avortement avant le référendum du 28 juin 1998, position hérétique aux yeux des eugénistes paganisants de la nouvelle droite.

Dernier champ d'action de l'extrême droite : le champ religieux. Le catholicisme intégriste en particulier est un terrain propice à un engagement dans cette partie du champ politique, notamment en France. Ainsi, il existe à l'intérieur du Front national un courant fidèle à Rome mais incontestablement intégriste, le mouvement Chrétienté-Solidarité, dirigé par le député européen Bernard Antony, et qui inspire le quotidien *Présent*. Les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, schismatique depuis les sacres de 1988, sont moins nombreux au Front national (Roland

14. Pour un témoignage intéressant sur la nouvelle droite des origines, lire l'ouvrage collectif, *Le Mai 68 de la nouvelle droite*, Paris, Le Labyrinthe, 1998.

Gaucher, François Brigneau, Christian Baeckeroot, Martine Lehideux) que les « ralliés ». En revanche, nombre de lefebvristes sont engagés dans le combat contre-révolutionnaire et monarchiste, soit à la Restauration nationale, maurrassienne de stricte observance, soit dans les groupes légitimistes. Cette composante mystico-religieuse se retrouve également au sein de l'extrême droite espagnole, dans les revues *Fuerza Nueva* et *La Nación* comme au sein du Movimiento Catolico Español.

32 Cette interaction du religieux et du politique, également constatée dans les pays orthodoxes d'Europe orientale et en Grèce (où une partie minoritaire du clergé soutient les formations ultranationalistes) n'est cependant pas une règle absolue. Ainsi, en Grèce, l'Église vieille-calendarienne, incontestablement « intégriste » dans le domaine du culte, n'est pas d'extrême droite et est au contraire persécutée par une fraction de l'Église d'État, la même, d'ailleurs, qui soutint la junte des colonels. Dans les pays protestants, à l'exception de l'Ulster où certains groupes d'extrême droite se sont mis au service des milices loyalistes, les partis confessionnels ne sont nullement extrémistes en politique, même lorsqu'ils sont religieusement fondamentalistes : c'est le cas des partis hollandais RPF, SGP et GPV, dont les scores atteignent localement les 25 %.

QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DU VOTE EXTRÉMISTE

Il est évidemment présomptueux de prétendre dégager, à l'issue de ce panorama purement descriptif, une théorie des facteurs explicatifs de la percée de l'extrême droite en Europe. Quelques explications sont toutefois plausibles. Tout d'abord, il est évident que l'ostracisme qui a frappé en 1945 les idéologies fascistes et celles qui lui sont associées a cessé de fonctionner, cinquante ans après, de manière aussi systématique. Une réévaluation de l'histoire s'est opérée qui a permis par exemple l'insertion pleine et entière de l'Alleanza Nazionale dans le jeu politique dès lors qu'elle s'est démarquée officiellement des aspects les plus nauséabonds du fascisme mussolinien, en particulier des lois raciales de 1938. En Europe de l'Est, la chute du communisme et la mise en équivalence qui s'est ensuivie des crimes du stalinisme et de ceux du nazisme ont permis une réécriture de l'histoire qui se manifeste, au niveau des gouvernements, par des mesures symboliques qui équivalent à des réhabilitations : transfert en Hongrie des cendres du régent Horthy, rues de villes roumaines baptisées du nom du maréchal Antonesco, commémoration officielle des Lettons engagés dans la Waffen SS ou projet du président Tudjman d'enterrer côte à côte, sur le site du camp de

Jasenovac, les victimes juives ou tsiganes d'Ante Pavelic avec les oustachis tués par la Résistance. Poussée à son paroxysme, cette logique a abouti à la diffusion, très courante au sein de nombreuses formations d'extrême droite à l'ouest comme à l'est, de thèses négationnistes qui, si elles sont totalement ignorées de l'immense majorité de leur électorat, sont accueillies avec sympathie par une bonne partie des cadres.

En deuxième lieu, il faut mentionner une crise profonde et durable de la représentativité des partis traditionnels, exacerbée dans certains cas (Belgique, Pays-Bas, Scandinavie) par l'existence d'un système partisan bloqué où les tiers-partis restent à la marge. Le cas type de cette situation reste l'Autriche : l'existence d'une « grande coalition » entre socialistes et conservateurs, le fait que le FPÖ avant Jörg Haider était réduit, comme son homologue allemand, à un rôle de formation d'appoint ont créé une demande d'alternance, brèche dans laquelle s'est engouffré l'ancien gouverneur de Carinthie. C'est ce même refus d'un jeu politique « confisqué » par la « bande des quatre » qui sous-tend l'action du FN français.

33

En troisième lieu, il faut mentionner le fait que le passage de sociétés culturellement homogènes à des sociétés ouvertes et multiculturelles, voire multiraciales, génère des tensions d'adaptation, des refus, que l'extrême droite instrumentalise en faisant de l'étranger ou de l'immigré le bouc émissaire des situations économiques et sociales difficiles qui perdurent en Europe de l'Ouest. Même dans les pays qui résistent bien à la crise, comme ceux de Scandinavie, la prise de conscience du fait que les flux migratoires ne sont plus simplement transitoires, mais induisent une fixation définitive de populations allogènes, provoque des réactions populistes et xénophobes d'autant plus vives que le modèle social-démocrate de protection sociale a été remis en question et des couches entières de la population fragilisées, précarisées en conséquence.

Cette variable est d'autant plus à prendre en considération que le vote d'extrême droite reflète également, en France comme ailleurs, une défiance certaine à l'encontre d'une unification européenne et d'une mondialisation qui se font essentiellement par les marchés financiers et les délocalisations. La peur du passage à la monnaie unique et de ses conséquences a d'autant mieux été récupérée par l'extrême droite que le consensus du « politiquement correct » est fort sur l'adhésion au dogme libéral du marché unique. La gauche, massivement ralliée à la mondialisation libérale, ne peut espérer ramener à elle une partie de son électorat passé aux formations protestataires anti-européennes qu'au prix d'un effort réel et poussé d'explication ou d'un revirement straté-

gique qui lui ferait reconsidérer son appui au passage à l'euro. L'absence d'une telle perspective, ainsi que l'incapacité des droites conservatrices et libérales à se régénérer au plan idéologique, voire leur décomposition organisationnelle, laissent penser que l'extrême droite européenne, loin de connaître une poussée passagère, entre dans une phase de consolidation durable qui peut la mener à l'exercice, sinon solitaire, du moins partagé, du pouvoir.

R É S U M É

L'extrême droite populiste et xénophobe se renforce en Europe occidentale à travers les succès électoraux des partis de la génération « postindustrielle », notamment en France et en Flandre belge, en Autriche et en Scandinavie. Les partis dont les modèles sont les régimes autoritaires d'Europe du Sud (Portugal, Espagne et Grèce) n'ont pas quant à eux réussi leur processus de modernisation et demeurent marginaux. L'extrême droite s'affirme aussi par la voie extraparlamentaire et investit le champ culturel. Tel est le choix de la « nouvelle droite » qui est désormais sortie du champ des droites radicales, et des groupes nationalistes-révolutionnaires. C'est toutefois en Europe de l'Est que se développe le plus rapidement une droite radicale ultranationaliste souvent reliée aux fascismes locaux d'avant guerre. Ses contacts avec les mouvements similaires de l'Ouest européen vont en s'intensifiant.

L'EXCEPTION FRANÇAISE

DEPUIS QUINZE ANS l'extrême droite française s'est implantée à tous les niveaux du système politique. Du niveau municipal au niveau européen, en passant par tous les échelons intermédiaires (cantonal, régional, législatif et présidentiel), le Front national a connu un renforcement régulier de son emprise électorale, conquis ses premières municipalités, pesé de tout son poids, en 1998, sur la confection des nouveaux exécutifs régionaux et battu tous ses records électoraux avec les 15,3 % des suffrages exprimés (4 656 000 voix) obtenus en 1995. En dépit, ici et là, de poussées électorales du même type dans d'autres pays européens, la France reste une exception du fait du niveau élevé et de la longue durée de la réussite électorale du FN. Seule l'Autriche connaît, avec le FPÖ de Jörg Haider, une extrême droite à haut niveau d'implantation électorale (27,6 % aux élections européennes d'octobre 1996), mais la dynamique de ce national-populisme a été un peu moins précoce qu'en France et n'est véritablement sensible que depuis 1986. Ainsi, si ce n'est la proximité du cas autrichien, le succès électoral de l'extrême droite reste une spécificité française. Quels sont les éléments culturels, sociaux et politiques qui permettent de rendre compte de cette « exception française » ?

35

Pour tous ceux qui réduisent le Front national aux seules questions du chômage, de l'immigration et de l'insécurité, il y aurait une réponse évidente et immédiate : son succès serait étroitement articulé à une spécificité française qui associerait chômage élevé, population étrangère nombreuse et insécurité prononcée. L'extrême droite ne serait qu'une réponse politique et mécanique à ces enjeux sociaux mal pris en compte par les partis démocratiques traditionnels. Cette hypothèse est fragile dans la mesure où de très nombreux pays européens connaissent des

taux de chômage, de population étrangère ou de délinquance sensiblement égaux ou même supérieurs à ceux de la France sans connaître de fortes implantations électorales de l'extrême droite. Pour le chômage, c'est le cas de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie ou encore de l'Espagne. Pour la population étrangère, c'est le cas de la Belgique, de l'Allemagne ou du Luxembourg. Enfin, pour la délinquance, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne ou la Belgique connaissent des évolutions similaires à celles qui affectent la France.

LE LEGS CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

36 Ainsi, au-delà d'une conjoncture économique et sociale qui n'est pas caractéristique de la seule France, il faut s'intéresser au legs d'une culture politique française qui charrie de fortes spécificités. Premier pays à puiser les sources de son système politique dans la philosophie des Lumières, la France a aussi généré un vigoureux courant contre-révolutionnaire qui, des débuts du XIX^e siècle à nos jours, a alimenté nombre de mouvements politiques (l'Action française, la Révolution nationale, certains mouvements hostiles à la décolonisation et proches de la fraction la plus intransigeante du catholicisme français). Même diminué et marginalisé, ce courant pérenne constitue une structure d'accueil dans laquelle viennent se cristalliser les rancœurs et les déceptions vis-à-vis des « vertus » de la République. C'est ainsi que ce courant récupéra successivement les déceptions à l'égard de la III^e République naissante, les colères contre la même République finissante dans les années 1930 et enfin, dans les années 1950, les exaspérations contre les incapacités d'une IV^e République engluée dans le borborygme colonial. Cependant, très tôt, les protestations contre les faiblesses de la République parlementaire ne servirent pas seulement à nourrir ce vieux courant contre-révolutionnaire et alimentèrent la tentation d'une République césariste.

LA PULSION CÉSARISTE

Les partis plébiscitaires constituent une composante forte de la culture politique française qui, en dehors de la tradition contre-révolutionnaire, ont régulièrement alimenté et structuré les poussées d'extrême droite et de national-populisme. Le boulangisme à la fin du XIX^e siècle, les ligues dans l'entre-deux-guerres, le poujadisme de la fin des années 1950 furent, chacun avec leurs spécificités, des surgeons de ce vieux tempérament

plébiscitaire qui, selon l'expression d'André Siegfried, constitue « dans l'histoire et la psychologie des partis français, un chapitre tout spécial. [...] dans certaines circonstances qu'il est possible d'analyser et de connaître, il surgit et s'épanouit tout à coup avec une telle puissance que tout le pays en est transformé : ses manifestations sont de l'ordre éruptif¹ ».

Ces deux courants, contre-révolutionnaire et plébiscitaire, irriquent, depuis deux siècles, le paysage politique français et peuvent accueillir, plus aisément que dans d'autres pays, les déceptions et les frondes contre le « système ». C'est ainsi qu'un quarteron d'héritiers de la tradition contre-révolutionnaire et de césaristes rêvant de plaies et de bosses, associé depuis 1972 aux néofascistes d'Ordre nouveau dans un Front national, se trouve, au début des années 1980, en situation d'exploiter et de capter le malaise d'une société française confrontée à une crise économique durable et à une déception politique liée à l'alternance de 1981. Cependant, pour que ces vieux courants retrouvent leur pouvoir de séduction politique, il faut qu'un malaise socio-économique et politique vienne éroder la confiance républicaine ou ce que Stanley Hoffmann appelait la « synthèse républicaine », délicat équilibre entre une société structurée, un système politique centralisé et une vision du monde extérieur tirant orgueil de l'universalité des valeurs françaises².

37

L'IMPENSÉ DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le malaise socio-économique s'est installé avec le développement du chômage et l'impression croissante que l'immigration participait à l'aggravation de la situation. Cette logique de l'immigration « bouc émissaire » des inquiétudes et des difficultés engendrées par le chômage n'est pas une spécificité française et est à l'œuvre dans tous les pays européens qui accueillent sur leur sol une forte immigration (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne...). Alors, pourquoi cette logique du « bouc émissaire » immigré rencontre-t-elle un écho particulier dans l'Hexagone ? Une piste explicative peut être trouvée dans le fait que la diabolisation économique de l'immigré est redoublée, dans le cas français, d'une diabolisation politique. En effet, depuis la fin des années 1970, la population majoritaire dans l'immigration est d'origine maghrébine. En 1982, 38 % de la population étrangère en France sont constitués par des personnes originaires

1. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Genève-Paris-Gex, Slatkine Reprints, 1980 (1^{re} éd., 1913), p. 473.

2. Stanley Hoffmann, *Sur la France*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Politique », 1976.

du Maghreb. Vingt ans plus tôt, ils n'étaient que 19 %. Dans les années 1950, et jusqu'en 1962 pour l'Algérie, la France a été en guerre ouverte ou larvée dans les trois pays du Maghreb. La longue guerre d'Algérie (1954-1962) a laissé des traces fortes et un lourd contentieux dans les opinions des deux côtés de la Méditerranée. Dès 1965, l'électorat des pieds-noirs avait été un des principaux supports du candidat d'extrême droite à l'élection présidentielle : Jean-Louis Tixier-Vignancour dont l'axe essentiel de campagne avait été la dénonciation de la « trahison » gaulloise et la nostalgie de l'Algérie française. Encore aujourd'hui, l'extrême droite et Jean-Marie Le Pen rencontrent un écho favorable dans la population d'origine pied-noire. Les très bons scores obtenus par les candidats du Front national dans nombre de communes des régions méditerranéennes sont le reflet de fortes communautés pieds-noires, établies dans ces zones depuis l'exode du début des années 1960. Mais, bien au-delà de ces acteurs directs du drame algérien, la guerre d'Algérie, qui s'est soldée par la victoire politique du FLN, a laissé derrière elle son lot de traumatismes, de rancœurs et d'ostracismes dans l'opinion publique française. Dans la hiérarchie des antipathies de l'opinion publique française vis-à-vis des groupes allogènes, telle que l'établit annuellement depuis 1990 l'institut CSA pour le compte de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, c'est régulièrement la population maghrébine qui attire le plus de rejet, loin devant les populations d'Afrique noire, d'Asie ou encore d'Europe méditerranéenne³. Alors que, respectivement, 5 %, 15 % et 17 % des personnes interrogées représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus déclarent avoir plutôt ou beaucoup d'antipathie pour les Européens de pays méditerranéens, les Asiatiques et les Noirs d'Afrique, elles sont 35 % et 40 % à avoir de l'antipathie pour les jeunes Français d'origine maghrébine (les beurs) et les Maghrébins (enquête CSA/CNCDH, novembre 1996). Cette hostilité aux Maghrébins atteint des sommets chez les électeurs proches du Front national : 80 % et 83 % d'entre eux déclarent avoir de l'antipathie pour les beurs et les Maghrébins. Ce rapport particulier à la population maghrébine avive le rejet d'une immigration perçue par une partie de l'opinion comme non seulement massive, hétérogène, mais aussi « ennemie ». Dans aucun autre pays européen, la population majoritaire dans l'immigration n'est issue d'un pays avec

3. Roland Cayrol, « Les indicateurs du racisme et de la xénophobie », in Élisabeth Dupoirier et Jean-Luc Parodi (dir.), *Les Indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 303-317.

lequel le pays d'accueil s'est battu pendant huit années au cours d'un conflit sanglant et fratricide, qui constitue aujourd'hui encore un profond traumatisme dans l'inconscient collectif. Cet impensé de la guerre d'Algérie constitue un des principaux ingrédients de la réussite politique de la démonologie immigrée qui reste un des axes majeurs de la propagande frontiste. Les thèmes de la dangerosité, du terrorisme, de la trahison, de l'assistanat ou de l'incurie, que le Front national associe souvent à l'immigration, ne font que prolonger une thématique déjà abondamment utilisée au moment des conflits de décolonisation au Maghreb. Plus de trente ans plus tard, le conflit algérien et les représentations qu'il avait activées viennent hanter et compliquer la très actuelle question des flux migratoires. A cette spécificité de l'histoire politique récente, il faut ajouter d'autres éléments de la culture et du système politiques français.

39

LES EFFETS PERVERS DU CONSENSUS COHABITATIONNISTE

Au cours des douze dernières années, la V^e République a vécu presque la moitié du temps sous le régime de la cohabitation entre gauche et droite. Cette situation de cohabitation prolongée et d'absence d'alternative a pu avoir des effets délétères dans une culture politique qui privilégiait depuis des décennies l'alternative radicale ou encore ce que François Furet appelait la « culture politique révolutionnaire ». La longue occupation du pouvoir par la gauche a relégué au magasin des accessoires ce que Léon Blum appelait la « conquête du pouvoir » et fait découvrir à l'opinion une « gauche de gouvernement » qui ne pouvait plus revendiquer l'héritage de la « gauche révolutionnaire » et ses airs de « rupture », de « changement de société », etc. Cet *aggiornamento* jamais assumé comme tel par la gauche, joint à l'unanimité de la cohabitation, a peu à peu laissé vacant l'espace de la protestation radicale. Le Front national s'y est installé progressivement, tout comme le FPÖ de Jörg Haider a pu profiter, en Autriche, du partage du pouvoir quasi institutionnalisé entre la gauche social-démocrate et la droite démocrate-chrétienne⁴. Dans la terminologie lepéniste, la dénonciation de la « bande des quatre » exploite à satiété ce sentiment « antisystème » que bien d'autres hommes et formations politiques ont utilisé dans le passé français.

4. Mis en place progressivement de 1945 à 1966, le système de la *Proporz* prévoit la répartition équitable des postes du secteur public entre les deux grands partis de gauche – le SPÖ – et de droite – l'ÖVP.

Au-delà des effets pervers du consensus cohabitationniste, le système politique français est porteur d'une très forte culture étatique et d'une foi républicaine qui rendent plus compliquée que dans des sociétés davantage libérales et démocrates la gestion de problèmes comme l'insécurité, l'immigration et, plus globalement, le rapport à l'autre, l'individualisation et la diversification de la société.

LES NOSTALGIES DE L'ÉTAT FORT

40 Sur le terrain de l'insécurité, qui est aujourd'hui un des thèmes sur lesquels Jean-Marie Le Pen et le Front national rencontrent le plus d'écho dans la population, l'État fait face à une véritable « crise du monopole de la violence légitime⁵ » et assiste, avec la hausse continue de la délinquance depuis trente ans, avec le développement du système assurantiel ou encore la marchandisation de la sécurité, à un déclin des régulations étatiques. Cette crise, qui touche le cœur même de l'État, défini par Max Weber comme « communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, [...] revendique avec succès, pour son propre compte, le monopole de la violence physique légitime⁶ », a des effets particulièrement délétères dans une société davantage intimement liée à son État que la plupart des autres sociétés européennes. Il y a dans le vote en faveur du Front national une « demande d'État », d'un État recentré sur ses fonctions régaliennes, sûr de soi et dominateur.

L'ALLERGIE RÉPUBLICAINE À LA DIFFÉRENCE CULTURELLE

L'immigration et la diversification culturelle qu'elle a développée au sein de la société ont également remis en cause une conception très hexagonale de l'État-nation. Comme l'écrit Michel Wieviorka : « La France,

5. A la fin de son excellent ouvrage sur la *Sociologie politique de l'insécurité* (Paris, PUF, 1998), Sebastian Roché s'interroge (p. 258) : « L'État peut-il encore passer pour le point privilégié duquel on peut connaître et agir, la tête de la société, et aussi la main de la société agissant sur elle-même ? La monopolisation de la violence légitime, et son corollaire celui de dire la loi et donc de fonder l'interdit, en était la traduction. On voit aujourd'hui combien cette vision des choses est imparfaite, pour ne pas dire plus. L'enrichissement de la société, l'éducation généralisée qui y est dispensée rendent les individus de moins en moins prédictibles. Au moment où les élites continuent à affirmer le pouvoir de la société sur elle-même *via* l'État, la sécurité dans la société cesserait-elle d'être maîtrisable du fait de son individualisation et sa déspatialisation ? »

6. Max Weber, *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971, t. I, p. 57.

expression forte de l'État-nation, société nationale très intégrée, est attachée à des valeurs républicaines et au principe de la laïcité, acquis il y a moins d'un siècle, qui impose la séparation radicale du politique et du religieux, dont elle prône non pas l'interdiction, mais le confinement dans l'espace privé ; elle résiste à toute reconnaissance des particularismes culturels dans la vie politique, où elle ne veut connaître que des individus-citoyens. Elle ne peut donc traiter les différences culturelles de la même manière que d'autres pays, dont la tradition politique leur est plus ouverte, qu'il s'agisse par exemple du système des piliers de la Belgique ou des Pays-Bas, ou de la place des lobbies dans le système américain⁷. » Ce modèle républicain, allergique à la reconnaissance des identités particulières, organisé autour d'une conception intégratrice et universaliste de la nation, rend plus difficiles la connaissance et la reconnaissance des différences. Face à une société française de plus en plus ouverte, hétérogène et complexe, ce modèle est entré en crise. Tout comme Philippe Burrin constate que le régime de Vichy a correspondu à un moment d'un « cycle de décomposition républicaine⁸ », on peut aujourd'hui considérer que le Front national est le fruit d'une maladie sénile du modèle républicain : « Le national-populisme s'alimente de la maladie sénile du modèle français d'intégration républicaine en permettant aux Français qui se veulent de souche de concilier sur un mode imaginaire ce qui devient inconciliable dans la pratique⁹. » Craquant sous les coups de boutoir de la « société ouverte », le modèle républicain connaît une grave crise des institutions qui le faisaient fonctionner : école, armée, services publics... Travaillée à l'intérieur par la montée des particularismes culturels, la nation française est également contestée du dehors par la construction européenne, la globalisation de l'économie et l'internationalisation culturelle. Ces forces centrifuges, internes et externes, répandent un profond malaise dans un pays qui s'est longtemps vécu comme plus homogène et exceptionnel que bien d'autres. Dans un tel contexte, les thèmes de l'État fort, de la préférence nationale, de la dénonciation du mondialisme et du libre-échange, ou

41

7. Michel Wieviorka (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996, p. 35.

8. Dans une communication sur « L'idéologie de la Révolution (Contre-Révolution ?) nationale », faite lors du colloque « The Extreme Right-Wing in France, 1880 to the Present » (Dublin, Trinity College, 26-28 mars 1998), Philippe Burrin a analysé la « Révolution nationale » vichyste comme « moment d'un cycle de décomposition républicaine ».

9. Michel Wieviorka, *op. cit.*, p. 43.

encore de la nécessité d'une renaissance de la nation, ont un espace de réception plus important dans la société française que dans d'autres sociétés européennes. Quand le modèle républicain et étatique français n'a plus les moyens de ses ambitions, il nourrit toute une cohorte de désillusions et de nostalgies dont le Front national fait son miel.

R É S U M É

La France est un des pays d'Europe où l'extrême droite est à un haut niveau électoral et cela depuis bientôt quinze ans. Cette « exceptionnalité » française s'enracine dans de vieilles traditions politiques (legs contre-révolutionnaire, pulsion césariste), dans une histoire politique marquée par le souvenir douloureux de la guerre d'Algérie, dans un système politique connaissant de longues périodes de cohabitation et enfin dans une culture républicaine et étatique qui n'admet qu'à contrecœur l'accentuation des différences ethniques et culturelles ainsi que la crise de l'État-providence.

JÜRGEN W. FALTER
JÜRGEN R. WINKLER

LA « RÉSISTIBLE ASCENSION »
DE L'EXTRÊME DROITE
EN ALLEMAGNE *

LORSQU'IL EST MANIFESTE, l'extrémisme de droite peut se traduire par des phénomènes aussi différents que la violence contre les demandeurs d'asile, l'affichage d'opinions xénophobes ou le vote en faveur de partis d'extrême droite. De fait, ces trois formes d'extrémisme de droite ont profité à différentes reprises, en Allemagne, d'une conjoncture relativement favorable. Il est vrai qu'il ne s'agissait chaque fois que d'événements passagers. Après un réveil temporaire, les agressions contre les étrangers et les demandeurs d'asile, les graffitis et les profanations de sépultures à caractère antisémite, de même que les succès électoraux des partis d'extrême droite revenaient toujours à un niveau normal (bas par rapport au reste de l'Europe).

43

En ce qui concerne les succès électoraux de ces partis, la République fédérale se situait et se situe encore plutôt en dessous de la moyenne européenne. En France, en Italie, en Belgique, au Danemark, et même dans des pays qui se veulent particulièrement démocratiques et immunisés contre les radicalismes en tous genres, à savoir les Pays-Bas ou la Suisse, on voit toujours surgir, au moment des élections, des partis relativement importants situés à l'extrême droite de l'échiquier politique. Dans certains de ces pays, de tels partis ont même obtenu un nombre de voix bien plus élevé que l'ensemble des groupements d'extrême droite en Allemagne. Ce n'est que lors d'élections de moindre importance et bénéficiant par conséquent d'une participation plus faible – comme les élections européennes ou régionales – que les partis d'extrême droite allemands ont connu un peu plus de succès. Toutefois, même là, ils n'ont

* Traduit de l'allemand par Élisabeth Guillot.

jamais remporté jusqu'à présent, si l'on excepte deux cas régionaux particuliers (Bade-Wurtemberg et Saxe-Anhalt), plus de 10 % des suffrages exprimés.

La naissance de la République fédérale a certes marqué une rupture avec le passé national-socialiste. Cependant, des orientations nationales-allemandes (*deutschnational*), nationales-conservatrices (*nationalkonservativ*) et antisémites, ainsi qu'autoritaires et antidémocratiques, ont survécu dans des proportions variables. On peut certes poser, avec Erwin Scheuch et Hans Dieter Klingemann¹, que ce type pathologique de structure de la personnalité se retrouve – selon l'intensité du changement social, des crises économiques et des traditions culturelles – dans toutes les sociétés industrielles occidentales, mais les études sur le sujet admettent unanimement que de telles opinions étaient plus répandues en Allemagne, au lendemain de la guerre, que dans d'autres démocraties occidentales².

Selon Richard Stöss, depuis que la République fédérale a été constituée, des idées de ce genre ont trouvé leur expression politique dans plus de quarante partis nationaux-conservateurs et d'extrême droite³. Mais, comme seul un petit nombre de ces partis ont recruté suffisamment d'adhérents, la plupart ne se sont maintenus que peu de temps sur la scène politique. Six partis d'extrême droite, qui peuvent être rangés dans trois phases différentes⁴, ont été présents sur l'échiquier politique pendant une période relativement longue ou ont été responsables, en raison de leurs brefs succès électoraux aux élections régionales, d'une agitation considérable. Il s'agit, dans l'ère Adenauer, de la Deutsche Gemeinschaft (DG), du Deutsche Reichspartei (DRP) et du Sozialistische Reichspartei (SRP), du Nationaldemokratische Partei Deutschlands (NPD) sous la Grande Coalition (alliance du SPD et de la CDU-CSU entre 1966

1. Cf. Erwin K. Scheuch et Hans Dieter Klingemann, « Theorie des Rechtsradikalismus in westlichen Industriegesellschaften », *Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialpolitik*, n° 12, 1967, p. 11-29.

2. Cf. Gabriel A. Almond et Sidney Verba, *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

3. Cf. Richard Stöss, *Die extreme Rechte in der Bundesrepublik. Entwicklung, Ursachen, Gegenmaßnahmen*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1989.

4. Cf. Ekkart Zimmermann et Thomas Saalfeld, « The Three Waves of West German Right-Wing Extremism » in Peter H. Merkl et Leonard Weinberg (éd.), *Encounters with the Contemporary Radical Right*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 50-74 ; et Jürgen R. Winkler, « Die Wählerschaft der rechtsextremen Parteien in der Bundesrepublik Deutschland 1949-1993 », in Wolfgang Kowalsky et Wolfgang Schroeder (éd.), *Rechtsextremismus. Einführung und Forschungsbilanz*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1994, p. 69-88.

et 1969), et enfin, actuellement, de la Deutsche Volksunion (DVU) et des Republikaner (REP). Aucun de ces partis n'a cependant réussi ne serait-ce qu'à approcher les succès électoraux remportés par le NSDAP pendant le dernier tiers de la République de Weimar⁵.

LES SÉQUELLES DE L'ORDRE ANCIEN

Dès la phase de création de la République fédérale, plusieurs associations et partis nationaux-allemands et de la droite extrémiste se sont constitués, le plus souvent par régions⁶. Ils se référaient au mythe du Reich ainsi qu'à des traditions désuètes de caractère *völkisch* (dérivées d'un nationalisme fondé sur la race et, partant, antisémite) et autoritaire, ils rejetaient la démocratie socio-libérale en train de naître et agissaient contre la politique d'occupation des Alliés. Avec le Deutsche Rechtspartei et la Wirtschaftliche Aufbauvereinigung (WAV), deux de ces partis firent leur entrée au premier Bundestag. La WAV obtint son meilleur score en Bavière avec 14,4 % des voix et la Deutsche Rechtspartei atteignit 8,1 % en Basse-Saxe. On a montré que les petits partis de droite tendaient à obtenir un nombre de suffrages généralement au-dessus de la moyenne principalement là où, en juillet 1932, le DNVP ou le NSDAP l'avaient emporté⁷.

45

Après l'abandon de la politique alliée des licences (accordées par les occupants pour autoriser la formation des partis politiques), au début de l'année 1950, d'autres partis d'extrême droite se constituèrent : la Sozialistische Reichspartei (SRP), le Deutsche Reichspartei (DRP), la Deutsche Gemeinschaft (DG), et le Block der Heimatvertriebenen und Entrechteten (BHE). Lors des législatives régionales qui succédèrent en 1949 aux législatives fédérales, ils obtinrent des résultats parfois remarquables. Ainsi, la DG nationale-conservatrice obtint dans le Bade-Wurtemberg 14,7 % des voix. En tant qu'organisation d'intérêts des réfugiés, le BHE réalisa, au début des années 1950, aux législatives régionales auxquelles il se présenta, une moyenne de 12 % des voix.

5. Cf. Jürgen W. Falter, *Hitlers Wähler*, Munich, Beck, 1991.

6. Cf. Otto Büsch et Peter Furth, *Rechtsradikalismus im Nachkriegsdeutschland. Studien über die Sozialistische Reichspartei (SRP)*, Berlin-Villingen, Ring Verlag, 1957 ; Peter Dudek et Hans-Gerd Jaschke, *Entstehung und Entwicklung des Rechtsextremismus in der Bundesrepublik. Zur Tradition einer besonderen politischen Kultur*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1984 ; Richard Stöss, *op. cit.* ; et Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika. German Nationalism Since 1945* (2 vol.), Middletown, Wesleyan University Press, 1967.

7. Cf. Jürgen W. Falter, *op. cit.*

Avec un score de 23,5 % aux législatives du Schleswig-Holstein, en 1950, ce parti remporta un succès grandiose et inespéré.

A la différence de la DG et du BHE, le SRP se réclamait ouvertement, tant sur le plan personnel que sur le plan idéologique et programmatique, de la tradition du national-socialisme⁸. Il se voulait un parti d'opposition nationale et entendait rétablir le Reich allemand comme « troisième force » entre l'Est et l'Ouest. En tant que représentant d'un socialisme allemand au-delà du libéralisme et du marxisme, il rejetait l'État partisan nouvellement constitué au même titre que le pluralisme. A la suite de succès isolés à l'échelon communal, il se retrouva sous les projecteurs en faisant son entrée, en 1951, aux parlements régionaux de Brême et de Basse-Saxe avec respectivement 7,7 % et 11 % des voix. Lui aussi réalisa ses meilleurs scores surtout là où, entre 1930 et 1933, les succès du NSDAP avaient dépassé la moyenne nationale.

Conditions de succès et base sociale

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et, surtout, de la naissance de la République fédérale, l'immense majorité des Allemands rompit avec le passé national-socialiste, à commencer par l'élite politique. Mais d'anciennes attitudes et traditions politiques continuaient d'être à l'œuvre. L'idéologie d'extrême droite et allemande-conservatrice était encore répandue dans certaines franges de la population ainsi que dans de nombreuses associations et les premiers succès électoraux des partis d'extrême droite et nationaux-conservateurs furent d'abord considérés comme des « séquelles de l'ordre ancien ». Ils étaient favorisés par les problèmes sociaux et économiques, qui allaient de pair avec la partition de l'Allemagne, les suites de la dictature nazie et de la Seconde Guerre mondiale, et les transformations sociales et politiques du système politique⁹. Mais, surtout, les problèmes liés aux suites de la guerre, auxquels la jeune République était confrontée, étaient énormes : plus de 10 millions de réfugiés et de personnes déplacées devaient être soignés, logés et intégrés dans la société ; auxquels s'ajoutaient environ 6 millions de personnes victimes des bombardements, 1,5 million de prisonniers de guerre qui retournaient chez eux après une longue absence, un nombre aussi grand d'orphelins de guerre ainsi qu'un taux de chômage qui avoisinait les 11 %. Par conséquent, les frustrations sociales, économiques

8. Cf. Otto Büsch et Peter Furth, *op. cit.* ; Peter Dudek et Hans-Gerd Jaschke, *op. cit.*

9. Cf. Peter Dudek et Hans-Gerd Jaschke, *op. cit.* ; Richard Stöss, *op. cit.*

et politiques étaient aussi répandues dans la société que les personnes étaient dépourvues de normes libérales-démocrates bien enracinées, à telle enseigne que, par rapport aux années suivantes, les organisations nationales-conservatrices et d'extrême droite rencontrèrent alors des conditions relativement favorables.

Durant la première décennie de la République fédérale, les tenants de l'opposition radicale étaient en premier lieu d'anciens membres du *Deutschkonservativen Partei* ou du *NSDAP* qui, avec la chute du III^e Reich, avaient perdu leurs privilèges. Les partis d'extrême droite de la première vague séduisaient principalement d'anciens nationaux-socialistes rejetant le système politique de la RFA et remportèrent leurs plus grands succès surtout dans les régions rurales et agricoles d'Allemagne du Nord. Ils obtenaient une très large audience parmi les protestants âgés de 20 à 40 ans, les agriculteurs et les ouvriers, les personnes déplacées ou de retour chez elles après une longue absence. En revanche, les petits partis d'orientation plutôt nationale-conservatrice rassemblaient surtout d'anciens adhérents du *DNVP* mécontents de la politique du gouvernement Adenauer.

47

Interdiction

Sous la République de Weimar, le *NSDAP* s'était présenté aux élections avec l'intention de renverser la démocratie. Pour empêcher qu'une chose semblable ne se reproduisît, la nouvelle élite politique institua le principe de la démocratie en état de défense. Les partis et associations ayant pour but de porter atteinte à l'ordre fondamental démocratique, ou de le renverser, devaient en être empêchés par des moyens légaux. C'est pourquoi les pères de la constitution inscrivirent dans la Loi fondamentale la possibilité de l'interdiction des partis par la Cour constitutionnelle fédérale. A la fin de l'année 1951, le gouvernement Adenauer déposa pour la première fois une demande d'interdiction – dirigée contre le *SRP* – à Karlsruhe (siège de la Cour constitutionnelle fédérale). En octobre 1952, la Cour de Karlsruhe déclara ce parti anticonstitutionnel. Le *SRP* fut dissous en tant qu'organisation héritière du *NSDAP* et perdit par là même ses mandats parlementaires. Bien que différents partis d'extrême droite eussent été liés – sur un plan personnel ou idéologique – au *SRP*, il n'y eut plus, au cours des années suivantes, de demande d'interdiction, et ce pour des motifs d'opportunité politique. Cela est également vrai pour les partis héritiers du *KPD* (Parti communiste allemand) qui fut lui aussi interdit, en 1956, par la Cour constitutionnelle fédérale.

Déclin

Jusqu'à la fin des années 1950, les petits partis à la droite du système partisan d'Allemagne fédérale ne rencontrèrent en définitive qu'un écho de plus en plus faible au sein de la population. La recherche distingue notamment quatre raisons à cela. 1) L'orientation interconfessionnelle et la dimension de « parti populaire » (*Volkspartei*) de la CDU-CSU facilitait l'intégration d'anciens électeurs des petits partis. 2) Avec la croissance économique et le recul du chômage, alors que la situation économique et sociale s'améliorait et que les réfugiés étaient intégrés, les petits partis de droite perdaient leur base électorale. 3) A cela s'ajoutait que la barrière institutionnelle pour l'entrée au Bundestag des petits partis avait été relevée. Alors qu'au début il suffisait d'avoir obtenu 5 % des voix dans un Land, à partir de 1953 le « coût » de la protestation nationaliste de droite avait augmenté du fait de la règle qui assujettissait l'entrée au Bundestag à l'obtention d'au moins 5 % des voix sur l'ensemble du territoire fédéral, ou à celle de trois mandats directs. 4) Sous la République de Weimar, les partis démocratiques toléraient les partis extrémistes et populistes de droite. Les partis démocratiques de la RFA en avaient tiré une leçon importante. Ils étaient d'accord pour limiter l'expansion des partis extrémistes et pour les combattre ensemble¹⁰. Ce consensus fondamental – et qui s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui – au sein de l'élite politique et sociale fit barrage à l'expansion des partis d'extrême droite et contribua de manière tout à fait essentielle à la stabilité du système politique de la République fédérale.

L'ASCENSION ET LE DÉCLIN DU NPD

Le déclin des partis d'extrême droite rivaux incita finalement des représentants du DRP à rassembler les organisations nationales-allemandes et d'extrême droite au sein du Parti national-démocratique d'Allemagne (NPD). Comme des politiciens du Deutsche Partei (DP) et de l'aile droite du BHE se laissèrent convaincre, le NPD acquit également un pouvoir d'attraction pour les segments nationaux-conservateurs de la population. En la personne de Friedrich Thielen, transfuge de la CDU, un député du DP fut élu au Bundestag. Mais, en réalité, la ligne du parti était définie par d'anciens politiciens du DRP. De fait, à la suite de

10. Uwe Backes et Eckhard Jesse, *Politischer Extremismus in der Bundesrepublik Deutschland*, 3^e éd. corr., Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, 1993.

violentes querelles internes, d'anciens hommes forts du Deutsche Reichspartei – tel Adolf von Thadden, élu au Bundestag à la place de Thielen – assumaient désormais ouvertement la direction du parti. Si, pour parer à l'éventualité d'une interdiction, le NPD faisait allégeance, dans son programme et pour des raisons tactiques, à l'ordre démocratique fondamental, en revanche sa propagande et les déclarations de ses hommes politiques trahissaient son caractère extrémiste¹¹.

Fin 1966, avec 7,9 % des voix aux législatives de Hesse, le NPD réussit pour la première fois à faire son entrée dans un parlement régional. En République fédérale comme à l'étranger, ce succès électoral d'un parti d'extrême droite fut accueilli avec stupeur. Au cours des deux années suivantes, il réussit à entrer dans six autres parlements régionaux : en Bavière avec 7,4 % des voix, en Rhénanie-Palatinat avec 6,9 %, dans le Schleswig-Holstein avec 5,8 %, en Basse-Saxe avec 7 % et à Brême avec 8,8 %. Enfin, il enregistra son succès le plus retentissant dans le Bade-Wurtemberg où il remporta 9,8 % des suffrages. Ainsi, non seulement il était victorieux dans les anciens bastions du SRP, en Allemagne du Nord, mais il s'assurait également de nouvelles zones d'influence dans des régions d'Allemagne du Sud. Certains de ces bastions étaient des régions plutôt agricoles avec un fort pourcentage de protestants – par exemple en Hesse du Nord et en Franconie –, dans lesquelles le NSDAP avait été influent dans l'entre-deux-guerres. Alors que Klaus Liepelt¹² et John David Nagle¹³ affirment que le NPD a remporté des victoires surtout dans les régions où les nationaux-socialistes avaient jadis recueilli plus de voix qu'ailleurs, Heinz Sahner¹⁴ montre à propos du Schleswig-Holstein que les rapports entre les succès électoraux du NPD en 1967 et les scores du NSDAP à la fin de la République de Weimar sont négligeables.

49

Base sociale

Les électeurs âgés de 45 à 60 ans – cette classe d'âge avait connu sa première socialisation politique sous la République de Weimar ou le III^e Reich – étaient particulièrement enclins à voter en faveur du NPD. Environ 70 % de l'électorat de ce parti était masculin, et les exploitants

11. Cf. Peter Dudek et Hans-Gerd Jaschke, *op. cit.*

12. Klaus Liepelt, « Anhänger der neuen Rechtspartei. Ein Beitrag zur Diskussion über das Wählerreservoir der NPD », *Politische Vierteljahresschrift*, n° 8, 1967, p. 237-271.

13. John David Nagle, *The National Democratic Party. Right Radicalism in the Federal Republic of Germany*, Berkeley, University of California Press, 1970.

14. Heinz Sahner, *Politische Tradition, Sozialstruktur und Parteiensystem in Schleswig-Holstein*, Meisenheim am Glan, Hain, 1971.

agricoles et les petits artisans, ainsi que les commerçants de détail, étaient surreprésentés. Par ailleurs, le NPD réussissait des percées considérables dans le monde ouvrier, qui se montrait, dans la plupart des enquêtes d'opinion de l'époque, souvent plus sensible à son idéologie que les employés ou les fonctionnaires, par exemple¹⁵.

Conditions de succès

La recherche a mis en avant cinq raisons majeures pour rendre compte de l'ascension du NPD. 1) Vers le milieu des années 1960, une crise économique relativement limitée, mais ressentie comme menaçante, ébranla la fierté nationale fraîchement reconquise des Allemands et aurait poussé au vote protestataire. 2) Avec la constitution, en 1966, de la Grande Coalition, la position des partis de l'« Union » se déplaça, dans la perception des citoyens, vers la gauche. Ce « repositionnement » de la CDU-CSU accrut la distance entre une partie des citoyens et l'union chrétienne-démocrate, diminuant ainsi le « coût » du vote NPD. 3) A travers des manifestations et autres actions d'éclat de l'opposition de gauche extraparlamentaire, des ressentiments latents furent réactualisés. Le NPD pouvait se présenter, dans la perception d'une frange de l'électorat, comme le gardien de vertus anciennes telles que « l'ordre et la tranquillité ». 4) De même qu'au début des années 1950, les succès du NPD se nourrissaient alors d'un imbroglio nationaliste spécifique et lié au passé. Dans les premières années qui suivirent l'effondrement du III^e Reich, exprimer publiquement des opinions nationalistes extrémistes était très mal vu. Mais, depuis le début des années 1960, des représentants de tous les partis mettaient de nouveau l'accent sur des questions nationales, si bien que le tabou semblait enfin levé. Puisqu'on pouvait à nouveau se déclarer ouvertement nationaliste sans être aussitôt stigmatisé du nom de national-socialiste, certaines idées du NPD pouvaient être considérées comme plutôt légitimes. 5) Enfin, des chercheurs en sciences sociales tentèrent d'expliquer les succès du NPD à l'aide d'une théorie générale du changement social. Selon eux, les sociétés modernes se trouvent prises dans un processus de transformation permanente, qui exige du monde du travail des adaptations continues ; mais ces adaptations ne sont pas à la portée de chacun. Les « laissés-pour-compte de la modernisation économique » que ce phénomène produit tendraient

15. Cf. Klaus Liepelt, *loc. cit.* ; Hans Dieter Klingemann, « Politische und soziale Bedingungen der Wählerbewegungen zur NPD », *Sozialwissenschaftliches Jahrbuch für Politik*, n° 2, 1971, p. 563-601 ; et Jürgen R. Winkler, *loc. cit.*

à développer des comportements de défense à l'encontre de ce changement et à se construire une structure de la personnalité qui, dans certaines conditions, se traduirait par le vote en faveur de partis extrémistes¹⁶.

Déclin

Avec seulement 4,3 % des voix aux élections du Bundestag de 1969, le NPD manqua de peu le seuil des 5 %. Puis ce fut le début d'une rapide dégringolade. A aucune des législatives suivantes, que ce fût à l'échelon régional ou national, il n'obtint de résultat notable : le nombre de ses adhérents chuta alors de près de 20 000 à la fin des années 1960 à environ 8 000 en 1979. Actuellement, il avoisine les 6 000.

L'EXTRÊME DROITE AUJOURD'HUI

51

Le déclin du NPD s'accompagna d'une scission des partis d'extrême droite. Au début des années 1970 se forma la Deutsche Volksunion (DVU, au départ une simple association), qui lutta jusqu'au milieu des années 1980 avec le NPD pour obtenir la suprématie à l'extrême droite de l'échiquier politique. Mais d'abord, le parti des Republikaner (REP), apparu en 1983, réussit à se faire une place aux élections, inaugurant ainsi la troisième phase des succès électoraux d'extrême droite. Les REP avaient été fondés principalement par d'anciens hommes forts de la CSU : aucun activiste d'extrême droite n'y était alors partie prenante.

Idéologie

A l'instar du NPD, les deux partis d'extrême droite actuellement les plus importants ne sont pas des partis à programme mais à idéologie ou « vision du monde » (*Weltanschauung*). Les thèmes favoris des REP et de la DVU sont le nationalisme, les étrangers et les demandeurs d'asile, ainsi que la criminalité et la sécurité intérieure. Par ailleurs, le révisionnisme joue un rôle certain. Tous les partis d'extrême droite actuels se réfèrent aux prétendus aspects positifs du national-socialisme. Ils tendent à minimiser les crimes du III^e Reich et nient la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. De plus, les dirigeants et les adhérents des partis d'extrême droite croient au bon vieux temps, à la supériorité ethnique des Allemands et à un État autoritaire fort, seul capable, selon eux, de ramener l'ordre et la tran-

16. Cf. Erwin K. Scheuch et Hans Dieter Klingemann, *loc. cit.*

quillité. Pour eux, l'Allemagne doit redevenir plus nationale, plus fière de son identité, et renouveler ses vertus originelles. Leurs premiers adversaires ne sont pas les partis établis mais le libéralisme et l'universalisme, la civilisation occidentale considérée comme décadente, de même que les étrangers, les demandeurs d'asile et autres groupes minoritaires.

Étrangers

52 Depuis la fin des années 1980, les mouvements de migration ont à nouveau fait de la thématique des étrangers une question brûlante. Les tenants des partis d'extrême droite se sentent culturellement frustrés. Plus encore que le NPD dans les années 1960, les partis d'extrême droite actuels s'approprient ces sentiments de frustration ressentis par bon nombre de citoyens allemands. Dès lors, ils s'emparent des préjugés répandus dans la population – par exemple, que les étrangers vivent aux dépens des Allemands et mettent en danger leurs emplois. Si le NPD plaçait des arguments racistes de type *völkisch*, et autres théories du complot, au centre de son discours, les REP et la DVU insistent davantage sur la recrudescence des problèmes sociaux et de la criminalité par les étrangers. En associant cette dernière aux morts par overdose, aux bagarres et au chômage, ils attisent la peur de l'invasion, de l'insécurité économique et de l'agitation sociale. Au début des années 1990, Franz Schönhuber, en particulier, leader des REP, a régulièrement pris position dans le débat sur le droit d'asile. Comme le montrent les sondages généraux, c'est autour de ce thème de l'immigration que se départagent le plus nettement les électeurs des partis d'extrême droite et ceux des partis établis.

Succès électoraux

La percée des REP eut lieu lors des élections à la Chambre des députés de Berlin, en janvier 1989, quand, pour la première fois dans un Land, ils franchirent avec 7,5 % des voix la barrière des 5 %. Ici commence la troisième phase des succès électoraux d'extrême droite en République fédérale. Le bon résultat des REP fut confirmé un peu plus tard, lors des élections européennes, par leur score de 7,1 %. Ils obtinrent même alors 14,6 % des voix en Bavière et, dans le Bade-Wurtemberg, 8,7 %. Profitant d'un climat relativement favorable aux partis de droite, le NPD fit son retour, la même année, dans quelques parlements communaux de Hesse. A Francfort, il réalisa, avec 6,5 % des voix, un résultat inespérément bon. Mais cette ascension surprenante des partis d'extrême droite fut bientôt suivie de résultats si mauvais que de nombreux observateurs

s'empressèrent de pronostiquer leur fin¹⁷. Le faible soutien apporté aux Republikaner fut unanimement imputé aux événements particuliers liés à l'unification allemande. Étant donné que le thème des étrangers et des demandeurs d'asile avait été relégué au second plan par celui de l'« unité allemande », ce parti n'aurait plus été perçu comme une « alternative » politique. En outre, on a avancé des querelles internes aux REP comme éléments d'explication¹⁸. Les élections de 1990 montrèrent, par ailleurs, que les partis d'extrême droite bénéficiaient d'un écho singulièrement plus important dans les anciens Länder que dans les nouveaux. Tous ceux qui avaient annoncé le déclin des REP furent pour le moins surpris de constater, au cours des années qui suivirent, que les partis d'extrême droite parvenaient régulièrement à obtenir des résultats considérables aux élections locales et régionales. Ainsi, même la DVU, qui n'avait jusqu'alors jamais enregistré de succès électoral, réussit, avec 6,2 % des voix, à faire son entrée au parlement de la ville hanséatique de Brême, un résultat qu'elle parvint à confirmer l'année suivante grâce à son entrée au parlement régional du Schleswig-Holstein. Peu de temps après, les REP réalisèrent dans le Bade-Wurtemberg 10,9 % des voix¹⁹. Alors qu'au milieu des années 1990 les partis d'extrême droite avaient reperdu beaucoup de terrain, l'opinion publique fédérale allemande fut choquée, en avril 1998, de voir la DVU atteindre, avec 12,9 % des voix, le meilleur résultat jamais obtenu par un parti d'extrême droite à une élection régionale en République fédérale d'Allemagne. Ainsi, pour la première fois, un parti d'extrême droite faisait son entrée dans le parlement régional d'un nouveau Land.

53

Base sociale

Les électeurs des partis d'extrême droite se recrutent principalement parmi d'anciens électeurs de la CDU-CSU et – dans une moindre mesure – du SPD, ainsi que parmi d'anciens abstentionnistes²⁰. Étant donné qu'aucune fraction notable des électeurs inscrits ne peut être identifiée à un parti d'extrême droite, et que les fluctuations de cet électorat, entre deux scrutins, sont très importantes, l'extrême droite

17. Par exemple, Dieter Roth, « Die Republikaner. Schneller Aufstieg und tiefer Fall einer Protestpartei am rechten Rand », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, vol. 37-38, 1990, p. 27-39.

18. Hans-Gerd Jaschke, *Die « Republikaner ». Profile einer Rechtsaußen-Partei*, Bonn, Dietz, 1993.

19. Jürgen W. Falter, en collaboration avec Markus Klein, *Wer wählt rechts ? Die Wähler und Anhänger rechtsextremistischer Parteien im vereinigten Deutschland*, Munich, Beck, 1994.

20. Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, op. cit. ; Jürgen R. Winkler, loc. cit.

actuelle ne dispose que d'une très petite proportion d'électeurs fidèles. Par ailleurs, il s'est avéré qu'en règle générale deux voire trois fois plus d'hommes que de femmes se décidaient en faveur d'un parti d'extrême droite²¹. Si donc le comportement électoral spécifique d'un sexe ne diffère presque pas de celui observé au cours des deux premières phases, on constate en revanche que l'extrême droite actuelle recrute plus d'électeurs parmi les cohortes plus jeunes, même si les personnes plus âgées, du fait de la pyramide des âges, continuent de représenter la majorité de leurs électeurs. C'est avec une grande inquiétude que l'opinion publique a pris connaissance du fait que, lors des élections de 1998 au parlement régional de Saxe-Anhalt, près d'un jeune électeur masculin sur trois avait accordé son suffrage à l'extrémiste DVU. Par rapport aux deux premières phases, l'extrême droite actuelle enregistre un soutien singulièrement plus important parmi les ouvriers, électeurs inscrits disposant d'un niveau d'éducation formelle et d'un revenu inférieurs²². Plus le niveau d'éducation, plus la situation professionnelle et le statut social d'un électeur sont élevés, moins grande est, actuellement, la probabilité que ce dernier apporte son soutien à un parti d'extrême droite.

Conditions de réussite

On peut se demander pourquoi, lors de certaines élections des années 1990, ces partis ont été soutenus par un nombre de voix relativement élevé et pourquoi une proportion considérable de membres des couches inférieures ont appuyé ce genre de partis, leur accordant ainsi un succès électoral. Au début, il était tentant d'imputer les premiers succès des REP à des phénomènes de crise tels que l'extension du chômage et la stagnation économique en République fédérale. Depuis la fin des années 1980, la recherche politique empirique a attiré l'attention sur le fait qu'un nombre croissant de citoyens se distancient des partis et des institutions politiques en place et qu'ils étaient mécontents de certaines formes d'affrontement que prenait le jeu politique, et des politiciens en place, en tant qu'acteurs de ce jeu. La désaffection accrue vis-à-vis des hommes politiques a eu pour effet d'affaiblir les attaches privilégiées à un parti, à telle enseigne que les petits partis ont vu leurs chances

21. Dieter Roth, *loc. cit.* ; Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, *op. cit.*

22. Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, *op. cit.* ; Markus Klein et Jürgen W. Falter, « Die dritte Welle rechtsextremer Wahlerfolge in der Bundesrepublik Deutschland », in Jürgen W. Falter, Hans-Gerd Jaschke et Jürgen R. Winkler (éd.), *Rechtsextremismus. Stand und Perspektiven der Forschung*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 288-312.

augmenter, en temps de crise, de recruter des voix, évolution favorisée, en outre, par l'érosion du milieu sociomoral traditionnel. Le fait que des membres des couches inférieures aient été les premiers à développer un sentiment de mécontentement à l'égard des partis et que, par ailleurs, ils soient les plus touchés par la crise économique explique qu'ils aient été plus enclins au vote d'extrême droite que la moyenne de la population. Si, en outre, on admet le principe d'une vaste mutation sociale de la société industrielle, avec les problèmes sociaux et économiques qui en découlent – et par lesquels les inégalités sociales entre les couches inférieures et moyennes tendent tellement à s'accroître que les citoyens actifs dans des branches tournées vers l'avenir connaissent une relative amélioration de leur situation économique et sociale, tandis que, par comparaison, les citoyens actifs dans des branches moins tournées vers l'avenir se sentent lésés –, et si l'on admet encore, avec Scheuch et Klingemann²³, que, dans les sociétés industrielles qui se transforment rapidement, un sentiment croissant de désorientation se fait jour, alors on ne peut que constater que les chances des partis d'extrême droite en République fédérale, mais aussi dans d'autres pays européens connaissant la même évolution, n'ont jamais été aussi favorables qu'aujourd'hui. Ce sont surtout les personnes ayant moins de qualification professionnelle et de revenus, et difficilement en mesure de s'adapter aux exigences liées à la modernisation, qui tendent à rechercher des « boucs émissaires », les étrangers par exemple, à rendre ceux-ci responsables de leur propre misère et à donner leur voix à des partis d'extrême droite.

55

Selon cette argumentation, le vote en faveur des partis d'extrême droite peut être interprété comme une protestation contre les hommes et les institutions politiquement responsables. Étant donné qu'actuellement une part importante de la population est mécontente des hommes politiques, la question se pose de savoir pourquoi les REP et la DVU ne recueillent pas une audience plus large que ce n'est effectivement le cas. L'interprétation des REP et de la DVU comme partis des laissés-pour-compte de la modernisation, qui se désintéressent de la politique, omet le fait que les électeurs des partis d'extrême droite ont, plus que la moyenne, des positions antidémocratiques, xénophobes, antisémites et nationalistes très marquées²⁴. Par conséquent, la majorité de ceux qui soutiennent un parti d'extrême droite peuvent tout à fait

23. Erwin K. Scheuch et Hans Dieter Klingemann, *loc. cit.*

24. Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, *op. cit.* ; Markus Klein et Jürgen W. Falter, *loc. cit.*

être qualifiés, compte tenu de leurs convictions, de nationaux-allemands ou d'extrémistes de droite. Toujours est-il que, comme le montrent les études les plus récentes, de telles positions ne suffisent pas pour déclencher un vote en faveur d'un parti d'extrême droite. Il y faut certaines conditions. L'une d'entre elles est le mécontentement vis-à-vis des acteurs en place de la politique, mais le climat culturel et le comportement des élites face aux partis d'extrême droite²⁵ sont également déterminants. Il serait donc plus juste de définir les électeurs des REP et de la DVU comme des électeurs protestataires d'extrême droite²⁶.

CONCLUSION : LES CHANCES D'AVENIR DES PARTIS D'EXTRÊME DROITE

56 Après les succès éphémères du SRP, au début des années 1950, et ceux du NPD dans la seconde moitié des années 1960, la troisième phase des succès d'extrême droite s'étend tout au long des années 1990. Bien que, dans certains Länder, les REP et la DVU aient gagné un nombre considérable d'électeurs, ils n'ont pas davantage réussi que le NPD à effectuer de percée véritablement importante. Sur un plan historique et international, notamment, la République fédérale d'Allemagne n'a jamais été jusqu'à présent, dans les périodes électorales, un terrain particulièrement propice aux partis d'extrême droite. Mais, compte tenu de l'histoire récente de l'Allemagne, une vigilance accrue, à chaque réveil de l'extrême droite, ne s'en impose pas moins. Toutefois, on peut s'interroger sur les chances d'avenir des partis d'extrême droite. Dans une perspective méthodologique, la réponse dépendra des représentations théoriques que l'on se fait de l'ascension et du déclin de ces partis²⁷.

Si l'on se fonde sur la théorie de la modernisation ou sur celle d'un conflit structurel en transformation permanente, alors on considérera que les succès électoraux des partis d'extrême droite vont devenir une norme quotidienne²⁸. L'idée selon laquelle à l'avenir les conflits

25. Jürgen R. Winkler, « Bausteine einer allgemeinen Theorie des Rechtsextremismus. Zur Stellung und Integration von Persönlichkeits- und Umweltfaktoren », in Jürgen W. Falter, Hans-Gerd Jaschke, et Jürgen R. Winkler (éd.), *Rechtsextremismus. Ergebnisse und Perspektiven der Forschung*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 25-48.

26. Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, *op. cit.* ; Markus Klein et Jürgen W. Falter, *loc. cit.*

27. Jürgen R. Winkler, « Bausteine einer allgemeinen Theorie des Rechtsextremismus... », *loc. cit.*

28. Hans-Gerd Jaschke, *op. cit.*, Herbert Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe. A Comparative Analysis*, Ann Arbor, University of Ann Arbor Press, 1995.

ethniques vont, par leur effet polarisant, marquer le comportement politique de même que la définition de l'extrême droite comme mouvement d'opposition aux partis verts postmodernes en train de s'établir impliquent un ancrage durable de l'extrême droite dans le système partisan allemand. La thèse selon laquelle les partis d'extrême droite actuels représenteraient plus de danger pour la démocratie libérale que ceux des deux premières vagues, peut, entre autres, s'étayer par le changement du comportement électoral des jeunes. Dans les tendances politiques des générations montantes, on peut apercevoir, jusqu'à un certain point, les jalons d'un changement politique à venir. Il est donc essentiel de rechercher : 1) pourquoi les jeunes électeurs se tournent à nouveau plus fréquemment vers des partis d'extrême droite ; et 2) si se créent, chez eux, des attaches émotionnelles, par exemple avec les Republikaner. Plus ce type d'attaches se développera, plus il sera difficile, même dans un contexte socio-économique favorable, de les réintégrer dans le champ des partis démocratiques. Si donc les jeunes devaient développer de telles attaches avec des partis d'extrême droite, on pourrait s'attendre à ce que, par le simple remplacement d'une génération par la nouvelle, les partis d'extrême droite croissent de manière quasi naturelle. Si l'on voit dans les succès des REP et de la DVU une réaction à ceux des partis et des mouvements verts, et si l'on défend la thèse de l'apparition d'un nouveau conflit durable – options autoritaires de droite contre libertaires de gauche – dont le pôle autoritaire serait occupé par des partis d'extrême droite, alors il découle logiquement de la théorie du clivage que les partis d'extrême droite ne s'ancreront pas durablement dans le système politique de la seule République fédérale d'Allemagne. Mais un des problèmes posés aussi bien par la thèse de la modernisation que par celle de l'ethnicisation et de la réaction, c'est de ne pas pouvoir expliquer les fortes fluctuations des partis d'extrême droite dans les années 1990. Si la thèse de l'ethnicisation part explicitement du principe du prolongement de la question des étrangers et de la multiplication des positions xénophobes au sein de la société, la thèse de la réaction, elle, affirme purement et simplement la multiplication des querelles politiques sur fond d'autoritarisme de droite.

57

A l'inverse, si l'on considère le vote en faveur des partis d'extrême droite en premier lieu comme une protestation sociale et politique des citoyens mécontents, alors on ne verra dans les succès électoraux des Republikaner et de la DVU que des phénomènes passagers. Selon cette thèse, les électeurs des partis d'extrême droite auraient voulu signaler leur colère aux politiciens en place et, par là, les inciter à changer de cap

sur certaines questions de politique. Elle implique que les électeurs votent à court terme à l'encontre de leurs propres convictions idéologiques et de leurs propres préférences partisans, afin d'obtenir à moyen terme, de la part des partis établis, des changements qui rendraient ces derniers à nouveau dignes de leur suffrage. Le développement des partis d'extrême droite serait donc fortement dépendant d'un contexte économique, social et politique évoluant à court ou à moyen terme. L'expérience a effectivement montré que, dans le passé, les partis d'extrême droite ont pu, à plusieurs reprises, rallier des segments de l'électorat parfois considérables, mais que les partis démocratiques établis ont souvent réussi, en un temps relativement limité, à réabsorber les électeurs précédemment recrutés par les partis d'extrême droite. A terme, on devrait donc s'attendre à voir ces électeurs retourner vers les partis établis, dès qu'ils percevront, de la part des deux partis populaires, une réaction jugée par eux positive aux problèmes qu'ils auront formulés. Contrairement à la première thèse, cette représentation implique que les électeurs des partis d'extrême droite ne développent pas d'attaches privilégiées à ceux-ci. Devant l'ampleur du mécontentement vis-à-vis des hommes politiques, le problème de la thèse de la protestation est qu'elle ne peut expliquer pourquoi l'immense majorité des citoyens mécontents n'apporte pas son soutien à des partis d'extrême droite.

Si l'on admet enfin que les tenants des partis d'extrême droite sont des électeurs idéologiquement convaincus, c'est-à-dire des personnes ayant des opinions d'extrême droite, autoritaires ou xénophobes, dont le vote est guidé par des motifs idéologiques, alors les chances d'avenir des partis d'extrême droite en République fédérale dépendent avant tout de la diffusion de telles opinions. S'il est vrai que les générations montantes en cours de socialisation politique développent à nouveau plus souvent ce type de convictions, alors les chances d'avenir des partis d'extrême droite augmentent. En ce qui concerne le développement passé de la République fédérale, la recherche en sciences sociales a montré que les dispositions comportementales favorisant les partis d'extrême droite avaient considérablement reculé²⁹. Sans doute les personnes ayant des convictions d'extrême droite sont-elles actuellement plus souvent enclines au vote en faveur des Republikaner et de la DVU,

29. Jürgen R. Winkler, « Jugend und Rechtsextremismus in der Bundesrepublik Deutschland », in Siegfried Schumann und Jürgen R. Winkler (éd.), *Jugend, Politik und Rechtsextremismus in Rheinland-Pfalz. Ergebnisse eines empirischen Modellprojekts*, Francfort-sur-le-Main/New York, Peter Lang, 1997, p. 13-62.

mais l'existence de ces convictions ne peut expliquer à elle seule le vote d'extrême droite³⁰. Actuellement, les opinions d'extrême droite ne conduisent au vote d'extrême droite que lorsqu'elles se conjuguent à un mécontentement politique et encore, seulement dans certaines conditions, telles qu'un ordre du jour politique qui les y incite et le comportement de l'élite politique et sociale.

L'établissement d'un parti d'extrême droite dans la société dépend du fait de savoir si, outre de nouveaux membres et de nouveaux électeurs, il réussit à trouver un appui au sein de l'élite politique et sociale. Contrairement à ce qui s'est passé dans les années 1920, globalement, les membres de l'élite de la République fédérale ne se sont pas rapprochés des partis d'extrême droite. Bien qu'à l'échelon régional ou communal un petit nombre de parlementaires issus des partis établis aient rejoint certains partis nationaux-conservateurs ou d'extrême droite, cela n'a rien changé à cet état de choses. Les partis d'extrême droite n'ont pas non plus réussi à trouver d'écho notable au sein de l'élite économique et artistique, contrairement à ce qui s'est passé sous la République de Weimar. L'attitude de rejet de l'élite politique, économique, militaire et artistique constitue, en République fédérale, un rempart essentiel contre l'extrême droite. Étant donné qu'après 1945 aucune fraction notable des élites ne s'est rapprochée des partis d'extrême droite, le populisme de droite n'a engendré dans l'après-guerre aucun véritable chef charismatique. Seul von Thadden a été quelques années, au NPD – comme Schönhuber chez les Republikaner –, une autorité reconnue à l'extrême droite de l'échiquier politique. Mais eux non plus n'ont pas réussi à emporter l'assentiment d'une majorité de la population.

59

Pour l'extrême droite organisée, le bilan électoral de ces cinquante dernières années va de l'échec complet à la quasi-entrée au Bundestag. Pourtant, les enquêtes ne font apparaître aucune ascension ou régression correspondante des opinions. Comme presque toutes les sociétés qui se transforment rapidement, l'Allemagne réunifiée possède elle aussi un résidu – à l'Ouest presque constant depuis les années 1960 – d'opinions d'extrême droite. Entre 5 % et 15 % des électeurs allemands inscrits ont une vision du monde – vague jusqu'à relativement organisée – marquée à l'extrême droite. Mais, comparé au reste de l'Europe, cela n'a rien de singulier. De fait, la République fédérale se trouve, avec cette proportion, plutôt dans la moyenne européenne.

30. Jürgen W. Falter, *Wer wählt rechts ?*, op. cit. ; Markus Klein et Jürgen W. Falter, loc. cit.

La démocratie allemande n'encourt actuellement, du fait de l'extrême droite – les chercheurs sont d'accord sur ce point –, aucun danger sérieux. La protestation politique qui existe indubitablement en Allemagne orientale, et qui a fortement augmenté ces dernières années, est canalisée principalement par le vote en faveur du PDS (néocommuniste). Jusqu'à présent, les Republikaner n'ont eu à l'Est que des chances très réduites. Seule la DVU a pu enregistrer au printemps 1998, en Saxe-Anhalt, un succès électoral régional qui, toutefois, pourrait se reproduire à l'automne aux élections de Mecklembourg-Poméranie occidentale. Les milieux de l'extrême droite violente et des néonazis sont également extrêmement limités en Allemagne, tous deux ne comptant – sur une population de 80 millions de personnes – que quelques milliers d'activistes prêts à la violence.

60 A la lumière des sondages, la démocratie allemande apparaît donc stable. Elle a prouvé qu'elle était capable de traverser des crises même durables sans secousses majeures et ses élites ont des positions clairement démocratiques et favorables à l'État de droit. Dans cette mesure, il ne faut pas s'attendre, fût-ce dans un avenir proche, à des succès plus importants de l'extrême droite et encore moins à un réveil du nazisme. L'introduction de l'euro et l'abandon du mark qui lui est associé ne devraient pas y changer grand-chose.

R É S U M É

Jusqu'à présent trois vagues de – relatifs – succès électoraux de l'extrême droite ont pu être observées en République fédérale d'Allemagne. Au début des années 1950, le Sozialistische Reichspartei, interdit dès 1952 par la Cour constitutionnelle fédérale, enregistra des succès locaux. Du milieu jusqu'à la fin des années 1960, ce fut le tour du NPD puis, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, celui des Republikaner. Au cours de ces trois phases propices à l'extrême droite, une répartition relativement constante des opinions favorables à ces partis (environ 5 % des Allemands ont de solides convictions marquées à l'extrême droite et 10 à 12 % d'entre eux des idées extrémistes plutôt vagues) allait de pair avec un fort mécontentement. Comparativement au reste de l'Europe, l'Allemagne occupe, pour ce qui est des succès de l'extrême droite aux élections nationales, une place située dans le tiers inférieur, tandis qu'en matière d'opinions favorables à l'extrême droite elle se trouve dans la moyenne européenne.

LE FREIHEITLICHE
PARTEI ÖSTERREICH,
PARTI NATIONAL-LIBÉRAL OU
PULSION AUSTRO-FASCISTE ?

LE 4 JUILLET 1998, le Freiheitliche Partei Österreich (FPÖ) a tenu un congrès extraordinaire à Linz. Placé sous la devise : « Honnête, ouvert et proche des citoyens », il était dominé par l'iconographie omniprésente de la figure centrale du parti, Jörg Haider, « un homme qui fait obstacle aux puissants ¹ ». Devant 850 délégués et dans une atmosphère pesante de crise, la direction du FPÖ faisait adopter de nouveaux statuts visant à rendre le parti « transparent » et imposant à tous ses cadres et élus – sous peine d'exclusion automatique – l'acceptation d'un « contrat démocratique ² ». L'objectif était de convaincre l'opinion publique que le FPÖ, éclaboussé par l'affaire Rosenstingl ³, tournait la page et que chaque cadre du parti serait responsable juridiquement devant ses électeurs de ses promesses politiques. Pour tous les observateurs présents, le changement d'atmosphère était frappant et ne rappelait en rien les moments de triomphe passés, comme celui de l'élection européenne de 1996 où le FPÖ avait dépassé les 27 % des voix et évoquait l'inévitabilité d'un « chancelier Haider ». Le FPÖ était d'autant plus atteint par cette affaire sordide que Jörg Haider se voyait directement éclaboussé par un scandale dont il connaissait la nature et la gravité avant qu'il n'éclatât au grand jour, mais dont il n'avait pas su mesurer les dangers pour l'image de son parti.

61

1. Thème de l'affichage massif du FPÖ, partout en Autriche pendant l'été 1998.

2. *Leitantrag : Statutenanpassung*, document du congrès, 1998, 19 p. ; *Leitantrag : Gläserne Partei*, *idem*, 3 p. ; *Leitantrag : Demokratievertrag*, *idem*, 6 p.

3. Affaire de détournement de fonds du parti par un de ses responsables. Sur cette question, se reporter aux numéros 23 à 29 des magazines *News* et *Profil*, de juin à août 1998.

Alors que le FPÖ caracolait dans les sondages de 1997 à 30 % des préférences électorales et semblait vouloir s'emparer du titre de premier parti autrichien, il recula en juillet 1998, selon les instituts de sondages, entre 17 % et 24 % des sympathies. Haider perdait parallèlement plus de 6 points en quelques semaines⁴. Cette spirale du déclin, marquée par des démissions de cadres dans les fédérations FPÖ de Vienne et de Basse-Autriche et un malaise réel dans la « population électorale FPÖ » amena nombre de sondeurs à croire, en cet été 1998, à une possible nouvelle phase d'affaiblissement durable du FPÖ à moins de 20 %⁵ et donc à une mise sur la touche à long terme de ce parti, jusque-là considéré comme l'archétype d'une tentation national-populiste de droite lancée dans l'ensemble de l'Europe à l'assaut du pouvoir politique. L'avenir reste toutefois bien incertain en ce domaine, en Autriche comme ailleurs, le FPÖ et son chef ayant montré dans le passé leur capacité à se relever de tous les échecs momentanés et à profiter de chaque nouvelle crise politique, économique ou politico-judiciaire de la République autrichienne.

Au-delà de l'événement lié aux scandales, il faut, pour comprendre la réalité politique autrichienne⁶, prendre en compte l'évolution du système politique du pays sur le long terme et, dans ce cadre, privilégier dans les domaines idéologique, électoral et organisationnel les éléments caractéristiques du phénomène FPÖ depuis 1986 (date de la prise de pouvoir de Jörg Haider dans le parti).

ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU FPÖ

L'organisation du FPÖ, avec ses fédérations régionales et ses organes de direction régionaux et nationaux, ne présente guère d'originalité⁷. Quatre aspects méritent toutefois une attention particulière : l'évolution du nombre d'adhérents ; la transformation partielle du FPÖ en

4. « Sinkflut im Rosenstingl-Gewitter », *News*, n° 29, 16 juillet 1998, p. 24-25.

5. « Regierungs-Hoch im Sommer », *Profil*, n° 28, 6 juillet 1998. *Profil* mesure le recul de popularité de Jörg Haider à 8 points et voit le FPÖ à 17-18 %, contre 39-41 % pour le SPÖ, 29-31 pour l'ÖVP, 5-7 % pour le LIF et 4-6 % pour les Grünen.

6. Un livre de base : *Handbuch des politischen Systems Österreichs. Die Zweite Republik* (collectif), Vienne, Manz, 1997.

7. Le parti dispose d'une presse embryonnaire avec un organe central hebdomadaire (*Neue Freie Zeitung – NFZ*), d'une académie politique avec plusieurs « séries », ainsi que de bulletins spécialisés pour les diverses organisations liées au parti.

« Mouvement de citoyens »⁸ ; l'implantation locale du parti au niveau communal ; enfin Haider en tant que chef du FPÖ.

Le FPÖ est, si on le compare aux 490 000 membres du SPÖ et aux 433 000 (579 000 selon d'autres sources) adhérents de l'ÖVP, un petit parti. Il ne comptait en 1996 que 44 541 adhérents (1986 : 36 683)⁹. La Haute-Autriche, avec 11 656 adhérents en 1996, est la fédération FPÖ la plus puissante ; la moins forte, celle de Burgenland, compte 1 024 adhérents. La faiblesse de la fédération viennoise (3 386 adhérents) surprend, si l'on rapproche ce chiffre des 27 % de suffrages recueillis par le FPÖ en 1996 dans ce Land. La très lente croissance du FPÖ entre 1986 et 1996 a été voulue par sa direction, qui ne souhaitait pas un parti de masse, mais, *mutatis mutandis*, un parti de cadres. Jörg Haider a simultanément modifié le profil organisationnel du FPÖ, en fonction de sa mutation en formation populiste protestataire. L'hétérogénéité politique et électorale, clairement perçue par la direction, a amené le FPÖ à ajouter à ses structures organisationnelles traditionnelles (215 points d'appuis, 1 217 groupes locaux, 9 fédérations régionales) d'autres formes inspirées du « type mouvement » qui présentent de nombreux avantages (décentralisation, noyaux multiples, liberté d'action locale, cohabitations d'adhérents et de sympathisants, *fund raising* et dépenses faiblement coordonnées au niveau central, petit appareil de permanents et recours massif au bénévolat...). Parmi ces organisations « liées au parti », certaines s'adressent à la jeunesse (Ring Freiheitlicher Jugend, 5 620 adhérents en 1996), d'autres aux femmes, aux diplômés de l'université, aux professions libérales, aux patrons, aux étudiants, aux personnes âgées, etc. Le *Seniorring* qui intègre ce dernier groupe comptait en 1996 53 672 adhérents, soit 20 % de plus de membres que le FPÖ n'en compte sur le papier. Par le biais de ces organisations, le parti est partout présent dans la société autrichienne et peut mener des campagnes de propagande spécifiques ciblées.

Une des dernières dimensions organisationnelles est la fondation d'un groupement de syndicats indépendants (Freie Gewerkschaft Österreich, dirigée par Josef Kleindienst) le 1^{er} mai 1998. Le nombre d'adhérents n'est pas connu (sans doute moins de 2 000)¹⁰, mais les premiers résultats électoraux montrent des percées à plus de 20 % dans

8. Pour une présentation de l'organisation, se reporter à Kurt Richard Luther, « Die Freiheitlichen », in *Handbuch des politischen System Österreichs*, op. cit., p. 286-303.

9. Les Verts ne sont que 2 000 et les libéraux du LIF 3 000.

10. Interview d'un responsable du FGÖ en juillet 1998, BBC/Arte.

le milieu hospitalier et dans celui des transports urbains à Vienne. Le FPÖ peut espérer intégrer dans ce module syndical les quelque 8 % d'électeurs gagnés lors de la désignation des conseils d'entreprise (avec des percées très fortes dans la gendarmerie, les personnels de sécurité, le ministère de la Défense, le personnel pénitentiaire). Le FPÖ est extrêmement présent au niveau de la gestion administrative des communes et des cercles administratifs, mais aussi dans les parlements (en 1996 : 3 882 élus communaux, 91 maires adjoints, 21 maires, 89 députés aux divers Landtag, 40 députés à la Chambre). Au niveau communal et des cercles, il est un partenaire de la vie politique avec une multiplicité de constellations (dont des alliances avec le SPÖ ou le ÖVP).

64 On peut, en dehors de toute perspective polémique autour du concept de « parti du *Führer* », affirmer que le FPÖ des années 1990 est avant tout l'objet et le reflet de la personnalité de son chef¹¹. L'homme Haider fascine à la fois par son intelligence, une évidente culture, son charisme personnel comme sa capacité à sentir les foules et ses interlocuteurs¹². Il met toutefois mal à l'aise par un autoritarisme extrême vis-à-vis d'un entourage direct à sa totale dévotion, sa dialectique très mécanique, un style très (trop) élaboré (vêtements de marque, coiffure, sourire, bronzage) ainsi qu'un machisme exacerbé du type « sportif de haut niveau » à la recherche (médiatique) perpétuelle du grand frisson (marathon, alpinisme, Bungy Jumping...). Le tout, mûrement composé par une cohorte de professionnels de la communication, veut faire passer un homme proche de la cinquantaine pour un jeune loup et le FPÖ pour un parti à l'image de son chef : jeune, sain et dynamique. La réalité est naturellement complexe.

Né le 26 janvier 1950, dans une famille très marquée par le national-socialisme, Jörg Haider¹³ est le représentant de la « jeune » génération libérale d'après guerre. Après des études de droit à Vienne de 1969 à 1973,

11. En dehors des bandes télévisions consultées à l'ORF et de ma participation aux principales manifestations du FPÖ ces dernières années, j'ai réalisé pour la BBC/Arte, en juillet 1998, une interview de Jörg Haider.

12. Par ailleurs, trois livres ont été signés par Jörg Haider, *Die Freiheit, die ich meine : [das Ende des Proporzstaates ; Plädoyer für die Dritte Republik]*, 3^e éd., Francfort-sur-le-Main, Ullstein Report, 1994 ; *Friede durch Sicherheit. Eine österreichische Philosophie für Europa*, Vienne, Freiheitliche Akademie, 1996 ; *Befreite Zukunft jenseits von links und rechts : menschliche Alternativen für eine Brücke ins neue Jahrtausend*, Vienne, Ibero & Molden, 1998.

13. Alfred Stirnemann, « Die Freiheitlichen – Abkehr vom Liberalismus », in *Österreichisches Jahrbuch für Politik*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik, 1987, p. 165-201 ; Brigitte Bailer-Galanda et Wolfgang Neugebauer, *Haider und die « Freiheitlichen » in Österreich*, Berlin, Elefant Press, 1997.

il est, jusqu'en 1976, assistant de l'université de Vienne où il passe brillamment son doctorat. Sur le plan politique, il préside le Cercle de la jeunesse libérale (Ring Freiheitlicher Jugend – RFJ) de 1970 à 1974, puis devient, en dehors de diverses fonctions régionales et nationales dans le FPÖ, député au Conseil national, où il s'oppose à la collaboration du FPÖ avec le SPÖ dans le gouvernement de petite coalition Sinowatz-Steger (24 mai 1983-9 juin 1986). Devenu président de la fédération de Carinthie (bastion électoral du FPÖ depuis 1949) le 24 septembre 1983, Haider redonne au parti un élan électoral, qui le fait passer de 11,7 % à 16 % des voix (5 élus contre 4 en 1979). Cette progression électorale est d'autant plus remarquable dans le parti qu'à la même époque le FPÖ recule dans l'ensemble des consultations régionales, mais aussi à l'échelle nationale (6,06 % en 1979 ; 4,98 % en 1983). L'accession de Haider à la tête du parti, les 13 et 14 septembre 1986 lors du 18^e congrès du FPÖ à Innsbruck provoque la rupture de la coalition : le chancelier Sinowatz se décide alors à provoquer des élections anticipées pour le 23 novembre 1986. Le SPÖ gagne les élections avec 43,12 % des suffrages et nomme en conséquence le chancelier Franz Vranitzky, qui va opter pour une grande coalition avec les conservateurs de l'ÖVP (41,3 % des suffrages). Haider remporte son premier succès électoral national, le FPÖ obtenant 18 sièges (contre 12 en 1993) et doublant ses voix (9,73 %). Les libéraux se retrouvaient ainsi le seul parti important d'opposition, le parti communiste (KPÖ) restant très faible. Jörg Haider achevait alors de prendre en main (encore discrètement) le parti et son appareil et parvenait avec une habileté consommée à neutraliser en douceur la plupart de ses opposants et à les amener – y compris un certain nombre de ses anciens soutiens « nationaux-allemands » des années 1970 – à quitter le FPÖ ou se taire.

65

A partir de cette date, le FPÖ connaît une série ininterrompue de succès électoraux nationaux et régionaux (voir *tableau 1*).

Cette montée en puissance s'accompagne, au moins jusqu'en 1995, d'une centralisation et de la réduction du phénomène FPÖ au rôle de locomotive de son chef, avec tous les effets pervers prévisibles. Les vagues d'épuration à tous les niveaux se succèdent et les critiques prononcées par quelques rares contradicteurs contre la logique d'« opposition » à tout prix du FPÖ se voient désamorçées par l'extension apparemment illimitée du potentiel électoral. Le départ de ces derniers ou leur expulsion du FPÖ sont compensés par la mise en place d'une élite de type sectaire (essentiellement de jeunes universitaires), adoratrice de la bête politique Haider, mais aussi par l'arrivée de très nombreux carriéristes, tentés par les postes disponibles dans les parlements et communes.

Tableau 1. Succès électoraux du FPÖ

<i>Conseil national</i>		
1990	16,6 %,	33 élus
1994	22,5 %	42 élus
1995	21,89 %	40 élus
<i>Européennes de 1996</i>		
	27,53 %	6 élus
<i>Élections régionales</i>		
1991	Haute-Autriche	+ 17,7 %
1993	Basse-Autriche	+ 12,1 %
1994	Salzbourg	+ 19,5 %
	Tirol	+ 16,2 %
	Voralberg	+ 18,39 %
1995	Steiermark	+ 17,17 %
1996	Burgenland	+ 14,57 %
	Carinthie	+ 33,3 %
	Vienne	+ 27,9 %

66

Si le sens politique de Jörg Haider ne fait aucun doute, son infaillibilité n'est toutefois pas absolue, comme le montrent les scandales de 1991 et 1996, ainsi que l'affaire Rosenstiegl en 1998. Le premier d'entre eux a laissé des traces psychologiques profondes chez Haider. Celui-ci avait été élu gouverneur du Land de Carinthie le 30 mai 1989, grâce à un accord avec les conservateurs de l'ÖVP, un modèle dont le FPÖ espérait l'extension au niveau national. Mais, le 21 juin 1991, Haider fut destitué, à la suite de ce que l'on a appelé l'affaire de la « politique de l'emploi normale », un cas unique dans l'histoire de la II^e République autrichienne. A l'occasion d'une séance du parlement de Carinthie du 13 juin 1991, il avait affirmé : « Sous le III^e Reich, on a mené une politique de l'emploi normale, ce que n'arrive même pas à faire votre gouvernement, à Vienne. » Ces paroles ayant été comprises comme une glorification indirecte du régime national-socialiste, le scandale médiatique et politique fut tel que Jörg Haider dut céder à la pression du Parlement. Sa chute resta toutefois sans conséquence sur l'attraction électorale du parti, et sur son image personnelle. Cinq ans plus tard, l'affaire de la vidéo tournée lors d'une rencontre d'anciens Waffen SS à Krumpendorf en 1996, qui montrait Haider saluant dans ces soldats politiques des exemples pour la jeunesse de notre temps provoqua

quelques inquiétudes (légitimes) sur la profondeur du sentiment démocratique du chef du FPÖ¹⁴. *A posteriori*, il est évident en 1998 que Jörg Haider n'est pas un sympathisant du III^e Reich. Toutefois, cette affaire montre qu'il gère un fonds de commerce idéologique ainsi qu'un capital électoral et militant très complexe où voisinent quelques rares libéraux authentiques, des conservateurs fondamentalistes, des néoconservateurs proche de la nouvelle droite, des chrétiens fondamentalistes, des protestataires de tous types et, sans aucun doute, une frange de radicaux, voire d'extrémistes de droite.

Cette alchimie complexe, dont la stabilité n'est assurée que par le seul Haider, s'exprime idéologiquement par des positions contradictoires non seulement de courant à courant et de Land à Land, mais aussi, dans le temps, par des changements de paradigmes politiques. Cette mobilité idéologique contraste avec la situation électorale, dont les lignes de force sont mieux repérables.

67

L'ÉVOLUTION ÉLECTORALE DU SYSTÈME POLITIQUE AUTRICHIEN ET LA PLACE DU FPÖ

Mise en perspective

Sur le long terme (1949-1998), quatre périodes peuvent être distinguées. Dans les premières années de l'après-guerre, on observe une reconstitution du système des partis, qui s'accompagne d'une consolidation des schèmes d'identification partisane traditionnels, par exemple au profit de la social-démocratie. Ce réaligement partiel de l'électorat profite aussi aux conservateurs, alors que les nationaux-libéraux et la frange des électeurs nationaux-allemands ou de sensibilité « national-socialiste » se retrouvent dans l'Union des indépendants (Verband der Unabhängigen – VdU). Dans les années 1950 et 1960, l'identification politico-culturelle entre les électeurs et le couple SPÖ-ÖVP est quasi totale (89 % des électeurs en 1956 et 91 % en 1966 votent pour ces deux formations). Les choix électoraux sont étroitement déterminés par des clivages socioculturels et socio-économiques du type appartenance ouvrière et syndicale, catholicisme et paysannerie... Ces milieux sont stables et le nombre des électeurs flottants reste faible, la marge étant avant tout composée de nouveaux électeurs non encore fixés sur un

14. Le texte du discours de Haider se trouve dans Brigitte Bailer-Galanda et Wolfgang Neugebauer, *Haider...*, op. cit., p. 69-72.

camp politique. Les libéraux et les nationaux-allemands se retrouvent unis au sein du FPÖ, dont le déclin s'accélère entre 1953 (10,95 %) et 1966 (5,4 %). La période s'étendant de 1966 à 1985 se divise en deux phases. La première, de 1966 à 1971 voit le début d'une transformation des liens partisans traditionnels, les électorats souches du FPÖ et de l'ÖVP restant toutefois stables. Les modifications des comportements électoraux observables sont induits par l'ajout aux liens traditionnels de nouvelles « issues » (personnalité des candidats, performance symbolique, compétence). A partir de 1971 et jusqu'en 1985, les choses restent en l'état.

68 La dernière période se caractérise par un affaiblissement rapide et continu des liens traditionnels et des schèmes d'identification politico-culturels. Ceux-ci ne survivent que dans les tranches d'âge les plus élevées. Les indicateurs de cette transformation sont le déclin de l'identification partisane et l'apparition de nouveaux motifs présidant au choix électoral. Entre 1986 et 1996, les motifs traditionnels comme l'idéologie, la tradition familiale, les liens à des groupes de représentation spécifiques comme l'Église ou les syndicats ne jouent plus qu'un rôle partiel pour les électeurs du SPÖ et de l'ÖVP. De nouveaux motifs de choix apparaissent, liés au contexte changeant de chaque nouvelle consultation électorale. L'apparition de nouveaux partis (Verts, Forum libéral) et la profonde transformation idéologique et organisationnelle du FPÖ aboutissent à ce que les « issues » « personnalité des candidats, performance symbolique, compétence » prennent de plus en plus d'importance en se combinant à de nouvelles dimensions : la situation de concurrence renforcée entre les partis (la notion d'offre politique des nouveaux acteurs et de profit qu'espèrent en tirer les électeurs) et, surtout, la montée en puissance du vote sanction (qui se divise typologiquement en choix protestataire pur ou en choix pour l'option du « moindre mal » dans une stratégie de gain individuel). Le comportement des électeurs devient de plus en plus fluctuant. Les conséquences de ce bouleversement sont multiples. On peut observer une politisation le long de nouvelles lignes de conflit socio-économiques et socioculturelles, alors que les schèmes d'identification traditionnels ne connaissent pas de revitalisation. Le choix électoral n'est plus, ou de moins en moins, commandé par les milieux traditionnels, les référentiels moraux et idéologiques, comme les réseaux qu'entretiennent les partis depuis des décennies. L'attrait de ces derniers tient de plus en plus à leur capacité à centraliser leurs propositions politiques autour d'un candidat médiatiquement dominant, à utiliser stratégiquement les thèmes porteurs, enfin

à se réorienter constamment en fonction des sensibilités et des craintes fluctuantes des électeurs. Cela vaut aussi bien pour les partis traditionnels que pour les nouveaux partis concurrents¹⁵.

Les conditions d'émergence et de renforcement du FPÖ

La position actuelle du FPÖ dans le système politique ne s'explique que dans ce contexte. La baisse de l'identification partisane entre 1969 et 1996¹⁶, l'existence à partir des années 1995 d'un groupe de plus de 30 % de « sans parti, fluctuant » (*de facto* le premier « parti » d'Autriche) constituent une dimension explicative centrale¹⁷. Si aucun des changements intervenus en Autriche sur le long et moyen terme n'est en soi surprenant, si l'on tient compte des expériences suédoise, norvégienne ou allemande, la période 1985-1998 reste toutefois exceptionnelle. Le pourcentage des électeurs s'identifiant à un parti tombe ainsi de 75 % en 1969 (65 % d'électeurs souche/ES) à 60 % en 1986 (39 % ES) pour atteindre en 1996 46 % (29 % ES), soit un recul respectif de 29 % et 36 %.

69

L'appréciation de la position des partis sur l'axe gauche-droite (cf. *tableau 2*) est elle aussi révélatrice des changements à long terme. Le SPÖ (traditionnellement) et les Verts sont aujourd'hui perçus nettement à gauche, les libéraux du LIF issus du FPÖ glissent vers le centre, l'ÖVP est nettement classifié à droite. Le FPÖ connaît pour sa part une évolution remarquable. Alors que le parti est légèrement à la gauche de l'ÖVP en 1976, il se retrouve en 1996, selon les sondés, incontestablement à l'extrême droite.

La transformation du système politique autrichien et la place grandissante qu'elle laisse au FPÖ dépendent de toute une série de facteurs complémentaires dont l'interaction cumulative favorise la poussée populiste de droite. Dans le cas de l'Autriche, mais il en va de même dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, on voit que c'est l'émergence, à Vienne ou dans les régions industrielles en crise, d'une société des « un tiers/deux tiers » dans laquelle une partie de la population est exclue des

15. Fritz Plasser, Peter A. Ulram et Günther Ogris (éd.), *Wahlkampf und Wählerentscheidung*, Vienne, Zentrum für angewandte politische Wissenschaft, 1996 ; en particulier « (Dis) kontinuieritäten und neue Spannungen im Wählerverhalten : Trendanalysen 1986-1995 », p. 155-209, ici p. 192-194.

16. *Ibid.*, p. 164.

17. *Ibid.*, p. 162. Les auteurs distinguent du côté des électeurs peu mobiles 31 % de votants intégrés à un parti, 26 % de fidèles critiques ; du côté des électeurs mobiles, 16 % de votants sélectifs et 32 % de sans lien partisan fluctuants.

bienfaits de la prospérité pendant de longues années, ou craint de l'être à court terme, par exemple dans le cadre de l'intégration européenne, qui favorise la protestation électorale populiste du type FPÖ.

70 Le rôle de l'économie dans la transformation du système politique autrichien est classique : la base économique et sociale des partis a évolué dans cette société industrielle et paysanne. Le remplacement du modèle de production de masse industriel standardisé par des formes de travail et de production plus flexibles, consécutives à l'introduction des techniques d'appui par ordinateur, est général. Il en va de même pour la croissance rapide du secteur des services (formation, éducation, culture, loisirs, santé, social) et des nouveaux secteurs d'emplois (science et recherche, innovation, marketing, conseil), ce qui entraîne une baisse parallèle du poids relatif du secteur industriel et une croissance des dépenses de l'État et du service public. Les conséquences sur l'emploi sont bien connues : d'un côté un marché du travail centralisé avec des emplois relativement sûrs et indépendants de la conjoncture, de l'autre un marché périphérique du travail. Ceux qui en font partie exercent des emplois menacés dans l'avenir, ce dont ils ont de plus en plus conscience, et n'ont souvent qu'une qualification insuffisante. L'existence de ces « perdants de la modernisation » ne signifie d'ailleurs pas que les défavorisés sociaux, les groupes marginalisés, le quart-monde et les chômeurs constituent *immédiatement* une clientèle privilégiée pour le FPÖ. L'analyse du cas autrichien le prouve, les chômeurs ayant plutôt tendance à se retirer, dans une première phase, de la vie politique et de la participation à la gestion de la « cité ». Leur radicalisation électorale est lente. Il est évident, par contre, que le FPÖ prospère électoralement grâce aux suffrages des électeurs se sentant, avec raison ou non, menacés dans leur statut (inconsistance ou perte probable de ce statut). La « prolétarianisation » socio-économique absolue ou relative de groupes sociaux spécifiques (une partie des vieilles classes moyennes indépendantes – paysans et artisans –, mais aussi les ouvriers et employés sans ou à faible niveau de qualification) s'est accélérée avec la crise économique qui frappe l'ensemble des pays européens, mais aussi avec la transformation des relations économiques dans le cadre de l'intégration européenne. Dans l'Autriche de 1998, un pays qui va globalement bien économiquement, le fait de se retrouver dans les conditions de vie oppressantes du minimum vital et de l'aide sociale conduit d'abord à l'apathie politique. La frustration et la peur de la déchéance économique aboutissent, au contraire, à la xénophobie et aux choix FPÖ.

Tableau 2. L'appréciation de la position des partis sur l'axe gauche-droite et le positionnement des électeurs sur le même axe (valeurs moyennes 1976-1996)

Val. moy.	<i>a</i> Verts	<i>a</i> SPÖ	<i>a</i> LIF	<i>a</i> ÖVP	<i>a</i> FPÖ	<i>b</i> EGO
1976	-	2,31	-	3,86	3,22	3,09
1989	2,45	2,65	-	3,56	3,63	3,03
1994	2,41	2,59	3,01	3,29	3,82	2,97
1996	2,26	2,37	2,86	3,37	4,02	2,93

1,00 = très à gauche ; 5,00 = très à droite.

a = position des partis selon les électeurs ; b = autositionnement des électeurs (EGO).

Source : Fessel + GfK, *Politische Indikatoren* (1976-1996)

Le populisme autrichien exploite d'autres lignes de fracture de la société que l'érosion des milieux sociaux traditionnels et la croissance de la fragmentation sociale, liée à une individualisation croissante des risques sociaux et économiques. Au-delà de l'affaiblissement du lien religieux déjà signalé, il progresse grâce à l'individualisation croissante du mode de vie et à l'augmentation de la mobilité géographique. Il profite aussi de la peur des hommes devant le processus de « libération de la femme », de la visibilité de comportements sexuels « hors norme », ainsi que des problèmes d'orientation morale ou sociale de nombreux individus. A l'affaiblissement des liens sociaux s'ajoute la multiplication de comportements égocentriques, la disparition du sentiment de solidarité, l'isolement et, fréquemment, la solitude de l'individu, en particulier dans les zones à forte concentration humaine. Tout cela a conduit à une sorte d'ataraxie politique chez nombre d'électeurs autrichiens, qui entraîne une augmentation de l'abstentionnisme électoral, mais a également renforcé la concurrence entre les partis. Le nombre des électeurs mobiles, disposés à porter leurs voix « ailleurs », vers des partis nouveaux venus, a augmenté et le populisme de droite, à la FPÖ, en a tiré profit.

Le FPÖ, en outre, instrumentalise les peurs. Une internationalisation économique croissante et des déséquilibres économiques et sociaux interrégionaux et transnationaux ont abouti à des mouvements de population de grande importance, à l'occasion desquels les migrants se concentrent avant tout en milieu urbain, c'est-à-dire rassemblant un grand nombre de personnes touchées par les processus de transformation précédemment décrits. Des conflits économiques et culturels étaient et *restent* inévitables et se sont articulés autour d'un discours opposant la « société multiculturelle » au chauvinisme du bien-être

couplé à une affirmation ethocentriste. Les 27,9 % du FPÖ à Vienne en 1996 s'expliquent ainsi¹⁸.

La référence mécanique à l'existence ou non de l'optimum économique n'est cependant pas un argument explicatif suffisant à la poussée du FPÖ. C'est aussi de la *capacité d'intégration du système politique autrichien* que dépendent les succès ou les phases de ralentissement des progrès du FPÖ. Sous le terme de « capacité d'intégration », nous comprenons la possibilité par le système politique autrichien à rendre compte *rapidement* des changements économiques et sociaux se produisant au cœur de la société. Or les déficits en ce domaine ont été importants. Le FPÖ est parvenu ainsi à récupérer les électeurs lassés du népotisme, de la « politique politicienne » et des manœuvres des états-majors. La politique comme métier a acquis, au fil des scandales, depuis 72 la fin des années 1980, le statut de profession peu honorable ; parallèlement, disparaissait la confiance en un personnel politique de plus en plus spécialisé, souvent sans expérience professionnelle autre et éloigné, à cause de son intégration dans des appareils surdimensionnés et richement dotés, des préoccupations de la majorité de la population. Ce bureaucratisme des élites politiques, leur tendance à l'autoreproduction, une incapacité grandissante à *communiquer en termes clairs* avec les citoyens ont profondément affaibli la démocratie autrichienne. L'acteur populiste Haider focalisait, en réaction à ce blocage, à la fois les angoisses collectives, mais aussi les espoirs de changement et le désir de « pouvoir enfin s'exprimer » d'une frange de la population. L'autoproclamation de sa fonction d'« avocat » est une constante de la propagande du FPÖ, comme l'est sa lutte contre le « système proportionnel ».

Enfin, la corruption, les affaires et scandales qui ont défrayé la chronique autrichienne viennent en dernier lieu renforcer la tentation populiste. Visiblement, quand un système politique comme celui de l'Autriche est géré par un même acteur (ou une coalition) pendant plusieurs périodes législatives, quand une société connaît un nombre croissant d'« affaires » diverses, quand la pénétration bureaucratique des partis est forte dans l'économie et quand le clientélisme est une pratique quotidienne et omniprésente, meilleures sont les chances du populisme. Chacun des moments de crise vient renforcer, et ce de manière *cumulative*, le rejet des partis établis et de la politique de l'État, présenté comme un instrument aux mains d'« incapables » et de « profiteurs ».

18. Imma Palme, *Die Wahlen im Wien, Österreichisches Jahrbuch für Politik*, 1996, p. 103-134

Le rôle des médias populaires est d'ailleurs essentiel dans ce processus de *genèse d'une culture de la protestation*, qui profite au FPÖ.

Cette protestation a une dynamique propre et doit se renouveler constamment, d'où la pratique du FPÖ de désigner sans arrêt de nouveaux ennemis. Parmi les cibles actuelles : les pédophiles, qui lui servent actuellement de cheval de bataille moral, ou les restaurants chinois, dénoncés comme les supports de la criminalité organisée¹⁹. Le FPÖ est, l'analyse de ses campagnes électorales depuis 1990 le montre, encore plus que ses concurrents démocratiques, dépendant de sa présence et de sa présentation dans les médias. Vu les déficits existant dans ses structures organisationnelles, son faible ancrage sociostructurel et son extrême dépendance à l'égard de l'opinion publique, le FPÖ et Jörg Haider ont besoin d'une résonance médiatique continue. Le FPÖ, parce qu'il est centré autour d'un faible nombre de personnes elles-mêmes groupées autour d'un chef, doit se présenter comme un parti médiatique et télévisuel, comme une agence de mobilisation symbolique, qui tente d'articuler et de récupérer à son profit diverses attitudes protestataires à travers le discours d'une personnalité. La présence et la force d'argumentation théorique de cet acteur central fragilise aussi le FPÖ, qui n'existe que par Haider.

73

Dimensions de l'électorat FPÖ

Du point de vue de la composition de son électorat, le FPÖ est de type « néoprolétarien ». Le FPÖ est devenu en 1996 chez les ouvriers, pour les raisons que nous avons vues, le premier parti devant le SPÖ social-démocrate (cf. *tableau 3*).

De plus, il est visible que la barrière syndicale a cessé d'être protectrice et intégrative, le rôle d'« avocat » des travailleurs étant réclamé et parfois rempli par le FPÖ, qui a choisi de construire sa propre organisation syndicale. Les sociaux-démocrates sont objectivement en retrait dans leurs anciennes chasses gardées électorales, les changements intervenus depuis 1983 étant énormes.

Typologiquement, nous rencontrons trois types d'électeurs FPÖ (cf. *tableau 4*), ces catégories étant valables pour les consultations de la période 1990-1996.

Le *noyau dur*, idéologiquement fixé sur des doctrines totalitaires (néonazisme, néofascisme, nationalisme-révolutionnaire, militarisme,

19. Interview de Hilmar Kabas, président de la fédération de Vienne du FPÖ en juillet 1998.

Tableau 3. Sociographie de la préférence FPÖ aux élections aux conseils nationaux de 1986 à 1996 et aux élections européennes de 1996

Catégories en %	1986 CN	1990 CN	1994 CN	1995 CN	1996 Europe
Hommes (moyenne)	12	20	28	27	32
<i>actifs économiques</i>	13	20	28	30	35
<i>retraités</i>	11	22	29	23	31
Femmes (moyenne)	7	12	17	16	25
<i>actives économiques</i>	7	13	17	20	33
<i>au foyer</i>	8	11	17	14	13
<i>retraitées</i>	5	12	19	10	17
Moins de 30 ans	12	18	25	29	21
30-44 ans	11	15	22	24	35
45-59 ans	6	15	22	10	30
60 ans et plus	8	16	22	15	22
Paysans	5	9	15	18	26
Indépendants, professions libérales	15	21	30	28	-
Fonctionnaires, service public	9	14	14	17	
Employés	13	16	22	22	30*
Ouvriers	10	21	29	34	50
Retraités	8	16	24	16	-
En formation	9	8	18	15	-
École obligatoire	6	14	21	18	26
École professionnelle	11	19	26	27	37
Bac/Université	11	13	19	16	17

* Employés et fonctionnaires ensemble au CN de 1995 = 20 %.

Source : Fessel et Gfk-Institut.

Tableau 4. Segments de l'électorat FPÖ de 1983 à 1995

Électeurs FPÖ (en %)	1983	1986	1990	1994	1995
Artisans, entrepreneurs, indépendants	4	15	21	30	28
Paysans actifs	4	5	9	15	18
Ouvriers qualifiés	2	11	25	33	35
Ouvriers spécialisés sans qualification	4	8	12	24	33
Ouvriers (blue collar)	3	10	21	29	34

Source : F. Plasser et P.A. Ulram, « (Dis) Kontinuitäten... », *loc. cit.*, p. 180.

racisme agressif...), qui constitue l'armature traditionnelle des formations d'extrême droite militante, est devenu quasiment invisible dans le FPÖ²⁰ ou l'a quitté. Rien n'indique que les électeurs extrémistes de droite votent aujourd'hui pour le FPÖ. Du côté des électeurs nationalistes radicaux, seule la tendance nationale-allemande a survécu. Ses tenants les plus durs idéologiquement sont certaines *Burschenschaften* (*Bund* d'étudiants nationalistes, comme Olympia à Vienne), les adhérents de la nouvelle droite menés par Andreas Mölzer²¹ et des cadres FPÖ de la fédération de Vienne, de Carinthie et de Basse-Autriche. Son poids électoral semble en déclin rapide.

Le deuxième type est celui de la « victime potentielle » *du processus de modernisation*. Il a souvent des racines sociodémocrates. Il se recrute avant tout en milieu ouvrier, dans les grandes villes et leurs banlieues, ainsi que dans les communes ouvrières et industrielles. Les moteurs idéologiques sont classiques : perte de confiance dans l'État et dans l'avenir économique. Sa préoccupation principale est d'assurer son niveau de vie matériel, ce qui l'amène à considérer les « étrangers » comme une menace directe. La crise économique et la menace du chômage, l'incapacité à appréhender le changement et la modernisation des sociétés le font s'engager pour *un ordre social rigide axé sur le maintien du statu quo économique et social et la préservation de ses acquis*.

Le troisième type fournit le gros des électeurs FPÖ, mais aussi les adhérents et autres sympathisants silencieux. Il s'agit de groupes hétérogènes, mais qui placent au cœur de leur système de valeur *un syndrome protestataire autoritaire*. Là encore, on trouve une dominante masculine, des groupes d'âges moyens et élevés, un faible niveau de formation et de qualification. Les choix politiques antérieurs s'étaient effectués aussi bien dans les familles social-démocrate ou communiste que conserva-

75

20. Sur l'identification d'une frange de l'électorat FPÖ avec le national-socialisme, voir Fritz Plasser et Peter U. Ulram, *Ausländerangst als Parteien und medienpolitischen Problem*, Vienne, Fessel/GfK-Institut, 1992, 29 p. Les auteurs notent (p. 13) que les votants FPÖ diffèrent nettement des autres électeurs dans leur appréciation du national-socialisme : 68 % d'entre eux déclarent que ce régime a fait pour le pays « du bien et du mal » (64 %) ou a eu « surtout ou seulement du bon » (4 %). Au contraire, 84 % des Verts, 55 % du SPÖ et 61 % de l'ÖVP n'y voient que des dimensions négatives.

21. Andreas Mölzer, longtemps le principal conseiller de Jörg Haider, a été directeur de l'Œuvre de formation libérale (*Freiheitliches Bildungswerk*), chef de la section théorique (*Grundsatzreferent*) du parti, rédacteur en chef de l'hebdomadaire FPÖ *Kärntner Nachrichten*. Comme écrivain et publiciste, il adhère à un corpus idéologique « nouvelle droite » et collabore en 1998 avec la revue allemande *Junge Freiheit*. Il publie un hebdomadaire, *Zur Zeit*, et est resté, malgré son éloignement officiel, un conseiller de Haider (entretien avec l'auteur, à Vienne en juillet 1998).

trice (même si le principal courant de transfert pour ce dernier groupe s'établit de l'ÖVP au FPÖ). Ce qui frappe est la coexistence dans cet électorat populiste du troisième type d'une nette orientation individualiste couplée à une forte adhésion à des conceptions sociales hiérarchisée et autoritaires, le tout s'accompagnant d'un violent sentiment anti-étatique. L'interventionnisme de l'État ainsi que toute nouvelle réforme sociale se voient rejetés, le principe dominant étant que chacun doit s'aider d'abord et ne « rien attendre d'en haut ». Ces électeurs populistes veulent seulement préserver l'état des choses. Les discussions entre groupes d'intérêts et tous les conflits sociaux sont considérés comme dommageables pour le bien commun. A la place de la recherche du consensus social et politique, ils mettent en avant un système clair de dépendances hiérarchiques et d'ordres reçus ou donnés. Ce *maximalisme autoritaire* fait qu'en cas de déviation des normes sociales ou autres ils sont partisans d'un recours à la répression. Le problème central pour ce groupe est de résoudre, par des méthodes coercitives, la question de l'immigration. En seconde position, il place la lutte contre la corruption et les privilèges, ainsi que contre la dilapidation des fonds publics. Les institutions politiques sont jugées incapables de trouver des solutions aux difficultés actuelles. Ce groupe constate aussi une décadence des mœurs et le faible intérêt pour des principes comme la nation, le travail, le droit et l'ordre. Nouveaux venus et de plus en plus nombreux, on y trouve désormais des membres des classes moyennes dont le statut est menacé, en particulier des paysans persuadés que l'Europe les condamne à la disparition. Le rejet des partis et des politiciens, l'exigence d'une politique « propre », couplés à des réactions de plus en plus vives (sémantiquement et pas sur le plan militant) lors de nouveaux scandales ou en l'absence de solutions apportées aux problèmes situés dans leur environnement immédiat, conduisent au *rejet croissant des normes démocratiques pluralistes*. Une profonde inquiétude devant les possibles évolutions sociales et économiques, un pessimisme conjoncturel et une peur panique de voir leur capacité de consommation réduite à l'avenir influencent de manière centrale le choix populiste de droite de ce groupe. Sur le plan électoral, ces électeurs ont compris que le vote était une arme efficace permettant d'affirmer son insatisfaction globale et de « châtier » les responsables²².

22. Fritz Plasser et Peter Ulram, *Radikaler Rechtspopulismus in Österreich. Die FPÖ unter Jörg Haider*, Vienne, Fessel/GfK-Institut, 1994. Fritz Plasser, Peter Ulram, Erich Neuwirth et Franz Sommer, *Analyse der Nationalratswahl 1995*, Vienne, Fessel/GfK-Institut, 1995.

L'élection européenne du 13 octobre 1996 est certes typologiquement différente des consultations nationales et régionales. Elle n'en est pas moins un indicateur confirmant les indicateurs précédents et la puissance électorale du FPÖ (1 044 604 suffrages, 27,53 % ; soit par rapport à l'élection au Conseil national de 1995 un gain de 5,6 %) ²³. Les raisons du choix FPÖ étaient particulièrement révélatrices et indiquaient une centralité protestataire antieuropéenne ²⁴ et antigouvernementale. Le FPÖ en tant que parti et son chef ne jouaient qu'un rôle secondaire.

Les gains du FPÖ dans la catégorie des hommes actifs (avec une sur-représentation chez les 30-44 ans) ²⁵ ainsi que sa percée exceptionnelle en monde ouvrier achevaient de faire en 1996 du FPÖ le parti populiste de droite le plus puissant sur le plan électoral d'Europe et achevait sa mutation en « nouveau parti ouvrier protestataire ²⁶ ». Ce processus s'était accompagné d'une transformation de l'idéologie du FPÖ et d'une reformulation programmatique.

77

LES COMPOSANTES IDÉOLOGIQUES ET PROGRAMMATIQUES

La question du populisme

Le FPÖ est un parti populiste. Derrière ce mot se cache une théorie de la communication entre le couple FPÖ-Haider et le peuple autrichien, mais aussi un discours soigneusement articulé. En Autriche, le FPÖ est devenu attractif pour les électeurs parce qu'il aborde dans sa propagande des sujets délaissés trop longtemps, si l'on en croit les sondages, par les grandes formations démocratiques. Parmi les thèmes mobilisateurs : l'américanisation des grandes villes avec l'apparition de ghettos, de gangs et d'une criminalité de plus en plus présente, l'expansion des mafias internationales, les menaces écologiques, le recul de la langue nationale, la « décadence » des mœurs et la crise de la famille, l'arrivée massive et incontrôlée d'étrangers en provenance d'Europe de l'Est et des pays du

23. Fritz Plasse, Peter Ulram et Franz Sommer, « Die erste Europaparlamentswahl in Österreich. Trends, Motive und Wählerfluktuation – Ergebnisse einer Wähltagbefragung » [Europaparl.], in *Österreichische Jahrbuch für Politik*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik, 1996, p. 55-83. La participation électorale était de 86 % en 1995, et de 67,7 % seulement en 1996.

24. 13 % du total des électeurs votaient FPÖ par hostilité à l'Europe.

25. Le *Gender Gap* se réduisait toutefois fortement (FPÖ 1995 : 62 % d'hommes et 38 % de femmes ; FPÖ 1996 : 54 % d'hommes et 46 % de femmes) ; voir [Europaparl.], p. 32.

26. [Europaparl.], p. 48.

tiers-monde, la multiplication des problèmes d'intégration sociale et de financement entraînés par cette immigration (retraites, système de santé, éducation...). La modernisation des sociétés et la mobilité accrue exigée des acteurs économiques, la mondialisation des échanges et des interactions économiques et décisionnelles sont décrites en termes menaçants. Dans le cas de la construction européenne et de son élargissement, objet d'attaques passionnées du FPÖ, nombreux sont les Autrichiens sensibles aux thèses évoquant un renforcement de la bureaucratisation centralisatrice, la déstabilisation économique de branches industrielles entières et des régions qui en dépendent, la disparition de la monnaie nationale et l'instabilité de l'euro, ainsi que la réduction des prestations sociales au niveau le plus bas des partenaires européens.

78 Certaines de ces craintes sont, de toute évidence, non fondées, d'autres malheureusement le sont. Globalement, le SPÖ et l'ÖVP ont trop longtemps négligé de répondre, clairement et systématiquement, aux interrogations – et ce parce que les défis à relever n'étaient et ne sont toujours pas complètement formulés : le devenir des pays de l'Est (et le très complexe problème de l'élargissement de la Communauté européenne) n'est pas encore réglé ; nul ne sait comment régler les flux migratoires. Les élites politiques démocratiques ont bien compris le danger de leur silence, mais ne peuvent y parer complètement. Elles laissent, ce faisant, la possibilité au FPÖ de populariser ses critiques et ses pseudo-recettes, dont les plus simples restent le repli du « peuple » sur son « sol national » et la lutte contre l'immigration. Cette double attitude est largement acceptée et nourrit, depuis 1990, le succès électoral du FPÖ. Enfin, le discours FPÖ offre à une frange des populations désorientées, outre le racisme, des éléments idéologiques relativement disparates, mais *simples*, clairement formulés et aisés à intérioriser comme *points de repères fixes* dans un monde aux contours mouvants. L'autre face du miroir populiste est que le FPÖ ne possède qu'un programme très mince et partiellement contradictoire.

Le populisme du FPÖ est un mélange de chauvinisme du bien-être, d'un nationalisme autrichien et anti-européen défensif articulé sur une culture du rejet, d'une très nette orientation anti-institutionnelle et antiparti, d'un fort individualisme couplé à un appel à des principes d'ordre et de morale protégeant l'individu et son environnement naturel (famille, travail, communauté « naturelle »).

Bien que le FPÖ ne remette pas ouvertement en cause la légitimité de la démocratie autrichienne, il nous semble en rupture avec un certain nombre de ses principes fondateurs. Le rejet de l'État en tant

qu'expression de la volonté collective des citoyens, la critique des modes de représentation et d'élection (avec le slogan de « démocratisation de la démocratie »), l'hostilité aux principes d'égalité individuelle et sociale des individus et à toutes les mesures politiques allant dans ce sens, l'opposition à l'intégration sociale de groupes dits « marginaux », parfois de minorités (les Slovènes), enfin le recours à la xénophobie ou au racisme différentialiste sont des preuves indiscutables de la *nature antidémocratique* du FPÖ. L'instrumentalisation sans scrupule de peurs collectives, de sentiments de rejet ou de déception individuels ou localisés dans des segments sociaux déterminés (avec un langage spécialisé pour les catholiques, les paysans ou les ouvriers) se retrouvent de plus en plus souvent au cœur de la stratégie et de l'argumentaire du FPÖ depuis 1990. Il en va de même de l'appel aux « petits », à « ceux d'en bas » et à leur prétendu bon sens collectif et individuel, que Jörg Haider tente, dans une sorte de parodie dialectique, de présenter comme une sorte de contre-poids « naturel » à la « fausse » rationalité de « ceux d'en haut ».

79

Plusieurs dimensions idéologiques complémentaires achèvent de donner au discours populiste du FPÖ, non une réelle assise intellectuelle, mais bel et bien une fonctionnalité argumentaire adaptée au combat politique quotidien. Le « peuple », présenté comme une unité, est au centre du discours. Il s'agit d'une construction artificielle à laquelle Haider prête le caractère d'une homogénéité « réelle », même si l'ambiguïté grande-allemande n'est pas complètement levée. La dimension antipluraliste est évidente dans cette fausse démarche identitaire. Le discours populiste du FPÖ veut ignorer les différences politiques et sociales existant entre les individus et les groupes d'intérêts, au profit de « valeurs » et de « comportements » affirmés naturels et absolus. Le FPÖ s'arroge le droit moral et le devoir d'intervenir à tout moment dans la vie politique, en empruntant d'autres voies que celle de la représentation parlementaire. L'affirmation d'une relation nécessaire à l'avenir de l'Autriche entre le peuple et l'acteur populiste (le parti), mené par son chef charismatique, montre quels sont les buts de Haider. Derrière le slogan de « démocratie directe », qui verrait se multiplier les initiatives populaires, référendums et autres questions posées directement au peuple, on perçoit que Haider veut vider de son contenu le mécanisme de représentation démocratique. Son objectif est un système présidentiel fort (de type gaulliste autoritaire)²⁷.

27. Interview de Jörg Haider par l'auteur.

Les problèmes sociaux et économiques réels que rencontre le pays ne sont pas compris par le FPÖ comme des processus complexes, mais se voient réduits à une explication monocausale : celle de la responsabilité du SPÖ et de l'ÖVP uniquement préoccupés des méthodes à employer pour continuer à se partager le butin économique et politique autrichien.

Une fascisation rampante ?

L'intelligence stratégique de Jörg Haider, liée à un pragmatisme évident, se lit dans les évolutions idéologiques et programmatiques intervenues entre 1985 et 1998. A titre d'exemple on peut prendre le chapitre V du programme actuel du FPÖ²⁸ : « Christianisme – fondement de l'Europe ». Historiquement, le « troisième camp » VdÜ/FPÖ était, par ses composantes nationale-libérale et nationale-allemande, violemment anticatholique, parfois protestant, païen ou athée. Cette orientation perdure jusqu'à la fin des années 1980. A partir de 1992-1993, on observe un changement d'orientation à 180 degrés. Le FPÖ devient chrétien et procatholique. Cette conversion subite est issue d'une analyse stratégique faite par Andreas Mölzer, le théoricien de la nouvelle droite dans le parti²⁹. Celui-ci a en effet découvert dans les sondages que de 3 % à 13 % des catholiques autrichiens se classaient dans les catégories des chrétiens « conservateurs » jusqu'à « fondamentalistes ». Ces mêmes enquêtes montraient qu'ils votaient ÖVP par hostilité aux traditions antireligieuses du FPÖ. Le parti est, à l'époque, à la recherche d'une stratégie nouvelle de pénétration de l'électorat ÖVP. Le FPÖ, pour y parvenir, se rapproche alors du chef de file des chrétiens fondamentalistes (mais obéissant à Rome), l'évêque du diocèse de Sankt Polten, le Dr Kurt Krenn. De petits cercles fondamentalistes ou intégristes (comme la revue *Der 13*³⁰) se satellisent autour du FPÖ et une frange des chrétiens les plus hostiles à la « permissivité » et au modernisme romains se rallient. Enfin, les positions catholiques se voient confiées à un cadre du parti, Ewald Stadler, chargé de devenir le porte-parole de Jörg Haider dans ce secteur idéologique. Cette instrumentalisation, aux effets d'ailleurs limités électoralement, est typique de la mobilité politique du FPÖ. Un autre exemple, beaucoup plus connu, est le passage de Haider d'une dénonciation de l'Autriche comme État croupion et avorté dans les années 1980 (une thèse natio-

28. *Das Programm der FPÖ*, brochure, Vienne, s.d., 52 p.

29. Entretien d'Andreas Mölzer avec l'auteur.

30. Interview téléphonique des responsables réalisée à Vienne en juillet 1998.

nale-allemande classique) à une défense tous azimuts de la nation autrichienne³¹. On pourrait s'amuser de cette inconstance, si l'on ne découvrirait dans la production idéologique et programmatique du FPÖ des thèses inquiétantes pour la « III^e République » que veut fonder Haider.

Le processus de modernisation des sociétés européennes, qui aboutit à un renforcement de l'individualisation des comportements, est rejeté par le FPÖ. Ce processus génère selon lui une angoisse, des peurs incontrôlées, et aboutit, parfois, à une perte totale par l'individu de sa capacité à s'orienter et à comprendre la société dans laquelle il vit. Le parti s'offre comme cadre et comme communauté d'accueil. Les Autrichiens se voient proposer une idéologie sécuritaire et communautaire. Le discours FPÖ multiplie les références aux « communautés naturelles » – du « peuple-nation » à la région (l'identité tyrolienne par exemple, qui s'étend aux populations de langue allemande vivant dans le Tyrol italien)³².

81

Contre la conviction des individus, acquise « d'expérience », que, dans ce système de concurrence individuelle, « le plus fort a toujours raison » et l'acceptation par le plus grand nombre d'une vision du monde social-darwiniste, le FPÖ promet aux gens à la fois de les protéger des rigueurs de la modernisation et de les transformer eux-mêmes en « gagnants » de ce social-darwinisme (par la promesse symbolique de forcer l'État à changer de politique à leur profit)³³. Le FPÖ, qui sait que la peur du déclassement social joue un rôle mobilisateur important pour son devenir politique, table sur la non-compréhension des mécanismes de régulation de la société et de l'économie. Il suggère que tout dans cette II^e République est « faux-semblant », corrompu et truqué. Les partis établis étant accusés d'avoir contribué à l'établissement de cette situation, puis à sa pérennisation par esprit de profit, l'espoir s'incarne dans un homme neuf et fort : Jörg Haider³⁴. La notion de force n'est d'ailleurs pas comprise par le FPÖ sur le modèle national-socialiste (un chef, et un parti pyramidal), mais plutôt comme une capacité d'explication et de remise en ordre des choses par ce chef, sans que le système dans son ensemble soit remis abruptement en cause. Le FPÖ n'est pas un parti fasciste révolutionnaire, mais bel et bien le représen-

31. Voir Jörg Haider, *Österreich-Erklärung zur Nationalratswahl 1994*, brochure FPÖ, 67 p., chapitre III : « Autriche d'abord ».

32. *Ibid.*, chapitre IV : « Le droit au pays ».

33. *Ibid.*, chapitre X : « Un marché honnête », et chapitre XI : « Solidaire et juste ».

34. *Ibid.*, chapitre VIII : « Réforme de la démocratie, République libre ».

tant d'une variante modernisée du populisme radical de droite se rapprochant typologiquement et idéologiquement du Vlaams Blok, du Front national en France, du Centrumdemokraten en Hollande, des Republikaner en Allemagne, et de l'Alleanza Nazionale en Italie³⁵.

82 La montée en puissance du FPÖ, qui est actuellement la formation populiste de droite enregistrant les succès électoraux les plus nets en Europe de l'Ouest est un signal des changements structurels affectant le système traditionnel des partis dans de nombreuses démocraties. Les effets à long terme n'en sont pas encore mesurables, mais il est évident que la société autrichienne souffre de maux bien connus : insatisfaction collective, peurs du chômage et des transformations économiques, tendance au repli sur soi-même, xénophobie... L'avenir du FPÖ, par-delà sa crise actuelle, dépend de la stabilité et de l'efficacité politiques et économiques de la coalition SPÖ-ÖVP. Sa dislocation éventuelle pourrait ouvrir une brèche « à la française » et amener un des partenaires à rechercher une alliance avec Jörg Haider. Toutefois, l'actuelle stratégie d'opposition à tout prix du FPÖ reste objectivement le meilleur stabilisateur de la coalition en place.

35. L'isolement voulu par Jörg Haider, qui rejette toute perspective de coopération avec ces organisations, n'est pas une preuve allant à l'encontre de cette thèse.

R É S U M É

Le FPÖ a connu depuis 1986 une rapide expansion électorale. Ce parti national-populiste entretient une agitation contre les « étrangers » accusés de menacer le bien-être autrichien et sait habilement exploiter les inégalités et les peurs nées du processus de modernisation. La crise économique, mais aussi un réel blocage du système politique en Autriche, se sont révélés un terreau fertile à une remise en cause radicale de la démocratie autrichienne. Le FPÖ a su attirer sur son projet un électorat composite de votants sans lien partisan stable, d'abstentionnistes mobiles dont la décision de vote est étroitement liée à la conjoncture, enfin d'électeurs protestataires transfuges de formations démocratiques.

LA RECOMPOSITION DE L'EXTRÊME DROITE EN ITALIE *

L'EXTRÊME DROITE ITALIENNE, historiquement incarnée dans le Movimento Sociale Italiano (MSI), a toujours été – et est encore – différente de celle des autres pays européens.

83

Elle l'était dans le passé par la taille de son organisation et sa dimension électorale, sans comparaison avec celles des mouvements européens, petits et hétérogènes. Désormais, à l'heure où, depuis la France jusqu'à l'Autriche, l'extrême droite nationale a dépassé la dimension de l'italienne, la distinction s'est déplacée sur le plan politique et idéologique : alors que, dans les autres pays d'Europe, il existe une opposition radicale entre l'extrême droite et les conservateurs, en Italie, l'héritier du Movimento Sociale, l'Alleanza Nazionale (AN) de Gianfranco Fini, a opté pour un rapport de collaboration avec les autres partis modérés et modifié certains traits de sa culture politique traditionnelle et, surtout, de son image.

Parler de l'extrême droite italienne signifie donc parler d'une spécificité, d'une particularité, présente et passée, qui en fait un cas unique.

LE PASSÉ

Le passé de la droite italienne se résume à celui du Movimento Sociale. Ce parti est fondé le 26 décembre 1946 par la réunion des anciens dirigeants du vieux Parti national fasciste et des jeunes anciens combattants du régime collaborationniste de Salò. La naissance du parti est précédée par un vif débat dans les revues « nostalgiques » qui, depuis la fin de

* Traduit de l'italien par Mariangela Portelli.

1945, avaient commencé à paraître. Le MSI n'est donc pas né d'une opération souterraine, clandestine, malgré les précautions inévitables dictées par la proximité de la fin de la guerre, et se présente clairement pour ce qu'il est : un parti nostalgique de l'ancien régime. Cette sortie à découvert de pans de la société liés au passé démontre que le système politique italien était, dès le départ, disposé à tolérer la présence de ces composantes nostalgiques. Du reste, comme cela est bien connu, l'épuration des anciens fascistes fut une opération très limitée en termes numériques comme en termes de sanctions. L'amnistie décidée par le ministre de la Justice de l'époque, le leader communiste Palmiro Togliatti, en juin 1946, permit un apaisement rapide et la réintégration dans la société civile d'un grand nombre de partisans de l'ancien régime.

84 L'ample diffusion de revues crypto-fascistes et le retour progressif à la vie civile et politique de nombreux nostalgiques constituèrent les conditions préalables à la formation du MSI.

Le parti vient au monde en déclarant très explicitement que sa finalité est de maintenir en vie l'« Idée » (du fascisme) et de contribuer à maintenir la paix entre les Italiens. C'est pour affirmer cette normalité que le MSI se dote d'une structure formelle et statutaire en tout point comparable à celle des autres partis « antifascistes ». La structure organisationnelle mise en place en 1946 lors du premier statut, quasiment inchangée par la suite, possède les caractéristiques du parti de masse : adhésion des inscrits, articulation territoriale par sections, prise de décision du bas vers le haut (avec quelques exceptions), des organisations parallèles et périphériques (syndicales, de jeunes, sportives, de loisirs, rescapées, etc.), une presse de parti. À l'exception d'une prudence compréhensible dans la sélection des inscrits, les caractéristiques génétiques du MSI sont celles d'un parti « ouvert » à la société civile. Certes, ses référents idéologiques sont extrêmement clairs et les destinataires de son message sont inévitablement circonscrits.

Être le parti des « fascistes » dans la nouvelle démocratie antifasciste pose évidemment des problèmes de légitimité. Le problème de l'« incertaine légitimation » du MSI concerne autant le versant interne du parti que celui, externe, du système politique. D'un côté, les militants se sentent « des exilés dans la patrie » parce qu'ils ne reconnaissent pas la légitimité du système antifasciste ; de l'autre, tous les autres partis tiennent à l'écart ceux qui se réclament de l'expérience, vaincue, du fascisme.

La droite italienne naît et se développe avec ce vice rédhibitoire. Les tentatives de se libérer de cette empreinte seront nombreuses. La plus efficace, destinée à renforcer cette légitimité incertaine, sera la décision

de toujours suivre la voie électorale. Une autre sera de tenter de nouer des alliances avec les autres partis de droite.

Pendant de nombreuses années, le MSI fera alliance avec les monarchistes (et grâce à cette entente il obtiendra, en 1951-1952, des succès électoraux retentissants aux élections locales du Centre-Sud, ce qui lui permet de gouverner avec les monarchistes des villes importantes comme Bari, Naples, Catane notamment). Il n'obtient pas le même succès dans sa tentative de rapprochement avec le parti libéral qui, bien qu'il se trouve sur des positions extrêmement conservatrices, refuse toute relation avec les « fascistes ». Enfin, son rapport avec la Démocratie chrétienne pose problème : les succès et les échecs du MSI pendant tout l'après-guerre, y compris le succès d'Alleanza Nazionale, sont liés à sa relation, sous bien des aspects encore très obscurs, avec le parti de majorité relative.

85

La Démocratie chrétienne, forte de sa position dominante dans le système politique, a utilisé avec le MSI la classique politique de la carotte et du bâton. Selon les périodes, elle a flatté le MSI, notamment à la fin des années 1950, en lui offrant des honneurs et sa protection, ou elle a déchargé sur son concurrent de droite ses propres tensions internes, le désignant comme un danger pour la démocratie (1960 et années 1970). La reconstitution des intrigues de ces deux partis, au Parlement comme dans le pays, déborde le cadre de cette réflexion rapide et il est encore difficile aujourd'hui d'en donner un témoignage précis. On peut toutefois affirmer que la Démocratie chrétienne a bénéficié au parlement (souvent dans l'ombre des commissions) du soutien du MSI sans que celui-ci en tire de grands bénéfices. Au contraire, dans les années 1970, pendant la période du terrorisme « noir » et des attentats, le MSI a été durement frappé d'ostracisme et les milieux MSI, surtout celui des jeunes, ont été infiltrés par les services secrets (contrôlés par la Démocratie chrétienne) et pas uniquement dans un but de prévention... En résumé, la Démocratie chrétienne a exploité les tentations violentes et extrémistes présentes dans le MSI pour effrayer une partie de l'électorat modéré qui, face à l'escalade de la violence politique, ne pouvait rien trouver de mieux que de se réfugier sous l'aile protectrice de celle-là. Évidemment, nous répétons que l'existence d'une grande partie de ces rapports repose plus sur des indices que sur des faits historiquement prouvés et sur des documents. Il est certain cependant qu'une zone d'ombre existe dans les années 1970 sur la complicité et la connivence entre les groupes de jeunes militants du MSI, les groupes terroristes et les services secrets.

Après son succès aux élections de 1972 (8,7 %), le MSI se retrouve impliqué dans des épisodes de violence et il est, par conséquent, de plus en plus isolé. La marginalisation du MSI atteint son maximum au moment où le mouvement est au sommet de sa force, au milieu des années 1970, qu'il compte des centaines de milliers d'inscrits, ainsi que d'organisations jeunes dont l'activité militante n'est en rien inférieure à celle du PCI, et que le soutien de l'électorat est à son apogée. Cette situation de repli par rapport à l'extérieur a pour effet de réactiver un sentiment de nostalgie malgré la vivacité du débat interne lié, entre autres, à l'influence de la nouvelle droite française : le parti continue à se proclamer l'héritier de l'expérience fasciste, marquant ainsi sa distance avec tous les autres acteurs politiques et son extranéité par rapport aux fondements du système démocratique. Ainsi, sa position d'exclu du système politique italien va se consolider.

86

LA SORTIE DU GHETTO ET LA NAISSANCE D'ALLEANZA NAZIONALE

Comment le MSI va-t-il parvenir à sortir de cette situation de marginalisation ? En réalité, le parti semble avoir amorcé, entre la fin des années 1980 et les premières années 1990, un lent déclin. Alors qu'en Europe des phénomènes comme le Front national de Jean-Marie Le Pen et le FPÖ de Jörg Haider explosent, le traditionnel parti phare de l'extrême droite européenne perd progressivement ses soutiens. Les raisons de cette inversion de la tendance sont nombreuses. D'abord, le MSI est l'unique parti important de l'extrême droite à se proclamer encore, dans cette période, fidèle aux principes du fascisme. Pendant que les partis nouveaux (ou renouvelés) d'Europe centrale et septentrionale se désintéressent totalement de la question idéologique et se concentrent sur certains problèmes clés de la société contemporaine – de l'immigration à la sécurité –, le MSI poursuit sa route « rétro » et se désintéresse de ces thèmes. Bien plus, curieusement, lorsque le problème de l'immigration se manifeste pour la première fois à l'attention de l'opinion publique, à la charnière entre les années 1980 et les années 1990, le MSI refuse catégoriquement d'adopter une position xénophobe au nom d'un tiers-mondisme populiste et anticapitaliste et d'une image édulcorée, non raciste, du colonialisme fasciste. En effet, à cette période, c'est plutôt la Lega Nord (alors Lega Lombarda) qui véhicule un discours politique aux relents xénophobes où se mêlent l'hostilité envers les immigrés du *Mezzogiorno* au Nord et

celle à l'encontre des immigrés provenant de l'extérieur de la Communauté européenne.

Fidélité donc au fascisme et extranéité/désintérêt pour les thèmes nouveaux et saillants des sociétés contemporaines distinguent le MSI des autres partis européens.

L'image que donne le MSI au début de la décennie malgré la valse des secrétaires – Gianfranco Fini, dauphin du leader historique du parti, Giorgio Almirante, est élu secrétaire en 1987, puis remplacé en janvier 1990 par l'opposant historique à Almirante, Pino Rauti, qui est à son tour détrôné par Fini en juillet 1991 – est celle d'un parti nostalgique, immobiliste et déclinant. Surtout, il ne parvient pas à se défaire de cette « légitimité incertaine » du fait de sa fidélité indéfectible à l'idéologie fasciste. Fini lui-même, au congrès de 1990, déclare que l'idée du fascisme est immortelle et qualifie la démocratie libérale, l'économie de marché et le matérialisme d'ennemis mortels. Malgré cet immobilisme de façade, il se passe quelque chose au sein même du parti. Derrière l'adhésion inconditionnelle à l'idéologie de référence se profilent des comportements et des analyses sur la société contemporaine qui ne correspondent pas à la ligne proclamée officiellement. Les cadres du parti – des secrétaires aux membres des bureaux de section et de fédération jusqu'aux élus des collectivités locales – prônent des valeurs qui ne sont pas celles qu'on pourrait attendre d'eux selon l'idéologie officielle et les positions politiques du parti. Un sondage effectué sur les participants au congrès de 1990 (mais c'était déjà le cas pour celui effectué en 1987) montre combien les réactions des cadres sur un certain nombre de sujets ne peuvent pas être étiquetées simplement comme « nostalgiques ».

En ce qui concerne, par exemple, la dimension autoritarisme/libéralisme culturel, c'est une conception autoritaire classique qui prévaut sur certains thèmes (les positions qui soutiennent que la discipline est le fondement de la société, que la pornographie traduit l'écroulement des valeurs morales traditionnelles, que l'obéissance est à la base de l'éducation des enfants, que l'avortement ne doit pas être autorisé et que les grèves dans les transports publics doivent être sanctionnées sont fortement soutenues) alors que, sur d'autres points, c'est une conception libérale qui domine : l'option contre la peine de mort et contre la discrimination à l'égard des homosexuels l'emporte de peu, mais c'est tout de même significatif. Le soutien à une conception garantiste et méfiante envers la police est plus large (55,8 % refusent l'hypothèse d'une « police aux mains libres »), tout comme celui en faveur de rapports égaux entre hommes et femmes ou d'une attitude de compréhension

88 envers les drogués. Cette acceptation embryonnaire de positions libérales, liée aussi bien à l'approche de la « nouvelle droite » qu'à une ouverture vers la société moderne et ses problèmes, qui tranche avec ce que proclament avec conviction les militants des autres formations d'extrême droite, est un phénomène nouveau. Une culture politique semble émerger, qui se caractérise par la cohabitation d'une acceptation timide de la diversité (avec ce que cela implique en termes de tolérance et d'adhésion à des approches postmatérialistes) et d'attitudes autoritaires traditionnelles. Le côté paradoxal est que ces positions d'ouverture coexistent avec la fidélité « inoxydable » à l'identité originaire et donc à l'idéologie fasciste. Le Movimento Sociale n'a renoncé à aucune de ses références historiques : Mussolini, Evola (le penseur le plus rigoureux de la tradition, radicalement hostile à la démocratie, au libéralisme et à l'économie de marché), Gentile (le philosophe officiel du fascisme), Spirito (le théoricien du corporatisme) sont encore les auteurs de référence du Panthéon culturel du MSI. Cette schizophrénie s'explique par le fait que le parti n'a produit en son sein aucune réélabo-
 ration critique du fascisme, ni en termes historiques, ni en termes politico-idéologiques, que personne n'entend renoncer à cette identité, tandis que la pratique de la démocratie, expérimentée durant des décennies de confrontation au sein des institutions (du Parlement aux conseils de quartier) par les cadres du parti, une fois apaisé le climat politique, a commencé à imposer une série de réflexions et d'interrogations au-delà de l'idéologie officielle (mais non contre celle-ci).

Cependant, ce bouillonnement reste interne au parti et rien ne transpire à l'extérieur en termes idéologiques ou de choix politiques.

L'incapacité à se libérer du fardeau de l'idéologie délégitimante fait que la seule issue possible au déclin réside dans un changement « exogène », extérieur au parti. Ce n'est que si tout change que le parti pourra trouver un rôle et une place différents, moins marginaux, au sein du système politique. C'est exactement ce qui advient en 1993-1994 : le système de partis s'écroule et toute la classe politique gouvernementale est délégitimée. En d'autres termes, ce n'est que grâce à un changement historique du système, des principaux acteurs politiques, des rapports entre les partis ou entre partis et électeurs, que le MSI entre en jeu. Pour se présenter de manière crédible, lui aussi doit s'adapter au changement. Il en résulte quelques premiers et timides ajustements de stratégie et de ligne politique (en restant cependant évasif sur l'idéologie).

La dénonciation de la corruption politique à travers l'enquête *Mani Pulite* met en accusation tous les partis politiques (y compris, localement,

le PCI lui-même) à la seule exception du MSI. Dans cette situation, son extranéité, sa marginalité par rapport au système se sont révélées un atout important : en effet, face à l'opinion publique, il apparaît comme le seul parti étranger au phénomène de corruption, même s'il ne l'est pas tant par vertu propre que parce qu'il a été maintenu à l'écart de la vie politique par les autres partis qui se partageaient le pouvoir. Le Movimento Sociale se présente à l'électorat, lors des premières élections locales où les maires sont élus directement, fort de cette virginité. Avancé comme candidats des personnages de relief, comme Gianfranco Fini à Rome et Alessandra Mussolini, la nièce du Duce, à Naples, le MSI met en ballottage les candidats de la gauche et dépasse largement les candidats démocrates-chrétiens. C'est la première fois que la subordination historique du MSI à la Démocratie chrétienne est abolie. Cet événement, déjà symbolique en soi, est renforcé de manière décisive par un autre facteur : l'entrée en politique de Silvio Berlusconi et la naissance de Forza Italia. Berlusconi introduit, entre autres choses, une innovation retentissante dans la tradition politique italienne en ne tenant aucun compte de la distinction fascisme-antifascisme. Il soutient publiquement Fini dans la campagne électorale des élections municipales à Rome et décide de surcroît de conclure un pacte électoral avec le MSI pour les élections législatives de 1994. La réponse du parti de Fini à cette mutation exogène consiste dans la transformation du MSI en Alleanza Nazionale. Il ne s'agit pas d'une mutation réclamée de l'intérieur, par les cadres du parti, mais d'un changement imposé par des circonstances externes. Au moment où tout change, il est au moins « opportun » et « utile » de changer d'image. Dans un premier temps, Alleanza Nazionale n'est que le sigle électoral sous lequel le MSI se présente aux élections de 1994. Ce n'est qu'après le succès électoral (13,5 %), et surtout l'entrée dans le gouvernement Berlusconi, que le parti introduit plus substantiellement quelques éléments innovants tant sur le plan symbolique et formel (adoption du nom Alleanza Nazionale et redéfinition de l'organigramme interne) que sur le plan politique et idéologique (abandon du corporatisme et adhésion à la logique de l'économie de marché, acceptation confirmée de la démocratie et prise de distance – même timide et alambiquée – par rapport au fascisme historique).

89

Le passage d'un type d'organisation à un autre est célébré par un congrès en deux parties : celui du MSI (le dix-septième) se tient du 25 au 27 janvier 1995 pour entériner le passage du parti dans un nouveau moule et, les deux jours suivants (les 28 et 29 janvier), se tient, toujours à Fiuggi, le congrès constitutif (et purement solennel) d'Alleanza Nazionale.

Les éléments clés de la transformation sont largement illustrés dans un long document, *Pensiamo l'Italia. Il domani c'è già. Valori, idee e progetti per l'Alleanza Nazionale* («Pensons l'Italie. C'est déjà demain. Valeurs, idées et projets pour l'Alliance nationale»). Le document, approuvé par une écrasante majorité des délégués du MSI, contient d'importantes nouveautés tout en restant vague et imprécis sur d'autres thèmes essentiels. L'importance accordée à la liberté comme valeur de référence est certainement inédite par sa netteté et l'insistance avec laquelle elle est défendue. Le rejet du racisme et de l'antisémitisme, qui sera même renforcé par des amendements présentés au cours du congrès, est tout aussi explicite. Enfin, la condamnation du totalitarisme dans toutes ses expressions et la reconnaissance que « l'antifascisme a été un moment historiquement essentiel pour le retour aux valeurs démocratiques que le fascisme avait piétinées » (passage sur lequel s'est concentrée l'attention des médias) constituent des innovations importantes (en réalité, davantage en raison du lieu où elles étaient proclamées que de leur expression même puisque Almirante, aux débuts de la Droite nationale, s'était exprimé en termes analogues).

Malgré ces éléments novateurs, le document ne parvient pas à rompre nettement avec l'identité originelle. Il ne contient aucune remise en cause critique de l'héritage fasciste ou de celui du MSI. Le projet d'Alleanza Nazionale est grevé par l'hypothèque d'une transformation instrumentale, c'est-à-dire de l'amorce d'un changement sous la pression d'événements extérieurs plutôt que par la croissance d'une conscience interne en rupture avec le champ politique, idéologique et culturel traditionnel. Par ailleurs, l'élargissement inopiné de la base électorale du MSI ne pouvait être canalisé avec efficacité que si certaines scories provenant du passé étaient éliminées par quelques concessions spectaculaires à une opinion publique modérée, désireuse d'une droite « propre ». Dans ces conditions, l'opération ne pouvait qu'être superficielle, de maquillage, puisqu'il lui manquait cet élan intérieur, cette demande de transformation et d'abandon de l'identité précédente qui auraient fait de la mutation du parti une opération certes difficile, douloureuse et traumatisante, mais authentique.

Cela étant, la transformation du MSI en Alleanza Nazionale constitue un succès politique et d'image pour ses dirigeants. Les participants au congrès ovationnent les discours nostalgiques des opposants au tournant, mais leur leader, Pino Rauti, se retrouvera quasiment isolé lorsqu'il décidera de sortir du parti pour fonder son propre mouvement, le Movimento Sociale – Fiamma Tricolore. Leur départ sera non seule-

ment souhaité par la direction, mais effectivement favorisé dans la mesure où il donne une authentification à la mutation.

En termes organisationnels, malgré la bataille juridique engagée par Rauti, qui revendique pour son mouvement l'héritage des structures, des symboles et des ressources financières en tant que véritable continuateur du MSI, Alleanza Nazionale va absorber la quasi-intégralité de l'ex-MSI. Elle va en modifier certains aspects organisationnels, les « cercles » se substituant aux « sections » – mais le changement est surtout d'ordre terminologique, exception faite de la possibilité de constituer des cercles « thématiques » non définis sur le plan territorial, bien que délimités par le niveau provincial ; le rôle des représentants élus est accru et le rapport entre les organes internes devient encore plus nettement vertical. En effet, on peut déduire à partir des modalités d'élection des différents organes une accentuation du caractère césariste du parti : par exemple, le président (qui remplace le secrétaire) ne peut plus être démis par la direction ou l'assemblée nationale du parti, organe pléthorique comptant 500 membres dont la moitié sont nommés ou cooptés par le président lui-même. Celui-ci a le pouvoir de nommer les organes dirigeants collectifs, il désigne la direction nationale, qui n'est ensuite que ratifiée par l'assemblée nationale du parti.

91

La position du leader est également renforcée par la proximité en termes de génération dans les organes dirigeants. Le taux des membres présents depuis 1973 est extrêmement réduit : seulement 30,4 % d'entre eux faisaient partie de l'ancienne direction. Il est vrai que celle-ci était le résultat de la victoire de Rauti au congrès de Rimini, le retour de Fini au secrétariat n'ayant lieu qu'après. Par conséquent, le taux de renouvellement par rapport à la direction de 1990 ne peut être que très élevé, au point que presque la moitié des membres de la nouvelle direction sont des néophytes absolus. Ce renouvellement n'a pas joué au niveau de la provenance politique : presque 90 % des membres de la direction ont occupé des fonctions politiques dans le parti et dans des mouvements proches ou dans les assemblées électives. Le personnel politique a donc été renouvelé pour ce qui concerne son âge par l'accès des quadragénaires aux leviers de commande, mais il continue à être recruté – à l'exception de quelques illustres personnalités qui exercent un rôle de façade – dans le réservoir traditionnel du Movimento Sociale et les milieux qui lui sont proches.

Quant aux paramètres idéologiques, le caractère contradictoire des référents culturels, la dilution plus terminologique que réelle du parti au sein de ce vague contenant qu'est « la droite », l'absence d'un exa-

men critique et approfondi de l'idéologie fasciste diminuent fortement les éléments novateurs qui affleurent dans le document qui marque la fin du MSI (et on peut dire de même pour le document final du congrès constitutif d'Alleanza Nazionale, dont l'emphase sur la démocratie directe, sans que soit prévu aucun contrepoids, n'éclaircit pas les choses). Les thèses du congrès ne contenant aucune remise en cause des vices rédhibitoires d'ordre idéologique du MSI – la mentalité autoritaire, les aspects chauvins du nationalisme, le culte de la hiérarchie et un moralisme exaspéré –, on peut donc considérer que sa métamorphose est encore partielle, qu'il n'a pas encore exprimé toutes ses potentialités : dans la frange des cadres intermédiaires s'exprime de manière de plus en plus forte la volonté d'une identification avec une vision du monde conservatrice et non plus autoritaire, mais les passages irréversibles pour parvenir à une définition et une appartenance idéologique différentes de celles du passé ne sont pas encore nettement perceptibles.

Il existe cependant quelques contradictions fécondes, et notamment l'existence d'un corps intermédiaire de cadres aux attitudes et à la pensée de moins en moins autoritaires, qui ressent la nécessité de rationaliser ses aspirations. Cette poussée interne finira peut-être par prévaloir et permettra d'imposer à Alleanza Nazionale cette révision douloureuse de ses valeurs de référence qui fait encore défaut.

CONCLUSION

Transformation et renforcement de l'organisation, contrôle étroit du *leadership* sur les structures du parti et sur les organes dirigeants ainsi que sur ceux élus, renouvellement des générations à défaut de renouvellement politique au sein du groupe dirigeant, évolution dans le sens de la « modernité » et de la modération des cadres intermédiaires : tels sont les traits saillants du nouveau parti. Alleanza Nazionale bénéficie également d'une série d'avantages par rapport à ses alliés du centre-droit dans le système de partis italien : il est, de loin, le parti le plus organisé, aux cadres politiques bien plus expérimentés et à la direction jeune, « immaculée » et bien accueillie dans l'opinion publique. Cependant, il faut ajouter à tous ces facteurs positifs le problème d'être encore perçu comme un parti « extrémiste » : sa localisation à l'extrême droite lui rend difficile la conquête de soutiens en dehors de ce vivier.

Seule une crise structurelle de Forza Italia lui permettrait de se replacer dans une position plus centrale : mais cela concerne l'avenir. Il est en tout cas évident que l'évolution du parti constitue un cas unique

dans le panorama de l'extrême droite européenne. Le MSI, en se transformant en Alleanza Nazionale, a démontré une grande capacité (et volonté) de s'insérer dans le système, en exploitant au mieux des conditions exogènes favorables. Aucun autre parti européen (à l'exception des Scandinaves) ne semble décidé à suivre cette voie. Paradoxalement, alors que le MSI des années 1980 semblait voué à se marginaliser du fait de sa fidélité au fascisme, il a su exploiter dans les années 1990, en faisant au départ le moins de concessions possible sur le plan de la révision idéologique, les ouvertures concédées par les autres acteurs du système afin de mettre en œuvre une politique efficace des alliances et abandonner le rôle de « pôle exclu » où il était relégué depuis quarante ans.

R É S U M É

L'Alleanza Nazionale, tout comme son prédécesseur, le MSI, se différencie des autres partis d'extrême droite européens. Dans le passé, du fait de son enracinement historique dans le système politique italien, puis par l'attachement à l'idéologie fasciste ; aujourd'hui, du fait de son rapide redressement vers une ligne libérale-conservatrice. Cette mutation, opérée lors de la transformation du MSI en Alleanza Nazionale, n'est pas encore achevée. A côté d'éléments favorables (ouverture de structures de direction intermédiaires, renouvellement de la direction nationale, succès électoraux), des obstacles demeurent, comme l'idéalisation du passé fasciste, la difficulté de recruter hors du réservoir du MSI, l'insuffisance du débat critique interne. Mais le problème principal est celui de la place de l'Alleanza sur l'échiquier politique. Bien qu'elle ait souvent adopté des positions plus modérées et « raisonnables » que Forza Italia, elle est toujours perçue comme un parti « extrême ». C'est là un handicap encore aggravé par l'échec des réformes constitutionnelles sur lesquelles Gianfranco Fini comptait beaucoup pour établir la légitimité de son parti.

HANS DE WITTE
PEER SCHEEPERS

EN FLANDRE : ORIGINES,
ÉVOLUTION ET AVENIR
DU VLAAMS BLOK
ET DE SES ÉLECTEURS

95

EN BELGIQUE, LORS DES ÉLECTIONS, l'extrême droite obtient de meilleurs résultats en Flandre qu'en Wallonie. C'est pourquoi cet article s'intéressera principalement à l'extrême droite dans la partie flamande du pays. Quand on parle de l'« extrême droite » en Flandre, on se réfère avant tout au Vlaams Blok. Nous accorderons donc une place centrale à ce parti. Nous commencerons par nous pencher sur le passé du Vlaams Blok. Pour pouvoir bien cerner un parti d'extrême droite, il faut en analyser les divers éléments constitutifs (les structures, le programme et les contacts internationaux) et observer son électorat. C'est ce que nous nous attacherons à faire dans un deuxième temps. Ensuite, nous passerons en revue les réactions politiques et sociales à l'égard du Vlaams Blok. Nous terminerons en faisant une brève comparaison avec la situation en Wallonie et en livrant une réflexion sur l'avenir possible de ce parti.

HISTORIQUE DU VLAAMS BLOK

L'image que se forment les pays étrangers du Mouvement flamand et de ses aspirations n'est pas toujours correcte. On réduit souvent ce vaste mouvement au nationalisme flamand, qu'on identifie à son tour, et de manière parfois non nuancée, à l'extrême droite. Une meilleure compréhension de l'extrême droite exige que l'on explicite ces différents termes¹.

1. Voir M. Spruyt, *Grove borstels. Stel dat het Vlaams Blok morgen zijn programma realiseert, hoe zou Vlaanderen er dan uitzien ?*, Louvain, Éd. Van Halewyck, 1995, p. 33-35.

Le Mouvement flamand forme un vaste mouvement d'émancipation pluraliste actif aux niveaux économique, politique, social et culturel, et où pratiquement toutes les tendances sociales et politiques de la société flamande sont représentées. Le Nationalisme flamand constitue, lui, un courant politique au sein du Mouvement flamand et vise à promouvoir les intérêts du peuple flamand sur le plan politique. Cette défense des intérêts peut se traduire de différentes manières en termes politiques. D'aucuns plaident pour une structure fédérale au sein de l'État belge, d'autres souhaitent l'indépendance de la Flandre (séparatisme) et la dissolution de la Belgique. L'extrême droite en Flandre s'est toujours rattachée historiquement au Nationalisme flamand, sans que l'on puisse pour autant confondre ces deux réalités. Le nationalisme flamand d'extrême droite forme en effet un courant radical au sein du Nationalisme flamand. Ce mouvement associe un nationalisme à fondement ethnique à un rejet absolu de la Belgique et à une conception du monde propre à l'extrême droite.

Pour pouvoir bien cerner le rôle et la signification de l'extrême droite dans la société flamande, il est nécessaire de broser un bref historique du nationalisme en Belgique et en Flandre². La proclamation d'indépendance de la Belgique en 1830 fut à l'origine de l'apparition du Mouvement flamand. Il s'agissait au départ d'un mouvement essentiellement linguistique, formé en réaction à la francisation de l'État belge, et militant pour la reconnaissance officielle et l'égalité de droits du néerlandais. Vers le tournant du siècle, ce mouvement s'élargit au point de former un vaste mouvement nationaliste aspirant à l'épanouissement du peuple flamand, notamment sur les plans culturel et économique. Après la Première Guerre mondiale, ce nationalisme culturel se transforma en un mouvement politique qui allait adopter une attitude anti-belge. Le premier parti national-flamand, le Frontpartij, fut bientôt fondé et participa aux élections de 1919. Le programme de ce Frontpartij affichait une tendance démocratique de gauche : outre l'aspiration à l'autonomie de gouvernement de la Flandre (et de la Wallonie), ce parti soulignait l'importance de la démocratie et de l'anti-militarisme. Dans l'entre-deux-guerres, le nationalisme flamand prit des allures d'autoritarisme de droite et intégra dans son idéologie des

2. Voir en particulier L. Vos, « De nationale identiteit in België : een historisch overzicht », in R. Detrez et J. Blommaert (éd.), *Nationalisme. Kritische opstellen*, Berchem, EPO, 1994, p. 120-150 ; K. Deschouwer, *Organiseren of bewegen ? De evolutie van de Belgische partijstructuren sinds 1960*, Bruxelles, VUB-Press, 1993.

éléments de la pensée de l'Ordre nouveau. Une des raisons de cette évolution est à rechercher dans la prise de position anti-belge de ce mouvement. La démocratie parlementaire était considérée comme « belge » et réprouvée tout autant que la Belgique. En 1931, le mouvement *Verbond van Dietse Nationaal-Solidaristen* (*Verdinaso*) vit le jour, suivi en 1933 par le parti politique *Vlaams-Nationaal Verbond* (*VNV*). Ces deux organisations s'affichèrent antidémocratiques, antiparlementaires et corporatistes. Le *VNV* se fixa comme but de créer une variante flamande au national-socialisme allemand, et collabora avec l'occupant allemand durant la Seconde Guerre mondiale, parce qu'il partageait une même idéologie.

Cette collaboration avec l'occupant allemand jeta un lourd discrédit sur le Mouvement flamand après la Seconde Guerre mondiale. Juste après l'Armistice, l'ultranationalisme flamand (anti-belge) disparut dès lors en grande partie de la scène politique, et le souvenir de la collaboration bloqua durant de nombreuses années toute initiative flamingante. Cette situation provoqua un nouvel essor du nationalisme culturel dans les années d'après guerre, qui mit l'accent sur la querelle linguistique en Flandre et le développement de la culture flamande. Ce n'est qu'en 1954 qu'un nouveau parti national-flamand fut fondé : la *Volksunie* (*VU*). Le succès électoral de ce parti dans les années 1960 s'explique en grande partie par l'essor du nationalisme culturel. En insistant sur le fédéralisme, le pluralisme et la démocratie, ce parti ne s'avéra qu'en partie le successeur des partis nationaux-flamands d'avant guerre. À côté d'un noyau plus ancien d'ultranationalistes flamands, ce parti comprit également dès sa fondation des éléments modérés et progressistes. La *VU* ne connut une véritable percée électorale qu'en 1965 et devint pour la première fois membre d'un gouvernement national en 1977. Depuis 1993, la *VU* tente de se donner un nouveau profil au moyen d'un programme modernisé et progressiste.

L'ultranationalisme flamand d'extrême droite ne disparut cependant pas complètement du forum politique après la Seconde Guerre mondiale, mais « somnola » durant plusieurs décennies en marge du Mouvement flamand. La persistance de ce courant s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, on constate, dans la période de l'entre-deux-guerres, que des rapports étroits s'étaient établis entre le catholicisme dominant en Flandre et le Mouvement flamand. Cet état de fait atténua la vulnérabilité sociale du nationalisme flamand et de l'ultranationalisme flamand en son sein, tout en facilitant la résurgence politique. La tendance de la *Volksunie* à minimiser l'ampleur de la collaboration a également contri-

bué à la continuité de la tradition fascisante au sein du nationalisme flamand. Enfin, ce courant radical a aussi œuvré activement à sa réhabilitation au sein du Mouvement flamand, par le biais d'une forme sélective d'historiographie redéfinissant le concept de collaboration comme un aspect de la lutte pour l'émancipation flamande³.

98 Quoi qu'il en soit, jusque dans les années 1980, le nationalisme flamand d'extrême droite n'occupa qu'une place marginale et controversée en Flandre. Pourtant, ce mouvement a réussi à s'enraciner de nouveau dans la société flamande. Cela se fit de manière très progressive et – au début – très discrète⁴. Ce n'est qu'en 1951 que fut fondé le *Verbond van Vlaamse Oud-Oostfrontstrijders* (la Ligue des anciens combattants du front de l'Est), une organisation de soldats s'étant battus contre la Russie communiste aux côtés des Allemands durant la Seconde Guerre mondiale. Cette « ligue » donna naissance, après quelque temps, à d'autres groupements d'anciens combattants du front de l'Est et de collaborateurs. Si ces associations visaient avant tout à soulager les besoins matériels des collaborateurs, elles étendirent bien vite leurs prétentions à la revendication de la réhabilitation politique et idéologique de leurs activités lors de l'occupation allemande. Dans les années 1960 et 1970 se forma dans leur sillage un réseau d'organisations militantes de tout poil, telles que la milice fascisante *Vlaamse Militanten Orde* (Ordre des militants flamands – VMO), le centre de formation *Were Di* et le groupe d'action *Voorpost*, totalisant ensemble quelques centaines de militants. Ces associations formèrent le cadre structurel au sein duquel le *Vlaams Blok* allait plus tard se développer. Le *Vlaams Blok* ne surgit donc pas du néant, mais se construisit sur les fondements d'un réseau déjà existant d'individus actifs dans la fraction radicale du Mouvement flamand.

L'« étincelle » qui donna naissance au *Vlaams Blok* ne se produisit qu'en 1977. Cette année-là, la VU siégeait dans un gouvernement national incluant également son « ennemi juré », le FDF bruxellois (Front démocratique des francophones). L'adhésion de la VU au « pacte d'Egmont », qui prévoyait entre autres un élargissement des facilités

3. Voir B. Brinckman et B. De Wever, « De stille kracht van een ideologische verdwaling. Negationisme in Vlaanderen en Wallonië », in G. Verbeeck (éd.), *De verdwenen gaskamers. De ontkenning van de Holocaust*, Louvain, Acco, 1997, p. 88-89. F. Seberechts, « Beeldvorming over collaboratie en repressie bij de naoorlogse Vlaams-nationalisten », in Rudi Van Doorslaer et al., *Herfsttij van de 20ste eeuw. Extreem-rechts in Vlaanderen 1920-1990*, Louvain, Kritak, 1992, p. 65-82.

4. Voir F. Seberechts, *loc. cit.* ; L. Vos, « De rechts-radicale traditie in het Vlaams-nationalisme », *Wetenschappelijke Tijdingen*, n° 3, 1993, p. 129-149.

linguistiques pour les francophones des communes de la périphérie bruxelloise, suscita un profond ressentiment au sein du Mouvement flamand. Mécontent de cet accord de pacification, le sénateur VU Lode Claes quitta le parti en 1977 et fonda le Vlaamse Volkspartij (VVP). Dans la même période, Karel Dillen créa le Vlaams-Nationale Partij (VNP). Le VNP regroupait principalement des nationalistes d'extrême droite qui avaient rompu avec la VU bien avant le pacte d'Egmont. En décembre 1978, ces deux partis formèrent un cartel électoral provisoire sous le nom de « Vlaams Blok », avant de fusionner officiellement quelque temps plus tard en adoptant dans son intégralité le programme ultranationaliste flamand du VNP.

LE VLAAMS BLOK EN TANT QUE PARTI

99

Le Vlaams Blok est un parti présentant une solide organisation et une centralisation rigide du pouvoir⁵. Les décisions sont prises par un comité directeur restreint dont les membres ne sont pas élus mais nommés par le comité sortant. Le président du Vlaams Blok n'est pas élu non plus. Jusqu'en 1996, le fondateur du parti, Karel Dillen, en était le président à vie. Lorsqu'il démissionna de sa propre volonté, il désigna son successeur, Frank Vanhecke, second parlementaire européen du parti depuis 1994.

Durant de nombreuses années, le Vlaams Blok fut une organisation de bénévoles. Ce n'est qu'à partir de 1988, soit dix ans après sa fondation, que l'on commença à en élaborer les structures et à en professionnaliser les cadres. Aujourd'hui, le parti dispose d'un réseau étendu de sections locales et de secrétariats d'arrondissement. De plus, le secrétariat national à Bruxelles comprend un grand nombre de départements, tels qu'un service juridique, un centre d'études et un institut de formation. La Nationalistische Omroepstichting (association de radiodiffusion et de télévision nationaliste) réalise les émissions de radio et de télévision du parti. La professionnalisation de son appareil et l'extension de son implantation locale permettent au Vlaams Blok de mener des campagnes intensives en période électorale, ainsi que de veiller au recrutement de militants et de membres. Le nombre de ces derniers n'augmente toutefois que lentement. Au début de 1992, le parti ne comptait que 7 000 adhérents. La proportion des membres du Vlaams Blok par rap-

5. Ce paragraphe se base sur M. Spruyt, *op. cit.*

port aux électeurs de ce parti est donc singulièrement faible en comparaison avec les grands partis « traditionnels » comme le Christelijke Volkspartij (CVP), le Socialistische Partij (PS) et le parti libéral Vlaamse Liberalen en Democraten (VLD).

Le bref historique du Vlaams Blok brossé ci-dessus a mis en évidence ses liens étroits avec l'extrême droite d'avant, de pendant, et d'après la Seconde Guerre mondiale⁶. Le parti cite lui-même explicitement le Verdinaso et le VNV comme sources idéologiques de son programme. Il rend aussi régulièrement hommage aux chefs de file de ces organisations d'extrême droite d'avant guerre⁷. Le Vlaams Blok entretient également de très bonnes relations avec des organisations flamandes d'extrême droite apparues dans les années 1960 et 1970. Pratiquement tous les élus en 1991 et en 1995 avaient auparavant fait leurs preuves dans des organisations d'extrême droite comme la milice privée VMO, la cellule intellectuelle de réflexion Were Di, le groupe militant Voorpost et l'organisation d'étudiants Nationalistische Studenten vereniging (Association des étudiants nationalistes – NSV). L'affinité idéologique entre la période d'avant et d'après guerre est assurée par quelques personnes charnières occupant une fonction de premier plan dans le parti, comme l'ancien président Karel Dillen et le sénateur Roeland Raes.

Le Vlaams Blok se profile comme un parti radical de choc, qui tente d'influencer l'agenda politique et le processus de décision par ses prises de position rigides. Dans sa propagande, il se révèle un parti contestataire d'extrême droite. Il se caractérise principalement par l'aspiration à l'indépendance de la Flandre (avec Bruxelles comme capitale) et par une virulente position de rejet des immigrés. Le parti souligne également son aversion envers ce qu'il appelle la « mafia politique » et la « politique de profiteurs » des partis traditionnels.

Le Vlaams Blok ne s'affiche donc pas comme un parti « monothématique ». Une analyse détaillée de ses programmes révèle en outre que son idéologie suit une ligne d'extrême droite cohérente⁸. Elle accorde la priorité à la conception d'une organisation nationaliste de l'État, qui conçoit le peuple comme une « communauté ethnique aux liens hérédi-

6. Pour une vue d'ensemble, consulter H. De Witte, « Schijn bedriegt. Over de betekenis en de strategie van het Vlaams Blok », *De Gids op Maatschappelijk Gebied*, 85^e année, n° 3, 1994, p. 243-268.

7. Cela paraît à première vue moins compromettant qu'à l'étranger, parce que les « grands chefs de file flamands » ont été épurés de leurs liens ou sympathies nationaux-socialistes à travers une sorte d'historiographie romancée (cf. note 3).

8. Voir M. Spruyt, *op. cit.*

taires ». Le concept de nationalité trouve son fondement dans une « consanguinité biologique ». Comme la structure d'État doit suivre la « structure ethnique naturelle », on opte pour une Flandre ordonnée de manière organique et hiérarchique. L'accent mis sur un ordonnancement de l'État fondé sur le nationalisme ethnique implique également que celui-ci doit être monoculturel et monoracial. Aucune place n'est laissée à un pluralisme politique ou idéologique. Le libéralisme et le marxisme se voient écartés comme des idéologies « ennemies du peuple ». Les membres de la communauté nationale doivent accepter de placer les intérêts nationaux au-dessus de tous les autres. Les libertés politiques et civiles se trouvent réduites par le principe du devoir national, englobant le devoir de participer sur le plan socio-économique, de fonder une famille nombreuse dans le cadre d'un mariage monogame et de loyauté envers la communauté nationale flamande. Les droits de l'individu se voient donc « assujettis à la primauté de l'ensemble organique » (c'est-à-dire : l'« ethnies »). Sur le plan politique, cette vision conduit *in extremis* à la dissolution du système parlementaire actuel, parce qu'il est le théâtre de différents intérêts qui s'opposent et qui nuisent à l'intérêt général du peuple et portent atteinte à la loyauté ethnique. Les textes programmatiques font souvent référence à l'inégalité de principe et fondamentale des individus et des peuples. Le Vlaams Blok souscrit ainsi à la valeur de base de l'idéologie d'extrême droite : l'inégalitarisme.

101

Marc Spruyt a également démontré dans ses recherches que la vision européenne du Vlaams Blok découle de son nationalisme ethnique. En effet, le Vlaams Blok est partisan d'une « Europe des peuples européens », et conçoit celle-ci comme un ensemble de « composantes vivantes et organiques », les « ethnies naturelles ». Cela implique une « Europe multiculturelle de peuples monoculturels (et monoraciaux) » de structure confédérale, au sein de laquelle les diverses communautés nationales conserveraient leur souveraineté. Une autorité et une justice supranationales sont à rejeter. Une politique européenne commune n'est souhaitable que dans le but de garantir l'intégration économique et la collaboration entre les polices et les armées nationales. Sur le plan économique, le Vlaams Blok plaide pour une sorte de « nationalisme libéral » : il est favorable au marché européen unique et aux accords de libre-échange, mais souhaite les limiter à des « cadres économiques et géographiques avec une culture européenne apparentée et un développement et des vues socio-économiques homogènes ». A l'intérieur des frontières européennes, les principes libéraux doivent donc prévaloir. Le Vlaams Blok souhaite toutefois protéger l'Europe du reste du monde

102 par le biais d'un protectionnisme drastique. De plus, le parti s'oppose à la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne, parce qu'il redoute que l'ouverture des frontières intérieures ne provoque une propagation de la criminalité et des étrangers « non européens ». Sur le plan militaire, le Vlaams Blok est partisan d'une puissante communauté de défense européenne, incluant une armée européenne pouvant à terme remplacer l'OTAN. Ce pouvoir militaire ne devrait pas seulement assurer la défense de l'Europe, mais serait également chargé de préserver les intérêts stratégiques et économiques en dehors du territoire strictement européen. Ce pouvoir militaire devrait permettre à l'Europe de jouer de nouveau un rôle de premier plan sur la scène internationale. Du point de vue géographique, l'Europe unifiée à laquelle aspire le Vlaams Blok reflète aussi le désir de ressusciter celle, glorieuse, d'antan. Ce parti rêve en effet d'une Europe s'étendant « de l'Atlantique à l'Oural », et n'hésite pas à remettre en question les frontières nationales européennes définies après la guerre. Elle souhaite rendre à l'Allemagne ses frontières de 1937, ce qui impliquerait l'annexion d'une partie de la Pologne actuelle. Le parti s'oppose à l'admission de la Turquie au sein de l'Union européenne, étant donné que ce pays ne peut, ni historiquement ni culturellement, pas plus que géographiquement, être considéré comme un pays européen.

Les aspirations et le programme du Vlaams Blok s'apparentent à ceux des autres partis d'extrême droite en Europe, avec néanmoins des accents spécifiques⁹. Dès les années 1970, le sénateur Vlaams Blok Roeland Raes fit fonction d'intermédiaire international entre les diverses organisations et les divers mouvements d'extrême droite européens. Ainsi, il diffusa en Flandre les ouvrages de plusieurs idéologues d'extrême droite, comme ceux d'Alain de Benoist, du mouvement français de la nouvelle droite, et du (néo) fasciste italien Julius Evola. Le Vlaams Blok entretient également de bonnes relations avec le Front national de Jean-Marie Le Pen. Le parti a d'ailleurs formé avec le FN et le Republikaner le « Groupe technique d'eurodroite » au Parlement européen après leurs victoires électorales en 1989. Sur le plan du contenu, ils se trouvaient sur la même longueur d'ondes, comme le prouve leur plate-forme politique commune « Orientations

9. Voir J. Van der Velpen, *Daar komen ze aangemarcheerd. Extreem-rechts in Europa*, Berchem, EPO, 1992 ; F. Elbers et M. Fennema, *Racistische partijen in West-Europa*, Leyde, Stichting Burgerschapskunde, 1993 ; R. Van den Brink, *De internationale van de haat*, Amsterdam, SUA, 1994.

européennes ». La disparition du Republikaner du Parlement européen en 1994 empêcha la reconstitution de ce groupe. A sa place fut créée une association moins contraignante avec le FN, la « Coordination de la droite européenne ». Cette solution présente cependant moins d'avantages qu'un groupe parlementaire, car seul un groupe parlementaire est habilité à introduire des résolutions au Parlement européen, et son temps de parole est plus important.

Cependant, la divergence d'interprétation du concept de « nationalisme » constitue l'un des éléments qui entravent la collaboration entre les différents partis d'extrême droite en Europe. Nous avons indiqué plus haut que le Vlaams Blok est un parti nationaliste-ethnique. Ce fait gêne parfois sa collaboration avec les partis « nationalistes-étatiques », tels que le FN et l'ancien MSI. Ceux-ci s'opposent à toute division de leur territoire national. C'est la raison pour laquelle le MSI ne fut pas admis en 1989 dans le « Groupe technique d'eurodroite » : ce parti « nationaliste-étatique » ne put en effet tolérer que le Republikaner définisse la région italienne de l'Alto Adige (Tyrol du Sud) comme territoire autrichien. La collaboration entre le FN et le Vlaams Blok est, elle aussi, menacée par cette divergence de vues. Le Vlaams Blok souhaite en effet l'annexion à terme de la « Flandre française » à la Flandre parce que les habitants de cette région du Nord de la France font à leurs yeux partie du peuple flamand. Cette conception est source de conflit avec le FN de Le Pen, pour qui un tel transfert forme une atteinte inacceptable à la nation française. La collaboration avec le FN français provoque dès lors, de temps à autre, des tensions au sein du mouvement d'extrême droite en Flandre. Les membres du Vlaams Blok Frank Vanhecke et Philip Dewinter étaient présents lorsque, en mai 1997, durant le congrès électoral du FN, Le Pen exhorta (une fois de plus) à la fondation d'un mouvement « Euro-nat » international. Le discours tenu par Vanhecke à cette occasion fit l'objet de critiques virulentes, répercutées dans *'t Pallieterke*, l'organe de presse de l'ultranationalisme flamand.

103

L'ÉLECTORAT DU VLAAMS BLOK

Depuis sa fondation, le Vlaams Blok a pris douze fois part à des élections (trois élections communales, six scrutins nationaux et trois élections pour le Parlement européen). Le tableau, page suivante, reprend les scores obtenus par ce parti. Comme le Vlaams Blok ne se présente qu'en Flandre, on a calculé le pourcentage de son électorat par rapport au groupe total d'électeurs du collège électoral néerlandophone.

Résultats électoraux du Vlaams Blok

Date	Type d'élections			Pourcentage des voix dans l'électorat néerlandophone (4)	Nombre d'élus	Pourcentage des voix dans le canton d'Anvers
	communales (2)	nationales (Chambre des représentants)	européennes (3)			
17 décembre 1978 (1)		×		2,1	1	3,3
8 novembre 1981		×		1,8	1	4,7
10 octobre 1982	×			(-)	2	5,1
17 juin 1984			×	2,1	0	5,4
13 octobre 1985		×		2,2	1	6,5
13 décembre 1987		×		3,0	2	10,1
9 octobre 1988	×			(-)	23	17,7
18 juin 1989			×	6,6	1	20,6
24 novembre 1991		×		10,3	12	25,5
12 juin 1994			×	12,6	2	24,1
9 octobre 1994	×			(-)	204	28,0
21 mai 1995		×		12,2	9	26,7

(1) Cartel électoral VVP-VNP.

(2) Comme le Vlaams Blok n'avait pas déposé de liste dans toutes les communes, les résultats globaux ne sont pas mentionnés.

(3) Lors des élections européennes de juin 1979, le VVP se présenta seul. Le VNP incita à émettre un vote nul.

(4) Ne tient donc pas compte d'une partie de l'arrondissement Bruxelles-Halle-Vilvorde.

Sources : C. Ysebaert, *Politiek Zakboekje (1984 à 1995)* ; ministère des Affaires intérieures, direction Élections.

Ce tableau permet de déduire que la base électorale du Vlaams Blok était assez stable mais limitée entre 1978 et 1985 (environ 2 %). Après 1987, le pourcentage des électeurs du Vlaams Blok commence à augmenter fortement. Aux élections européennes de 1989, il fait plus que doubler (de 3 % à 6,6 %, ce qui représente pratiquement un quart de million d'électeurs). Fin 1991, le Vlaams Blok réalise sa percée historique : 10,3 %, soit à peu près 360 000 habitants du collège électoral néerlandophone, votent alors pour ce parti. Celui-ci multiplie ainsi d'un coup par six le nombre de ses élus à la Chambre des représentants. Aux élections européennes de juin 1994, la part des électeurs du Vlaams Blok continue à augmenter pour atteindre les 12,6 %, soit environ 464 000 voix, et lui livre 2 élus. Ce score est presque réitéré lors du scrutin national de mai 1995, mais ne fournit pas autant d'élus qu'en 1991 en raison de la réduction du nombre de sièges éligibles. La croissance électorale du Vlaams Blok se stabilise donc entre 1994 et 1995.

On constate cependant des différences importantes suivant les régions. Le Vlaams Blok obtint ses premiers succès électoraux à Anvers. C'est également dans cette ville que le nombre de ses partisans augmenta le plus rapidement, comme l'indique le pourcentage de voix pour le Vlaams Blok dans le canton d'Anvers (la plus petite entité électorale administrative), figurant dans la colonne de droite du tableau. Aux élections communales de 1994, le Vlaams Blok n'engranga pas moins de 28 % des voix, ce qui en fit le plus grand parti du canton d'Anvers. Cette situation obligea tous les autres partis (à l'exception du petit « Parti du troisième âge ») à former une coalition afin d'administrer Anvers. Qu'Anvers ait fait fonction de pôle d'expansion pour le Vlaams Blok est sans doute lié à des facteurs historiques. Depuis des dizaines d'années, ce canton constitue le port d'attache du noyau dur d'extrême droite au sein du nationalisme flamand. Une analyse des résultats électoraux au niveau des quartiers de cette ville montre en outre que les voix en faveur du Vlaams Blok sont surtout nourries par une concentration accrue de personnes en situation de précarité¹⁰. A Anvers, deux facteurs ont donc joué un rôle déterminant dans l'expansion du parti d'extrême droite : les quartiers défavorisés et un noyau bien organisé de militants radicaux, qui ont su manipuler les habitants au moyen d'une campagne intensive.

105

Avant 1988, l'électorat du Vlaams Blok se limitait en grande partie à la ville d'Anvers. Depuis lors, le parti a étendu sa base à toute la Flandre. En 1988, on enregistra pour la première fois une augmentation des voix dans le triangle formé par les grandes villes d'Anvers, Gand et Bruxelles. En 1991, on pouvait distinguer trois zones : la région d'Anvers (environ 25 %), le triangle Anvers-Gand-Bruxelles (entre 10 % et 25 %) et – pour la première fois – le reste de la Flandre avec des pourcentages avoisinant les 5 %. Les résultats des élections ultérieures montrent que cette expansion en Flandre continue. Le Vlaams Blok n'obtient de faibles scores que dans le Brabant flamand (autour de Bruxelles) et en Flandre occidentale. Actuellement, le Vlaams Blok compte 2 parlementaires européens, 17 membres au sein du Conseil flamand élu au suffrage direct, 11 membres à la Chambre des représentants, 5 sénateurs, 34 membres de conseils provinciaux et 204 membres de conseils communaux. Le Vlaams Blok est donc devenu un parti bien ancré, y compris en termes d'élus.

10. M. Swyngedouw, « Verkiezingen in Antwerpen : het Vlaams Blok, Islamistische minderheden en kansarmoede », *Tijdschrift voor Sociologie*, vol. 11, n° 5-6, 1990, p. 401-429.

Depuis la moitié des années 1980, plusieurs études se sont penchées sur la composition et l'origine de l'électorat du Vlaams Blok¹¹. Leur première conclusion est que le parti a réussi en peu de temps à rassembler un corps électoral assez stable. Trois quarts des personnes ayant déjà voté Vlaams Blok continuent à donner leur voix à ce parti lors d'élections ultérieures. Les autres partis ne disposent généralement pas d'un électorat aussi fidèle. L'analyse de l'origine des électeurs suggère également un glissement dans le temps. A la fin des années 1980, le Vlaams Blok attirait surtout des électeurs qui avaient auparavant remis un bulletin blanc ou nul. En 1989, et surtout en 1991, le parti recruta ses électeurs principalement auprès de personnes votant habituellement pour le Socialistische Partij (SP) et, dans une moindre mesure, pour la Volksunie (VU) et le Christelijke Volkspartij (CVP). En 1995, ce réservoir sembla toutefois épuisé. L'affluence, plus faible, de nouveaux électeurs provenait alors de la VU. En 1995, le Vlaams Blok perdit d'ailleurs pour la première fois des électeurs au profit d'autres partis. L'électorat du Vlaams Blok est issu de presque toutes les couches de la population, même si certains groupes sociaux sont plus représentés que d'autres. Le profil type de l'électeur du Vlaams Blok se dessine clairement surtout depuis 1991. On y trouve un nombre plus élevé d'ouvriers et de personnes de formation inférieure. Les jeunes et les non-croyants sont également surreprésentés dans cet électorat. Les jeunes du bloc socialiste se sont laissé séduire en plus grand nombre par ce parti : 21 % d'entre eux votèrent pour le Vlaams Blok en 1991, alors que le pourcentage de voix Vlaams Blok pour la population totale s'élevait à 10 %¹².

Nous avons indiqué plus haut que le Vlaams Blok reconnaît son attachement idéologique à l'extrême droite. Des études réalisées auprès de ses électeurs montrent cependant que seule une minorité négligeable d'entre eux défend des conceptions d'extrême droite¹³. Cela n'a rien d'étonnant. La propagande du parti ne le présente pas comme un mouvement d'extrême droite. Marc Spruyt a comparé le programme du

11. Id., « Het Vlaams Blok 1980-1991 : opkomst, groei en doorbraak », in Rudi Van Doorslaer et al., *Herfsttij van de 20ste eeuw*, op. cit., p. 83-104. Résultats des *exit-polls* (sondages faits à la sortie de l'isoloir) réalisés sous la direction de M. Swyngedouw après les élections communales de 1994 et les élections nationales de 1995.

12. J. Billiet, M. Swyngedouw et A. Carton, « Protest, ongenoegen en onverschilligheid op 24 november [...] en nadien », *Res Publica*, vol. 35, n° 2, 1993, p. 221-235.

13. H. De Witte, J. Billiet et P. Scheepers, « Hoe zwart is Vlaanderen ? Een exploratief onderzoek naar uiterst-rechtse denkbeelden in Vlaanderen in 1991 », *Res Publica*, vol. 36, n° 1, 1994, p. 85-102.

Vlaams Blok à sa propagande, et a constaté que cette dernière ne mettait en exergue que les aspects « séduisants » de l'idéologie¹⁴. Les motifs incitant une personne à voter pour le Vlaams Blok peuvent donc être d'une tout autre nature que l'idéologie adoptée par ce parti. Les raisons pour lesquelles quelqu'un décide de voter pour le Vlaams Blok ont donné lieu à deux hypothèses opposées. La première estime que voter pour un parti d'extrême droite est l'expression d'une adhésion au programme défendu par celui-ci. La seconde considère au contraire qu'il s'agit d'une sorte de protestation apolitique, par laquelle on montre son aversion envers le fonctionnement des instances politiques. Les études réalisées confirment surtout la première hypothèse¹⁵. Le choix du Vlaams Blok se révèle principalement dicté par un rejet des immigrés. Donner sa voix à ce parti est donc une manière d'exprimer son accord avec sa politique anti-immigrés. Les sentiments d'impuissance et d'aversion envers la politique ne semblent jouer qu'un rôle secondaire dans le choix du Vlaams Blok, ce qui teinte le vote d'une minorité des électeurs Vlaams Blok d'une nuance de contestation politique.

107

Nous avons mentionné plus haut que le Vlaams Blok avait réussi à s'attirer la faveur d'anciens électeurs de la VU. Cela pourrait faire croire qu'une voix pour le Vlaams Blok exprime également une tendance nationaliste-flamande. Les études consacrées aux motivations de vote ont toutefois démontré à diverses reprises que les voix données au Vlaams Blok n'expriment que dans une mesure fort limitée une prise de position de ce type. Seuls 4 % à 5 % des électeurs du Vlaams Blok font référence à l'opposition Flandre-Wallonie pour motiver leur vote. Une comparaison de l'électorat de la VU avec celui du Vlaams Blok prouve même que les électeurs de tendance nationaliste-flamande votent pour la VU. Ce fait peut surprendre quand on sait que le programme nationaliste-flamand du Vlaams Blok est beaucoup plus radical que celui de la VU. Compte tenu de l'historique du Vlaams Blok, cette constatation peut être résumée par la boutade suivante : le nationalisme flamand constitue un élément crucial pour comprendre l'apparition et la nature de ce parti, mais s'avère quasi insignifiant comme explication du pouvoir d'attraction exercé par ce parti sur l'électorat flamand.

14. Voir M. Spruyt, *op. cit.*

15. J. Billiet et H. De Witte, « Attitudinal Dispositions to Vote for a "New" Extreme Right-Wing Party : The Case of "Vlaams Blok" », *European Journal of Political Research*, n° 27, 1995, p. 181-202 ; M. Swyngedouw et al., *Subjectieve motieven van partijkeuze bij de nationale verkiezingen van 21 mei 1995*, Louvain, ISPO, 1996.

Les diverses vues développées dans la littérature scientifique permettent d'interpréter les constatations mentionnées ci-dessus¹⁶. La surreprésentation d'ouvriers et de personnes de formation inférieure parmi les électeurs du Vlaams Blok, le recrutement d'anciens électeurs du Socialistische Partij (SP) et la teneur anti-immigrés de leur vote corroborent la théorie des « intérêts économiques (menacés) ». Cette théorie part du principe que les catégories qui se sentent menacées sur le plan économique par la présence d'immigrés développent un penchant pour les partis politiques souhaitant réduire le nombre d'immigrés dans la société. Les ouvriers et les personnes de formation inférieure sont les principaux groupes à se trouver dans cette situation et appartiennent à l'électorat traditionnel du SP. D'autre part, la différence culturelle par rapport aux immigrés peut également exercer une influence importante sur ces groupes. Les ouvriers et les personnes de formation inférieure prônent en effet des conceptions plus conservatrices sur le plan socio-culturel, ce qui les porte à adopter une attitude moins positive envers les groupes de culture divergente¹⁷.

La surreprésentation de jeunes et de non-croyants ainsi que le recrutement de personnes ayant auparavant voté blanc ou nul peuvent être interprétés à partir de la « théorie des intérêts symboliques ». Celle-ci défend la thèse que les partis d'extrême droite constituent un pôle d'attraction pour les individus qui ne se sont pas (encore) intégrés, ou seulement dans une faible mesure, dans la société. Selon cette théorie, les individus non intégrés ont un penchant pour le nationalisme prôné par de tels partis, parce que cette idéologie leur offre de nouveaux liens collectifs et cadres d'intégration. Sans doute peut-on considérer les jeunes, les non-croyants et les personnes votant blanc ou nul comme moins intégrés. Les recherches ne confirment cependant pas que des considérations d'ordre nationaliste soient principalement à l'origine du vote en faveur du Vlaams Blok de ces catégories d'individus¹⁸. Il s'avère que ces derniers aussi justifient avant tout leur choix à partir de leur sentiment défavorable envers les immigrés. C'est pourquoi une autre façon d'expliquer le phénomène veut que les jeunes et les non-croyants, en raison de leur intégration plus faible dans une collectivité, se sentent

16. P. Scheepers, J. Billiet et H. De Witte, « Het electoraat van het Vlaams Blok. De kiezers en hun opvattingen », *Sociologische Gids*, 42^e année, n° 3, 1995, p. 232-252.

17. H. De Witte, *Conformisme, radicalisme en machteloosheid. Een onderzoek naar de sociaal-culturele en sociaal-economische opvattingen van arbeiders in Vlaanderen*, Louvain, HIVA, 1990.

18. P. Scheepers, J. Billiet et H. De Witte, « Het electoraat... », *loc. cit.*

moins retenus par des barrières normatives empêchant qu'une éventuelle attitude hostile aux immigrés ne se traduise en un vote pour un parti d'extrême droite¹⁹.

RÉACTIONS POLITIQUES ET SOCIALES VIS-À-VIS DU VLAAMS BLOK

La poussée électorale du Vlaams Blok a provoqué en Flandre (et en Belgique) un déluge de réactions. Pour faire face aux avancées électorales enregistrées par ce parti lors des élections communales de 1988, on nomma un Commissaire royal à la politique des immigrés. Sa tâche fut reprise ensuite par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, érigé par une loi en 1993. Ce service public belge a pour mission de lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination par des programmes de formation et de sensibilisation, des actions judiciaires, une assistance juridique et la création de postes locaux enregistrant les plaintes en matière de racisme.

109

La victoire électorale du Vlaams Blok en 1991 provoqua en Flandre une onde de choc. Sur le terrain social, on mit immédiatement en place trois associations permanentes²⁰. Le groupement *Hand in Hand* englobe un grand nombre d'organisations issues des mouvements ouvriers, pacifistes, de jeunesse, de femmes, d'immigrés, en faveur du tiers-monde et de l'environnement. Cet organisme de coordination veut offrir formation et information sur la démocratie, la tolérance, le racisme et l'antiracisme. *Hand in Hand* mène des campagnes de sensibilisation, organise des manifestations de masse aux environs de la « Journée internationale de lutte contre le racisme », en mars, et soutient le principe du « cordon sanitaire », plaidant pour un refus de toute collaboration politique avec le Vlaams Blok. *Charta 97* se définit elle-même comme un « mouvement indépendant de citoyens individuels ». Cette cellule de réflexion progressiste, composée essentiellement d'intellectuels et d'artistes, veut se pencher sur la démocratie et ses défaillances en organisant des journées d'étude et des débats. *Objectif 479.917* est une organisation plus réduite de tendance plus radicale, fondée autour du

19. J. Billiet, « Church Involvement, Ethnocentrism and Voting for a Radical Right-Wing Party. Diverging Behavioural Outcomes of Equal Attitudinal Dispositions », *Sociology of Religion*, vol. 56, n° 3, 1995, p. 303-326.

20. P. Stouthuysen, « De vredes- en anti-racisembeweging. "De ontmoeting van oude en nieuwe sociale bewegingen" », in S. Hellemans et M. Hooghe (éd.), *Van "Mei 68" tot "Hand in Hand"*. *Nieuwe sociale bewegingen in België 1965-1995*, Louvain, Garant, 1995, p. 69-88.

(marginal) Partij van de Arbeid, d'extrême gauche. Au moyen d'une pétition, ses militants œuvrèrent en faveur de l'approbation d'un projet de loi visant à octroyer automatiquement la nationalité belge aux étrangers ayant résidé légalement pendant cinq ans dans le pays. Pour l'instant, plus d'un million de signatures ont déjà été recueillies.

Le monde politique n'est pas non plus resté inactif. Les résultats des élections de novembre 1991, durant lesquelles un parti contestataire (ROSSEM) engrangea d'un seul coup près de 5 % des voix, furent interprétés de manière générale comme le signal d'un fossé se creusant entre les citoyens et la politique. Cette analyse déclencha un mouvement de rénovation au sein des grands partis, ce qui déboucha entre autres sur la transformation du Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV) d'alors en l'actuel VLD. D'autre part, on s'en prit au Vlaams Blok. Partant du principe du cordon sanitaire, on évita le plus possible toute collaboration avec ce parti, qui s'est ainsi retrouvé jusqu'à présent isolé dans l'arène politique. En 1995, les grands partis menèrent également une campagne clairement dirigée contre le Vlaams Blok, en faisant entre autres référence à la Seconde Guerre mondiale et aux dangers d'un vote « antipolitique ».

Le combat politique contre le Vlaams Blok se fit acharné à certains moments. En 1992, la publication du « programme en 70 points » de ce parti, plaçant pour l'introduction de mesures discriminatoires envers les « étrangers non européens », fut publiquement condamnée dans l'hémicycle du Conseil flamand. En 1994, la Ligue des droits de l'homme intenta un procès contre deux cadres du Vlaams Blok, accusés au nom de leur parti à cause de la teneur raciste de leur programme de parti. Mais le tribunal se déclara incompétent et les deux cadres furent acquittés en première instance. L'appel interjeté contre cette décision est momentanément en suspens. De plus, la législation en matière de lutte contre le racisme, laquelle s'était révélée auparavant peu contraignante, fut renforcée, et une loi contre le révisionnisme fut également approuvée. La Sûreté de l'État belge considère en outre le Vlaams Blok comme une « organisation subversive », ce qui autorise cette instance publique et la gendarmerie à exercer une surveillance sur le parti et ses cadres.

Enfin, la réaction du mouvement syndical par rapport à l'avancée du Vlaams Blok mérite également d'être mentionnée. Les syndicats chrétiens (ACV-CSC) et socialistes (ABVV-FGTB) font tous deux partie du groupement *Hand in Hand* depuis sa fondation. Les deux syndicats avaient déjà lancé dans le passé – conjointement ou non – plusieurs initiatives visant à l'intégration des immigrés et contre le Vlaams Blok. En plus de campagnes antiracistes sur les lieux de travail, comme l'action

commune « Les races ne nous séparent pas » en 1991, ces actions incluent aussi, entre autres, l'accord de refuser durant les élections sociales de 1995 les candidats manifestant publiquement leur sympathie à l'égard d'un parti d'extrême droite.

UNE COMPARAISON AVEC LA WALLONIE

La position spécifique occupée par le Vlaams Blok ressort le mieux lorsqu'on compare ce parti à d'autres partis d'extrême droite. Une comparaison avec la situation en Wallonie s'impose ici²¹. Le succès électoral de l'extrême droite en Wallonie est plutôt restreint, et ce courant se trouve scindé en diverses fractions rivales²². Cette différence s'explique peut-être par la manière distincte dont l'extrême droite s'est implantée historiquement dans les deux parties du pays. En Wallonie, l'extrême droite n'a pas réussi (ou beaucoup moins bien) à s'associer à un courant politique dominant. Les structures de ce mouvement n'ont connu qu'un développement limité. Les réseaux et les assises nécessaires à la constitution d'un parti n'étaient donc pas présents dans une même mesure en Wallonie, ce qui explique le faible succès électoral de l'extrême droite dans cette région. Au contraire, les structures déjà existantes permirent au Vlaams Blok de s'attirer des électeurs. L'expansion de l'électorat qui s'ensuivit assura le développement ultérieur de la structure de parti, ce qui élargit à son tour les possibilités de mener des campagnes et de convaincre des électeurs. Une telle dynamique ne s'est pas produite en Wallonie en raison de l'absence d'un tel réseau.

111

LE VLAAMS BLOK A-T-IL UN AVENIR ?

Le Vlaams Blok semble être entré, au milieu des années 1990, dans une phase de consolidation. Après une percée électorale au début des années 1990 et une lente progression dans la période qui suivit, on dirait que son pouvoir d'attraction électoral a atteint actuellement (provisoirement ?) son plafond. Rien ne permet d'affirmer cependant que ce parti

21. H. De Witte et G. Verbeeck, « Een rechts radicalisme met twee snelheden. Hoe het verschil verklaren tussen het succes van uiterst-rechtse partijen in Vlaanderen en in Franstalig België ? » – « Un radicalisme de droite à deux vitesses. Comment expliquer la différence entre le succès des partis d'extrême droite en Flandre et en Belgique francophone ? », in A. Morelli et al. (éd.), *Le Racisme, élément du conflit Flamands/francophones ?*, Berchem, EPO, 1998.

22. H. De Witte, « On the "Two Faces" of Right-Wing Extremism in Belgium », *Res Publica*, vol. 38, n° 2, 1996, p. 397-411.

va disparaître prochainement du paysage électoral. Il dispose de bien trop d'atouts. Pour n'en citer que quelques-uns : une direction charismatique, répartie de fait entre plusieurs personnes (Frank Vanhecke, Philip Dewinter, Gerolf Annemans), des cadres de parti bien formés et une structure régionale solidement ancrée ; enfin, un électorat fidèle. En outre, le Vlaams Blok a réussi, au moyen d'une stratégie bien orchestrée, à se forger un profil populiste parvenant à dissimuler son passé extrémiste. Comme les prochaines élections ne sont prévues que pour 1999, le parti dispose de suffisamment de temps pour consolider ses structures et élaborer ses nouvelles lignes stratégiques. La constatation d'une certaine accoutumance s'instaurant en Flandre à l'égard de ce parti vient s'ajouter à la liste de ses atouts.

112 Toutefois, la problématique des immigrés, sur laquelle se base l'électorat du Vlaams Blok, semble être sur le retour en termes de force d'attraction électorale. Le Vlaams Blok a anticipé cette évolution en élargissant peu à peu ses thèmes (stratégie de diversification). Ainsi, il a accordé progressivement plus d'importance aux problèmes de « sécurité » et de « criminalité », qu'il continue par ailleurs à associer au thème des immigrés. Au début de 1998, le Vlaams Blok est parvenu à s'allier un ancien commissaire de police d'une grande popularité, le Bruxellois Johan Demol, qui lui a permis de donner des contours concrets à ce thème. Demol avait été suspendu après qu'on eut découvert qu'il avait menti au sujet de son ancienne appartenance à l'organisation d'extrême droite « Front de la jeunesse ». Lorsqu'il fut congédié peu après, pour une question de procédure, il fut aussitôt accueilli par le Vlaams Blok, qui en fit sa tête de liste à Bruxelles pour les élections parlementaires de 1999. Les thèmes traditionalistes et catholiques ultra-orthodoxes tels que la lutte contre l'avortement et « la société permissive, le libertinage sexuel et la dissolution des mœurs », furent confiés à une nouvelle venue sur la scène politique, la parlementaire Alexandra Colen. Elle se fit remarquer à plusieurs reprises par des positions destinées – semble-t-il – à attirer un nouveau groupe d'électeurs : les catholiques ultra-traditionalistes. Ses points de vue souvent controversés ont obligé la direction du parti à de fréquents rappels à l'ordre. Le Vlaams Blok tente également d'élargir sa base aux dépens de l'électorat du SP (et du mouvement ouvrier en général). A l'instar du FN en France, le Vlaams Blok s'efforce en effet de s'appropriier les thèmes et les symboles du mouvement ouvrier. A cette fin, le parti a élaboré un programme social – assez restreint pour l'instant – associant les revendications classiques du socialisme, comme l'augmentation des pensions et la lutte contre le

chômage, à des positions ultranationales flamandes et ethnocentriques. Ces revendications furent lancées en 1996 lors d'une manifestation du 1^{er} mai organisée au pied de la statue du prêtre Daens, symbole du mouvement ouvrier chrétien en Flandre. Il faut y voir une tentative de récupération des symboles du mouvement ouvrier tant socialiste que chrétien. En mai 1997 et mai 1998, le Vlaams Blok organisa des manifestations dans des communes confrontées à la fermeture de grandes entreprises (le chantier de construction navale Boelwerf à Tamise et l'usine Renault à Vilvorde) avec le dessein de récupérer une partie de la vague de protestations provoquée par ces fermetures.

Seul l'avenir dira si cette nouvelle stratégie d'extension du Vlaams Blok lui permettra de gagner de nouveaux électeurs. Elle n'est cependant pas exempte de dangers pour le parti lui-même. Sur certains thèmes socio-économiques et idéologiques, les opinions divergent fortement au sein du Vlaams Blok²³. L'accentuation de certains thèmes ne faisant pas l'unanimité au sein du parti risque de semer la zizanie dans les rangs et d'augmenter les tensions internes. Une bonne illustration de ce danger nous est donnée par le conflit ayant opposé Alexandra Colen et Philip Dewinter en juin 1998. Lorsque Colen manifesta son intention d'introduire une proposition de loi visant à interdire les publicités montrant des personnes nues, son confrère la qualifia de « dévote puritaine ». Colen répliqua en traitant Dewinter, l'un des jeunes radicaux du parti, de « dictateur fasciste ». Le conseil du parti, convoqué en toute hâte, parvint néanmoins à réconcilier les deux parties. Colen dut toutefois retirer sa proposition de loi pour arriver à un compromis.

113

23. W. De Sutter, « Panorama van hedendaags extreem-rechts in België », in *Geen voorrang van rechts. Verslagboek, SF-Kadervormingsdagen*, Bruxelles, SF-Federatie voor Progressief Jongerenwerk, 1996, p. 80-81.

R É S U M É

Après un aperçu historique des mouvements d'extrême droite en Flandre, on brosse ici le portrait du Vlaams Blok, en analysant ses structures, son programme, ses contacts internationaux et son électorat. L'article étudie ensuite les réactions politiques et sociales vis-à-vis de ce parti, et réalise une comparaison avec la situation en Wallonie avant de conclure par quelques considérations sur la manière dont on peut envisager l'avenir du Vlaams Blok.

ROSARIO JABARDO
FERNANDO REINARES

DÉMOBILISATION DE L'EXTRÊME DROITE EN ESPAGNE *

C ONTRAIREMENT À CE QUI S'EST PASSÉ dans la plus grande partie de l'Europe occidentale, l'extrême droite espagnole n'est pas sortie renforcée de ces vingt dernières années de vie démocratique post-franquiste. Bien au contraire, depuis la disparition, au début des années 1980, du principal parti représentant ce courant idéologique, les autres formations politiques comparables ont survécu difficilement. Parmi les facteurs qui ont favorisé cette démobilitation de l'extrême droite, il faut d'abord signaler la configuration du système politique espagnol et, plus concrètement, le fonctionnement des partis et les conditions imposées par le système électoral. Viennent ensuite la dynamique interne de ces organisations et les stratégies de mobilisation assez maladroitement qu'elles ont menées ; enfin, le profil de leur programme politique, immobiliste, obstinément lié aux idéaux franquistes ou phalangistes, et bien peu adapté à une société moderne. Cet article s'efforcera donc de décrire et d'analyser ces trois facteurs décisifs. 115

ORGANISATION FRAGMENTÉE ET ÉCHEC ÉLECTORAL

Les forces qui appuyèrent et soutinrent la dictature franquiste ont toujours été très embarrassées par la passation des pouvoirs. Ce fut tout particulièrement le cas lors de la crise qui explosa au cœur de l'élite dirigeante, à la fin des années 1950, et qui laissa alors entrevoir les divergences. Pour affronter cette question et répondre, sans rien y perdre, à la possible ouverture du régime autoritaire, quelques-uns de ces groupes créèrent

* Traduit de l'espagnol par Françoise Rendu.

ou renforcèrent dans les années 1960 leur propre réseau¹. En 1975, l'année de la mort de Francisco Franco, quelques factions qui s'étaient éloignées de la ligne officielle dix ans auparavant disposaient déjà d'une expérience et d'une organisation certaines. Cela leur assurait une position privilégiée pour se placer dans le nouvel espace du jeu politique. Il s'agissait principalement de phalangistes et de nationalistes catholiques. Cette volonté de rapprochement et de réorganisation ne permit pas pour autant l'émergence d'un programme politique commun, mais elle rassembla néanmoins les différentes obédiences de l'extrême droite autour d'une hostilité farouche à tout changement démocratique.

116 Promus par les groupes phalangistes, les Cercles doctrinaux José Antonio s'étaient constitués, avec pour objectif de devenir un groupe de pression face à l'influence croissante que prenait peu à peu, au sein des gouvernements franquistes, l'Opus Dei, association catholique de tendance conservatrice mais alors favorable à une libéralisation de l'économie espagnole. C'est dans les groupes fidèles à la Phalange des débuts, mouvement politique fondé dans les années 1930, et avec la participation de quelques ex-combattants de la fameuse Division bleue qui lutta aux côtés des troupes nazies sur le front russe, que se crée à Madrid, en 1962, la première délégation de Jeune Europe. Plus tard, ce noyau donnera naissance à la première et, aujourd'hui encore, à la plus importante organisation néonazie espagnole, la Confédération espagnole des Amis de l'Europe (CEDADE), qui s'invente une légitimité en s'affichant comme association culturelle, à Barcelone, en 1966. Cette même année, se crée la maison d'édition Force nouvelle, issue d'une autre tendance. Cette organisation a pour objectif de sauvegarder ce qu'on a appelé les principes du 18 juillet² et devient peu à peu une force politique capable de rassembler des ultranationalistes, des phalangistes et des fondamentalistes catholiques. En 1976, en plein postfranquisme, elle se transforme en parti pour participer aux élections et, dotée d'un nouveau statut, agir sur la scène politique. Dans les années 1960, on voit également surgir le Front national des travailleurs, et du conflit qui l'oppose

1. José L. Rodríguez Jiménez a réalisé une recherche historique rigoureuse sur les organisations d'extrême droite depuis la dernière étape de la dictature franquiste jusqu'à la consolidation de la nouvelle démocratie espagnole : *Reaccionarios y Golpistas. La extrema derecha en España : del tardofranquismo a la consolidación de la democracia (1967-1982)*, Madrid, Consejo superior de investigaciones científicas, 1994.

2. Le 18 juillet 1936, l'insurrection militaire contre le gouvernement démocratique de la Seconde République, déclenchée la veille dans la ville de Melilla, gagne toute l'Espagne et initie trois années de sanglante guerre civile.

à ses jeunes membres naît le Front syndicaliste révolutionnaire, qui aurait alors regroupé une bonne partie du phalangisme dissident. L'objectif déclaré de ce mouvement est également de veiller au maintien et à la transmission aux générations futures des fameux principes du 18 juillet. En fait, il devint une espèce de « bunker » franquiste, faction réactionnaire dont les instigateurs conçurent une bonne partie des conspirations civiles et militaires dirigées contre le processus de démocratisation.

Malgré cette dispersion, on vit trois projets politiques essentiels se dessiner au sein de l'élite franquiste, après la mort de Franco. D'abord, celui d'Adolfo Suárez, président en 1976 du dernier gouvernement du régime franquiste, qui ouvrit le processus de transition politique. Son mandat rendit en effet possible la formation de plusieurs partis politiques, l'existence d'un syndicalisme pluriel, et l'élection au suffrage universel d'un Parlement constituant. Adolfo Suárez présida également les gouvernements modérés formés par l'Union de centre démocratique (UCD) en 1977 et 1979 (même s'il démissionna en 1981, avant d'achever la seconde législature démocratique, alors remplacé par Leopoldo Calvo Sotelo). Par ailleurs, l'Alliance populaire (AP, aujourd'hui transformée en Parti populaire) mettait sur pied un projet conservateur dirigé par Manuel Fraga, qui avait été lui-même plusieurs fois ministre sous Franco. Enfin, on trouvait des factions minoritaires dures, refusant toute espèce de réforme de la dictature et opposées aux deux autres mouvances. Ces factions réactionnaires tentèrent d'unifier le paysage de l'extrême droite en Espagne et se présentèrent aux premiers tours des élections sous forme de bloc, ou de « Front national ». Elles prétendaient par là réunir toutes les forces qui veillaient sur les principes du 18 juillet et qui étaient donc profondément attachées au maintien d'un État uni fortement centralisé, à l'absence de toute liberté civile et à la sauvegarde d'une société culturellement homogène.

Le projet du Front national ne vit jamais le jour. Ce fut principalement l'affrontement entre les multiples formations pour le contrôle effectif du Front et de l'ensemble de l'extrême droite qui freina le mouvement sur la scène politique espagnole. En effet, aucune faction ne fut capable de s'imposer aux autres comme moteur d'une éventuelle coalition politique. Ces luttes pour le pouvoir, qui n'avaient pas pour objet des désaccords idéologiques, mais bien des querelles de personnes, entraînèrent un certain nombre de conséquences. On assista d'abord au fractionnement systématique des groupes et à la dispersion des votes au sein d'un système électoral qui rend difficile l'accès au Parlement pour les petits partis. Par ailleurs, ces dissensions mirent en évidence l'inca-

pacité fondamentale du mouvement à donner aux électeurs potentiels l'assurance d'une représentation parlementaire, ou à tout le moins, un projet cohérent, offrant des solutions crédibles aux problèmes dénoncés de manière alarmiste.

118 Divisée et opposée, coupée de la réalité du pays, trop liée à la dictature franquiste, complètement étrangère aux transformations qui traversaient le reste de l'extrême droite en Europe et confrontée au plus important parti conservateur (AP), l'extrême droite n'obtint aucun représentant parlementaire lors des premières élections générales post-franquistes, qui eurent lieu en juin 1977. Et cela, malgré les tentatives de regroupement esquissées par l'Alliance nationale du 18 juillet. Les mouvements qui se retrouvèrent au sein de cette coalition attribuèrent leur échec désastreux à la taille réduite de leurs effectifs. C'est la raison pour laquelle, lors des élections générales de mars 1979, ils essayèrent d'amener d'autres formations à se joindre à eux. Le mouvement prit alors le nom d'Union nationale, et regroupa cinq organisations. Ils obtinrent un siège de député au Congrès. Ce fut l'unique siège gagné lors d'élections générales par un parti d'extrême droite espagnole pendant ces vingt dernières années de vie démocratique. En effet, aux élections d'octobre 1982, huit partis d'extrême droite se présentèrent, mais il n'y eut pas d'accord entre les noyaux phalangistes et Force nouvelle pour présenter un candidat commun. Le siège obtenu en 1979 fut alors perdu. Il faut d'ailleurs souligner que le nombre total de voix obtenu par l'ensemble de ces partis aux élections générales n'a jamais franchi le cap des 3 %.

Cet échec électoral est directement lié au renouveau de l'Alliance populaire, qui s'affirme comme le principal parti conservateur espagnol. De fait, AP a réussi à attirer des votes provenant des milieux conservateurs et libéraux, mais aussi de milieux encore sensibles aux idées d'ordre et d'autorité chères au régime précédent. AP parvint à représenter la seule alternative de droite crédible, d'une part face aux gouvernements centristes d'Adolfo Suárez, et d'autre part face aux socialistes, menés par Felipe González. Son positionnement réussi sur la scène politique et ses différentes transformations (la Coalition populaire et, finalement, le Parti populaire) sont donc étroitement liés au retentissant échec électoral de l'extrême droite³. Il faut souligner aussi l'impact très

3. Les résultats des élections de 1977 ne correspondirent pas aux attentes de l'Alliance populaire et enclenchèrent un processus de réforme qui prit fin quelques années plus tard. Un projet politique libéral conservateur s'élabora au sein du troisième congrès, en 1980, et surtout en 1982, mettant fin à une certaine méfiance envers la nouvelle démocratie tout en

négalif qu'eut la tentative de coup d'État de 1981. Celui-ci fut renforcé par l'image défavorable que l'opinion publique se faisait alors des leaders et des militants d'extrême droite, souvent impliqués dans des actions violentes à visée subversive. C'est en gardant présents à l'esprit ces éléments que l'on comprend mieux le déplacement des votes à tendance extrémiste vers AP. Et d'ailleurs, plusieurs sondages d'opinion réalisés à la fin des années 1970 et au début des années 1980 révèlent qu'à peu près 14 % des électeurs d'AP se considèrent d'extrême droite⁴.

Les transferts de votes d'extrême droite vers AP coïncident donc avec la présence fidèle d'un certain nombre d'électeurs sensibles à ce type d'idéologie radicale. Une étude réalisée en 1982 révélait que 18 % des électeurs d'AP se déclaraient héritiers du franquisme, 55 % conservateurs, 5 % libéraux, et enfin, 18 % démocrates chrétiens⁵. Par ailleurs, on estime que la composition de l'électorat d'AP lors des élections de 1982 aurait gagné 4 % d'électeurs extrémistes, ceux-là mêmes qui votèrent pour la coalition extrémiste Union nationale en 1979. Mais, encore plus parlant, on observe que presque 62 % des personnes interrogées se situant à l'extrême droite de l'échelle idéologique déclarent voter AP⁶. En 1984, 8 % des électeurs d'AP alors interrogés pour un autre sondage se considéraient d'extrême droite (contre 34 % qui se situaient au centre et 46 % à droite)⁷. Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'entre 1982 et 1986, une fois l'organisation politique Force nouvelle dissoute, les votants d'extrême droite devinrent à part entière des électeurs d'AP⁸.

119

s'éloignant des courants les plus réactionnaires et extrémistes qui perduraient au sein de l'organisation. AP choisit donc de se rapprocher de la droite de l'Union de centre démocratique, en essayant de réunir les tendances libérales et démocrates-chrétiennes qui avaient formé leurs propres mouvements politiques. Ce projet rénovateur fonctionna et permit bientôt à AP d'occuper un espace bien à lui dans le paysage politique en faisant varier ces positions de la droite jusqu'au centre droit. Sur l'évolution de l'*Alianza Popular*, on peut lire de Lourdes López-Nieto, *Alianza Popular. Estructura y evolución electoral de un partido conservador (1976-1982)*, Madrid, Centro de investigaciones sociológicas, 1988.

4. Voir à ce propos Juan J. Linz (dir.), *Informe sociológico sobre el cambio político en España*, Madrid, Euramérica, 1981, p. 498 sq.

5. José R. Montero, « El sub-triunfo de la derecha : los apoyos electorales de AP-PDP », in Juan J. Linz et José R. Montero (éd.), *Crisis y cambio : electores y partidos en la España de los años ochenta*, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 1986, p. 345-432.

6. Cf. Giacomo Sani et José R. Montero, « El espectro político : izquierda, derecha y centro », in Juan J. Linz et José R. Montero (éd.), *op. cit.*, p. 197.

7. José M. Maravall et Julián Santamaría, « Transición política y consolidación democrática en España », in José F. Tezanos, Ramón Cotarelo et Andrés de Blas (éd.), *La Transición democrática española*, Madrid, Sistema, 1989, p. 242.

8. Cf. Ramón Cotarelo et Lourdes López-Nieto « Spanish Conservatism, 1976-1987 », *West European Politics*, vol. 11, n° 2, 1988, p. 83.

Depuis 1982, l'extrême droite espagnole se métamorphose : plusieurs nouvelles organisations voient le jour, d'autres disparaissent et certaines encore se transforment. De nombreuses tentatives ont été lancées pour combler le vide laissé par la disparition de Force nouvelle. Plusieurs groupes se présentèrent alors, purs produits d'une société industrielle moderne, totalement impliquée dans le processus d'intégration européenne et parcourue d'immenses changements. Ils se disputèrent le pouvoir et prétendirent construire à moyen terme un mouvement, un parti ou un groupe de pression, qui renforce au cœur du pays la position de l'extrême droite. Néanmoins, ils héritèrent, des formations précédentes une même dynamique de division et d'affrontement interne et furent pénalisés comme elles par le mode de représentation parlementaire ; d'ailleurs, leurs résultats électoraux ne furent pas plus brillants. Qui plus est, l'opinion publique espagnole stigmatisa quelques-uns des meneurs et des militants, leur reprochant leur participation à des actes de violence.

Les nombreuses tentatives de regroupement des différentes factions d'extrême droite furent tout aussi infructueuses dans les années 1990. Le projet de groupe néonazi espagnol le plus important, le CEDADE, se discrédita en tant que parti politique. Celui de la coalition Alliance pour l'unité nationale (AUN), né tout récemment, n'a toujours pas pris corps aujourd'hui, figé qu'il est sur ses positions clairement national-catholiques, traditionalistes. Les organisations regroupées autour du Mouvement social espagnol (MSE), noyau de la coalition, se sont peu à peu éloignées et on assista à de nouvelles scissions. Le projet présenté par Démocratie nationale, parti créé en 1995 par d'anciens cadres politiques de CEDADE (et aussi, dans une moindre mesure, des Juntas espagnoles et de l'Avant-garde nationale révolutionnaire), se présente comme une alternative d'extrême droite crédible, fondée néanmoins sur des présupposés clairement antidémocratiques. En somme, on pourrait dire que, depuis 1983, un processus de transformation des postulats défendus par l'extrême droite se met en place. Les courants réactionnaires, attachés à la dictature franquiste ou aux phalangistes, se voient remplacés peu à peu par de nouvelles tendances, qui s'adaptent mieux aux catégories d'une société postindustrielle, et ressemblent beaucoup à celles qui s'imposent dans le reste de l'Europe occidentale⁹. On assiste donc à une timide transformation du petit milieu divisé de l'extrême droite espagnole.

9. Voir à ce propos Piero Ignazi, *L'Extrema Destra in Europa*, Bologne, Il Mulino, 1994.

ENTRE PUTSCHISTES ET TERRORISTES

Au moment où le régime franquiste entamait sa lente entreprise de libéralisation, le terrorisme d'extrême droite s'imposa avec virulence en Espagne, et il s'affirma plus violemment encore pendant les premières années de la transition démocratique. Alors que les réformes démocratiques étaient déjà engagées, quelques noyaux durs de l'extrême droite tentèrent de créer un climat de désordre social justifiant l'intervention des forces armées pour mettre fin au processus de démocratisation. Plus l'incapacité de l'extrême droite à peser dans la vie politique par le biais de voies légales et de moyens institutionnels devenait manifeste, plus les tactiques illégales mises en œuvre par divers groupuscules armés s'imposaient. Et pourtant, le terrorisme d'extrême droite, qui se développa massivement au milieu des années 1970 et au début des années 1980, n'atteignit jamais la puissance que déployèrent le GRAPO et, surtout, l'ETA. On ne peut probablement pas attribuer cette différence à un manque de volonté ou d'organisation, ni mettre en cause une insuffisante mobilisation de moyens de la part des noyaux les plus violents. Il se peut simplement que les groupes subversifs d'extrême droite n'aient pas jugé utile de suivre cette ligne alors que la déstabilisation sociale était amplement assurée par des organisations de gauche ou par des mouvements appartenant au mouvement nationaliste basque radical.

121

La violence des groupes d'extrême droite atteignit son paroxysme entre 1977 et 1980, alors que se tenaient les premières élections générales, le référendum constitutionnel et les élections pour les parlements autonomes du Pays basque et de la Catalogne¹⁰. L'activité terroriste d'extrême droite s'illustra tout particulièrement lors de la tuerie d'Atocha, épisode tristement célèbre et particulièrement représentatif de ces années-là. Le 24 janvier 1977, cinq avocats (spécialistes de droit social) furent assassinés à Madrid sur leur lieu de travail. L'attentat, revendiqué par le groupe terroriste d'extrême droite Triple A, bouleversa tout le pays. A la fin de l'année 1979, après les élections de mars, on entendit quelques voix s'élever au sein des noyaux d'extrême droite pour réclamer un coup d'État qui mît fin à la transition démocratique. En 1980, les attentats perpétrés par différentes formations d'extrême droite et par certains militants provoquèrent la mort de vingt-sept personnes, et rendirent la perspective d'un soulèvement militaire engendré par la violence terro-

10. Cf. Fernando Reinares, « Sociogénesis y evolución del terrorismo en España », in Salvador Giner (éd.), *España : sociedad y política*, Madrid, Espasa Calpe, 1990, p. 353-396.

riste de plus en plus vraisemblable pour une grande partie de l'opinion. En février 1981, on assista à la tentative de coup d'État la plus sérieuse. Au mois de mai de cette même année, un nombre significatif de sympathisants d'extrême droite manifestèrent dans les rues de Madrid, et l'on craignit un nouveau coup d'État. Un mois plus tard, en juin, une opération policière démantela un autre complot putschiste. En 1982, une nouvelle conspiration mise sur pied par des militaires, et qui devait avoir lieu juste avant les élections générales, prévues en octobre, fut dévoilée.

122 Les connexions directes entre les groupes terroristes d'extrême droite et les partis politiques de ce même courant idéologique ne furent jamais formellement établies devant les tribunaux. Selon le ministère de l'Intérieur, la violence politique qui s'abattit sur le pays à la fin des années 1970 et au début des années 1980 était entretenue par deux types de terrorismes : l'ETA et l'extrême droite¹¹. Quelques mois plus tard, le plus haut responsable de ce ministère déclara que les attentats terroristes d'extrême droite étaient « des actions nées de l'initiative personnelle des participants, en marge de toute directive des associations auxquelles ils appartenaient ou dont ils étaient sympathisants » ; « il est indéniable, ajoutait-il, que ceux qui encouragent les passions politiques les plus radicales ne peuvent faire valoir ensuite, pour se dédouaner, le manque ou la perte de contrôle des acteurs menés par leurs passions vers une action désordonnée et délictueuse »¹².

On ne peut comprendre que les groupes violents d'extrême droite aient agi en toute impunité pendant cette période de grande incertitude, alors que les structures de l'État se transformaient, sans tenir compte de la complaisance à leur égard de certains membres de la magistrature et de quelques fonctionnaires des services de sécurité, peu préparés à l'émergence d'un régime démocratique¹³. Les actions violentes perpé-

11. Déclarations du ministre de l'Intérieur, Antonio Ibáñez Freire, devant la commission parlementaire de l'Intérieur, le 14 février 1980.

12. Juan José Rosón, ministre de l'Intérieur, en comparution devant le Congrès des députés, le 8 mai 1980.

13. Le juge Pier Luigi Vigna, dans une enquête sur les actes terroristes en Italie, signalait en 1985 que « les services secrets espagnols eurent recours aux membres les plus radicaux et les plus violents des groupes terroristes italiens pour animer les provocations conservatrices des premières années de la transition » ; de même, il dénonçait la façon dont « la magistrature espagnole a refusé la plupart de nos demandes d'extradition » et rappelait que « plusieurs des terroristes fascistes continuent de vivre en Espagne sans être inquiétés et, s'ils sont arrêtés, sur la base de mandat de recherche et de capture d'Interpol, sont immédiatement remis en liberté » (extrait de Mariano Sánchez Soler, *Los Hijos del 20N. Historia violenta del fascismo español*, Madrid, Temas de hoy, 1993, p. 158-167).

trées par l'extrême droite ne furent considérées comme terroristes qu'à partir de 1982. Par ailleurs, les forces de police firent preuve de bien peu d'efficacité dans la poursuite des activistes, comme en témoigne le faible nombre de détentions et de mises en accusation, au moment même où ces groupes violents étaient les plus virulents. En 1980, sur les 375 terroristes présumés coupables et comparaissant alors pour des actes terroristes, seuls 19 appartenaient à des groupes d'extrême droite. Mais il y eut un changement d'attitude perceptible lorsque Juan José Rosón arriva au ministère de l'Intérieur et montra qu'il lui tenait à cœur de discipliner les forces de sécurité qui étaient sous ses ordres. Il ordonna avec un succès notable le démantèlement des groupuscules terroristes d'extrême droite. De même, il faut préciser que, dans les premières années de transition, on n'entreprit aucune réforme du système judiciaire ou des forces de sécurité intérieure¹⁴. L'État était constitué d'un

appareil bureaucratique totalement obsolète, sur lequel il ne pouvait pas compter ; cet appareil rendit malaisée la mise en accusation des activistes, favorisa leur mise en liberté ou acquitta la plupart des prévenus finalement jugés. Quant aux complots putschistes, aucune investigation ne fut menée pour mettre en avant la gravité des faits. De même, les relations qu'entretenaient les militaires putschistes avec des partis politiques ou des organisations d'extrême droite ne furent jamais clairement établies, et seul un civil fut condamné pour avoir participé à un coup d'État contre un gouvernement démocratiquement élu.

La chute de l'activité terroriste menée par les extrémistes de droite, que l'on observe depuis le début des années 1980, est probablement due en partie aux échecs répétés des tentatives putschistes. En effet, ceux-ci mirent en évidence les faiblesses du mouvement. Par ailleurs, l'extrême droite, en adoptant des tactiques violentes et en se distinguant par des déclarations radicales, renforça la population espagnole dans son soutien à la nouvelle démocratie. C'est également cette attitude qui décida les Espagnols à ignorer l'appel à la mobilisation contre les institutions représentatives et le gouvernement constitutionnel légitime. Au même moment, les réformes lancées au milieu des années 1980 au ministère de l'Intérieur et au sein des services secrets portèrent assez rapidement leurs fruits. Alors seulement, on commença à mettre en place une véritable politique de contrôle des groupes clandestins et violents d'extrême

14. A ce propos, voir Oscar Jaime-Jiménez, « Orden público y cambio político en España », *Revista internacional de sociología*, n° 15, 1996, p. 143-167.

droite, au même titre et avec la même efficacité que pour les autres organisations terroristes. Quant à l'armée, le ministre de la Défense de la fin des années 1970, le lieutenant général Manuel Gutiérrez Mellado, adopta une politique consensuelle, visant à satisfaire ses vœux les plus élémentaires pour montrer combien tout soulèvement militaire contre le régime démocratique se révélerait aventureux et hasardeux au regard de l'obtention d'un pouvoir factice. De son côté, José Barrionuevo, à la tête du ministère de l'Intérieur pendant les premières années du socialisme, tenta de regagner la confiance de la Garde civile, corps policier militarisé comme il en existe dans plusieurs autres pays européens.

124 Il faut ajouter que cette diminution des actes terroristes menés par l'extrême droite fut parallèle à la réduction des actes terroristes menés par le GRAPO et surtout par l'ETA. Les actes terroristes fascistes s'intensifiaient souvent en réponse aux opérations menées par ces deux groupes terroristes. La terreur engendrée par l'ETA entre 1978 et 1980 ne fut jamais plus égalée, et d'ailleurs, les actes terroristes diminuèrent dès 1981¹⁵. Par ailleurs, on vit apparaître en 1983 une nouvelle organisation terroriste, appelée Groupes antiterroristes de libération (GAL), qui agit au Pays basque espagnol et au Pays basque français jusqu'en 1987, s'en prenant à des individus ou à des symboles représentatifs du nationalisme basque radical. Ce groupe clandestin, constitué de mercenaires et de quelques membres des forces de sécurité étatiques, encouragé ou seulement toléré par certains responsables politiques, adopta une partie des objectifs propres aux groupuscules clandestins d'extrême droite qui avaient sévi dans le pays dès 1966 et, plus concrètement, entre 1976 et 1981. On peut donc dire que la désarticulation du terrorisme fasciste est due, en partie, à une plus grande efficacité policière et judiciaire, mais aussi à la crise qu'a traversée tout le courant de l'extrême droite depuis son double échec électoral et putschiste. Enfin, un des facteurs décisifs de cette perte de vitesse est l'entrée en scène de ce nouvel acteur violent, les GAL, qui reprit pendant cinq ans, au moins en apparence, une partie des objectifs de ces groupuscules ultras.

Au fur et à mesure que l'on avance dans les années 1990, la violence des petits groupes d'extrême droite adopte de nouveaux modes d'expression. La pratique d'une action directe et spontanée prévaut alors. Il s'agit d'une violence certainement plus diffuse, dont les objectifs se

15. Cf. Fernando Reinales, *loc. cit.*

rapprochent davantage de la xénophobie, du racisme et d'une volonté d'éliminer physiquement tous ceux qui représentent à leurs yeux les tares du système (prostituées, drogués, homosexuels, immigrés). Il ne s'agit donc plus d'une violence orientée directement contre les institutions et les acteurs de la vie démocratique, ou contre les mouvements nationalistes périphériques, qui représentaient dix ans plus tôt les ennemis désignés, même si la violence reste dirigée contre le système. Bases autonomes, organisation néonazie illégale surgie dans les années 1980, se distingue tout particulièrement au sein des groupuscules les plus agressifs, et dispose d'un réseau considérable, couvrant presque l'ensemble du territoire espagnol. Ses membres sont souvent mêlés à des attaques violentes contre des étrangers, des mendiants ou de simples adversaires politiques. Par ailleurs, ce petit groupe radical a réussi à s'infiltrer auprès de jeunes supporters de football, grâce à la bienveillance des dirigeants de quelques clubs. Ainsi, tout en les politisant, ils bénéficient de l'infrastructure de leurs associations, et s'offrent une certaine visibilité et de nouveaux moyens économiques. Néanmoins, le nombre d'actions violentes menées actuellement par ces derniers et par d'autres activistes d'extrême droite n'est en rien comparable à l'ampleur atteinte antérieurement. Ce sont plutôt les médias qui gonflent l'importance de ces exactions, réussissant par là à créer un climat alarmiste sans rapport avec le niveau d'activité de l'extrême droite ou avec son efficacité. Par ailleurs, les actes terroristes ont réactivé la mobilisation sociale contre le fascisme, le racisme et la xénophobie ; mobilisation qui contraste avec la très faible capacité de mobilisation de ces courants violents¹⁶.

125

PARALYSIE DU DISCOURS

L'extrême droite n'a pas évolué de la même façon en Espagne que dans la plupart des autres pays d'Europe, où la page du fascisme fut tournée dès 1945. On ne peut pas dire pour autant que l'extrême droite espagnole soit une espèce en voie de disparition¹⁷. Il faut en effet garder présent à l'esprit que l'absence de parti politiquement influent ne laisse entrevoir

16. Voir à ce sujet, Rosario Jabardo, « Un estudio sobre los delitos perpetrados por extremistas de derecha en España : perfil sociodemográfico de las víctimas y factores de la interacción agresiva », *Revista de derecho penal y criminología*, vol. 6, 1996, p. 539-568.

17. Sheelagh Ellwood mène une réflexion très intéressante sur ce thème dans « The Extreme Right in Spain : A Dying Species ? », in Luciano Cheles et al. (éd.), *Neofascism in Europe*, New York, Longman, 1991, p. 147-166.

qu'une dimension du phénomène, en jetant une lumière très partielle sur les diverses organisations qui ne participent pas aux élections, mais occupent une place active sur le sol espagnol. Les groupes d'extrême droite qui se sont peu à peu imposés dans certains pays d'Europe ont eu besoin de beaucoup de temps pour s'adapter à la nouvelle donne. Il leur a fallu passer par une période d'apprentissage dans le contexte d'un nouveau système politique, afin de développer des stratégies de mobilisation plus efficaces et obtenir ainsi des résultats positifs, aussi bien du point de vue des appuis électoraux que de la représentation institutionnelle.

126 Dans le cas de l'Espagne, la dictature franquiste était suffisamment proche dans le temps pour permettre la reformulation du projet politique et l'ajustement des postulats idéologiques à la nouvelle réalité du pays. L'extrême droite s'appuya sur les piliers du franquisme ou du phalangisme de José Antonio, tandis que les tendances réformatrices qui se développaient dans le monde occidental ne parvinrent pas à pénétrer la mouvance espagnole. Le mouvement intellectuel de la nouvelle droite, qui connut une grande répercussion en Europe, influença à peine les groupes espagnols d'extrême droite¹⁸. Ici, le courant le plus traditionnel de l'extrême droite se refusa à toute innovation, tout comme l'avait fait le régime franquiste quelques années auparavant. D'ailleurs, il n'y eut pendant la dictature aucune volonté – à quelques rares exceptions près – de donner aux pratiques des institutions franquistes un contenu et une forme permettant de mener une réflexion interne qui ajustât la doctrine politique aux changements irréversibles qui ébranlaient la société. Par exemple, la forte empreinte catholique des groupes traditionnels pouvait difficilement accepter les thèses novatrices qui se développaient en Europe occidentale, lesquelles prêtaient fort peu d'attention aux questions religieuses. De même, les débats qui tendaient à justifier le racisme en Espagne étaient tout à fait hors de propos ailleurs en Europe. Les tendances néonazies développées par des mouvements européens trouvèrent un nouveau bouc émissaire idéal avec l'immigration du tiers-monde et s'y attaquèrent avec force démagogie. Mais les débats sur la légitimation du racisme et de la xénophobie et sur l'identité culturelle ne commencèrent à prendre forme en Espagne qu'au milieu des années 1990, en raison du peu d'immigrés résidant jusque-là sur le sol espagnol. Par ailleurs, la construction de ce qu'on appela alors l'« Europe des villages » ou « des ethnies » créait en Espagne une grande

18. Voir à ce propos, Xavier Casals, *Neonazis en España*, Barcelone, Grijalbo, 1995.

confusion : comment conjuguer les thèses pro-européennes et la question espagnole des nationalismes ? D'ailleurs, on peut dire que l'opposition au processus d'intégration européenne est devenue un élément supplémentaire de la propagande de l'extrême droite espagnole.

Les différentes factions de l'extrême droite espagnole n'ont pas réussi à susciter, au sein de leur propre formation, un débat constructif qui conduise à une transformation d'ensemble et à la mise en place d'un programme accepté et organisé par tous. C'est plutôt la notion d'affrontement continu qui a prévalu, spécialement entre les factions qui se réclamaient clairement du franquisme et celles qui s'étaient ouvertes aux tendances rénovatrices européennes. De cette façon, la lutte entre le groupe dominant (de caractère traditionnel, franquiste) et la mouvance provocatrice (de type postindustriel) pour la maîtrise de l'espace politique fut extrêmement dure. Elle conduisit donc à la démobilisation des premiers et à l'échec des seconds dans la construction d'un projet alternatif.

127

Pendant tout le processus de consolidation du nouveau régime démocratique espagnol, qui fut long et fragile à ses débuts, l'extrême droite garda un discours rhétorique complètement déphasé, fondé d'une part sur un patriotisme exacerbé et exclusiviste et, d'autre part, sur l'intégrité de l'ordre franquiste. Les différents groupes extrémistes n'envisagèrent aucune révision de leur programme, alors même que la société espagnole prenait ses distances avec les valeurs officielles prônées par le régime autoritaire, dont la vigueur déclinait depuis les années 1960. Les citoyens accueillirent de bon gré le nouveau système de libertés. Contrairement à ce que prévoyait l'extrême droite, les accords passés entre la frange la plus pragmatique de l'élite née du franquisme et les dirigeants les plus modérés de l'opposition démocratique permirent la réalisation d'une transition politique progressive. Ce fut cette transition qui mit en place un modèle d'intégration sociale et politique pour toutes les couches de la population, y compris pour celles que le régime de Franco avait maintenues et appuyées.

En 1982, le premier gouvernement formé par le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) lui-même se situa dans la continuité des gouvernements centristes antérieurs. C'est pour cette raison qu'il n'accomplit pas de grandes réformes, dangereuses pour les intérêts économiques qui avaient soutenu le franquisme. De la même façon, il n'y eut pas de chasse aux sorcières dans l'administration publique. Et à cause de tout cela, la peur que tentaient de propager les noyaux d'extrême droite, en diabolisant le gouvernement socialiste, s'évanouit elle aussi très vite.

Dans ces circonstances, il paraissait bien improbable que les thèses réactionnaires pussent s'imposer, à moins d'un recours à la force. L'armée bénéficia d'un traitement complaisant de la part de l'UCD, et les gouvernements socialistes firent de même avec la Garde civile. Cette attitude dissuadait ces différents corps de parier sur la création d'un nouveau gouvernement, alors que personne ne s'engageait clairement dans ce sens.

C'est pourquoi il ne faut pas oublier que, dans la majeure partie des cas, la conduite des forces démocratiques, pendant la transition comme sous les gouvernements de l'UCD et du PSOE, ne donna jamais la possibilité à l'extrême droite de s'assurer une assise dans les milieux populaires. Sans moyen pour augmenter son potentiel de mobilisation, aucune des propositions de l'extrême droite ne rencontra d'écho ni dans les urnes ni dans l'armée. Enfin, l'Alliance populaire, qui aurait pu conserver certaines idées chères à l'extrême droite, dessina après son congrès de 1980, et spécialement après celui de 1982, une ligne d'équilibre entre les thèses conservatrices et les thèses libérales. AP se détacha également des groupements les plus radicaux qui faisaient encore partie de la coalition et devint un parti de droite réunissant les votes libéraux et conservateurs. La cohésion d'AP et les réussites apportées par ses transformations, signifiées enfin par les urnes, réduisirent encore plus les opportunités favorables à l'extrême droite, qui continua de se présenter très divisée aux élections et d'y essayer échec sur échec.

R É S U M É

L'extrême droite espagnole n'est pas sortie renforcée de ces vingt dernières années de vie démocratique postfranquiste. Parmi les facteurs qui ont favorisé cette démobilité de l'extrême droite, il faut d'abord signaler la configuration du système politique espagnol et, plus concrètement, le système électoral ; viennent ensuite la dynamique interne des organisations du secteur et les stratégies de mobilisation assez maladroites qu'elles ont menées et, enfin, le profil de son programme politique, obstinément lié aux idéaux franquistes ou phalangistes, et mal adapté à une société moderne.

L'EXTRÊME DROITE ET INTERNET

TECHNIQUE ET POLITIQUE

129

L'objet Internet

Internet fait encore l'objet d'une relative ignorance et nourrit par là même l'imagination collective. Nombreux sont ceux qui admettent l'idée que des autoroutes de la communication existent et que « tout » est dans Internet. Ce faisant, on méconnaît souvent la structure de ces fameuses autoroutes et l'on confond fréquemment l'existence d'un monde où les informations sont de plus en plus disponibles avec une réelle architecture de communication entre les hommes. Cette distinction faite, Internet est aujourd'hui un bon reflet des sociétés humaines dans leur diversité linguistique, culturelle, économique, esthétique, religieuse... On y trouve aussi toutes les perversités, tous les sectarismes religieux ou intellectuels et, bien entendu, les extrémismes politiques (groupes terroristes, extrémistes de gauche et de droite). Toutefois, lorsque l'on tente de cerner la réalité de ce dernier phénomène, la tâche se révèle ardue, en raison de l'énormité des recherches à renouveler constamment (notre base de données compte plus de 5 000 localisations), de la diversité géographique et linguistique (l'analyse d'un site néo-national-socialiste japonais ou islamique révisionniste reste difficile), mais aussi technique, parce que Internet n'est qu'un aspect des nouveaux modes de communication.

Il faut aussi, pour tenir l'analyse dans un cadre restreint, impérativement partir de la technique pour circonscrire les modes de fonctionnement et les frontières du phénomène ainsi que ses formes d'expression contemporaine. Les raisons en sont simples : le contenu des « informations » proposées ne diffère pas, à l'exception de leur brutalité

de ce que l'on trouve plus ou moins ouvertement ou clandestinement sur le marché de l'extrémisme de droite en France ou en Allemagne. L'essentiel dans le phénomène Internet est la mise à disposition immédiate de l'information pour qui la cherche, et ce que cela veut dire pour nos normes de droit et les capacités d'investigation des autorités de police et de justice. Pour illustrer le propos, il nous faut recourir à des exemples, souvent venus des États-Unis, parce que l'espace de liberté américain nourrit et abrite les formes les plus extrêmes du phénomène (le racisme, le néonazisme et le négationnisme notamment).

« Internet » ne signifie pas, comme beaucoup le croient, Réseau international (*International Network*), mais Réseaux interconnectés (*Interconnected Networks*) ou Réseau des réseaux. Le terme de « toile » donne une bonne idée visuelle du phénomène. Internet est le plus grand réseau informatique du monde et un système de recherche et de mise à disposition de documents. Les gestionnaires des réseaux autonomes présents dans Internet sont, pour l'essentiel, des universités, des grandes entreprises et des administrations. S'ajoutent à ce pool plusieurs millions de serveurs privés. Il existe une convention à trois lettres permettant de classer les réseaux : COM : entreprises commerciales ; EDU : monde de l'éducation ; NET : activités de réseaux ; MIL : sites militaires ; GOV : gouvernement ; ORG : organisation. Ces réseaux autonomes sont connectés à Internet pour l'essentiel par un système de lignes téléphoniques¹. Un ordinateur, qui fait partie d'un réseau et est relié à Internet par cette technique, est dit domicilié et possède une adresse spécifique. On le désigne sous le nom de serveur² (*Host*). La société américaine Network Wizards estime le nombre de serveurs dans le monde disposant d'une liaison directe avec Internet, en août 1998, à 36,73 millions, soit une croissance de 23,8 % par rapport au début de l'année³. Chacun de ces serveurs peut servir de passerelle (*Gateway*) vers Internet pour un certain nombre d'ordinateurs connectés, le nombre de ces derniers pouvant considérablement varier.

Des données sûres sur le nombre actuel d'utilisateurs d'Internet ne sont pas disponibles, parce que les fournisseurs d'accès Internet (*Internet-Service-Provider*) tiennent secret le nombre de leurs utilisateurs.

1. D'autres techniques existent comme le câble, les liaisons hertziennes et par satellite...

2. Un serveur est un ordinateur qui permet d'envoyer de l'information à des clients. Un client est un ordinateur qui se connecte à un serveur afin de consulter des informations.

3. Chaque jour, le nombre de pages Internet augmente de 1,5 million (soit 3 tétrabytes d'information) (source CompuServe, 10 septembre 1998).

teurs et que les accès sont souvent utilisés par plusieurs personnes. Une extrapolation prudente permet d'avancer le chiffre de plus de 200 millions d'utilisateurs, avec une croissance quasi exponentielle de ce chiffre, les spécialistes évoquant en 1998 un doublement tous les huit mois.

Internet, contrairement aux autres réseaux d'ordinateurs, n'a pas d'unité mère centrale. Il est constitué d'un réseau interconnecté de serveurs, reliés entre eux par des lignes directes. Chacune des machines contribue en commun avec ses partenaires à l'existence et au maintien de l'activité du réseau Internet. Cette structure décentralisée fait qu'en cas de dérangement lors de la transmission de données sur une des lignes de communication un autre chemin de transfert valide est trouvé automatiquement. Cette flexibilité est un héritage de l'origine militaire d'Internet, qui avait été conçu pour pouvoir résister à une entrave extérieure (en clair, à des actes de guerre) sur les échanges de données. L'idée de créer un réseau de communication en toile d'araignée, de ce fait indestructible, est aussi cause de l'impossibilité pour une administration publique de contrôler Internet.

131

L'utilisateur classique d'Internet entre sur le réseau en passant par un fournisseur d'accès, qui gère un ou plusieurs serveurs et met souvent à sa disposition des capacités mémoire (par exemple pour la réalisation et l'accès d'autres usagers Internet à une page d'accueil personnelle [*Home-Page*]). Certains fournisseurs d'accès, les Services en ligne (*Services Online*), comme CompuServe ou America Online (AOL) offrent également à leurs abonnés des accès à des informations thématiques spécifiques et des modes de communication internes (forums de discussion, consultation d'experts en direct). Enfin, ils gèrent les boîtes aux lettres ⁴ (*Mailboxes*) de leurs adhérents. Le type d'utilisation d'Internet offert par ces fournisseurs d'accès commerciaux est fixé par un contrat d'utilisation ⁵. Les capacités d'intervention et de censure de ces fournisseurs d'accès sur le réseau des réseaux sont limitées par nature à leurs propres ordinateurs ou réseaux.

Adresses et conditions techniques préliminaires

Une des conditions fondamentales du bon fonctionnement du système interconnecté est l'existence d'une structure des adresses Inter-

4. Ces boîtes aux lettres sont généralement situées sur le serveur local dont dépend l'utilisateur. Elles conservent les messages électroniques reçus jusqu'au moment de leur consultation.

5. Qui permet d'exclure des abonnés offrant à la consultation des données choquantes.

net. Chaque adresse dans Internet n'existe qu'une fois et permet de reconstituer le lien avec la machine serveur. Cette adresse est constituée d'une série de quatre chiffres séparés par des points (par exemple, 276.54.12.39) correspondant à deux parties : l'adresse du réseau (les deux premiers chiffres) est attribuée par le Network Information Center (NIC) installé aux États-Unis ; l'adresse de la machine serveur (les deux derniers chiffres) l'est par les dépendances nationales du NIC. Les NIC n'ont aucune influence sur le contenu ou la gestion administrative d'Internet.

132 Comme il est difficile de se souvenir d'une série de chiffres, on recourt à des noms de domaine (*Domain Names*) (exemple : forever.com)⁶. Des ordinateurs spécialisés – les serveurs de noms de domaines (*Domain Name Servers*) – convertissent une adresse symbolique du type « www.nom.pays » en adresse IP de la forme « 134.205.12.36 ». On distingue entre des domaines Internet spécifiques (de premier rang), qui disposent d'un secteur déterminé dans le World Wide Web (WWW), par exemple « http://www.vlaams-blok.be » ou « http://www.thule.net », et un domaine secondaire, qui comporte le nom du fournisseur d'accès, comme « http://www.sinet.it/Islam/ ». L'avantage d'un domaine de premier rang est que l'adresse est indépendante d'un fournisseur d'accès à Internet. Si ce dernier rompt le contrat le liant à une organisation, celle-ci peut choisir un autre fournisseur d'accès à Internet en conservant son domaine. Dans Internet, on trouve des adresses structurées de manière hiérarchique, comme « warez.mon.informat.uni-lyon.fr » ; à gauche, apparaît le nom du serveur « warez » ; celui-ci appartient à un groupe d'ordinateurs appelé « mon », qui lui-même appartient à un autre groupe d'ordinateurs, « informat ». Ce dernier groupe appartient à son tour à un groupe d'ordinateurs de l'université de Lyon, « uni-lyon » ; enfin, le groupe « uni-lyon » appartient lui-même au groupe « fr » des ordinateurs situés en France. Dès que l'utilisateur d'un ordinateur Internet veut communiquer par un système de « boîte aux lettres », il reçoit son courrier à son nom et à son adresse, nom et adresse étant séparés par le signe spécial arobase (@)⁷, par exemple : « Johndo@warez.mon.informat.uni-lyon.fr. »

6. Il s'agit du lieu (du serveur) sur lequel vous allez recevoir vos messages, le domaine auquel une machine est rattachée.

7. Caractère présent dans toutes les adresses e-mail et servant à séparer le nom de l'utilisateur de son domaine de rattachement.

L'accès à Internet présuppose un certain nombre de conditions techniques : la plupart des utilisateurs Internet sont reliés à ce dernier de manière irrégulière par modem (modulateur/démodulateur) ou par une connexion ISDN (Numéris) aboutissant à la machine serveur d'un fournisseur d'accès, qui établit la connexion. Selon le type de communication avec Internet, l'utilisateur est contraint de recourir à un ou des logiciels spécialisés (un navigateur⁸) installés sur son ordinateur ou celui de son serveur.

Les services dans Internet

Internet se divise en de nombreux réseaux, domaines, services (pour ces derniers : e-mail, Newsgroups, FTP, Telnet, Gopher, Archie, Veronica, WAIS, WHOIS, Mailing, Chat et le WorldWideWeb), dont la présentation doit être limitée à quelques exemples importants.

133

World Wide Web (WWW). Le « World Wide Web » d'Internet, appelé aussi web ou « WWW », est devenu, grâce à ses capacités multimédia, un des domaines les plus importants et les plus utilisés. Il faut rappeler qu'il s'agit de la partie d'Internet visible et accessible à travers un navigateur web. La technique au cœur du web est l'hypertext⁹. Il s'agit d'une technique de consultation d'informations ou d'organisation des informations par des liens (*Links*) déterminés à l'avance. Ces liens cliquables permettent d'accéder directement à l'information recherchée. Les pages Web sont construites¹⁰ sur ce système de lien et le passage d'une page et une autre s'effectue par des liens hypertextes. Les pages d'accès, qui sont téléchargeables de n'importe quel point du monde, peuvent contenir, à côté de textes, des images, des sons et des vidéos. Ces liens qui permettent de conduire l'utilisateur à de nouvelles données ou à d'autres localisations de ces dernières est l'essence du web, qui est une sorte de lien planétaire. Chaque internaute, pourvu que son fournisseur d'accès lui en donne la capacité de stockage, peut avoir sa page d'accès et ses propres liens. Cela explique la multiplication des pages web d'extrême droite, chaque organisation ou individu pouvant gérer plusieurs sites.

8. Il s'agit d'un programme permettant la lecture de documents web composés de plusieurs types de données (image, son, texte). Netscape™ Navigator ou Microsoft™ Internet Explorer sont les deux navigateurs les plus connus.

9. Le protocole de communication utilisé par les serveurs web s'appelle HTTP (HyperText Transport Protocol).

10. Les pages web sont programmées dans un langage de programmation HTML (HyperText Markup Language).

Il existe surtout aux États-Unis des serveurs spécialisés (la plupart commerciaux) sur l'accueil des pages web extrémistes, par exemple <http://www.eskimo.com>, <http://www.tiac.net> ou <http://abbc.com>. Un réseau existe au Canada : <http://www.ftcnet.com> ; un en Grande-Bretagne : <http://www.demon.co.uk>, et un en Suède : <http://www.flashback.se>.

134 *Usenet avec Newsgroups*. Usenet est apparu au début des années 1980 à partir de la connexion d'ordinateurs Unix. A la fin des années 1980, plus de 30 000 ordinateurs étaient interconnectés. La croissance d'Internet a favorisé l'expansion d'Usenet, qui est aujourd'hui partie intégrante d'Internet. Chaque site Usenet envoie aux serveurs de nouvelles (*News*) une copie des messages qu'il reçoit. Un accès à un serveur de nouvelles stockant les articles publiés dans les groupes de nouvelles (*Newsgroups*) est possible pour des utilisateurs qui ne disposent pas d'un accès direct à Internet, par exemple à travers un fournisseur d'accès. Il recourt, pour ce faire, au service d'une boîte aux lettres, qui elle-même contient des offres ou informations en provenance d'Internet. Dans les forums de discussion, des informations de toute nature (y compris des images) sont mises à disposition et peuvent être consultées par les utilisateurs. Les groupes de nouvelles sont, pour l'essentiel, organisés par thèmes et l'on compte aujourd'hui près de 30 000 groupes de nouvelles différents existants, dont moins d'une centaine sont en français¹¹. L'extrême droite est évidemment présente dans Usenet avec une vingtaine de « alt » : alt.activism, alt.conspiracy, alt.fan.ernst-zundel, alt.flame.niggers, alt.music.white-power, alt.niggers, alt.nswpp, alt.politics.nationalism.black, alt.politics.nationalism.white, alt.politics.whitepower, alt.revisionism, alt.revolution.american.second, alt.revolution.counter, alt.skinheads, alt.skinheads.moderated, alt.misc.activism.militia, alt.soc.org.kkk. L'analyse thématique montre une articulation classique allant du révisionnisme au néonazisme en passant par toute la palette des extrémismes contemporains.

Internet Relay Chat (IRC). L'IRC, forum de discussion en temps réel sur Internet, est apparu en 1988 en Finlande. Dans Internet, IRC est un médium grâce auquel les utilisateurs, par le relais de serveurs IRC spé-

11. Des lecteurs de nouvelles, des logiciels spécialisés utilisés pour lire les nouvelles existent, ces fonctions étant aujourd'hui aussi intégrées dans les navigateurs.

cialisés, peuvent s'entretenir les uns avec les autres en tapant un texte sur leur clavier. Les débats s'effectuent, en général, sous le couvert des pseudonymes/surnoms (*Nicknames*), que chaque utilisateur choisit et dont il peut changer selon ses envies. Il existe actuellement dans le monde plus de cent serveurs auxquels sont reliés les divers réseaux IRC. Ces serveurs sont interconnectés et échangent leurs données. Les utilisateurs d'un serveur IRC établissent, par le biais d'un programme-client, une communication et peuvent alors prendre part aux échanges en cours (*Chats*). Le nombre des participants est variable, 25 000 à 35 000 personnes étant constamment en communication, mais une croissance rapide du nombre des participants est observable.

Comme tous les utilisateurs ne sont pas en mesure de communiquer en même temps les uns avec les autres, il existe dans chaque réseau IRC des canaux (*Channels*), dans lesquels les utilisateurs se retrouvent pour communiquer et échanger des informations. Chaque utilisateur d'IRC peut ouvrir son propre canal. À côté des canaux publics, il existe des canaux privés. L'initiateur d'un tel canal peut s'isoler avec un correspondant et exclure certaines personnes de son canal.

Les utilisateurs ont de nombreux réseaux IRC à leur disposition. Ces derniers se concentrent sur les thèmes régionaux ou thématiques¹². Les principaux réseaux IRC sont : EFNet, l'un des plus anciens réseaux IRC, avec plus de 10 000 utilisateurs par jour, à rayonnement mondial ; Dalnet, une scission d'EFNet, ouvert aujourd'hui à tous les utilisateurs, à rayonnement mondial ; AnotherNet, un réseau IRC relativement nouveau, surtout centré sur l'Amérique du Nord ; UpperNet, un réseau très récent avec quatre serveurs, centré pour l'instant sur l'Amérique du Nord ; Chiron, un réseau d'Amérique du Nord avec comme centre d'intérêt les jeux ; Kidlink, un réseau privé destiné aux enfants de 10 à 15 ans, toute participation présupposant un enregistrement ; UnderNet, un des nouveaux réseaux IRC, à rayonnement mondial. Il existe, tant en Amérique du Nord qu'au Japon ou en Australie d'autres réseaux IRC. La plupart des serveurs européens sont reliés à l'EFNet ou à l'UnderNet. En Allemagne, il existe dix serveurs IRC, dont neuf sont installés dans les universités. Des possibilités de connexion existent aussi par le service Internet « Telnet », qui est, en Allemagne, connecté avec le réseau IRC UnderNet.

12. À partir des réseaux IRC régionaux, il est toujours possible d'accéder aux autres réseaux IRC, quelle que soit leur implantation géographique.

Les canaux d'extrême droite sont légion et ventilés entre la plupart des réseaux : par exemple : #WhiteNation, #White_power, #aryan, #nazi, #aryan_nation, #skins88, #skinheads, #racial_identity, #nri, #SSCA, #Patriot, #NSWPP, #NS_Nation, #Hammerskin_Nation, #Aryan_Women, #Swastika, #Nazi_Cafe, #Knights.of.the.kkk, #WHITEPRIDE, #crosstar, #American_KKK, #Ku.Klux.Klan #ALPHA, #WCOTC_SVERIGE, #Eugenics... Lorsque l'on se joint aux discussions, on rencontre des activistes de toutes les nations et de toutes les sensibilités dans les divers canaux, la violence de certains propos laissant penser que les *Chats* servent au défoulement psychanalytique des utilisateurs.

136 *e-mail*. Le courrier électronique (*e-mail*, *Electronic Mail*) est le système de poste électronique d'Internet. La messagerie électronique du web est orientée vers le texte, mais des données de type graphique et sonore peuvent être attachées au courrier et transportées. L'adresse de chaque utilisateur de courrier permet à ce dernier de recevoir des messages ou données. Pour transmettre une information aux militants ou sympathisants, les formations ou activistes extrémistes ont recours à des listes de diffusion automatique. Chacun peut s'abonner, en rentrant sur une page web et en laissant sa carte de visite électronique (numéro d'e-mail). Ces informations sont stockées dans une banque de données, qui sert de base à la diffusion automatique de l'information. Pratiquement tous les grands partis d'extrême droite européens utilisent cette technique, mais elle est moins populaire que les pages web. Parmi les principaux serveurs de diffusion automatique : Aryan News Agency (ANA @test.stormfront.org ; bf22l@freenet.carleton.ca) ; Canadian Patriots, Network/ Digital Freedom (freedom @pathcom.com ; cpn@echo-on.net ; cpn@ euphoria.com) ; KKK e-mail Magazine and News Report (klan-news@ États-Unis.net) ; National Alliance, ADV List (ADVlist@ ListServe.com), National Socialist Commentary (staff@nswpp.org) ; National Socialist White Peoples Party (nswpp @earthlink.net) ; SFN Stormfront-L (listserv@lists.stormfront.org) ; Zgrams – Zundelsite (ezundel@cts.com). Les principaux acteurs sont le révisionniste Zündel, qui opère à partir du Canada, et le serveur Stormfront, qui est un des relais importants de l'extrême droite internationale.

Une liaison courrier n'implique pas un accès Internet. On peut avoir contact avec Internet en ne passant que par le relais de boîtes aux lettres ou en contactant des Babels (BABillard Électronique, *Electronic Bulletin Board Systems* – BBS) : aux États-Unis, les BBS sont très nom-

breux, par exemple : Aryan Resistance Center (916) 944-8036 #22 ; Our Nation (909) 624-8474 ; Patience, Tolerance, Hate, Revenge (215) 949-0689 ; Politically Incorrect BBS (416) 467-4975 ; Stormfront (407) 833-4986 or telnet bbs.stormfront.org ; White Resurgence BBS (314) 230-3179. En Allemagne, on trouve aussi de nombreux BBS du côté des néonazis, le principal réseau étant Nordland/Thule Netz avec quatre BBS nationaux (Asgard BBS, Elias BBS, Störtebecher BBS, Fontane BBS), ces quatre structures étant reliées à deux BBS belges et danois (Wehrwolf BBS et Motstand BBS). Le NPD, un des partis les plus actifs de l'extrême droite allemande possède lui aussi un système BBS.

File Transfer Protocol (FTP). Un des premiers services Internet a été le Protocole de transfert de fichier (*File Transfer Protocol* – FTP). Ce service met à la disposition des utilisateurs des capacités de stockage sur des serveurs FTP spécialisés, à partir desquels des données peuvent être acquises, ou dans lesquels elles peuvent être stockées. On distingue actuellement entre des FTP spécialisés, accessibles seulement avec un mot de passe ou un code de reconnaissance spécifique, et des FTP publics qui contiennent des informations accessibles à tous. L'acquisition de données à partir d'un serveur FTP passe par la connaissance exacte de l'adresse du serveur.

137

Il existe à travers le monde de nombreux FTP extrémistes de droite, quelques-uns des plus importants étant aux États-Unis : Crosstar FTP Site (<ftp://ftp.nationalist.org>) ; White Aryan Resistance (<ftp://ftp.cts.com/pub/metzger>) ; Yggdrasil's FTP Site (<ftp://ftp.netcom.com/pub/yg/ygg/>).

En ce qui concerne les FTP publics, l'énorme quantité d'informations disponibles rend nécessaire l'utilisation de moteurs de recherche¹³. L'adresse du FTP et du secteur spécifique dans lequel se trouve l'information recherchée étant connue, l'acquisition de cette dernière devient possible. On peut observer une politique systématique des organisations d'extrême droite pour signaler leur existence aux moteurs de recherche, qui sont ainsi en mesure de trouver les sites grâce à un système de filtre (exemple : dans Yahoo, nazisme + aryans + power).

13. Serveurs Internet dédiés à la recherche d'informations. Les moteurs de recherche fonctionnent comme des annuaires qui regroupent dans des bases de données les noms, adresses et descriptions des sites indexés.

Sécurité, cryptage et Internet

Il est évident que la sécurité des informations et des ordinateurs contre des agressions extérieures (virus, effacement de disque dur, destruction des bios...) est une dimension essentielle d'Internet. Les techniques d'attaque et de défense ne peuvent être décrites ici : elles vont du mot de passe requis lors de connexion sur des espaces sécurisés à l'utilisation de pare-feu, qui sont des dispositifs permettant théoriquement de relier un réseau interne d'entreprise ou d'administration aux réseaux publics et non protégés tels que l'Internet. Du côté des agresseurs (les fameux *Hackers*), souvent plus animés par un souci ludique que destructeur, ils ont développé une culture contestataire très originale et souvent sympathique.

138 Pour ce qui concerne la question des extrémismes, les utilisateurs ont de plus en plus recours à des techniques de codage pour protéger leurs données, communiquer avec leurs sympathisants et rester eux-mêmes anonymes.

Pretty Good Privacy (PGP) et steganographie. Le codage de données le plus utilisé au monde est la Protection générale du privé (*Pretty Good Privacy* – PGP). Ce logiciel travaille avec deux clés différentes, une clé publique (*Public Key*) et une clé privée (*Secret Key*). Les deux clés sont nécessaires au chiffage comme au déchiffage. La clé privée n'est connue que du codeur, alors que la clé publique est mise à disposition des partenaires de communication. Le niveau de sécurité atteint par le codage augmente en fonction de la longueur de la clé¹⁴. On trouve actuellement sur la presque totalité des sites extrémistes de droite une page PGG (par exemple, <http://www.thulenet.com/gate/haupt.htm>) contenant une description des techniques de protection et la clé publique du groupe. Plusieurs groupes de programmeurs se sont en plus alliés pour développer de nouvelles techniques anti-big brother, ces activités étant suivies avec beaucoup d'intérêt sur les *Chats* extrémistes.

A coté de PGP, un nouveau standard s'est établi. Il s'agit de la technique de steganographie (www.steganography.com), qui permet de dissimuler un texte dans une donnée, qui peut être une image (en format BPM par exemple), des sons (wawe) ou des vidéos (format AVI). De plus, il est possible de cumuler les techniques de codage en utilisant

14. La technique de codage Diffie-Hellman/1024 DSS de la version actuelle de PGP peut utiliser une clé allant jusqu'à 4096 bytes, ce qui rend le déchiffage par des méthodes classiques (force brute) pratiquement impossible.

steganos, puis PGP sur la même donnée. Ces techniques assurent aux communications de l'extrême droite une sécurité quasi totale.

La fonction Anonymus Remailer. L'inconvénient des techniques de messagerie est qu'elles laissent des traces permettant de cibler la personne émettrice. Pour brouiller les pistes, on utilise actuellement la technique *Anonymus Remailer*. Le message est envoyé à un serveur spécialisé, qui est chargé d'anonymiser l'identité de l'expéditeur. Le serveur anonyme, qui stocke les informations concernant l'émetteur du message, est en mesure de recevoir de la cible une réponse, qu'il retransmet à l'auteur du premier message.

Répression et Blue Ribbon Campaign. Jusqu'à aujourd'hui, les tentatives d'expurger Internet de ses dimensions les plus malsaines sont restées plus que théoriques. La lutte contre la pédophilie et son marché a amené les autorités de justice et de police de nombreux pays à collaborer pour chercher une méthode permettant de trouver, puis de poursuivre les coupables. Dans le cas de l'extrémisme de droite, même dans ses variantes les plus dures comme le racisme, l'antisémitisme, l'hitlérisme ou le révisionnisme, il n'existe pas de normes de droit communes aux pays démocratiques. Si, en France, on peut poursuivre un révisionniste à la Faurisson ou, en RFA, saisir un serveur néonazi, cela est impossible aux États-Unis, au nom de la liberté d'expression. Les choses se compliquent encore avec le débat sur le principe de liberté d'expression absolue ou relative dans Internet.

139

Devant la répression frappant sur un territoire national une organisation offrant par le biais d'Internet un exposé de ses idées, des groupes de défense des droits des citoyens se sont constitués pour offrir à ces groupes des sites miroirs (échappant grâce à la législation américaine à toute poursuite). Cela même lorsque les gestionnaires du site sont hostiles au contenu offert. Cette éthique du *prima absolu* de la liberté d'expression (*Freedom of Speech*) a été symbolisée par un ruban bleu et popularisée par la *Blue Ribbon Campaign*.

Alors que des fournisseurs d'accès Internet commerciaux comme AOL et CompuServe ont été amenés, sous la pression de la justice allemande par exemple, à rompre les contrats passés avec des extrémistes politiques et à censurer de fait leurs pages d'accès, celles-ci se sont retrouvées sur des serveurs américains, danois ou anglo-saxons, où elles échappent à la justice allemande ou française¹⁵. Rien n'indiquant que la

15. De grands réseaux se sont décidés à expurger leurs pages : par exemple, <http://>

législation américaine puisse changer à moyen terme, l'extrémisme de droite ne peut que fleurir dans Internet et profiter de la campagne « ruban bleu ». Il fleurit en effet sur tous les sites américains et a fait son apparition en Allemagne sur le site NPD ou en Angleterre sur le site du British National Party.

Aspects de la guerre dans Internet

Internet est comme toutes les sociétés humaines une société de conflits. Un certain nombre d'utilisateurs d'Internet plaident pour un Net démocratique et antiraciste (par exemple : Anti-Racist Action <http://www.web.apc.org/~ara/>). Certains d'entre eux répondent à ce qu'ils considèrent comme une provocation extrémiste de droite. On distingue sur le plan guerrier différents niveaux logistiques : des zones de discussion entre les camps ennemis (par exemple, Nizkor Project (Ken McVay) <http://www.nizkor.org/>; <http://www.almanac.bc.ca/>); des structures d'observation et d'espionnage de l'adversaire (Anti-Defamation League ; <http://www.adl.org/>); enfin, des groupes de guerriers du Net (*Net-Warriors*), qui tentent de gêner ou détruire l'ennemi, en ce cas son ordinateur et ses données. Parmi les techniques utilisées : le bombardement des adresses e-mail grâce à un logiciel spécialisé qui sature l'accès, l'envoi d'un e-mail plombé d'un virus attaché à un document, l'attaque directe des serveurs FTP... La chronique des plaintes des groupes extrémistes ayant connu la visite de spécialistes a longtemps réjoui les observateurs. Néanmoins, il est évident que le niveau de protection des sites croît en permanence et que le nombre des *Net-Warriors* spécialisés est réduit. De plus, un certain nombre de *Hackers* se sont, au nom de l'idéal de liberté du Net, spécialisés dans la défense des sites, ceci indépendamment des contenus.

APPROCHES RÉGIONALES ET TRANSVERSALES

Il existe plusieurs méthodes pour classifier les extrémismes de droite dans Internet. L'approche régionale (par pays) est utile pour suivre les organisations au statut légal, mais perd de son efficacité par le phénomène des sites miroirs, les néonazis allemands se retrouvant par exemple sur le site du NSDAP-AO de l'Américain Gary Lauck. L'approche linguistique est complémentaire, car elle permet de repérer

des zones dominantes (d'abord américaine/anglaise, allemande, mais de plus en plus européenne de l'Est...). L'approche transversale reste la plus sûre, même si le problème des frontières thématiques n'est pas réglé. Ainsi, un site Hammerskin contient des éléments spécifiques à la culture skin, des dimensions White Power ou Aryan Nation, mais peut héberger aussi des documents négationnistes. De surcroît, la plupart des pages web ayant des liens avec des pages/serveurs amis, on peut naviguer très vite du site légal NPD, en RFA, au *Journal nordique* (lui aussi légal), de là passer à un serveur de liaison comme Stormfront, qui héberge plusieurs dizaines de nouveaux liens allant vers les types principaux de pages extrémistes de droite. Celles-ci peuvent être classifiées entre néonazis/Aryan Nation/White Power/Ku Klux Klan (comprenant éventuellement les milices patriotiques¹⁶ et le Militaria) ; le mouvement skin/les maisons de production de musique/les sites musicaux¹⁷ ; les radios Internet¹⁸ ; les groupes religieux : chrétiens intégristes protestants et sectes païennes¹⁹ ; les révisionnistes/négationnistes ; enfin, les partis électoraux et mouvements légaux des différents pays (du Front national à la nouvelle droite du type Junge Freiheit)²⁰.

141

A ce musée des horreurs viennent s'ajouter des pages web spécialisées, dont la lecture laisse penser qu'elles appartiennent à l'extrême droite : antipédés, antinègres, antifemmes, antisémites²¹..., mais aussi une page de néonazis gay, un parti libertarien national-socialiste écologique, un groupe de femmes aryennes lesbiennes... On trouve aussi des pages d'origine islamique (la plus lue/écoutée est Radio Islam) spécialisées sur l'antisémitisme, l'antisémitisme et le révisionnisme. Si l'on plonge dans

16. Plus de 500 sites connus.

17. Il existe un nombre important de maisons de production de White Power Music, par exemple Vljajka (<http://ftcnet.com/~skinhds/vljajka/index.html>) ; Nordland Records (<http://www.1488.com>) ; Resistance Records (<http://www.resistance.com/>) ; Stormfront Records (<http://www.execpc.com/~strmfnt/stormfront.html>).

18. Exemples : Radio Freedom (<http://alpha.ftcnet.com/~freedom/r-free.index.html>) ; 3.950 mhz Amateur Radio Political Discussion Group « Liberty Net » Folk Journal Web Page (<http://www.usaor.net/users/ipm/> ; <http://www.usaor.net/users/mckinney/>).

19. Plus de 100 sites.

20. Parmi les principaux partis électoraux : British National Party Home Page (<http://www.bnp.net>) ; Alleanza Nazionale (<http://www.alleanza-nazionale.it/>) ; Norwegian Patriot Page (<http://xxx.flashback.se/~wiking/>) ; Die Freiheitlichen (<http://www.fpoe.or.at/>) ; Vlaams Blok Jongeren (<http://www.vlaams-blok.be/> <http://www.vbj.org>) ; The Glistrup Homepage (<http://www.glistrup.com>) ; Dansk Forum (<http://home2.inet.tele.dk/leni>) ; Die Republikaner (<http://www.rep.de/>) ; Front National (<http://www.front-nat.fr>).

21. Anti-juifs, anti-arabes, d'origines diverses : extrémistes de droite blancs et extrémistes raciaux noirs, religieux, ésotériques...

les profondeurs de la localisation des serveurs, on a parfois des surprises : un serveur nord-coréen héberge ainsi la page web d'un parti (?) franco-belge « national-bolchevique » comptant sept tendances !

Pour illustrer ce propos, il faut procéder à une analyse de cas thématique et une présentation régionale.

Thématiquement, si l'on tente de découvrir un lien commun entre la plupart des sites extrémistes de droite d'Internet, on voit que le révisionnisme/négationnisme sert de ciment quasi universel²². Les raisons en sont évidentes : le négationnisme, s'il parvenait à atteindre un niveau de crédibilité historique large, permettrait de réhabiliter les expériences fascistes et national-socialistes du XX^e siècle, dynamiserait l'antisémitisme, rendrait à l'extrémisme de droite et au racisme une légitimité intellectuelle et politique. Si les sites des partis légaux électoraux de France, d'Italie et d'Autriche n'ont pas de liens vers une des URL révisionnistes, 90 % des autres sites recensés en ont. Tous les principaux acteurs révisionnistes sont installés sur des serveurs placés sous une juridiction anglo-saxonne (essentiellement les États-Unis, mais aussi le Canada et l'Australie, les pays nordiques) : par exemple, Adelaide Institute (<http://www.adam.com.au/fredadin/adins.html>) ; Arthur R. Butz, auteur en 1976 du classique révisionniste *The Hoax of the Twentieth Century* (<http://pubweb.acns.nwu.edu/~abutz/>) ; l'Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste (<http://www.abbc.com/aaargh/index.html>) ; Be Wise as Serpents (<http://www.pixi.com/~bewise/>) ; Campaign for Radical Truth in History (<http://www.hoffman-info.com/>) ; Committee for Open Debate on the Holocaust (Bradley Smith-CODOH) (<http://www.codoh.com/>) ; David Irving (<http://www.codoh.com/irving/irving.html>) ; European Foundation for Free Historical Research (Belgique) (<http://www.vho.org/index.html>) ; Historical Review Press (<http://www.ety.com/HRP/>) ; Mimer Förening för Historia Och Politika (Association for History and Policy, Suède) (<http://www.mimer.org/>) ; National Journal (<http://abbc.com/nj/>) ; Ostara Webserver (<http://www.ostara.org/>) ; Patriot (danois) (<http://www.patriot.dk>) ; Rajaa Garaudy (<http://www.garaudy.net/>) ; Radio Islam (<http://abbc.com/islam>) ; YGGDRASIL'S LIBRARY (<http://www.ddc.net/ygg>) ; The Zundelsite (<http://www.webcom.com/~ezundel/index.html>).

22. Patrick Moreau, *Les Héritiers du III^e Reich. L'extrême droite allemande de 1945 à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 1994, en particulier le chapitre portant sur la naissance et l'articulation contemporaine du révisionnisme.

En Europe, des sites nouveaux sont apparus : en Flandre, il existe une librairie spécialisée, Vrij Historisch Onderzoek, avec une page d'accueil, qui n'a rien à envier aux sites américains les plus durs (<http://www.hto.org>) ; dans le même esprit, on trouve un site suisse Wilhelm Tell (<http://www.ety.com/tell/revision.htm>).

Ces sites ont parfois des adresses multiples et se retrouvent dans des pages d'accès « exotiques », par exemple au Japon ou en Russie (Pamyat, <http://www.ruspatriot.com/pamyat/>). A cette liste, on pourrait ajouter plusieurs centaines de petites pages d'accès spécialisées, comme *The Jewish Soap Myth* (<http://www.kaiwan.com/~igreg/pamphlet/soap.html>). L'offre est essentiellement en langue anglaise, mais on trouve de très nombreux documents traduits en français, allemand, suédois, danois, espagnol, norvégien, arabe... L'analyse du contenu est sans surprise et montre la palette classique des œuvres et arguments révisionnistes connus depuis les années 1960. Quantitativement, l'offre est impressionnante et sa disponibilité en fait une des lignes de front principales de l'offensive Internet de l'extrême droite. Elle relativise aussi les efforts pour combattre le révisionnisme des autorités de justice française ou allemande, totalement impuissantes devant Internet.

143

Un bilan régional ne peut être qu'esquissé dans le cadre de cet article. Le cas britannique est intéressant, car il mélange tous les styles. Sur les quelque cent pages d'accueil suivies, une dizaine méritent une attention particulière : Blood and Honor – England (<http://members.aol.com/bloodand/bh.html>) ; British Skinhead Girls (<http://www.skinnet.demon.co.uk/skingirl/skingirl.htm>) ; British National Party (<http://www.www.bnp.net>) ; Focal Point Publications (<http://www.fpp.co.uk/>) ; Historical Review Press (<http://www.ety.com/HRP/>) ; Hammerskin Nation (<http://home.att.net/~wpsh8814/>) ; Ian Stuart Memorial Page (<http://www.1488.com/ianstuart/>) ; Nation of Europa (<http://www.demon.co.uk/natofeur/>) ; Skinheads-UK (<http://www.skinnet.demon.co.uk/>). Ces pages sont le reflet de la situation de l'extrémisme de droite en Angleterre avec un fort mouvement skinhead, un petit parti électoral activiste (le BNP), deux sites révisionnistes, un site mémorial pour le chanteur Ian Stuart, un site White Power, enfin un serveur de liens (Nation of Europa) qui se veut le pendant des serveurs Ostara ou Stormfront aux États-Unis. Bien évidemment, la situation varie de pays à pays, l'offre française étant différente de l'italienne.

Ce classement thématique et régional étant esquissé, il reste à apprécier la réalité derrière les images. L'existence de logiciels semi-automatiques d'écriture de pages web comme MS-Frontpage 98, ainsi que la

relative simplicité du langage de programmation HTML fait qu'un individu isolé peut produire une page web de très grande qualité, contenant textes, sons et images, et donner l'impression d'être le porte-parole d'une organisation très structurée. Si cette page est installée sur un serveur puissant utilisant des lignes de connexion à haut débit, les textes d'une obscure milice américaine de l'Oklahoma ne comptant qu'une poignée de membres est plus rapidement chargeable que celle de partis comme le FN français ou le FPÖ autrichien.

CONCLUSION

144 Internet ainsi que les différents services offerts aux utilisateurs par l'informatique sont à juste titre perçus par les différentes composantes de l'extrémisme de droite comme une chance de faire connaître leurs positions politiques et d'atteindre des électeurs et des sympathisants potentiels. Si ce danger est réel, il n'en reste pas moins qu'Internet offre les mêmes chances aux défenseurs de la démocratie. Les véritables questions qui se posent sont celles de la notion d'espace de liberté que représente Internet et d'une éventuelle tentative de régulation fondée sur une coopération de l'ensemble des États.

R É S U M É

Toutes les composantes de l'extrême droite ont découvert l'intérêt d'Internet et des différents services pour leurs activités de communication interne et externe. L'accessibilité croissante d'Internet, qui favorise l'agitation de l'extrême droite et lui permet d'agir par-delà les frontières et les barrières juridiques, constitue un défi majeur pour les démocraties.

C H R O N I Q U E S

LAURENT FABIUS

POUR UNE NOUVELLE DONNE INSTITUTIONNELLE

Nous publions ici un texte original de M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, dans lequel sont repris et développés plusieurs thèmes abordés lors de l'allocution intitulée : « Faut-il changer de Constitution ? », prononcée le 5 juin 1998 au Forum du Futur. Ce texte nous semble en effet contribuer à la réflexion sur l'avenir de la V^e République.

147

Même s'il n'a pas atteint les sommets de la mondialmania, le débat sur nos institutions a pris récemment une ampleur nouvelle. Quarantenaire oblige, sur ce sujet, sinon austère, du moins sévère, colloques, rapports, publications, analyses – dans leur diversité ou leurs ressemblances –, depuis quelques mois se succèdent. Pour autant, ce n'est pas là affaire de mode ou de calendrier, mais bien davantage la conséquence logique d'une réflexion devenue indispensable. Non seulement parce que le président de la République et le gouvernement souhaitent avec raison relancer la modernisation de la vie publique, mais aussi, et de manière plus générale, parce qu'il existe une nécessité profonde – on pourrait sans outrage prononcer le mot « urgence » – d'y procéder. Cet anniversaire qui fête les quatre décennies de la Constitution de 1958 vient donc à point nommé pour s'interroger à la fois sur son proche avenir et, surtout, sur cette exigence d'évolution.

Nécessité donc, mais existe-t-il une réelle volonté de faire bouger les choses ? Je crois que celle-ci prend corps, bien qu'elle reste timide. Pour aboutir, elle devra s'affirmer. Si les Français, en effet, ne placent pas l'organisation institutionnelle au cœur de leurs préoccupations – tournées à juste titre vers l'emploi, la sécurité, l'éducation et les choix essentiels qu'implique la construction européenne –, elle est pourtant, nous le savons bien, un des éléments qui concourent à l'équilibre et au dynamisme du pays. Comme le maintien de la croissance et le retour de la créativité, c'est une des conditions majeures de notre futur, de notre devenir.

C'est pourquoi, au-delà du toilettage d'un texte essentiel, brillamment rédigé par quelques juristes au soleil de l'été 1958, une réflexion sur la réforme des institutions – qui ne saurait se limiter d'ailleurs à la Constitution – doit partir d'un certain nombre de signaux : impor-

tant taux d'abstention lors des scrutins, désaffection envers les syndicats et les partis, succès de formations extrémistes, nouveaux militantismes qui contournent l'engagement public, scepticisme à l'égard des institutions et des administrations, notamment européennes, fractures de toutes sortes qui se creusent entre ceux qui seraient « d'en bas » et ceux qui, toutes catégories confondues seraient « d'en haut ». Malgré l'amélioration récente, de nombreux Français ne croient pas vraiment que gouvernement, président et Parlement puissent répondre à leurs problèmes. Le diagnostic n'est pas agréable, il est là.

Oui, il existe en France une véritable crise de la représentation, et d'abord de la représentation politique : l'obsolescence de certaines pratiques, la concurrence d'autres modes d'expression, le sentiment d'un processus qui fonctionne en vase clos, l'idée répandue d'une confiscation du pouvoir par les élites induisent une perte de confiance dans le système de la représentation et dans celles et ceux qui l'incarnent. Les pouvoirs sont à la fois trop concentrés et souvent trop éloignés des citoyens. Ainsi, le fossé s'élargit. J'ajoute que notre architecture institutionnelle ne prend pas suffisamment en compte l'Europe, donnée désormais fondamentale. « Proximité, efficacité, responsabilité », c'est ce que demandent les Français à ceux qu'ils élisent. La trilogie est trop rarement vérifiée.

Ces différents enjeux sont liés les uns aux autres. Ils sont les composantes d'un même malaise. Notre système institutionnel s'apparente en effet à une mécanique délicate. Rouages, balanciers, automatismes subtils, tout se tient. Modifier un levier, c'est créer un mouvement qui implique un rééquilibrage ailleurs.

Sans tout bouleverser, démarche qui risquerait alors de rappeler l'ambiguïté calculée du *Guépard* de Lampedusa – « tout changer pour que rien ne change » –, je crois nécessaire de favoriser une nouvelle donne politique susceptible de retrouver l'essence de la démocratie, en revitalisant son fonctionnement.

Avant d'examiner les modalités de cette jouvence textuelle, une remarque s'impose. Notre système institutionnel – dont il faudrait au demeurant distinguer la théorie et la pratique – est en principe fondé sur trois pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire ; dans le même temps, d'autres pouvoirs, d'autres autorités, d'autres puissances (économique, médiatique, scientifique, technologique) exercent une influence éminente, sans être pour autant concernés directement par la Constitution. Or, ils devraient, eux aussi, être soumis à meilleure régulation. Principe de précaution, principe de prudence, principe de responsabilité s'appliquent également à eux. Ils en sont parfois exemptés ou s'en affranchissent. Ce point est fondamental. Néanmoins, il justifierait un autre débat, une autre étude complète et complexe qui dépasserait le cadre de cet article. Cela n'est pas son objet précis et le lecteur de cette revue pourrait m'en tenir rigueur. Ces limites étant tracées, les circonstances étant connues, le paysage étant désormais précisé, que faire ?

RENOUVELER CERTAINES CONDITIONS DE LA REPRÉSENTATION DES CITOYENS

Je partirai d'une évidence : le fondement du contrat social, le B-A-BA de la démocratie, est que les élus du peuple soient suffisamment investis de sa confiance

pour que les décisions qu'ils prennent soient, au-delà des options personnelles, acceptées par la collectivité que, tous ensemble, nous formons. Service public, intérêt général, bien commun, depuis deux siècles, cette alchimie a, en France, un nom. L'idée est grande et généreuse. Pour être réalité, elle implique des élus pleinement disponibles et représentatifs. Cela nécessite que les responsabilités des uns et des autres soient claires, que les décisions soient lisibles, les orientations franches. D'où, notamment, la question de la cohabitation, donc aussi celle de la durée du mandat présidentiel, sur laquelle je reviendrai un peu plus loin.

L'accumulation excessive des fonctions électives – débat d'actualité – pose des problèmes de charge de travail et de conflits d'intérêts évidents. Limiter les cumuls devrait y répondre. Longtemps, on a posé la question exclusivement en termes de mandats. La loi de 1985, adoptée sous mon gouvernement, a interdit le cumul de plus de deux mandats locaux ou nationaux, et elle a marqué un progrès par rapport au système d'accumulations électives qui prévalait depuis la nuit des temps républicains. Toutefois, dans ce cadre premier, mais limité, un mandat de conseiller régional comptait autant, par exemple, qu'un mandat de président de conseil régional. C'était un déclic, une première étape et il fallait qu'elle réussît. Il s'agit aujourd'hui d'en marquer une nouvelle et d'aborder la question « qualitative » du cumul des fonctions. Les propositions du gouvernement en ce domaine sont connues : elles me paraissent de bon sens, dès lors bien sûr qu'elles restent raisonnables, qu'elles ne négligent pas les problèmes des cumuls de fonctions, d'activités ou de métiers, tout aussi essentiels car sources d'interrogations au moins iden-

tiques, et qu'elles ne compromettent pas un enracinement local des élus que je ne parviens pas à considérer comme un phénomène antidémocratique.

C'est pourquoi le corollaire immédiat de cette réforme devra être la définition d'un véritable statut de l'élu, non par un quelconque corporatisme ainsi qu'une critique superficielle l'insinue parfois, mais parce que la démocratie, si on veut qu'elle soit effective, a un coût. Assurer aux élus une indépendance matérielle, une couverture sociale et, une fois quittée la vie politique, une possibilité de réinsertion professionnelle et de retraite, est une question d'équité autant que de probité. C'est aussi une réflexion saine. Sans cela nous finirons par ne rencontrer que deux types d'élus : les milliardaires et les retraités. Même si ceux-ci sont nettement plus nombreux que ceux-là, c'est tout de même un peu limité !

Améliorer la donne institutionnelle consiste notamment à placer chaque citoyen en situation de briguer une charge élective, s'il le souhaite et s'il le peut. Actuellement, les fonctionnaires, notamment ceux des « grands corps », dont le statut privilégié – autre étude également et autre controverse – ne peut rester en l'état, bénéficient d'un avantage important. Devant l'élection, dans ce qui est une forme de compétition, il me paraîtrait légitime d'équilibrer les chances des agents et cadres du public, des salariés du privé et des indépendants. C'est la condition de cette égalité d'accès aux charges publiques que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen souligne comme une condition de base de la démocratie. Les fonctionnaires, si leurs responsabilités électives sont renouvelées à plusieurs reprises, devraient être amenés quant à eux à choisir entre leur mandat et leur statut.

On ne peut pas parler d'accès facilité à la représentation politique sans aborder la nécessité d'une meilleure égalité entre les sexes. Notre pays, dernier ou presque de la classe européenne, devrait rougir de sa situation archaïque. Elle n'est pas simplement anormale. Elle est inique. Malgré des progrès récents, l'équilibre et la justice de notre démocratie impliqueraient, en effet, que les femmes deviennent des élues en beaucoup plus grand nombre. Pour y parvenir, on le sait, une révision constitutionnelle est nécessaire. Une formule efficace, et qui n'entraînerait pas le risque du passage à une sorte de « République des communautés », me paraissait être d'inscrire cette évolution dans l'article 34 de notre Constitution, parmi les matières que notre « charte suprême » réserve à la loi et confie au Parlement. A partir de cette formulation ou d'une formulation voisine, le législateur pourrait, par exemple, décider qu'une liste de candidats ne serait pas recevable si elle comptait plus de 60 % de personnes du même sexe. Il s'agit autant de modifier les comportements que d'imposer des normes. D'autres solutions « rédactionnelles », d'autres « emplacements » dans notre loi fondamentale, d'autres modalités juridiques ont été évoqués. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée nationale devra mettre en place, comme c'est déjà le cas dans l'ensemble des Quinze à l'exception de la Grèce, une délégation aux droits des femmes, calquée sur celle qui est consacrée aux affaires européennes. Il s'agit autant de modifier les comportements que d'imposer des normes.

Une représentation plus fidèle de la société française passe aussi par une réflexion globale sur les modes de votation. D'une façon générale, à la lumière de ma propre expérience, je suis devenu

partisan de ceux qui permettent de dégager une majorité, de gouverner d'une façon stable et de veiller cependant à représenter les minorités. Or, la France qui compte déjà bien des dimanches électoraux, en raison du nombre de ses collectivités publiques et de son système institutionnel, est également championne du monde de la diversité des types de scrutin. Nombreux, ils ne sont pas tous parfaits... Il faut donc, sur ce point aussi, évoluer, modifier et homogénéiser lorsque cela est possible. Pour les élections législatives, je trouve raisonnable le scrutin majoritaire avec un complément de députés élus à la proportionnelle. Pour les élections régionales, je plaide depuis longtemps pour que le mode de scrutin soit inspiré de celui qui donne satisfaction, celui de l'élection municipale ; j'espère que la loi correspondante sera votée. Pour les élections cantonales, un meilleur découpage électoral qui tienne compte davantage des réalités de la France démographique de l'an 2000 s'impose. Dans le même esprit, il aurait fallu, sans arrière-pensée, mieux ancrer dans le tissu local les députés européens élus pour l'instant sur une liste proportionnelle nationale qui favorise anonymat et jeu des appareils : cela n'a pas été possible ! Je le regrette. J'ajoute que la rénovation de notre vie publique, qui profite des atouts du bicamérisme, ne pourra pas ignorer le Sénat, dont au minimum la composition devrait être rééquilibrée. Enfin, pour ressourcer périodiquement la légitimité des élus et afin de mieux coordonner la durée des mandats, une harmonisation de celle-ci autour de cinq ans serait opportune. Cela permettrait à la fois un regroupement des élections, des économies dans l'organisation des consultations et, vraisemblablement, une

moindre abstention, voire une plus grande mobilisation de nos concitoyens.

Que le système représentatif ait pour objectif d'aboutir à dégager des majorités claires, capables de prévoir, de décider et de gérer, est vrai au niveau local ; c'est encore plus vrai au sommet de l'État. Pourtant, en douze ans, la France a connu trois périodes de cohabitation, fruit d'autant de renversements de majorité, qui ont abouti à un système opposant en permanence deux légitimités différentes. Je sais qu'il peut plaire et même qu'il plaît souvent : c'est le mythe de « l'équipe de France ». Je n'ignore pas que, dans un domaine qui n'a rien à voir avec la conduite des affaires de la nation, il a démontré son efficacité : un pays soudé, vingt-deux jeunes gens black, blanc, beur ont emporté en juillet 1998 la France vers les sommets de la félicité. Je suis leur premier supporter, mais gardons les yeux ouverts, la compétition politique n'est pas exactement un match de football. Les électeurs sont des contribuables, des assurés sociaux, des usagers des services publics, des citoyens. C'est pour eux et en raison des conséquences dont il est porteur que, malgré la qualité des titulaires actuels, le système même de la cohabitation me paraît discutable. Il ralentit et parfois empêche certaines réformes indispensables, dilue les responsabilités, et finit par accréditer l'idée, profitable surtout à l'extrême droite, que droite et gauche, libéraux et sociaux-démocrates, conservateurs et progressistes opèrent les mêmes choix. Une alternance plus franche, ce qui est la pratique habituelle des démocraties, serait à mon avis préférable.

C'est pourquoi, malgré certains inconvénients d'un renoncement au septennat présidentiel, dont il faut rappeler qu'il naquit de l'espérance de vie du

comte de Chambord voici cent vingt ans, ce qui n'est pas un critère perpétuel pour qu'un peuple se détermine sur la longévité des mandats de ses dirigeants, la solution la meilleure ou la moins mauvaise passe par le quinquennat. Outre que cela correspond à la période moyenne de pouvoir réel du président, outre le fait que, en Espagne, en Italie, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, ces cinq années correspondent peu ou prou à la distance qui sépare deux élections aux conséquences exécutives majeures, on alignerait ainsi la durée du mandat présidentiel sur celle du mandat législatif, ce qui assurerait dans le temps l'existence d'une majorité cohérente. L'Assemblée nationale serait alors élue comme le président de la République pour cinq ans, et ce, non pas le jour de l'élection du président, mais dès que seraient connus les résultats de l'élection présidentielle. Sauf forte schizophrénie des électeurs, événement ou homme exceptionnel, la première consultation ne serait pas sans effet, non pas mécanique mais politique, sur la seconde.

Dans ce schéma institutionnel, le président occuperait une fonction éminente, tempérée par un Parlement devenu plus actif et plus créatif. Le droit de dissolution ne serait pas supprimé car il faut rester pragmatique et prévoir la possibilité, quoique exceptionnelle, d'une circonstance où la dissolution s'imposerait. Une équipe, donc, pour un projet. S'ils réussissent, président et majorité parlementaire seront reconduits ; en cas d'échec, la sanction populaire amènera l'alternance, la vraie. Ce mécanisme constituerait plutôt un retour aux origines qu'un bouleversement. C'est pourquoi je me garderai bien de parler d'une VI^e République.

On objectera que le quinquennat risque de renforcer les pouvoirs du président de la République au détriment des députés, puisque leur sort sera lié. Certains proposent alors le régime présidentiel à l'américaine, sans Premier ministre. Je n'en suis pas partisan, notamment parce que la France n'est pas un État fédéral et que le système bipartisan strict n'est pas notre tradition. N'oublions pas non plus que, aux dires mêmes des spécialistes de ce régime, le système présidentiel américain est un système de séparation rigide des pouvoirs, comme on le constate. Mais il est vrai qu'il conviendra d'autant plus, le quinquennat étant établi, de conférer à l'Assemblée nationale des pouvoirs nouveaux.

On touche là au deuxième paramètre de la nouvelle donne politique : l'équilibre nécessaire des pouvoirs dans notre démocratie.

RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS

En fait, dans la France de 1998, il y a subordination du législatif à l'exécutif. Son indépendance n'est qu'un vain mot, un concept de légiste. Telle est la réalité, désagréable mais exacte, que nous vivons. Le rééquilibrage des pouvoirs est dans ces conditions le complément indispensable d'une représentation plus démocratique. A quoi servirait-il en effet de mieux élire de « meilleurs » élus, pour les laisser, faute de pouvoirs, faute de moyens, dans une situation de vassalité, de dénuement ou d'abandon face à l'administration et au gouvernement qui en disposent ? Cette anomalie aurait-elle besoin d'être illustrée par un second exemple qu'on le trouverait dans le tropisme centralisateur que, quinze ans après les lois de décentralisation, subit

encore notre pays. Deux constatations sans originalité, mais qu'on passe d'ordinaire sous silence : les pouvoirs sont actuellement trop concentrés entre les mains de l'exécutif et à Paris. La vitalité démocratique impose une évolution de cette situation.

Examinant ces aspects, je me place volontairement dans le cadre d'une démocratie représentative qui devrait – à horizon prévisible – rester notre matrice. Trois précisions donc. Quels que soient les nouveaux et utiles moyens de dialogue offerts par les technologies nouvelles, dont je m'efforce de doter l'Assemblée nationale pour améliorer ses conditions de travail et rendre plus efficaces les rouages législatifs, le dialogue sur la « toile » ne se substituera pas au débat parlementaire.

J'estime aussi qu'après les droits individuels et politiques de 1789, après ceux, collectifs et sociaux, de 1946, l'énumération des droits de l'homme devra être complétée dans la Constitution par de nouveaux droits, de nouvelles garanties, de nouvelles libertés, en matière d'environnement ou de bioéthique par exemple, pour que notre État reste en phase avec la société et ses progrès.

Enfin, le recours au référendum restera utile et, dans certaines circonstances, nécessaire, même si je ne pense pas – sauf à entretenir, selon un risque qui est parfois couru, la confusion entre démocratie et démagogie – qu'il devra être galvaudé. La procédure élargie depuis 1995 de l'article 11 de la Constitution devra donc être réservée à certains sujets, en respectant les procédures ordinaires, législatives et parlementaires, pour laisser – sur des questions, qui ne sont pas obligatoirement binaires – la discussion dans l'hémicycle éclairer le débat public.

Décrire cette inadaptation n'est pas instruire un procès à l'encontre des fondateurs de notre actuelle République.

Les relations entre Parlement, gouvernement et président qu'organise la V^e République ont été définies dans un contexte désormais vieux d'un demi-siècle ou presque. En 1958, le général de Gaulle et Michel Debré ont voulu rompre avec les excès des régimes précédents : instabilité gouvernementale, omnipotence de la Chambre des députés, faiblesse de l'exécutif. En réaction, ils ont voulu un coup d'éclat. Ils ont donc doté le chef de l'État et le gouvernement de pouvoirs très importants et réduit fortement la marge de manœuvre des assemblées. Au-delà des débats qui ont porté sur les modalités de cet *aggiornamento*, qui appartiennent désormais au passé et aux historiens, cette crainte est-elle toujours à prendre en compte ? Quarante ans après, sans revenir aux errements antérieurs, la présence des verrous qui entravent la liberté de manœuvre du législatif est-elle toujours justifiée ? Le retour de la vie politique vers le Palais-Bourbon, effet positif de la cohabitation, l'a montré : la démocratie naît du contrôle d'un pouvoir par un autre, c'est là sa dynamique. C'est pourquoi notre Parlement devrait voir ses pouvoirs renforcés dans le vote de la loi comme dans le contrôle de l'exécutif, tandis que serait maintenu le rôle indispensable du Conseil constitutionnel, dont la saisine devrait pouvoir s'opérer également, sous certaines conditions, par voie d'exécution.

S'agissant du contrôle de l'exécutif, les prérogatives de l'Assemblée nationale sont insuffisantes. On sait qu'un parlement, dans une démocratie, vote le budget, c'est même pour cette raison – consentir l'impôt, autoriser la

dépense – que les parlements sont nés dans la plupart des grandes nations européennes. Mais, dans notre pays, le budget exécuté n'a souvent que peu de rapport avec celui qui a été voté, sans que pour autant députés et sénateurs aient été consultés sur ces modifications. C'est un processus étrange. Pendant nous discutons le plus sérieusement du monde pour déplacer quatre milliards de francs. Le lendemain un décret du Premier ministre, accompagné d'un arrêté de virement du ministre des Finances, en annule vingt ou en transfère trente d'un trait de plume. Dans ces conditions, qui se renouvellent d'année en année, une réflexion s'impose sur l'ordonnance du 2 janvier 1959 et sur le contrôle des conditions d'exécution des lois de finances. Ce n'est pas simplement une question de prérogative parlementaire. C'est une condition de l'efficacité de la dépense publique, donc de la baisse nécessaire des impôts, de la diminution de notre déficit, du remboursement de notre dette.

De même, dans certains domaines sensibles, le contrôle du gouvernement est insuffisant. Opérations militaires extérieures et accords de coopération, par exemple, échappent largement au Parlement : guerre du Golfe, opérations en Afrique, envoi de troupes en Bosnie, autant de situations dans lesquelles il n'a pas été associé à la décision (sauf par politesse, mais la politesse n'est pas un substitut à l'équilibre des pouvoirs !). Là aussi, des avancées sont indispensables. Elles sont possibles, comme on l'a vu avec la récente mission d'information de l'Assemblée sur le Rwanda. Sur ce sujet, comme sur celui des services spéciaux ou des exportations d'armements, la commission de la défense devrait formuler prochainement des

propositions qu'il faudra évoquer avec le chef de l'État et le chef du gouvernement, qui, pleinement conscients de cette insuffisance – sectorielle – de transparence et de démocratie, héritage des temps régalien, sont disposés à faire évoluer la situation.

Ces réformes ne sont pas exclusives d'un changement des mentalités et des comportements. Le parlementarisme rationalisé a sa part dans cette situation. Une certaine forme d'autocensure également. Puis-je citer un souvenir personnel ? Lors de ma première élection comme député, en 1978, un parlementaire chevronné auquel je m'étais adressé pour lui demander conseil, me résuma familièrement son appréciation : « L'Assemblée, c'est simple. Si tu es dans l'opposition, tu ne peux pas l'ouvrir, et si tu es dans la majorité, on te demande de la fermer. » La formule était un peu lapidaire, mais six mandats successifs de député, l'expérience à la fois de la conduite du gouvernement et de la présidence de l'Assemblée m'ont convaincu qu'il avait *grosso modo* raison et que cet état de fait devait être corrigé. D'une part, majorité ne doit pas impliquer « cécité » ou « entêtement ». D'autre part, en démocratie, l'opposition – même si quelques-uns, ici et là, selon les moments, l'oublie – n'a pas comme seul droit celui de se taire. Il faudra bien que ce que l'on nomme, à tort ou à raison, un « statut » de l'opposition voie le jour et aille plus loin que cet embryon aujourd'hui formé par l'article 4 de notre Constitution, une loi de financement de la démocratie et quelques chiffres comme celui de soixante, nombre et frontière symbolique, qui fixe la saisine du Conseil constitutionnel ou le dépôt d'une motion de censure. La démocratie, c'est, bien entendu, le respect du choix de

la majorité, mais c'est tout autant le respect des droits de la minorité. Dans cet esprit, j'ai proposé que soit institué à l'Assemblée nationale un « droit de tirage » automatique en matière de création de commissions d'enquête. C'est un premier pas utile. Il faudra aller plus loin. Le parlementarisme rationalisé, à la veille du prochain siècle, du troisième millénaire, peut céder la place à un parlementarisme civilisé. Il n'est que temps. Dans l'hémicycle de la République, chacun doit être écouté, chacun doit être respecté. Sans cela, comment faire comprendre qu'il doit en aller de même dans les rues de la cité ?

Assurer un contrôle effectif suppose une organisation et des moyens adaptés. En ce qui concerne l'organisation du travail parlementaire, je considère comme anachronique la limitation à six, prévue par la Constitution, du nombre des commissions permanentes de l'Assemblée. Une dizaine serait mieux adaptée à la nature et à l'étendue des matières traitées et nous rapprocherait de nos voisins, en rendant le travail de contrôle parlementaire plus efficace. La présidence de certaines de ces commissions, devenues plus nombreuses, pourrait être alors confiée à l'opposition et permettre une meilleure répartition au sein de la majorité plurielle. Je suis convaincu que cette réforme, quoique modeste, serait salutaire. La commission des lois ploie sous la tâche. La commission des affaires sociales, culturelles et familiales se multiplie en autant de spécialités. La commission de la production traite un jour d'énergie et de développement durable, le lendemain de transport et d'équipement, et le jour suivant de plantes transgéniques ou de taille des exploitations agricoles. Polyvalence, ubiquité, besoin de sommeil réduit et

omnicompétence sont évidemment les caractéristiques de tout parlementaire, mais un léger amendement de la Constitution devrait être entrepris sur ce point. Je l'ai souhaité en clôturant la session du Parlement en juin dernier. Je crois avoir été approuvé. J'espère être suivi.

S'agissant des moyens généraux de contrôle, il y a rarement eu autant de commissions d'enquête, de groupes de travail ou de missions d'information que sous cette onzième législature. Tant mieux ! Mais cette activité « accrue », si elle est motif de satisfaction, n'implique-t-elle pas, quasi automatiquement, d'« accroître » les moyens trop restreints des assemblées ? Contrairement à une idée reçue et rarement combattue, nos assemblées, nos parlementaires disposent de peu de moyens. Budgets d'investigation et de travail, équipes et assistants font sourire un membre du Congrès des États-Unis ; logistiques, services, s'étonner un représentant du Bundestag. Nul ne demande un alignement. Cela n'interdit pas de réfléchir à des améliorations. Le bénéficiaire final en sera le citoyen. Pourquoi ne pas envisager de « mettre à la disposition » du Parlement certains corps de contrôle et d'expertise publics, comme la Cour des comptes, qui accomplit un travail remarquable, ou l'INSEE, afin que les députés et les sénateurs puissent disposer d'éléments d'appréciation totalement objectifs sur les situations et sur les choix ? D'une façon générale, le rôle de contrôle, d'évaluation de l'action publique par le Parlement devra être renforcé. Cela passe évidemment par un redéploiement des « forces » propres de l'Assemblée, car il n'y a pas assez d'administrateurs et d'experts dans les commissions, cependant que trop de tâches matérielles ou de gestion sont encore directement assurées qui pour-

raient être confiées, plus économiquement, plus rationnellement, à d'autres. De même devrait être accrue l'information des citoyens sur la diversité des rôles du Parlement : l'initiative de créer une cellule pédagogique avec le ministère de l'Éducation nationale à destination des plus jeunes, la rénovation de notre site web devenu l'un des sites institutionnels les plus fréquentés par les internautes, avec nettement plus d'un million de pages consultées chaque mois, la création souhaitée d'une chaîne de télévision parlementaire, assurant la diffusion des débats pléniers et des séances des commissions, tout cela devrait favoriser une telle orientation.

En ce qui concerne l'élaboration de la loi, sans contester la nécessité pour tout gouvernement de faire adopter les textes principaux qui lui sont nécessaires, il est indispensable de rationaliser le flux des textes et d'élargir fortement la capacité d'initiative du Parlement. Au cours de l'année 1997-1998, l'Assemblée nationale a siégé mille heures dans l'hémicycle. Même si, grâce à une nouvelle organisation de la semaine, tirant toutes les conséquences de la session unique, les mardi, mercredi et jeudi ont été strictement séparés en après-midi et en soirées, réservées aux séances plénières, les autres périodes de la semaine étant dédiées au travail en circonscription, aux réunions de groupe et de commission – ce qui fut un gain pour le bon fonctionnement de l'Assemblée –, nos rythmes de travail demeurent encore trop désordonnés. La responsabilité est loin de toujours en incomber aux députés. En réalité, elle tient en un seul constat : je considère que notre pays a des lois trop nombreuses, trop peu normatives et trop longues. Il serait bon de légiférer un peu moins et de mieux vérifier l'application des lois.

A contrario, l'excès de législation n'est pas un mal qui guette les auteurs des propositions de loi. Les « plages parlementaires » réservées dans l'ordre du jour aux initiatives des groupes politiques et des députés – aujourd'hui un jour par mois, soit deux fois plus qu'il y a un an – devront être mieux organisées et accrues, même si, en partie grâce à ce doublement, la proportion de « propositions » par rapport aux « projets » n'a jamais été aussi forte qu'en 1997-1998 (sur 51 textes adoptés, 23 étaient d'origine parlementaire et 16 sont devenus lois de la République, 7 autres étant votés conjointement avec des textes gouvernementaux qui portaient sur un sujet identique). Je songe aussi aux progrès que représentent les lois dites « de commission », telles qu'elles existent ailleurs, notamment en Italie où elles sont appelées *leggime*. Pourquoi ne pas admettre que, sur des textes techniques ou consensuels, le débat de fond, déjà tenu en commission, n'ait pas lieu, longuement et de nouveau, en séance plénière dans l'hémicycle ? C'est ce que nous avons amorcé avec la récente réforme de la procédure dite « d'examen simplifié » qui, sur plus de trente textes, a permis que l'essentiel du travail législatif, à l'exception évidente du vote, soit opéré en commission. De cette façon, une journée d'hémicycle en moyenne par mois a été libérée pour des textes plus délicats ou plus politiques. Voudra-t-on aller plus loin ? Une piste est derechef à explorer. Afin de mieux prendre en compte le rôle et les apports du Parlement dans la procédure législative, la discussion des lois en séance publique pourrait s'engager sur la base du texte de la commission. Ce serait un changement majeur. En tout cas, la ligne est claire, l'objectif évident. Nous devons avancer

sur une voie qui referait des séances plénières des moments centraux, politiquement et parlementairement forts, largements suivis, réservés aux textes essentiels (ce qui vaut aussi pour l'organisation de l'examen des lois de finances), quitte à exiger, sous peine de retenues financières, la présence effective des députés à cette occasion.

J'ajoute que, dans ce domaine déterminant qu'est la composition de l'ordre du jour, beaucoup tient à la pratique des rapports entre exécutif et législatif. Au nom de quoi les gouvernements successifs estiment-ils comme des crimes de lèse-exécutif que les députés aient l'initiative des lois ou amendent les projets, que la Conférence des présidents qui, chaque semaine, fixe l'organisation des débats au Palais-Bourbon, ne soit pas absolument une instance d'enregistrement, qu'elle ait, sans négliger son devoir de responsabilité, une autre vocation que celle d'entériner ? S'il est normal qu'un gouvernement puisse compter sur sa majorité pour adopter, par exemple, son budget sans modifications fondamentales, une telle attente n'a pas de justification s'agissant de nombreux autres textes. Une lecture excessivement rigoureuse de l'article 40 de la Constitution ou l'utilisation tous azimuts de l'article 49-3 constituent autant de dérives constatées dans le passé. Ce n'est pas qu'une question de dignité ou d'amour-propre des assemblées. Je préfère de beaucoup que toutes les questions soient abordées librement au Parlement par les députés plutôt que dans la rue : la démocratie n'est pas un face-à-face entre le gouvernement et les citoyens par télévision interposée ! Davantage d'initiative, donc davantage de contrôle, davantage d'ouverture : voilà quelques objectifs raisonnables pour le Parlement.

Sur la réforme de la justice, d'ores et déjà engagée par ce gouvernement, qu'ajouter ? Simplement qu'il faut que la règle du jeu soit claire. Elle tient pour l'essentiel en trois principes : proscrire l'intervention du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires individuelles ; garantir aussi bien l'indépendance des magistrats que les droits de la défense ; éviter le risque de gestion corporatiste de l'autorité judiciaire. Cette réforme ne saurait dispenser d'assurer que la justice soit rendue dans des délais raisonnables, ainsi que l'a rappelé à plusieurs reprises la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et dans des conditions qui soient comprises par nos concitoyens. C'est, en ce domaine, leur souci principal.

J'ai évoqué le déséquilibre entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, entre Paris et le niveau local. La France reste un État centralisé dans ses habitudes comme dans ses infrastructures. Cette rigidité nuit à notre efficacité collective. Le monde moderne est un monde de la globalisation, mais aussi de la rapidité, de la disponibilité, de la créativité, de la souplesse. On a parlé d'un « retour vers le local ». L'expression a vécu. Ce qu'elle décrivait n'a pas disparu. Les souhaits des citoyens et les évolutions de la société impliquent que les décisions soient prises près « du terrain ». Ce sont des raisons qui plaident pour que, seize ans après la précédente, soit mise en œuvre une nouvelle phase de la démocratisation locale. Cela me paraît indispensable. Chacun attend cette « décentralisation acte II » qui devrait rationaliser les missions – en conférant une réalité à la notion de « blocs de compétence » –, assurer les transferts de financement, moderniser et

adoucir la fiscalité, rendre les identités locales plus discernables, mais aussi doter les collectivités locales de pouvoirs nouveaux. Pourquoi, par exemple, ne pas envisager que celles-ci puissent exercer, par convention, de façon optionnelle et avec les financements correspondants, certaines compétences de l'État (logement, divers aspects des politiques de l'emploi ou de la jeunesse et des sports, etc.) ? Dans le cadre d'un droit général à l'expérimentation, ces initiatives permettraient de décider – ou non – le transfert de tel ou tel secteur de l'activité publique aux collectivités.

Cette nouvelle phase de décentralisation devrait s'accompagner d'une réforme renforçant la coopération entre les collectivités territoriales. Nous avons aujourd'hui trop de niveaux de gestion locale et ils sont trop embrouillés. Je privilégierai pour ma part, au nom de la rationalité et de l'efficacité, la dimension régionale et la dimension intercommunale. Les enjeux du développement économique, la nécessité de bâtir des projets globaux, les contraintes financières : tout conduit à ce renforcement et à cette meilleure cohésion. Encore faut-il que les bases en soient claires : cette coopération devra être volontaire – et non pas imposée de l'extérieur –, solidaire – y compris sur le plan fiscal pour faire cesser la concurrence délétaire entre collectivités – et pleinement démocratique – car il n'existe pas de pouvoir sans contrôle. Dans une collectivité politique et administrative de taille réduite aussi bien qu'au niveau de l'État.

Pour contribuer à cette nouvelle donne politique, la décentralisation devra être accompagnée d'un véritable mouvement de déconcentration. J'estime en effet que, si les pouvoirs locaux sont forts, la représentation locale de l'État

doit l'être aussi. D'une façon générale, il est temps de poser réellement l'existence d'un principe de subsidiarité en matière administrative : ne devrait être décidé à Paris que ce qui ne peut pas l'être dans les services déconcentrés de l'État sur place, ce qui implique le renforcement de leurs moyens – y compris en termes humains – grâce à une politique qui ramènerait des emplois du centre hypertrophié vers la périphérie désertée et soutiendrait une action résolue en termes d'aménagement du territoire et de qualité de vie.

158 PRENDRE EN COMPTE L'EUROPE DANS LES INSTITUTIONS

Dernière confrontation, dernière adaptation, l'Europe et la nation. Pour des raisons historiques, la Constitution de la V^e République ignorait l'Europe. 1957 précédait 1958 – M. de La Palice l'aurait constaté –, mais de trop peu. C'est seulement en 1992 que la première traduction de l'engagement européen de la France a été inscrite dans notre loi fondamentale. Pourtant, chacun le sait, l'Europe modifie et modifiera le fonctionnement de nos institutions. C'est une réalité que nous ne prenons pas assez en compte, dans nos textes certes, mais aussi dans notre réflexion politique et institutionnelle générale. Le fonctionnement de notre État devra s'adapter à la construction européenne et promouvoir la réforme des institutions européennes. Les agents publics – les élus – devront y être formés, ce qui n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui.

Le Parlement, émanation démocratique de la nation, a-t-il un rôle à jouer sur ce plan ? Sur le plan interne, les assemblées ont historiquement été très peu associées au processus de la

construction européenne, hormis à travers la ratification des traités. Or, la construction européenne échappe dorénavant à la diplomatie traditionnelle, celle de la conférence, et les décisions prises entrent directement dans l'ordre juridique interne. La distinction, la *summa divisio*, dans notre hiérarchie des normes, n'est plus tant entre la loi et le règlement qu'entre la loi nationale et le règlement européen. L'État de droit et une nécessaire transparence nous obligent, et c'est une bonne chose, à adapter le système actuel et à y réintroduire la réflexion et l'action du législatif. Pour cela, nous devons concevoir autrement l'association du Parlement aux dossiers européens. Un gouvernement qui se rend à Bruxelles ne peut laisser son Parlement sur la rive du Quiévrain. Deux pistes de travail notamment devront être explorées : d'une part, l'augmentation du nombre de commissions permanentes que j'ai déjà évoquée permettra de créer une commission de l'Europe, chargée de suivre quotidiennement à l'Assemblée, sur le fond, les dossiers européens ; d'autre part, la préparation des grandes négociations européennes devrait systématiquement être précédée d'un débat au Parlement. Quant à ce dernier point, un pas a été d'ores et déjà franchi en 1997-1998 avec l'organisation de débats avant les conseils européens. Sur les fonds structurels, sur la politique agricole, sur l'agenda 2000, il devrait en aller de même au cours des prochains mois.

De façon plus générale, nous devons admettre et même revendiquer que la question des institutions européennes fasse partie intégrante du débat institutionnel. Nos concitoyens le sentent bien, qui expriment à l'égard des institutions européennes les mêmes exigences de

transparence et de contrôle démocratique qu'au plan national. Primat du politique sur la technique, contrôle démocratique des décisions, séparation des pouvoirs : les principes sont les mêmes. Ils sont simples. Leur application l'est moins. Rendre les procédures européennes de décision plus efficaces en réservant l'obligation de l'unanimité aux choix fondamentaux ; faire en sorte que l'exécutif politique chargé de prendre certaines décisions au nom de l'Union soit véritablement responsable devant le Parlement de Strasbourg ; assurer l'articulation entre le Parlement européen et les parlements nationaux : autant d'adaptations attendues. Elles devront être concrétisées juridiquement assez vite, au moment de la ratification du traité d'Amsterdam. Selon moi, lors de ce débat, une chose devra être claire : un calendrier et une méthode d'approfondissement des institutions de l'Union européenne devront précéder son élargissement. Je suis un Européen convaincu, un partisan de l'Union et des avancées de sa construction. Je n'ai jamais varié. L'Europe est, pour la France, une chance. Mais pour elle-même, pour son bien et sa pérennité, sa réforme politique est un préalable absolu à son agrandissement géographique, une condition *sine qua non*. Par quel miracle l'Europe qui s'en va claudiquant à quinze se mettrait-elle à gambader à vingt ou trente ? Un continent n'est pas un terrain vague. Le pacte républicain qu'il faut renouveler avec nos concitoyens à l'échelle nationale doit en effet être vivant également au niveau européen. Un contrat social et institutionnel doit leur être proposé. A l'échelle européenne ! Sinon, le risque est grand de voir se développer le moment venu une sorte de rejet de l'Europe, devenue bouc

émissaire des problèmes non résolus et pain bénit pour les démagogues.

Renouveler les bases de la représentation politique, assurer un meilleur équilibre des pouvoirs, intégrer l'Europe à notre édifice institutionnel : telles sont trois conditions au moins d'une nouvelle donne institutionnelle qu'il faudra le moment venu proposer aux Français.

Certains disent, y compris paradoxalement ceux qui se réclament du général de Gaulle : « Changeons totalement d'institutions, passons à la VI^e République. » Ils ont tort. Une leçon de notre histoire est, en effet, qu'il est bon qu'une Constitution puisse durer et, coutumièrement ou juridiquement, s'adapter : tel est le grand mérite de celle de 1958, mérite qu'il ne faut pas oublier, même si, quarante ans après, il n'interdit pas et, au contraire, appelle des évolutions majeures.

Quand devront s'opérer ces changements importants ? L'expérience prouve que les candidats à l'élection présidentielle qui abordent, comme c'est normal, ces questions dans leur programme, sont généralement assez peu pressés, une fois élus, de procéder aux changements qu'ils évoquaient auparavant. Pour ne pas exagérer accuser la nature humaine, il est également vrai que la cohabitation ne favorise guère les plus ambitieuses de ces réformes. Sauf prochaine initiative – nécessairement conjointe – qui serait la bienvenue, mais reste dans les limbes, ce sera donc probablement dès après la prochaine élection présidentielle.

Si nous ne changeons pas en effet sur certains points importants *la* Constitution, il se pourrait bien que, dans des conditions beaucoup plus difficiles, on ne soit alors conduit à changer *de* Consti-

tution. Sans bouleverser certaines données positives fondamentales de la V^e République (pouvoir exécutif suffisamment fort et stabilité politique assurée par le fait majoritaire), il m'apparaît indispensable d'adapter nos textes fon-

dateurs au nouvel état de la société et aux exigences du peuple, qui est la source de tous les pouvoirs. Changements sensibles, changements paisibles : cette nouvelle donne est nécessaire à la France et aux Français du nouveau siècle.

YVES SUREL

IDÉES, INTÉRÊTS, INSTITUTIONS DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un courant de plus en plus important de l'analyse des politiques publiques tend à mettre l'accent sur le poids des idées, de préceptes généraux et de représentations sur l'évolution sociale et l'action publique. Il repose pour l'essentiel sur la conviction que les éléments cognitifs et normatifs jouent un rôle important dans la compréhension et l'explication, ce qui a pu alimenter une multiplicité de travaux, eux-mêmes déterminés par des approches différentes. Ces dernières ont cependant toutes pour point commun, de manière inégalement explicite d'ailleurs, d'établir l'importance des dynamiques de construction sociale de la réalité dans la détermination des cadres et des pratiques socialement légitimes à un instant précis¹.

Pour l'analyse des politiques publiques, une telle perspective s'est avérée un postulat de recherche fructueux. De manière précoce, Murray Edelman put ainsi établir l'importance des éléments symboliques et rhétoriques dans la détermination des politiques et des usages de la politique². D'autres auteurs, notamment Giandomenico Majone, s'intéressèrent également aux dynamiques intrinsèques de l'argumentation et des échanges symboliques autour de pratiques étatiques³. De manière connexe, plusieurs travaux débouchèrent sur la mise à jour de dynamiques cognitives d'apprentissage dans la détermination de l'extension et de l'évolution des dispositifs d'action publique⁴. Ils contribuèrent à développer, au sein de

161

1. Peter Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

2. Murray Edelman, *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1976.

3. Giandomenico Majone, *Evidence, Argument and Persuasion in the Policy Process*, New Haven, Yale University Press, 1989.

4. Hugh Hecl, *Modern Social Politics in Britain and Sweden : From Relief to Income Maintenance*, New Haven, Yale University Press, 1974 ; Richard Rose, « Inheritance Before Choice in Public Policy », *Journal of Theoretical Politics*, 2 (3), 1990, p. 263-291, et « What is Lesson-Drawing ? », *Journal of Public Policy*, 11, 1, 1991, p. 55-78 ; Aaron Wildavsky, *The Politics of the Budgetary Process*, Boston, Little Brown, 1979.

l'analyse des politiques publiques, une perspective de recherche concurrente de celles qui avaient prévalu jusque-là, orientées par un postulat rationnel valorisant les intérêts, et par une vision scientifique, perceptible notamment dans les premiers travaux d'évaluation.

162 Cette orientation de recherche, valorisant les éléments cognitifs et/ou normatifs, a fait l'objet par la suite de modélisations qui entreprirent d'analyser le rôle de ces logiques de construction sociale de la connaissance et du sens dans l'action de l'État. Parmi de nombreux travaux, trois approches peuvent être identifiées comme directement orientées par les présupposés et les perspectives qu'implique l'importance accordée aux valeurs, aux idées et aux représentations dans l'étude des politiques publiques. Formulés séparément au cours des années 1980, en fonction de logiques de positionnement d'ailleurs différentes, ces modèles conceptuels reposent pour l'essentiel sur les notions de paradigme⁵, d'*advocacy coalition*⁶, ou encore sur la notion de référentiel définie par Bruno Jobert et Pierre Muller⁷. Malgré des différences parfois importantes, ces conceptualisations présentent le point commun d'inclure un questionnement au niveau macro, qui

visent à éclairer l'influence exercée par des normes sociales globales sur les comportements sociaux et sur les politiques publiques, et d'intégrer dans l'analyse des variables normatives parfois négligées auparavant (cf. notamment l'abondante littérature qui ne traite « que » de la cognition et de l'expertise⁸). De telles conceptualisations établissent en particulier l'existence, et la pertinence en tant qu'objets de recherche, de « cartes mentales » globales qui alimentent des mécanismes collectifs de (re)connaissance et qui définissent des axes d'évolution et d'action souhaitables.

Par matrices cognitives et normatives, expression générique qui intègre les paradigmes (Hall), les systèmes de croyance (Sabatier) et les référentiels (Jobert, Muller), on entendra ainsi des systèmes cohérents d'éléments normatifs et cognitifs qui définissent dans un champ donné des « visions du monde », des mécanismes identitaires, des principes d'action, ainsi que des prescriptions méthodologiques et pratiques pour les acteurs partageant une même matrice. De manière générale, ces matrices constituent des instruments conceptuels, mobilisables pour l'analyse des changements de politiques publiques et pour l'explication des évolutions des relations entre acteurs publics et privés

5. Peter Hall, « Policy Paradigm, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, 1993, p. 275-296. Voir aussi François-Xavier Merrien, « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverses », in CRESAL, *Raisons de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 87-100.

6. Hans Jenkins-Smith et Paul Sabatier, « The Study of Public Policy Process », in Paul Sabatier et Hans Jenkins-Smith (sous la dir. de), *Policy Change and Learning*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 1-9 ; Paul Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework : Revisions and Relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 5, n° 1, 1998, p. 98-130.

7. Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'État en action*, Paris, PUF, 1987 ; Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (sous la dir. de), *La Construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1995.

8. Claudio Radaelli, « The Role of Knowledge in the Policy Process », *Journal of European Public Policy*, vol. 2, n° 2, 1995, p. 159-183.

Tableau 1. Les composantes des matrices cognitives et normatives

	Paradigme	ACF	Référentiel
Principes métaphysiques	<i>policy paradigm</i>	<i>deep core</i>	valeurs, images
Principes spécifiques		<i>policy core</i>	normes
Modes d'action	choix des instruments		algorithmes
Instruments	spécification des instruments	<i>secondary aspects</i>	

qui interviennent dans un champ particulier. L'objet de cet article sera pour l'essentiel de proposer une revue critique de ces différents modèles, d'en isoler les caractéristiques internes ainsi que les dynamiques évolutives et de voir quel type d'orientation de recherche elles alimentent, explicitement ou implicitement, dans l'analyse des politiques publiques.

LES COMPOSANTES DES MATRICES COGNITIVES ET NORMATIVES

Les trois notions recouvrent des éléments analogues, même si ces derniers se prêtent à des découpages différents, au sein desquels on pourra distinguer analytiquement trois ou quatre composantes majeures, hiérarchisables selon une grille (cf. *tableau 1*) établie par référence à la définition originelle de la notion de paradigme⁹. Ces différents éléments, qui forment système au sein d'une même matrice paradigmatique, recouvrent 1) des principes métaphysiques, 2) des principes spécifiques, 3) des modes d'action et 4) des instruments.

Des principes métaphysiques

Les différents modèles évoqués reposent tout d'abord sur la conviction qu'il existe des valeurs et des principes métaphysiques, qui définissent ce qui est parfois qualifié de « vision du monde ». Il s'agit en l'occurrence de préceptes abstraits, définissant le champ des possibles dans une société donnée, identifiant et justifiant l'existence de différences entre individus et/ou groupes, hiérarchisant un certain nombre de dynamiques sociales, le *deep core* du modèle de Paul Sabatier comportant par exemple « des croyances ontologiques et normatives fondamentales, telles que la valorisation relative de la liberté individuelle *versus* l'égalité sociale¹⁰ ». Ce premier ensemble de composants s'apparente à une strate normative, où figurent également des éléments de condensation des valeurs particulières à une matrice donnée sous la forme de représentations, de croyances ou d'images...

Isolant de telles variables dans son étude des politiques macro-économiques en Grande-Bretagne dans les années 1970

9. Thomas Kuhn, *Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983 ; Alan Chalmers, *Qu'est-ce que la science ?*, Paris, La Découverte, 1987 ; Yves Surel, « Les politiques publiques comme paradigmes », in Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (sous la dir. de), *La Construction du sens dans les politiques publiques*, op. cit., p. 125-151.

10. Paul Sabatier, « The Advocacy... », loc. cit., p. 103.

et 1980, Peter Hall a pu identifier ainsi un basculement entre des principes d'inspiration keynésienne et des principes « néolibéraux » ou « monétaristes ». De manière implicite, fonctionnait en arrière-plan une vision du monde chaque fois différente, mettant l'individu rationnel et responsable au premier plan dans le second modèle, associé à une forme de darwinisme social simpliste (« les meilleurs l'emporteront par l'effet bénéfique du marché et tireront ainsi la prospérité de la communauté tout entière »), le paradigme keynésien reconnaissant à l'inverse le devoir de la collectivité dans la correction des maux inhérents aux sociétés modernes, à partir d'une vision des dynamiques économiques récusant le caractère nécessaire et bénéfique des libres ajustements du marché¹¹.

Des principes spécifiques

Ces matrices cognitives comportent en second lieu des principes spécifiques, qui déclinent, de manière variable, les principes les plus généraux et les plus abstraits. Par analogie avec le schéma analytique proposé par Thomas Kuhn, cette deuxième strate comporte des éléments, notamment des énoncés hypothético-déductifs, qui permettent d'opérationnaliser les valeurs dans un domaine et /ou une politique précise et/ou un sous-système de politique publique dans l'acception qu'en donne Sabatier, à savoir un ensemble d'acteurs « issus d'une variété d'organisations publiques ou privées qui sont attachés de manière active à un enjeu ou un problème de politique publique, tel que l'agriculture, et qui cherchent régulièrement à

influencer la politique publique dans ce domaine¹² ».

C'est sans doute à ce niveau que les différences sont les plus profondes d'un modèle à l'autre. Alors que les travaux de Hall se fondent implicitement sur une hiérarchisation par degré d'abstraction (même si les composantes normatives et cognitives sont rassemblées sous la notion générique de *policy paradigm*), le principe de distinction s'arrime à des différences d'ancrage social chez Sabatier. Pour ce dernier, en effet, il existe, entre le noyau dur et le *policy core*, une différence qui ne tient pas seulement à une hiérarchisation du degré d'abstraction (les croyances les plus profondes et les plus générales figurant dans le *deep core*), mais également au fait que le *deep core* concerne la société en son ensemble (ou, tout du moins, une communauté relativement vaste), tandis que le *policy core* ne caractérise qu'un sous-système de politique publique.

Si l'on veut généraliser, en reprenant la conceptualisation originelle de Kuhn, il s'agit surtout ici d'une composante cognitive qui définit des stratégies légitimes au regard des objectifs plus ou moins explicitement tracés par les principes généraux. Hall montre ainsi que les différences entre les paradigmes keynésien et monétariste s'articulent sur des objectifs de politiques macro-économiques distincts (lutte contre le chômage dans le premier cas, contre l'inflation dans le second).

Des modes d'action

Les éléments cognitifs et normatifs précités sont attachés à des considéra-

11. Peter Hall (sous la dir. de), *The Politic Power of Economic Ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1989.

12. Paul Sabatier, « The Advocacy... », *op. cit.*, p. 99.

tions pratiques sur les méthodes et les moyens les plus appropriés pour réaliser les valeurs et les objectifs définis. Les matrices cognitives et normatives ne font donc pas que dresser des « cartes mentales », mais déterminent également des pratiques et des comportements. Hall, sur le même exemple des politiques macro-économiques, montre ainsi que les techniques employées varient fortement selon le paradigme adopté, les dispositifs de relance de la consommation par le biais d'une politique budgétaire expansive, caractéristiques des orientations keynésiennes, s'opposant aux contrôles des taux dans le cadre monétariste. La mobilisation d'un certain nombre d'instruments ne se fait donc pas de manière neutre, mais répond au contraire à certains impératifs normatifs et pratiques dessinés/définis par les éléments précédents.

Des instruments

Dernier niveau, enfin, la matrice implique la détermination de spécifications instrumentales, qui vise à animer les instruments choisis dans une direction précise et cohérente avec les indications déduites des autres éléments. Analysant le rôle des aspects secondaires au sein des systèmes de croyance caractéristiques d'une « coalition de cause », Sabatier y inclut par exemple les décisions mineures qui peuvent porter, au sein d'un programme particulier, sur les allocations budgétaires, les règles administratives, les interprétations statutaires... La matrice cognitive et normative ne fait donc pas que circonscrire l'espace des instruments mobilisables nécessaires, elle dresse aussi le dosage (dispositions législatives ou réglementaires, niveau des taux d'intérêt...) adéquat dans l'usage de ces mêmes instruments.

Au total, c'est donc l'ensemble de ces éléments, faisant système, qui dresse des cartes mentales particulières. Au-delà de leurs différences, ces conceptualisations postulent toutes l'existence d'un ensemble de principes généraux et de valeurs définissant les relations et les identités des acteurs, en particulier par le biais de schèmes de pensée qui visent à délimiter, à hiérarchiser et à légitimer les différences sociales, tout en fixant les priorités d'action dans une communauté donnée. Par là même, les éléments de ces matrices cognitives et normatives sociétales ont pour conséquence de légitimer des groupes plutôt que d'autres, de tracer les repères de l'action publique, ainsi que de dresser quelques tendances d'évolution souhaitables. Elles déterminent aussi bien des « visions du monde » que les pratiques qui en découlent.

Ces différentes composantes ressortissent de ce point de vue à un « genre » couramment usité dans les recherches extrêmement diverses qui s'interrogent sur l'articulation pensée/action. En caricaturant, on pourra constater dans chacun des modèles évoqués ici que les strates « supérieures » dessinent le cadre normatif et cognitif dans lequel s'inscrivent les actions et les pratiques des acteurs qui partagent une même matrice. L'intérêt heuristique de distinguer ces différentes composantes n'est pas négligeable dans la mesure où elles permettent de déconstruire analytiquement les processus par lesquels sont produites et légitimées des représentations, des croyances, des pratiques..., notamment sous la forme de politiques publiques particulières dans le cas de l'État.

Au-delà des questions générales qui seront évoquées plus loin, on remarquera cependant dès à présent que de tels modèles soulèvent différents problèmes

liés à leur découpage des éléments constitutifs d'une matrice cognitive et normative. Ainsi, l'articulation entre les différentes strates est parfois ambiguë ou, à l'inverse, univoque. En effet, loin de toujours préciser les relations existant entre les principes métaphysiques, les principes d'action et les éléments pratiques, ces modèles postulent le plus souvent une cohérence interne et une hiérarchisation de fait valorisant les éléments normatifs. Par là même, les modèles comportent peu d'indications sur les modifications éventuelles de la matrice qui pourrait résulter d'anomalies au niveau des strates inférieures. Par ailleurs, les liens entre ces variables cognitives et normatives et le contexte institutionnel sont rarement explicités, le problème étant encore aggravé par les dérives sémantiques introduites parfois par les différents courants du néo-institutionnalisme (les idées forment une variable explicative des institutions chez les uns, sont elles-mêmes des institutions chez les autres...) ¹³. De tels problèmes apparaissent notamment lorsqu'on examine les dynamiques (pour ne pas dire « fonctions ») attachées à ces matrices cognitives et normatives, ainsi que les conditions et modalités de leur évolution.

LES DYNAMIQUES ESSENTIELLES DES MATRICES COGNITIVES

Certains auteurs ¹⁴ ont souligné l'optique fonctionnaliste plus ou moins explicite présente dans ces différentes approches,

les matrices cognitives alimentant en effet, semble-t-il, plusieurs dynamiques essentielles, qui s'apparentent à des fonctions sociales d'intégration dans une communauté donnée. En dressant une vision du monde et en déterminant des pratiques légitimes, elles semblent en particulier orientées 1) par la production de mécanismes identitaires et de distribution du pouvoir, ainsi que 2) par leur capacité à gérer des tensions sociales.

La production d'une identité et l'allocation du pouvoir

L'une des principales « fonctions » d'une matrice cognitive et normative partagée par un certain nombre d'acteurs semble en effet d'alimenter chez eux une « conscience collective », autrement dit un sentiment subjectif d'appartenance producteur d'une identité spécifique. En circonscrivant un espace d'échange, en permettant de conférer une signification aux logiques et aux dynamiques sociales et en déterminant des axes d'action possibles, les matrices cognitives et normatives font sens pour les acteurs et leur permettent de se situer dans une communauté donnée et d'y évoluer. Elles participent par là même de la constitution des individus ou des groupes en acteurs sociaux dans un champ restreint.

Derrière un paradigme ou un référentiel se trouve toujours, notamment, la gestion du lien entre les valeurs, les représentations, les normes globales... et leurs « équivalents » au niveau d'un sous-système (c'est la gestion du rapport

13. Peter Hall et Rosemary Taylor, « Political Science and the Three New Institutionisms », *Political Studies*, XLIV, 1996, p. 936-957 ; Alec Stone, « Le « néo-institutionnalisme ». Défis conceptuels et méthodologiques », *Politix*, n° 20, 1992, p. 156-168.

14. Voir notamment Olivier Mériaux, « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie », in Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (sous la dir. de), *La Construction du sens dans les politiques publiques*, op. cit., p. 49-68.

global/sectoriel dans la terminologie de Jobert et Muller), dont l'articulation réussie est productrice d'identité. L'existence d'une matrice cognitive et normative est donc source de frontières, qui constituent un groupe et/ou une organisation et/ou un sous-système en soi, mais elle est également à l'origine de modes d'articulation et de passage de ces « clôtures » qui permettent aux tenants du paradigme ou du référentiel de se penser par rapport à un ensemble plus vaste. La configuration de la profession médicale est à cet égard tout à fait caractéristique par la mise en place de normes et de principes de constitution qui définissent les limites légitimes du milieu professionnel, ainsi que la nature des relations avec les autres acteurs, patients, État, organismes de sécurité sociale¹⁵...

De manière symétrique, les matrices cognitives et normatives sont indissociablement constituées et modifiées par le jeu des acteurs. Loin d'être de simples « révélations », les paradigmes sont au contraire le produit, tout autant que le déterminant, des échanges entre des individus, des groupes et l'État dans une société donnée. De ce point de vue, Sabatier ainsi que Jobert et Muller soulignent le rôle privilégié que joueraient dans l'espace des politiques publiques un certain nombre d'acteurs, à la fois comme producteurs et comme diffuseurs des matrices cognitives et normatives. Ainsi, la notion de *policy broker* chez Sabatier recouvre une catégorie d'acteurs caractérisés par leur capacité

à faire le lien entre un sous-système et un autre, et à faciliter l'intégration de sous-systèmes de politiques publiques à l'espace public global.

Au-delà de l'aspect identitaire, les matrices cognitives et normatives semblent dès lors alimenter également des dynamiques de pouvoir, Muller rappelant d'ailleurs qu'une telle approche nécessite de considérer tout à la fois « un processus de *prise de parole* (production du sens) et un processus de *prise de pouvoir* (structuration d'un champ de forces)¹⁶ ». Dans ces différents schémas d'analyse, en effet, les matrices cognitives confèrent une légitimité aux acteurs qui en sont à l'origine et/ou qui s'y reconnaissent. Lors de la réforme des professions agricoles intervenue en France dans les années 1960, on pourra considérer que l'influence acquise ultérieurement par les jeunes agriculteurs reposait sans doute en partie sur leur capacité à produire des représentations et des principes d'action adaptés au référentiel modernisateur¹⁷.

Plus qu'un mécanisme de substitution d'une élite à une autre, une modification d'un tel paradigme ou d'un tel référentiel global provoque cependant plus volontiers un décentrement des lieux de pouvoir. Le champ de forces se modifiant, c'est la nature des échanges et leur équilibre qui se transforment avec une configuration différente de l'allocation du pouvoir. Dans le cas des politiques macro-économiques analysé par

167

15. Patrick Hassenteufel, *Les Médecins face à l'État*, Paris, Presses de la FNSP, 1997.

16. Pierre Muller, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (sous la dir. de), *La Construction du sens dans les politiques publiques*, op. cit., p. 164.

17. Id., *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994, et « La mutation des politiques publiques européennes », *Pouvoirs*, n° 69, 1994, p. 63-75.

Hall, l'avènement du paradigme monétariste, s'il a pu reposer sur un changement des élites politiques avec le retour au pouvoir des conservateurs sous la direction de Margaret Thatcher, a surtout provoqué (de manière plus durable et plus significative sur la conduite des politiques publiques) une transformation des liens existant entre le Trésor et d'autres segments de l'administration¹⁸.

168 Toutefois, de telles approches marginalisent d'autres variables essentielles, qui tiennent pour l'essentiel aux intérêts des acteurs. Même si les logiques de pouvoir sont présentes dans la plupart de ces travaux, elles sont de fait subordonnées à l'identification des acteurs partageant une même matrice cognitive et normative. L'articulation entre intérêt et variables cognitives et normatives est apparue de ce point de vue plus clairement au travers d'une réponse récente de Paul Sabatier à certaines critiques de son modèle de *advocacy coalition framework*. Plus ou moins « sommé » de se positionner par rapport au courant du *rational choice*, dominant dans la science politique contemporaine aux États-Unis (cf. les numéros 40 et 41 de la revue *Politics*, consacrés à la science politique aux États-Unis), Sabatier précisa ainsi que, de son point de vue, les acteurs ne sont rationnels que sur un plan instrumental, maximisant seulement à ce niveau « inférieur » les ressources disponibles en fonction des objectifs définis. Mais, pour ce qui concerne ces derniers, leur détermination reste fondamentalement attachée aux matrices cognitives et normatives propres à un sous-système donné, Sabatier considérant que « les acteurs

perçoivent toujours le monde au travers d'un prisme formé de leurs croyances préexistantes¹⁹ ».

Or, même si l'on accepte ce postulat (ce que beaucoup ne font pas) d'un rapport de détermination valeurs/intérêt, cette dernière variable peut servir à éclairer certains processus importants. Comment la structure des intérêts peut-elle par exemple influencer les opérations de production des matrices cognitives et normatives ? Ne peut-on pas identifier une asymétrie des ressources et des positions qui expliquerait pourquoi une catégorie particulière d'acteurs parvient à se poser en médiateur ou en *policy broker* ? Par ailleurs, quel est le degré d'homogénéité interne d'un sous-système identifié par le partage d'une même matrice cognitive et normative ? Quels sont les conflits internes et externes à un sous-système ? Quelle en est la source ? Le mode de résolution ? Enfin, comment expliquer qu'un même système de croyances global puisse donner lieu à une multiplicité de déclinaisons, ainsi qu'on le verra plus loin ?

La gestion des tensions et des conflits

Répondre à ces différentes questions est lié pour partie à l'étude de la deuxième dynamique fondamentale isolée pour décrire le « fonctionnement » des matrices cognitives et normatives, qui recouvre les processus par lesquels une matrice est susceptible de gérer des tensions sociales et de circonscrire un espace de conflits au travers d'un double processus (décodage/recodage). Les facteurs cognitifs et normatifs identifiés et qui font système dans une même matrice se caractérisent en effet successivement

18. Peter Hall, « Policy Paradigm... », *loc. cit.*

19. Paul Sabatier, « The Advocacy... », *loc. cit.*, p. 109.

Tableau 2. Les dynamiques des matrices cognitives et normatives

Matrice cognitive et normative		
Identité	Gestion des tensions	
Constitution du champ, du secteur, du sous-système	Décodage Compréhension	Recodage Action

par la mise en place d'une explication causale des processus en cours²⁰, puis par la définition de principes et de pratiques d'action particuliers. D'une certaine manière, il s'agit le plus souvent de gérer par ce biais les tensions inhérentes à des « anomalies » perçues dans le corps social, en cherchant non pas tant le moyen de les résoudre (l'activité politique n'est pas la recherche de solutions à des énigmes), que d'en gérer les effets et les conséquences. Chaque sous-système parvient ainsi, au travers de la matrice cognitive et normative qui le caractérise, à gérer les conflits et tensions qui découlent de sa place dans la société.

La gestion des tensions sociales ne signifie cependant pas la disparition de toute forme de conflit en raison de la pluralité des paradigmes dans chaque sous-système. La plupart des modèles évoqués reconnaissent en effet qu'il existe, dans toute communauté, plusieurs paradigmes concurrents, eux-mêmes portés par des configurations d'acteurs distinctes. Plutôt que d'unifier l'espace social où il « fonctionne », le paradigme dominant opère dès lors plutôt comme un espace délimité de conflits entre le sous-système et la communauté globale comme au sein même du sous-système. Une matrice cognitive et normative légitime balise les échanges sociaux et les désaccords, plutôt que d'être le simple

support d'un consensus improbable. Ce qui explique également que certains acteurs politiques et/ou sociaux, plus ou moins identifiés à un secteur spécifique, puissent toujours revendiquer, avec plus ou moins de succès et de manière inégalement durable, leur identité, et justifier leurs pratiques au nom d'un paradigme relativement dévalorisé au niveau global (cf. les acteurs traditionnellement attachés aux logiques et aux structures de la sécurité sociale aujourd'hui).

169

A examiner la logique simplifiée de ces matrices cognitives et normatives (cf. *tableau 2*), on comprend dès lors que de telles conceptualisations aient pu être considérées comme particulièrement adaptées pour penser des phases transitoires, où se révèlent des tensions sociales qui nécessitent la découverte de modes d'ajustement fondés sur de nouveaux principes. Des processus généraux tels que la division progressive du travail social générèrent par exemple des tensions sur les structures et les valeurs sociales consacrées, suscitant la définition de principes et de comportements adaptatifs qui impliquaient une nouvelle conception de l'individu comme producteur et l'ajustement des différents espaces sociaux (cf., par exemple, la nécessité qu'il y avait à gérer l'exode rural induit par la révolution industrielle).

20. Deborah Stone, *Policy Paradox and Political Reason*, Glenview, Scott, Foresman, 1988.

LES CHANGEMENTS DE PARADIGME

Au-delà de leurs composantes et de leurs dynamiques, de tels processus suscitent dès lors des interrogations sur les éléments de rupture qui caractérisent le passage d'une matrice à une autre. De manière plus précise, ces différents modèles s'appliquent pour l'essentiel à expliquer les processus par lesquels se produisent des changements de politique publique et, avec eux, l'évolution de l'état des rapports de forces dans un sous-système d'action publique donné. Ils ont contribué de la sorte à relativiser les approches classiques fondées sur la rationalité des acteurs, tant du point de vue théorique qu'au niveau interprétatif, en nuancant certaines conclusions traditionnelles dressées par l'incrémentalisme²¹. Centrées sur le changement de paradigme comme vecteur des changements « extraordinaires » des politiques publiques, de telles approches s'intéressent par conséquent à un ensemble complexe de processus sociaux, obligeant la plupart des acteurs sociaux à procéder à des ajustement normatifs et cognitifs qui dépassent le simple (ré)aménagement marginal postulé par l'incrémentalisme.

Ces modalités d'évolution centrées sur les notions d'incrémentalisme et d'apprentissage²² sont cependant toujours considérées comme pertinentes par les différentes approches des politiques publiques évoquées ici. C'est par-

ticulièrement vrai pour le modèle de l'*advocacy coalition framework* qui, tout en admettant *a priori* la possibilité de changement du « noyau dur » des systèmes de croyance, n'en considère pas moins l'occurrence comme extrêmement rare, Sabatier parlant même à ce propos de « conversion religieuse ». De manière plus systématique, le thème de l'apprentissage recouvre également deux des modalités de changement des politiques publiques isolées par Hall. Pour ce dernier, en effet, l'apprentissage reste une notion pertinente pour désigner les ajustements ponctuels qui peuvent affecter les strates « inférieures » des matrices cognitives et normatives. Parlant de changements de premier et de second ordre, Hall montre qu'il s'agit là de dynamiques qui modifient les stipulations instrumentales pour les premiers, tandis que les changements de second ordre portent essentiellement sur « le développement de nouveaux instruments de politique publique²³ ».

Cependant, à ces mécanismes traditionnels, il ajoute la possibilité de changements de troisième ordre (*third-order change*), processus par lesquels « non seulement les cadres de la politique changent, mais également la hiérarchie des objectifs et l'ensemble des instruments employés pour conduire la politique²⁴ ». De manière analogue à la conceptualisation de la crise de paradigme proposée par Kuhn, de telles

21. Charles Lindblom, « The Science of Muddling-Through », *Public Administration Review*, 19, 1959, p. 79-83 ; Pierre Muller et Yves Surel, *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998, chap. 6.

22. Pour une revue de la littérature sur l'apprentissage, cf. Colin Bennett et Michael Howlett, « The Lessons of Learning. Reconciling Theories of Policy Learning and Policy Change », *Policy Sciences*, 25, 3, 1992, p. 275-294.

23. Peter Hall, « Policy Paradigm... », *loc. cit.*, p. 280.

24. *Ibid.*, p. 283-284.

dynamiques renvoient ainsi à l'incapacité croissante, ressentie par les acteurs, à penser les relations sociales changeantes en fonction des matrices antérieures, situation que connaissent par exemple actuellement certains groupes sociaux (syndicats notamment), voire des segments de l'État (Plan, Datar...), face au poids croissant des normes de marché.

Au niveau des programmes d'action publique, il peut dès lors en découler une crise de politique, caractérisée par « une phase de l'action publique au cours de laquelle les représentations dominantes ne parviennent plus à interpréter l'évolution d'un champ social de manière satisfaisante pour les acteurs concernés et, par là même, ne peuvent plus structurer et légitimer avec succès l'action de l'État. Une "crise de politique" est en ce sens productrice de problèmes [...]»²⁵. Par cette dernière notion, on rejoint la notion d'« anomalie » utilisée par Hall en référence aux travaux de Kuhn, notion qui décrit l'inaptitude croissante d'un paradigme donné à gérer des tensions sociales ou à délivrer des solutions de politique publique satisfaisantes et/ou légitimées, ouvrant ainsi à terme une « conjoncture critique »²⁶ propice à des réévaluations plus ou moins substantielles des principes généraux ou spécifiques au sous-système considéré. Prenant l'exemple des politiques macro-économiques appliquées par le gouvernement britannique dans les années 1970, en réponse

aux chocs pétroliers, Hall montre ainsi que des dispositifs éprouvés de relance contracyclique dans une optique keynésienne (relance de la demande pour l'essentiel) produisirent alors des effets pervers, confrontés à la conjonction de l'inflation et du chômage. Il en résulta une perte de confiance dans le paradigme keynésien comme référence dominante des politiques macro-économiques, qui devait ouvrir la voie à l'avènement du paradigme néolibéral²⁷.

LA DÉCLINAISON DES MATRICES COGNITIVES ET NORMATIVES

171

Ces différents éléments, relatifs aux composantes, aux « fonctions » comme aux modalités de changement des matrices cognitives et normatives, constituent les traits principaux de ces différentes conceptualisations, parfois rassemblées sous le terme générique d'« approche cognitive des politiques publiques ». Leur succès, attesté par un nombre croissant de recherches empiriques s'appuyant sur ces modèles, s'explique sans doute essentiellement par leur capacité à intégrer dans le champ disciplinaire de l'analyse des politiques publiques certaines problématiques traditionnelles de la science politique. C'est le cas notamment de leur volonté de trouver une articulation au couple antagoniste conflit/coopération qui constitue, selon Jean Leca, le visage de Janus de la science poli-

25. Pierre Muller et Yves Surel, « Crises de politiques et régulations cognitives : l'exemple des politiques du livre », *Pôle Sud*, n° 4, 1996, p. 93.

26. David Collier et Ruth Collier, *Shaping the Political Arena*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

27. Peter Hall, « The Movement from Keynesianism to Monetarism : Institutional Analysis and British Economic Policy in the 1970s », in Sven Steinmo, Kathleen Thelen et Frank Longstreth (sous la dir. de), *Structuring Politics*, New York, Cambridge University Press, 1992, p. 90-113, et « Policy Paradigm... », *loc. cit.*

tique²⁸. De la même manière, de telles modélisations ont tenté, plus ou moins explicitement, de construire certaines dynamiques attachées aux oppositions dialectiques pensée/action, passé/présent, continuité/rupture, ordre/désordre, unité/division... Enfin, du point de vue de l'analyse des politiques publiques, elles ont permis, comme on l'a vu, l'élaboration de modélisations détachées du postulat rationaliste et capables d'expliquer les processus d'ajustement « extraordinaire » des politiques publiques.

172 Un certain nombre de critiques n'en sont pas moins apparues récemment pour dénoncer les dérives que de telles conceptualisations ont pu entraîner. La valorisation excessive des variables cognitives et normatives, outre les problèmes méthodologiques qu'elles posent (comment identifier les matrices cognitives et normatives ? Jusqu'à quel point sont-elles pertinentes pour décrire les pratiques des acteurs et l'évolution des politiques publiques ?...), a parfois conduit à des usages purement rhétoriques de telles notions, méconnaissant les modes de mobilisation, de diffusion voire d'instrumentalisation dont ces matrices peuvent parfois faire l'objet. Isoler le rôle de macromatrices cognitives et normatives pose en effet un problème d'identification et d'explication des modes de déclinaison de ces principes, de ces valeurs et de ces représentations globales au sein d'unités d'analyse différentes, ainsi que de la coexistence hiérarchisée de paradigmes sociétaux plus ou moins anciens. Plutôt que de s'arrêter à la constatation faussement naïve selon laquelle une même

matrice produit des usages sociaux variés, on préférera donc interroger ici ces différences en construisant des comparaisons spatiales, temporelles, voire intersectorielles, avec la volonté d'intergrer à ces approches certaines variables négligées ou minorées jusque-là, les intérêts des acteurs et les institutions.

Construire un prisme comparatif

Si l'on postule par exemple qu'une nation puisse être considérée comme un sous-système, et en estimant que chaque pays puisse être soumis à une métanorme comparable (le néolibéralisme dans une période récente), il paraît en effet possible d'isoler des décalages dans la diffusion de ces paradigmes sociétaux. Liées à des modes de déclinaison particuliers à chaque pays, ces réceptions variables d'un même paradigme sociétal permettraient dès lors d'identifier et de comparer les dynamiques d'opérationnalisation de cet ensemble de normes d'un pays à l'autre, qui tiennent pour partie à des structures d'intérêts et à des configurations institutionnelles spécifiques.

Le sens attaché à l'idéologie néolibérale n'a, par exemple, pas été le même en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou en Allemagne tout au long des années 1980, dans le sens où les degrés d'instrumentalisation et d'usage de ces inputs normatifs analogues n'ont pas produit les mêmes matrices cognitives et normatives particulières à un pays ou à un autre. Si l'on voulait simplifier à l'extrême, on pourrait dire que l'absorption s'est faite de manière relativement facile et complète dans le cas des États-Unis et de la Grande-Bretagne, tandis

28. Jean Leca, « The Enduring Dialogue of Conflict and Order in a Changing World : Political Science at the Turn of the Century », manuscrit non publié, 1997.

que la norme néolibérale s'est vue plus contestée en France et en Allemagne²⁹. De la même façon, les représentations de l'Europe varient d'un pays à l'autre, au-delà de l'unité présumée de la thématique formulée par les instances communautaires. L'usage de « l'Europe », notamment dans les discours gouvernementaux qui cherchent à légitimer les réformes actuelles des politiques monétaires, varie ainsi fortement d'un État membre à l'autre, les uns s'en servant de repoussoir ambigu (Grande-Bretagne), les autres en faisant le fondement des modifications importantes des politiques publiques (Italie).

De manière connexe, on pourra également appliquer ce type d'hypothèses aux recherches comparatives axées sur la dimension temporelle³⁰. En prenant les pays comme unité de base, on pourra s'attacher à construire des indicateurs relativement simples (nombre de privatisations, réformes des marchés financiers...) dont les variations pourraient montrer les mécanismes de décalage qui se sont produits d'un pays à un autre au cours des années 1970 et 1980. Aux modes de déclinaison variables d'un pays à l'autre s'ajouteraient alors des phénomènes d'anticipation ou de « retard », ainsi que des rythmes de diffusion et de maturation propres à chaque pays. Muni d'un tel faisceau d'hypothèses, on pourrait par exemple mettre en lumière le caractère relativement précoce de la pénétration des idées néolibérales aux États-Unis par rapport aux autres pays, et tenter d'isoler les variables pertinentes qui expliquent des

modes et des séquences d'adoption différents. Les points de bascule, périodes au cours desquelles un mouvement semble s'accélérer, pourraient également être mis en corrélation avec certains facteurs déclenchants, tels qu'une élection d'alternance, une aggravation « objective » et/ou « subjective » d'une crise, des pressions extérieures...

Ce prisme d'analyse peut enfin être utilisé pour initier une comparaison intersectorielle, en montrant comment des variations sectorielles peuvent apparaître en réponse à des dynamiques globales analogues. Au sein d'un même pays, on pourra constater que certains espaces socio-économiques se trouvent ainsi plus ou moins en phase avec de nouvelles matrices cognitives et normatives. Il en résulte des processus différents, qui peuvent tenir aussi bien à une stratégie d'enfermement et/ou de résistance qu'à une adaptation partielle aux logiques globales, ou encore à une conversion totale du secteur aux nouveaux préceptes, aux nouvelles modalités d'action et aux nouveaux instruments induits par le nouveau référentiel global.

Pour ce qui concerne seulement la diffusion progressive des normes de marché, on pourra se borner dans l'immédiat au constat que certains secteurs socio-économiques se sont faits les relais, les adeptes ou les diffuseurs des idées néolibérales de manière tout à la fois précoce et fidèle. Le secteur financier, par la valorisation que le paradigme monétariste contient pour tout ce qui concerne les flux et les échanges monétaires, s'est notamment trouvé au centre des mou-

173

29. Bruno Jobert (sous la dir. de), *Le Tourmant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.

30. Stefano Bartolini, « On Time and Comparative Research », *Journal of Theoretical Politics*, 5 (2), 1993, p. 131-167.

vements de dérégulation et de libéralisation. Véritable moteur des transformations induites par ce nouveau paradigme sociétal, cet espace social est même devenu le producteur/consommateur des nouvelles représentations de l'individu, tout en alimentant la diffusion de la nouvelle matrice cognitive et normative auprès des autres champs sociaux, y compris au sein de l'État³¹. À l'inverse, des secteurs et/ou sous-systèmes entiers se sont vus contraints et marginalisés par cette nouvelle matrice globale, alimentant leur déclin progressif (cf. industries traditionnelles) ou des réflexes défensifs (agriculteurs, services publics...).

174

La modification des hiérarchies de valeur oblige ainsi certains groupes ou individus, en particulier ceux qui semblent les plus éloignés des attendus de la nouvelle matrice, à modifier leurs référents particuliers (référentiel sectoriel pour Jobert et Muller) pour les rendre congruents, sinon compatibles, avec les éléments du paradigme global. L'exemple des éditeurs français, conscients de la crise du livre dans les années 1970 et des pressions que faisait naître la diffusion progressive des principes de marché, est symptomatique de tels mécanismes, ces acteurs éprouvant alors la nécessité de (re)formuler leurs schèmes identitaires pour les rendre compatibles avec cette norme de marché. D'objet culturel, intimement lié aux canaux de production et de diffusion qui s'étaient forgés dès le XIX^e siècle, le livre devint un produit, inséré à une logique

de marché, mais un « produit pas comme les autres », justifiant la permanence des acteurs traditionnels (éditeurs littéraires et petits libraires) grâce à l'action protectrice de l'État. Gérant le décalage né de la progression de la norme de marché, les acteurs du livre réussirent par là même à trouver des mécanismes compensateurs, formalisés et légitimés par un paradigme de l'exception du livre³².

On pourra, de la même façon, envisager de tels processus adaptatifs sur une échelle régionale. Ainsi, les bouleversements nés du choc pétrolier et de la modification des équilibres industriels internationaux, provoquèrent une crise socio-économique dans des régions entières, dont les structures sociales s'étaient définies, pour partie, par référence à un type particulier d'industrie³³. L'exemple des changements identitaires et sociaux associés à la crise sidérurgique dans des régions comme le Nord de la France ou la Lorraine est particulièrement éclairant à cet égard, pour ce qu'il montre des nécessités d'adaptation nées de cette crise des référents traditionnels.

Un certain nombre d'études comparatives, inspirées par cette perspective de recherche, ont déjà pu être entreprises, notamment pour l'étude des transformations récentes des dispositifs de l'État-providence. L'ouvrage de Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*³⁴, consacré à l'étude du processus de réforme de l'État-providence dans plusieurs pays occidentaux

31. Peter Hall, « The Movement from Keynesianism to Monetarism... », *loc. cit.*

32. Yves Surel, « Quand la politique change les politiques. La loi Lang du 10 août 1981 et les politiques du livre », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 2, 1997, p. 147-172.

33. Yves Mény et Vincent Wright (sous la dir. de), *The Politics of Steel. Western Europe and the Steel Industry in the Crisis Years (1974-1984)*, Berlin, De Gruyter, 1987.

34. Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

(États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne), montre ainsi comment un même ensemble de principes normatifs et de modalités d'action a pu rencontrer des succès beaucoup plus limités que l'on pourrait le penser, tout en faisant l'objet de déclinaisons et de « traductions » différentes au sein de chaque pays. Loin de provoquer un démantèlement complet des dispositifs de protection sociale, les réformes entreprises par les gouvernements s'inspirant de préceptes néolibéraux ont plus volontiers conduit à des réaménagements parfois substantiels, mais qui modifièrent peu en définitive, au moins dans l'immédiat, les caractères généraux des États-providence. Plus intéressant peut-être, les réformes entreprises suivirent des voies et des temporalités propres à chaque pays³⁵.

De telles études permettent ainsi d'éclairer les dynamiques du paradigme dans son acception sociopolitique, en montrant que la diffusion de nouvelles idées, de nouveaux principes d'action et de nouvelles méthodes ne se fait pas sur le mode « révolutionnaire » du développement scientifique, mais donne plutôt lieu à des réévaluations plus ou moins radicales des modes de légitimation des groupes et des échanges sociaux, ainsi que des modifications plus ou moins substantielles des cadres légitimes et des modalités des politiques publiques. En l'occurrence, la pénétration des idéaux néolibéraux a pu provoquer de vives résistances au sein des dispositifs de sécu-

rité sociale, en particulier du fait de la mobilisation des groupes d'intérêts qui s'identifient et/ou bénéficient des principales politiques attachées au *Welfare State*. Par ailleurs, une telle analyse permet également de montrer l'existence de prismes institutionnels et normatifs propres à chaque pays, qui contribuent à modifier la substance des matrices cognitives et normatives dominantes pour les rendre compatibles avec l'état antérieur des structures d'échange et d'action caractéristiques d'un pays donné.

En cherchant à comprendre les facteurs explicatifs de ces déclinaisons et de ces résistances variables aux mêmes principes généraux dans des pays différents, Pierson en vient d'ailleurs à montrer l'importance du poids du passé dans la structuration des configurations institutionnelles et normatives particulières à chaque pays. Utilisant une conceptualisation déjà proposée par Arthur Stinchcombe avec la notion de « causalité historique³⁶ », il met ainsi en lumière l'existence d'une logique de « dépendance au sentier » (*path dependence*) qui recouvre des processus de sédimentation progressive des cadres normatifs et institutionnels des échanges sociaux et de l'action publique, sédimentation qui est susceptible par la suite de déterminer des mécanismes de résistance et/ou de « traduction »³⁷. L'enracinement d'habitudes au sein des bureaucraties, l'intrication des intérêts et des valeurs entre groupes concernés et segments adminis-

175

35. John Myles et Paul Pierson, « Friedman's Revenge : The Reform of "Liberal" Welfare States in Canada and the United States », EUI Working Papers, Robert Schuman Centre, n° 97/30, 1997.

36. Arthur Stinchcombe, *Constructing Social Theories*, New York, Harcourt, Brace and World, 1968.

37. Paul Pierson, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », EUI/RSC, Jean Monnet Chair Paper, n° 44, 1997.

tratifs figurent à ce titre parmi les facteurs constitutifs de prismes institutionnels, relationnels et cognitifs, qui pèsent sur la pénétration de nouvelles matrices cognitives et normatives globales. De ce point de vue, Patrick Hassenteufel a pu montrer dans une étude comparée des réformes récentes des politiques sociales en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, combien les modes de structuration des professions médicales dans ces différents pays avaient pu conduire à des transformations, chaque fois particulières, de l'action publique³⁸.

176 *Quelques facteurs de déclinaison*

On pourra dès lors tenter d'isoler certains éléments d'explication des différences spatiales et/ou temporelles et/ou sectorielles qui apparaissent lorsque se produisent des mécanismes de déclinaison d'une matrice cognitive et normative globale similaire. Plusieurs facteurs peuvent être évoqués, à savoir 1) l'importance et les caractères propres au paradigme antérieur, ou encore 2) les configurations institutionnelles spécifiques de chaque pays, qui opèrent comme des filtres sur le paradigme dominant.

L'importance du paradigme sociétal antérieur. L'émergence d'une nouvelle matrice ne se fait pas sur le mode de la substitution d'un paradigme à l'autre, ainsi que le postule Kuhn dans le champ scientifique, mais plutôt par le biais d'associations et de hiérarchisations nouvelles d'éléments qui peuvent être, pour partie, préexistants. Loin de faire « table rase », un nouveau paradigme sociétal doit en effet composer avec les structures cognitives et normatives anté-

rieures, ce qui explique tout à la fois les retraductions possibles des éléments de la matrice, de possibles « retards » d'un sous-système à un autre dans l'adoption de ces nouveaux éléments et, surtout, les mécanismes de résistance que peut susciter une nouvelle matrice. Par là même, un paradigme dominant ne « détruit » pas les matrices antérieurement légitimes, mais constitue plutôt le point de référence par rapport auquel ces structures plus anciennes doivent s'adapter.

Dès lors, la diffusion d'un nouveau paradigme donne lieu à des mécanismes adaptatifs complexes et parfois contradictoires. Les « logiques de l'exception » déjà évoquées, en constituent peut-être l'illustration la plus évidente, dans la mesure où elles décrivent l'existence de dynamiques d'intégration de nouveaux schèmes normatifs et cognitifs, qui tentent malgré tout de conserver aux représentations et valeurs traditionnelles leur légitimité. Le cas de la loi Lang du 10 août 1981 sur le prix unique du livre est encore une fois emblématique ici, ayant abouti à la production d'une croyance, « le livre n'est pas un produit comme les autres », qui tentait d'associer à la fois la conception traditionnelle du secteur, centrée sur l'image de l'éditeur comme homme de l'art et homme d'affaires, et l'influence croissante des logiques commerciales sur les modes de fonctionnement du secteur³⁹. De la même façon, les négociations du Gatt, qui virent se forger l'idée d'une « exception culturelle » européenne, eurent pour caractéristique de légitimer l'intégration de nouvelles contraintes commerciales induites par la libéralisation du marché, tout en cherchant à préserver

38. Patrick Hassenteufel, *Les Médecins face à l'État*, op. cit.

39. Yves Surel, « Quand la politique change les politiques... », loc. cit.

et/ou construire une spécificité européenne et culturelle.

Les configurations institutionnelles spécifiques. Par cette expression générique qui vise à intégrer les intérêts et les institutions dans l'analyse des matrices cognitives et normatives, on pourra rassembler les structures politico-administratives particulières à un pays ou à un secteur donné, les modalités d'organisation des échanges sociaux dans un espace déterminé, ou encore le cadre juridique fixant des règles de jeu et des hiérarchies entre les acteurs, les instruments... Les modes de structuration des échanges sociaux, parfois institutionnalisés au sein même de segments politico-administratifs, constituent par exemple un ensemble de facteurs susceptibles d'expliquer les variations dans la traduction comme dans le rythme de diffusion d'une matrice cognitive et normative spécifique. Plusieurs auteurs ont souligné à cet effet l'importance de coalitions, d'arènes et de forums, caractéristiques de politiques publiques précises qui constituent des foyers de résistance et/ou des prismes modifiant le contenu comme le déroulement d'un nouvel ensemble de schèmes cognitifs et normatifs spécifiques⁴⁰.

Définissant l'arène comme un ensemble d'acteurs partageant un « ordre de compréhension » particulier (représentant sur ce point l'analyse d'Andrew

Dunsire⁴¹), Geoffrey Dudley et Jeremy Richardson ont pu montrer ainsi, pour les politiques de développement des équipements autoroutiers en Grande-Bretagne, que leur structuration autour d'un certain nombre de dispositifs maîtrisés et légitimés par le département des transports, des ingénieurs et des représentants des syndicats de routiers permit d'instaurer une forme d'imperméabilité à toute influence extérieure pendant de longues années⁴². L'intrication entre les structures normatives et cognitives dominantes, l'institutionnalisation des échanges sociaux dans un cadre spécifique et un certain nombre de programmes publics opérait comme autant de sas par lesquels devaient passer de nouveaux paradigmes, à moins que ces « institutions » ne fussent elles-mêmes remises en cause. Dans ce cas précis des équipements autoroutiers britanniques, il apparaît ainsi qu'une transformation des valeurs dominantes (valorisation progressive de la protection de l'environnement), associée à la crise économique (renchérissement du coût des carburants, révision à la baisse des investissements publics...), contribua à fragiliser la coalition existante en déplaçant tout à la fois les logiques d'échange (intégration de nouveaux acteurs, notamment les associations écologistes) et les schèmes cognitifs et normatifs légitimes. Un tel exemple montre la succession pos-

177

40. Frank Baumgartner et Bryan Jones, *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993 ; Paul Sabatier, « Policy Change over a Decade or More », in Paul Sabatier et Hans Jenkins-Smith (sous la dir. de), *Policy Change and Learning*, op. cit. ; Bruno Jobert (sous la dir. de), *Le Tourmant néolibéral en Europe*, op. cit. ; Claudio Radaelli, *The Politics of Corporate Taxation in the European Union*, Londres, Routledge, 1998.

41. Andrew Dunsire, *Implementation in a Bureaucracy*, Oxford, Martin Robertson, 1978.

42. Geoffrey Dudley et Jeremy Richardson, « Why Does Policy Change over Time ? Adversarial Policy Communities, Alternative Policy Arenas, and British Trunk Roads Policy 1945-95 », *Journal of European Public Policy*, vol. 3, n° 1, 1996, p. 63-83.

sible de deux modes de changement : une logique incrémentale, lorsque les prismes institutionnels et normatifs consacrés fonctionnent encore ; un changement de paradigme, lié à la déstabilisation interne et/ou externe de ces mêmes prismes légitimes.

178 D'une manière générale, ces notions résultent de la volonté d'isoler les lieux de mobilisation des matrices cognitives et normatives. Elles montrent en effet comment les intérêts des acteurs et l'institutionnalisation variable de leurs rapports tendent à modifier le contenu et l'extension d'un paradigme sociétal. Il ne s'agit pourtant là que d'aménagements ponctuels de théorisations originelles, essentiellement centrés sur les dynamiques de diffusion, et qui laissent encore de côté la question des modes de production des matrices cognitives et normatives. Comment surgissent-elles dans un champ donné ? En fonction de quels rapports de forces et de quels équilibres institutionnels ? Les matrices cognitives et normatives ne constituent-elles pas parfois des rationalisations postérieures à des transformations institutionnelles ou à une modification des rapports de force⁴³ ?

Ces quelques problématiques sont sans doute moins un vecteur de rejet des schémas d'analyse évoqués ici qu'un axe de recherche complémentaire et une mise en garde contre une utilisation parfois excessivement caricaturale de ces approches cognitives. Dans certains cas, en effet, singulièrement en France, de telles notions ont parfois eu tendance à alimenter un envahissement du discours savant (à l'exemple d'autres notions connexes, comme la « construction sociale de la réalité⁴⁴ ») qui a parfois donné l'illusion d'une hégémonie conceptuelle⁴⁵. Cela tient encore une fois sans doute à leur aptitude à interroger les processus qui fondent les dialectiques structure/agent, micro/macro ou continuité/changement... Cependant, il est peut-être temps d'utiliser à présent une production pléthorique d'études de cas pour arriver à une certaine précision conceptuelle et à plus de rigueur méthodologique, en intégrant des variables parfois négligées jusque-là, ce que certains auteurs ont d'ailleurs entrepris, en modifiant et en précisant le contenu et la portée de leurs propres conceptualisations⁴⁶.

43. Giandomenico Majone, « Ideas, Interests and Policy Change », EUI Working Papers, SPS n° 92/21, 1992.

44. Philippe de Lara, « Un miracle sociologique. La "construction sociale de la réalité" », *Le Débat*, n° 97, 1997, p. 114-129.

45. Joseph Fontaine, « Public Policy Analysis in France : Transformation and Theory », *Journal of European Public Policy*, vol. 3, n° 3, 1996, p. 481-498.

46. Paul Sabatier, « The Advocacy... », *loc. cit.* ; surtout, Peter Hall, « The Role of Interests, Institutions and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations », in Mark Lichbach et Alan Zuckerman (éd.), *Comparative Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, et « The Political Economy of Europe in an Era of Interdependence », in Herbert Kitschelt et al. (éd.), *Change and Continuity in Contemporary Capitalism*, New York, Cambridge University Press, 1998.

PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} MAI – 31 AOÛT 1998)

BELGIQUE

9 juillet 1998 : **Vote des ressortissants communautaires.** La Cour de justice des communautés européennes condamne la Belgique pour ne pas avoir accordé le droit de vote actif et passif aux ressortissants communautaires pour les élections locales. Mais cette réforme nécessite une révision de la Constitution. Il sera difficile à la Belgique de se conformer au droit communautaire (*Libération*, 10 juillet 1998).

CANADA

20 août 1998 : **Québec.** La Cour suprême considère que le Québec n'a pas le droit de faire sécession de façon unilatérale, mais elle estime que si la Province se prononce pour l'indépendance, le gouvernement fédéral doit engager des négociations sur la question (*Libération*, 21 août 1998 ; *Le Monde*, 22 août 1998 ; *Montréal Gazette*, 24 août 1998 ; *Courrier international*, 27 août 1998).

DANEMARK

28 mai 1998 : **Référendum.** Après que le Folketing eut approuvé le traité d'Amsterdam en troisième lecture par 92 voix contre 22 (Socialistes du peuple et liste de l'Unité, ex-PC, à gauche ; Parti du peuple danois et Parti du progrès à l'extrême droite), les Danois ont autorisé la ratification du traité à une confortable majorité.

Inscrits :	3 996 333	
Votants :	3 046 781	76,2 %
Nuls :	56 494	1,9 %
Oui :	1 647 692	55,1 %
Non :	1 342 595	44,9 %

La participation a été inférieure de 11 points par rapport au dernier référendum européen. Le « non » l'a emporté dans les zones rurales ainsi qu'à Copenhague (*Libération*, 28, 29 mai 1998 ; *Le Monde*, 9, 28 et 30 mai 1998 ; *Courrier international*, 4 juin 1998 ; université d'Aarhus ; ambassade royale du Danemark).

179

* Université de Poitiers.

ÉTATS-UNIS

Mai à août 1998 : **Président**. Suite indirecte de l'affaire Paula Jones, actuellement classée, au cours de laquelle Monica Lewinski, ancienne stagiaire de la Maison-Blanche, avait été amenée à témoigner, le procureur indépendant Kenneth Starr enquête sur les relations privées entre le président Clinton et Monica Lewinski, l'objectif étant de démontrer que celui-là se serait rendu coupable de parjure, obstruction à la justice et subornation de témoins.

180 Le 4 juin, une Cour d'appel fédérale décide que les gardes du corps de Clinton doivent témoigner. Le 17 juillet, le Chief Justice Rehnquist estime, suite à une requête d'urgence du département de la Justice, que le témoignage des agents du *secrete service* ne causerait pas « un dommage irréparable » à la sécurité du président. Le 25 juillet, le procureur Starr émet une citation à comparaître à l'attention de Bill Clinton. C'est la première fois dans l'histoire qu'un président doit témoigner devant un grand jury. Celui-ci est composé de 23 citoyens ordinaires choisis au hasard des listes électorales de Washington. Le 4 août, le Chief Justice Rehnquist rejette l'appel introduit par la Maison-Blanche pour éviter à ses conseillers de témoigner. Enfin, le 17 août, le président Clinton témoigne devant le grand jury et sa déposition est transmise par circuit vidéo aux jurés. Il avoue une « relation qui n'était pas convenable ».

Le parallèle avec l'affaire du Watergate semble bien abusif, même si, en théorie, le président risque que le Congrès engage une procédure d'*impeachment* si l'obstruction à la justice est prouvée (*Libération*, 30-31 mai, 27, 29 juillet, 17 et 18 août 1998 ; *Le Monde*, 3, 6, 13, 28-

29 juin, 9, 26-27, 29, 30 juillet, 8, 16 au 21, 25, 29 août 1998).

GRANDE-BRETAGNE

7 mai 1998 : **Londres, référendum**. Les Londoniens approuvent massivement la réforme proposée par le gouvernement Blair. Suite à une réforme de M^{me} Thatcher, Londres était géré par une nébuleuse de *boroughs*. Désormais, l'élection d'un maire est rétablie. Il sera secondé par une assemblée de 25 membres.

Oui :	1 230 715	72 %
Non :	478 413	28 %
Nuls :	26 188	

La participation n'a été que de 34,6 % (*Libération*, 26 mars et 9-10 mai 1998 ; *Le Monde*, 31 mars et 8 mai 1998 ; *Survey of Current Affairs*, mai 1998).

22 mai, 25 juin et 1^{er} juillet 1998 : **Irlande du Nord**. Le 22 mai, les Irlandais du Nord approuvent l'accord du 10 avril, dit du « Vendredi saint » par 676 966 voix (71,12 %) contre 274 879 (28,88 %). C'est le taux de participation « le plus élevé de mémoire d'homme » (ministre de l'Irlande du Nord) puisqu'il a été de 80,98 % (sur 1 175 741 inscrits). Mais 45 % des protestants ont voté contre l'accord, alors que 96 % des catholiques s'y montraient favorables.

Le 25 juin, ils élisent les 108 membres de l'assemblée semi-autonome au sein de laquelle les partis favorables à l'accord sont largement représentés. Le SDLP (23 %) avec 24 élus, l'UUP de David Trimble avec 28 élus, le Sinn Fein (17,6 %) avec 18 élus, l'Alliance avec 6 élus, le Parti unioniste progressiste avec 2 élus et la Coalition des femmes

avec 2 élus soutiennent l'accord de paix. Les 20 élus du DUP du pasteur Paisley, les 5 unionistes du Royaume-Uni et les 3 divers unionistes s'y opposent.

Le 1^{er} juillet, David Trimble, 53 ans, chef du parti protestant UUP, et Seamus Mallon, SDLP, catholique, sont élus Premier ministre et vice-Premier ministre par 61 voix sur 108. Les 18 députés du Sinn Fein se sont abstenus pour ne pas gêner le nouveau Premier ministre.

Pour autant, la violence ne cesse pas en Ulster (*Le Figaro*, 29 juin et 2 juillet 1998 ; *Libération*, 23 mai, 25, 26 et 29 juin, 2 juillet 1998 ; *Le Monde*, 23 et 26 mai, 26, 28-29, 30 juin, 3 et 14 juillet 1998 ; *Courrier international*, 2 juillet 1998).

22 juillet 1998 : **Chambre des Lords.** Par 390 voix contre 122, les Lords rejettent un texte adopté par les Communes et abaissant à 16 ans, comme pour les hétérosexuels, le « droit de consentement » entre deux personnes du même sexe.

C'est la 31^e fois que les Lords repoussent un projet de loi depuis l'arrivée au pouvoir de Tony Blair. Celui-ci envisage de supprimer les pairs héréditaires. Sur 1134 Lords, 730 siègent à titre héréditaire (*Libération*, 9 juin 1998 ; *Le Monde*, 24 juillet 1998 ; *Courrier international*, 30 juillet et 20 août 1998).

IRLANDE

22 mai 1998 : **Référendums.** L'accord du « Vendredi saint » est approuvé massivement par les Irlandais avec 94,4 %. Le « oui » a obtenu 1 401 919 suffrages, le « non », 83 145. La participation a été de 55,47 %. L'approbation implique la modification des articles 2 et 3 de la Constitution.

Le même jour les électeurs autorisaient la ratification du traité d'Amsterdam avec 61,7 % de « Oui » (*Libération*, 22 au 25 mai 1998 ; *Le Monde*, 22 au 26 mai 1998 ; *Courrier international*, 28 mai 1998 ; *The Times*, 25 mai 1998).

JAPON

12 juillet 1998 : **Élections sénatoriales.** Le Parti libéral-démocrate (PLD), de nouveau au pouvoir depuis les élections législatives du 20 octobre 1996 (cf. *RE*, 81), perd la majorité des sièges renouvelables à la Chambre des conseillers (Sénat). Sur les 126 sièges à pourvoir (sur un total de 252), le PLD n'en obtient que 44, bien loin des 69 nécessaires pour gagner la majorité absolue qu'il ne détient plus depuis 1989 (cf. *RE*, 52). Avec 25,2 % des voix, il perd 17 sièges sur les 61 détenus et n'en a plus que 102 sur les 250 actuellement pourvus.

Les socialistes sont aussi les grands perdants de ces élections (-7 élus). Le parti Komei, qui avait repris son identité, régresse de 2 sièges et le Parti libéral ne progresse que d'un. Le Parti communiste, avec 15 sièges, apparaît comme le grand vainqueur puisqu'il a presque doublé sa représentation en gagnant 9 sièges et devient la deuxième force d'opposition. Le Parti démocratique, principale opposition, enregistre une progression inattendue de 9 sièges. Signe de la défiance à l'égard des partis, les indépendants gagnent 14 élus.

La participation a été de 58,8 % (*Le Figaro*, 11-12 et 13 juillet 1998 ; *Libération*, 11-12 juillet ; *Le Monde*, 9, 12-13 et 14 juillet 1998 ; ambassade impériale du Japon).

13 au 30 juillet 1998 : **Premier ministre.** A la suite de la sévère défaite électorale du PLD, le Premier ministre Ryutaro Hashimoto, en fonction depuis le 12 septembre 1997 (cf. *RE*, 84), démissionne. Keizo Obuchi, 61 ans, ministre des Affaires étrangères sans grand charisme, élu président du parti libéral-démocrate, lui succède.

La nouvelle Chambre des conseillers s'est opposée à cette nomination en se prononçant pour Naoto Kan, président du Parti démocrate, mais le vote d'investiture favorable de la Chambre des représentants, où le PLD est majoritaire (cf. *RE*, 81), s'impose à la Chambre haute (*Libération*, 14, 24 et 31 juillet 1998 ; *Libération*, 14, 25-26 juillet 1998 ; *Le Monde*, 15, 25, 31 juillet et 1^{er} août 1998 ; *Courrier international*, 30 juillet 1998).

PORTUGAL

28 juin 1998 : **Référendum.** Appelés à se prononcer sur la législation relative à l'interruption volontaire de grossesse, les 8,5 millions d'électeurs portugais se sont fortement abstenus. La participation n'a été que de 31,94 %, empêchant le résultat d'être validé, la participation devant être au minimum de 50 %. Le « Non » l'emporte avec 50,91 % contre 49,09 % au « Oui ».

Au vu de ce résultat, le Parti socialiste – au pouvoir – renonce à faire approuver au Parlement, en deuxième lecture, ce texte sur la dépenalisation de l'avor-

tement, le Premier ministre, catholique pratiquant, étant lui-même opposé à une modification de la législation actuelle.

Cette consultation illustre la division géographique du pays, le Nord se prononçant largement en faveur du « Non » et le Sud en faveur du « Oui » (*Le Figaro*, 29 et 30 juin 1998 ; *Libération*, 28 et 30 juin 1998 ; *Le Monde*, 30 juin 1998 ; *Courrier international*, 12 mars 1998).

RUSSIE

23 août 1998 : **Premier ministre.** A la suite de la grave crise économique et financière, marquée par la dévaluation du rouble, le 17 août, Boris Nikolaïevitch Eltsine limoge le jeune Premier ministre Sergueï Kirienko, 36 ans, nommé le 23 mars et difficilement confirmé par la Douma (cf. *RE*, 86). Il nomme Viktor Stepanovitch Tchernomyrdine, 60 ans, qui avait été révoqué en mars. Cette décision fragilise considérablement le président russe, ce que ne manque pas de démontrer la Douma en refusant d'approuver la nomination du nouveau Premier ministre par 253 voix contre 94. On sait que la nomination peut être soumise trois fois au vote de la Chambre. En cas d'échec, le président dissout la Douma. En mars, la menace de dissolution avait eu raison de l'opposition des députés (*Libération*, 24, 25 août et 1^{er} septembre 1998 ; *Le Monde*, 25, 26 août, 1^{er} et 2 septembre 1998 ; *Courrier international*, 27 août 1998).

CHRONIQUE
CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(1^{er} MAI – 30 JUIN 1998)

Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).

183

REPÈRES

- 2 mai. Naissance de l'euro.
5 mai. Accord de Nouméa.
7 mai. Bernard Thibault remplace Louis Viannet à la tête de la CGT.
14 mai. Le RPR et l'UDF créent l'Alliance.
16 mai. Démocratie libérale se sépare de l'UDF.
18 mai. Xavière Tiberi est placée en examen.
30 mai. Lutte ouvrière critique le gouvernement et le PCF de Robert Hue.
1^{er} juin. Grève des pilotes d'Air France.
6 juin. Convention de La Droite : Charles Millon appelle de ses vœux « un Épinay de droite ».
13 juin. Dominique Voynet refuse l'« hégémonisme » du PS.
14 juin. Edouard Balladur propose une commission sur la « préférence nationale » ouverte au FN.
20 juin. Charles Pasqua transforme « Demain la France » en mouvement.

- 28 juin. Jean-Pierre Chevènement met en garde le PCF contre la tentation de jouer les « lucioles médiatiques ».
30 juin. Maxime Gremetz condamne « le retour du PS à des pratiques stalinienne ».

AMENDEMENT

– *Victoire de l'« entonnoir »*. Les « errements du Conseil constitutionnel » (Guy Carcassonne) concernant l'exercice du droit d'amendement avaient été déplorés par les praticiens et par la doctrine, qui reprochaient à sa jurisprudence de méconnaître le principe dit « de l'entonnoir », selon lequel la procédure bicamérale ne laisse subsister en navette que les dispositions qui n'ont pas été adoptées conformes par les deux assemblées. Bien que la notion de « dispositions restant en discussion » fût consacrée par le 2^e alinéa de l'article 45 C, le Conseil n'en admettait pas moins l'intro-

duction de mesures nouvelles à l'initiative du gouvernement à l'issue de la procédure paritaire (v. notre *Droit parlementaire*, Montchrestien, 1996, p. 179). Cette jurisprudence avait d'ailleurs été invoquée par M^{me} le garde des Sceaux, lors de la révision constitutionnelle de 1996, à l'encontre d'un amendement de M. Mandon qui explicitait le sens de l'article 45 C (24-1-1996, p. 313).

Par sa décision 98-402 DC du 25-6, le Conseil est revenu à une stricte application de la lettre constitutionnelle : « Il ressort de l'économie de l'article 45 que des adjonctions ne sauraient, en principe, être apportées au texte soumis à la délibération des assemblées après la réunion de la commission mixte paritaire. » En effet, « s'il en était ainsi, des mesures nouvelles, résultant de telles adjonctions, pourraient être adoptées sans avoir fait l'objet d'un examen lors des lectures antérieures à la réunion de la CMP et, en cas de désaccord entre les assemblées, sans être soumises à la procédure de conciliation ».

La décision combine cependant ce retour à la lettre constitutionnelle avec la jurisprudence prétorienne de 1989 qui constitutionnalisait l'article 98 al. 5 RAN (cette *Chronique*, n° 50, p. 180) : « Les seuls amenements susceptibles d'être adoptés à ce stade de la procédure doivent soit être en relation directe avec une disposition du texte en discussion, soit être dictés par la nécessité d'assurer une coordination avec d'autres textes en cours d'examen. » Dès lors, les dispositions de la DDOEF déferée qui ne remplissent pas l'une ou l'autre de ces conditions « doivent être regardées comme adoptées selon une procédure irrégulière ». Toutefois, le Conseil a limité la première application de ce revirement de jurisprudence aux seules dispositions

visées par les saisissants, sans soulever d'office la conformité de celles qui n'avaient pas été contestées.

ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Bibliographie*. M. Mopin, « L'Assemblée nationale et le Palais-Bourbon d'hier à aujourd'hui », *Connaissance de l'Assemblée*, vol. 10, 1998.

– *Composition*. Élu président de la région Midi-Pyrénées, M. Malvy (Lot, 2^e) (S) a démissionné de son mandat le 4-5 (p. 6844). M. Launay (S) devait lui succéder à l'issue du premier tour de l'élection partielle organisée le 7-6 (p. 8731). Dans le même ordre de fait, M. Blessig (Bas-Rhin, 7^e) (UDF) a succédé, au scrutin de ballottage, le 14-6 (p. 9142), à M. Zeller, démissionnaire (cette *Chronique*, n° 86, p. 188).

M^{me} Casanova (S) a été élue, au second tour, le 3-5, députée (Var, 1^{re}) (p. 6844) par suite de l'annulation de l'élection de M. Le Chevallier (cette *Chronique*, n° 86, p. 195). En dernier lieu, M. Delebarre (Nord, 13^e) (S) a démissionné, à son tour, de son mandat, le 30-6 (p. 10031), après avoir accédé à la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais.

– *Exposition*. A l'invitation du président Fabius, le chef de l'État a inauguré, le 2-6, l'exposition « Sport et démocratie » à l'hôtel de Lassay (*Le Monde*, 4-6).

– *Féminisation des noms des fonctions parlementaires*. Sur proposition du président, le bureau a modifié l'article 19 de l'IGB, le 14-5 (*BAN*, 31, p. 18), afin de poser le principe du recours à la forme féminine des fonctions exercées au sein de l'Assemblée lorsqu'elles s'appliquent

à l'un de ses membres. Mais dira-t-on M^{me} la *rapporteuse* ou M^{me} la *rapporteuse* ? (*Le Monde*, 16-5).

– « *Parlement des enfants* ». Il s'est réuni le 16-5 (*Le Monde*, 19-6) pour la 5^e fois (cette *Chronique*, n° 83, p. 185). Six « propositions de loi » ont été adoptées, et plus particulièrement celle visant à interdire l'achat par les établissements scolaires et les collectivités locales de fournitures fabriquées par des enfants. Par ailleurs, un « Parlement mondial des enfants » se tiendra l'an prochain.

– « *Retour vers l'Assemblée* ». A l'occasion du discours de fin de session, le 30-6, le président Fabius a souligné ce recentrage de l'Assemblée « au cœur de la vie publique. Les circonstances politiques nous y ont aidé : en période de cohabitation, nous savons par expérience que la République se redécouvre volontiers parlementaire » (p. 5523). Le Premier ministre et le gouvernement ont été remerciés pour avoir « joué le jeu » parlementaire (*ibid.*).

Le président a suggéré, par ailleurs, la création d'une délégation parlementaire aux droits des femmes et l'augmentation du nombre des commissions permanentes par la déconstitutionnalisation de leur nombre (p. 5524).

V. *Amendement. Bicamérisme. Parlement. Parlementaires en mission. Session extraordinaire.*

AUTORITÉ JUDICIAIRE

– *Bibliographie. Le Service public de la justice*, Odile Jacob, 1998 ; « Pour une autre justice », association Droit et démocratie, *PA*, 26-6 ; V. Roussel, « Les

magistrats dans les scandales politiques », *RFSP*, 1998, p. 245.

– *Égalité devant la loi ou déni de justice ?* Au-delà du retard apporté à juger les litiges (cette *Chronique*, n° 85, p. 159), la disparité des classements sans suite, en matière pénale, affecte l'égalité des citoyens devant la loi, relève le sénateur Haenel (Rapport, S, n° 513).

V. Conseil supérieur de la magistrature.

AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

185

– *Bibliographie.* O. Cayla, « Le coup d'État de droit ? », *Le Débat*, n° 100, mai-août 1998, p. 108.

– *Justice déléguée : « au nom du peuple français ».* Conformément à sa décision de principe du 23-7-1991 (Accès à la fonction publique, cette *Chronique*, n° 60, p. 213), le Conseil constitutionnel a jugé, le 5-5 (98-399 DC) « qu'en principe ne sauraient être conférés à des personnes de nationalité étrangère, ou représentant un organisme international, des fonctions inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale, [telles] des fonctions juridictionnelles, les juridictions nationales, tant judiciaires qu'administratives, statuant "au nom du peuple français" ». Ce principe n'a pas reçu cependant la qualification constitutionnelle arguée de *PFRLR*. On relèvera, au passage, pour le regretter, que la Haute Instance... ne se range pas sous cette énumération (v. notre *Conseil constitutionnel*, Montchrestien, 4^e éd., 1998, p. 100).

Toutefois, une exception peut être accueillie, lorsqu'elle est conditionnée par « la mise en œuvre d'un engagement international de la France et sous la

réserve qu'il ne soit pas porté atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale » (cette *Chronique*, n° 85, p. 169). A ce titre, l'article 29 de la loi déferée prévoyant la présence au sein de la commission de recours des réfugiés (juridiction administrative créée par la loi du 25-7-1958) de représentants du haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies n'affecte pas les conditions essentielles, en raison du « caractère minoritaire de cette présence », soit une proportion d'un tiers.

186 V. *Conseil constitutionnel. Engagement international*.

BICAMÉRISME

– *Bibliographie*. J.-É. Gicquel, « Le bicamérisme est toujours un compromis boiteux », *La Croix*, 15-5 ; Sénat, « Le bilan de la séance publique pour la session ordinaire 1997-1998 », 1998.

– *Bilan de la session ordinaire 1997-1998*. 95 lois ont été votées dont 45 hors conventions internationales ; 16 d'entre elles étaient d'origine parlementaire. Une CMP a été convoquée à 21 reprises ; 6 ont été couronnées de succès. Le dernier mot a été donné aux députés 14 fois (*BIRS*, 700.I). Par ailleurs, seuls 10 textes ont fait l'objet d'une déclaration d'urgence. En matière de dépôt, 45 % d'entre eux l'ont été, en premier lieu au Sénat (*ibid.*).

– *CMP informelle*. Le bicamérisme rationalisé de l'art. 45 C ne s'applique pas aux projets de loi constitutionnelle, mais l'exigence d'un vote conforme par les deux assemblées rend indispensable leur accord sur un texte commun.

L'absence de commission mixte paritaire a été palliée par la pratique d'une conciliation informelle entre les rapporteurs qui a permis l'adoption conforme après une seule lecture des LC du 4-8-1993 et du 22-2-1996. Cette procédure officieuse, qui déplace en amont la phase de conciliation, a été suivie pour le projet concernant la Nouvelle-Calédonie : à l'initiative du Sénat, les dispositions du projet ont été insérées par l'Assemblée, le 11-6, dans un titre XIII (supprimé par la révision de 1995 et rétabli par un amendement) et la rédaction concernant le contrôle du Conseil constitutionnel sur les actes de l'assemblée délibérante du territoire a été précisée (p. 4981). Le Sénat a donc pu adopter conforme la LC le 30 (p. 3629), et le Congrès être convoqué le 6-7.

V. *Assemblée nationale. Sénat*.

CODE ÉLECTORAL

– *Application de l'article 88-3 C*. La LO 98-404 du 25-5 (p. 7975) détermine « les conditions d'application de l'art. 88-3 C relatif à l'exercice par les citoyens de l'Union européenne résidant en France, autres que les ressortissants français, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et porte transposition de la directive 94/80/CE du 19-12-1994 ». En conséquence, elle introduit une section 1 *bis* dans le chapitre 1^{er} du titre IV du livre 1^{er} du Code électoral (art. LO 227-1 à LO 227-5) pour l'exercice du droit de vote, ainsi qu'une série d'articles nouveaux précisant les règles spécifiques d'éligibilité, et les dispositions relatives au collège électoral sénatorial et aux fonctions de maire et d'adjoint, dont sont exclus les conseillers

municipaux autres que les ressortissants français.

V. *Engagement international.*

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie.* F. et Y. Luchaire, « Réflexions sur le principe de libre administration des collectivités territoriales », *Mélanges Jacques Robert*, Montchrestien, 1998, p. 165.

– *Chefferies coutumières de Wallis-et-Futuna.* Le secrétaire d'État à l'Outremer indique le régime juridique des indemnités versées aux autorités coutumières (rois, Premiers ministres, ministres, maîtres de cérémonie, chefs de district et de village) (AN, Q, p. 3652).

– *Conseils généraux.* A la suite de la dernière consultation (cette *Chronique*, n° 86, p. 207), le ministre de l'Intérieur dresse, par département, la répartition socioprofessionnelle et la moyenne d'âge des conseillers généraux (AN, Q, p. 3466).

– *Droit local alsacien-mosellan.* Le ministre de l'Intérieur indique les modalités arrêtées en vue de la francisation des prénoms des personnes nées dans les départements rhénaux et mosellan au cours de la Seconde Guerre mondiale (AN, Q, p. 3306).

– *Évolution de la Nouvelle-Calédonie.* L'accord entre le FLNKS et le RPCR a été signé à Nouméa, le 5-5, par le Premier ministre (p. 8039) avant d'être formalisé sous l'aspect d'un projet de loi constitutionnelle (AN, n° 937). Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire

des îles Wallis-et-Futuna seront précisées par un accord particulier, en raison de la présence d'une communauté originaire de celles-ci (point 3-2-1 du document d'orientation).

– *Modification des limites territoriales des cantons.* En application de l'art. L 3113-2 du CGCT, une modification est prise par décret en Conseil d'État, après consultation du conseil général. Mais, précise le ministère de l'Intérieur, la Haute Juridiction exige également, en pratique, l'avis des conseils municipaux intéressés dans le périmètre des cantons remodelés. Il s'agit de « diminuer les disparités démographiques », en application de l'art. 3 C (AN, Q, p. 3167).

V. *Conseil constitutionnel. Constitution. Élection.*

COMMISSION D'ENQUÊTE

– *Incidents.* Les travaux de la commission d'enquête sur l'activité et le fonctionnement des tribunaux de commerce (cette *Chronique*, n° 86, p. 191) ont été marqués par une série d'incidents liés aux auditions publiques auxquelles son rapporteur a procédé. Le 11-5, le président de la commission, M. Colcombet (S), a dû saisir le procureur de Mont-de-Marsan pour qu'il fasse intervenir les gendarmes afin que les juges consulaires défèrent à la convocation (*Le Monde*, 13-5). Interrogé le 17-6 par le rapporteur, M. Arnaud Montebourg (S), le président du tribunal de commerce de Paris, M. Jean-Pierre Mattei, a refusé de répondre aux questions concernant plusieurs affaires jugées par sa juridiction en invoquant le principe de la séparation des pouvoirs (*ibid.*, 19-6).

COMMISSIONS

– *Compétence*. A la suite de l'accord entre les deux commissions de l'Assemblée, les propositions de loi tendant à la reconnaissance du génocide arménien, qui avaient été renvoyées à la commission des lois, l'ont été à celle des affaires étrangères (AN, 14-5, p. 3904).

V. Loi.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

188 – *Bibliographie*. P. Avril et J. Gicquel, *Le Conseil constitutionnel*, Montchrestien, 4^e éd., 1998 ; F. Luchaire, « Le traité d'Amsterdam et la Constitution », *RDP*, 1998, p. 225 ; R. Badinter, « Le Conseil constitutionnel et le pouvoir constituant », *Mélanges Jacques Robert*, Montchrestien, 1998, p. 217 ; J.-M. Blanquer, « Bloc de constitutionnalité ou ordre constitutionnel ? », *ibid.*, p. 227 ; E. Derieux, « Le CC et les principes du droit de la communication », *ibid.*, p. 239 ; B. Genevois, « Le CC et les étrangers », *ibid.*, p. 253 ; P. Pactet, « A propos de la marge de liberté du CC », *ibid.*, p. 279 ; D. Rousseau, « Les grandes avancées de la jurisprudence du CC », *ibid.*, p. 297, et « Pour ou contre la limitation du pouvoir du juge constitutionnel ? » *Revue administrative*, n° 301, p. 197 ; A.-M. Le Pourhiet, « Roland Dumas : partir sans infamie », *Le Monde*, 21-5 ; J.-M. Burguburu, « Roland Dumas : rester pour la dignité », *ibid.*, 9-6.

– *Rec. 1997* ; *Recueil de jurisprudence constitutionnelle (RJC) (1994-1997)*, Litec, t. II, 1998.

– *Chr. RFDC*, 1998, p. 141 ; *PA*, 22-6.

– *Note*. P. Bon sous 97-394 DC (traité d'Amsterdam), *PA*, 19-6.

– *Compétence*. L'accord relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, signé à Nouméa le 5-5, prévoit au point 2.1.3 que « certaines délibérations du Congrès du territoire auront le caractère de loi du pays et, de ce fait, ne pourront être contestées que devant le Conseil constitutionnel avant leur publication, sur saisine du représentant de l'État, de l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie, d'un président de province, du président du Congrès ou d'un tiers des membres du Congrès » (p. 8041). Sous réserve du vote du projet de loi constitutionnelle (AN, n° 937), cette disposition constituerait la première extension de compétence de la Haute Instance. On est en droit d'opiner, conformément à la pratique observée pour les juridictions souveraines, que celle-ci a été informée, consultée ou associée, en temps utile. Poser la question, est-ce pour autant y répondre par l'affirmative ?

– *Compétence* (suite). De manière constante (15-1-1975, *IVG*), le CC a rappelé, le 5-5 (98-399 DC), que, sur le fondement de l'art. 61 C, s'il lui revient « de s'assurer que la loi respecte le champ d'application de l'article 55, il ne lui appartient pas en revanche d'examiner la conformité de la loi aux stipulations d'un traité ou d'un accord international ».

– *Condition des membres*. Le président Roland Dumas a présidé la séance du 20-5 (*Le Monde*, 22-5) pour la première fois depuis le 3-4 (cette *Chronique*, n° 86, p. 199). La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a repoussé, le 22-5 (*Le Monde*, 24/25-5), sa demande

d'allègement du contrôle judiciaire auquel il est soumis (cette *Chronique*, n° 86, p. 198). Il a été entendu à quatre reprises, les 3, 12, 17 et 26-6 (*Le Monde*, 5, 14/15, 19, 28-6 et 2-7) par les juges d'instruction. Dans le même temps, le procureur de Paris indiquait dans un communiqué daté du 4-5 qu'il « n'envisageait pas de prendre l'initiative d'engager une procédure visant à dessaisir les magistrats instructeurs » (*Le Monde*, 6-5). Par suite, M. Dumas devait renoncer, le 11-5, à demander leur dessaisissement (*ibid.*, 13-5), tout en dénonçant la publication d'extraits de ses déclarations par la presse (*ibid.*, 19-6).

M. Valéry Giscard d'Estaing, membre de droit et à vie du Conseil, dont la qualité de parlementaire « fait obstacle » à ce qu'il y siège présentement (7-11-1984, AN, Puy-de-Dôme 2^e, cette *Chronique*, n° 33, p. 156), est intervenu sur Europe 1, le 19-6 : « J'irais siéger s'il apparaissait

utile que j'y siège, si la crise éventuelle que traverse le Conseil constitutionnel en raison des problèmes de son président rendait utile ma présence » (*Le Figaro*, 20/21-6). Dans cette éventualité, on peut raisonnablement avancer l'idée que M. Giscard d'Estaing songerait à la présidence du Conseil en cas de démission de son titulaire. On avait, du reste, prêté cette intention au général de Gaulle à l'égard de René Coty en 1959 (v. notre *Conseil constitutionnel*, *op. cit.*, p. 73). En pareille occurrence, une difficulté se présenterait : s'agirait-il d'une présidence à vie ou limitée, selon la logique démocratique, à la durée d'un mandat ? On opinera en faveur de cette dernière solution (cette *Chronique*, n° 38, p. 165).

– *Décisions*. V. tableau ci-dessous.

– *Fonctionnement*. Le doyen d'âge, M. Yves Guéna, a présidé la séance du

189

98-399 DC, 5-5 (p. 7092, 7094 et 7095)

Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile. V. *Autorité juridictionnelle. Libertés publiques et ci-dessus*.

98-400 DC, 20-5 (p. 8003)

LO déterminant les conditions d'application de l'art. 88-3 C relatif à l'exercice par les citoyens de l'UE résidant en France du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et portant transposition de la directive communautaire de 1994.

V. *Code électoral. Élections. Engagement international. Sénat et ci-dessous*.

98-401 DC, 10-6 (p. 9033, 9037 et 9042)

Loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail. V. *Libertés publiques et ci-dessous*.

98-402 DC, 25-6 (p. 10147, 10149 et 10150)

Loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. V. *Amendement. Loi*.

98-183 L, 5-5 (p. 6964)

Délégation. V. *Pouvoir réglementaire*.

5-5 (cette *Chronique*, n° 86, p. 199) ; le président Roland Dumas retrouvant sa place le 20-5 (*Le Monde*, 22-5).

– *Inviolabilité*. Des militants associatifs ont envahi le Conseil, le 30-6. Ils entendaient protester contre le projet de loi sur les exclusions en discussion au Parlement et rappeler, à toutes fins utiles, la décision « Abbé Pierre » (94-359 DC, cette *Chronique*, n° 74, p. 216) en faveur du droit à un logement décent. Après que l'un d'entre eux eut déchiré un exemplaire de la Constitution de 1958 qui se trouvait dans le salon d'honneur, un communiqué rappelant cet objectif constitutionnel a été adressé aux hauts conseillers (*Libération*, 1^{er} et 2-7). Il semble que cette péripétie ait connu, dans un passé récent, un précédent.

– *Procédure*. Outre la publication d'observations relatives aux élections législatives de 1997 (v. *Élections*), divers ordres de fait méritent d'être relevés. C'est ainsi, tout d'abord que, pour la première fois, un membre du Conseil s'est déporté partiellement, le 5-5 (98-399 DC), en ne prenant part ni à la délibération ni au vote sur un article de la loi déferée (p. 7094). A ce propos, en dernière lecture, à l'Assemblée, le 8-4, M. Goasguen (Paris, 14^e) (UDF) n'avait pas hésité à déclarer, à propos d'une disposition relative au droit d'asile : « J'espère que le conseiller constitutionnel Mazeaud saura défendre avec le même talent le point de vue que le député Mazeaud avait soutenu ici » (p. 2727) (v. *Autorité juridictionnelle*). Cependant, l'intéressé devait participer au vote portant sur l'ensemble de la décision, selon la procédure observée (*Le Monde*, 7-5). Par-delà cette contradiction, on peut s'interroger sur le point

de savoir si le germe de l'opinion dissidente n'a pas été déposé ce jour-là. Le Conseil évoque, ensuite, « les normes de constitutionnalité » (98-401 DC) au lieu de la formule classique des « normes de référence » (98-400 DC). A ce propos, de par la volonté expresse du pouvoir constituant (art. 88-3 C), la constitutionnalité de la LO relative au droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union européenne résidant en France a été appréciée tant à l'égard de l'art. 8 B du traité de Maastricht que de la directive du 19-12-1994 du Conseil de l'Union européenne (v. *Code électoral*).

En dehors du fait que le législateur a méconnu sa propre compétence (98-399 DC) (v. *Libertés publiques*), il apparaît, en filigrane, dans la décision relative aux « 35 heures » (98-401 DC) que le juge s'emploie à vérifier si la disposition incriminée « est suffisamment précise pour répondre aux exigences de l'article 34 C ». Dans le même temps, il invite à plusieurs reprises le pouvoir réglementaire, « au sens de l'article 37 », à définir des critères ou à veiller au respect de garanties constitutionnelles. A partir de ce rapprochement, doit-on déceler un frémissement de jurisprudence à propos de l'action en bornage décidée en 1982 ?

Enfin et surtout, le Conseil a opéré de manière claire un revirement, ce dont il ne s'autorisait pas à ce jour, en matière de recevabilité des amendements (v. *supra*) (98-402 DC).

V. *Autorité juridictionnelle. Élections. Libertés publiques. Loi. Pouvoir réglementaire.*

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA MAGISTRATURE

– *Bibliographie.* CSM, Rapport d'activité et de mandat, *JO*, brochure n° 4363, 1998.

– *Avis.* A la suite de la demande de M^{me} le garde des Sceaux, datée du 20-5, le CSM a émis un avis sur la liberté d'expression des magistrats, le 27 suivant (*Le Monde*, 29-5).

– *Composition.* Au terme du mandat des membres désignés en juin 1994 (cette *Chronique*, n° 71, p. 190), et conformément à l'art. 65 C et à la LO 94-100 du 5-5-1994, le CSM, que préside le chef de l'État et dont le garde des Sceaux est vice-président de droit, a été renouvelé (p. 8542). Parallèlement à l'élection des magistrats par leurs pairs, la représentation féminine, avec deux conseillères de cour d'appel, étant doublée, trois personnalités ont été désignées : MM. Claude Contamine, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes par le président de la République, Pierre Avril, professeur des universités par le président du Sénat, Jacques Fournier, conseiller d'État honoraire par le président de l'Assemblée nationale. M. Roger Errera, conseiller d'État, a été élu par l'assemblée générale du Conseil d'État. Le chef de l'État a accueilli, le 9-6, les anciens et les nouveaux membres du CSM (*Le Monde*, 11-6).

– *Réunion plénière.* M^{me} Guigou a présidé à nouveau (cette *Chronique*, n° 86, p. 200) cette formation, le 27-5, à l'occasion de la remise de l'avis susmentionné.

V. *Autorité judiciaire. Président de la République.*

CONSTITUTION

– *Bibliographie.* J.-F. Flauss, « La caducité des lois préconstitutionnelles incompatibles avec le préambule de la Constitution », *RDP*, 1998, p. 521.

– *Remise d'un exemplaire original.* Le bureau du Sénat a décidé, le 2-6, de recevoir en dépôt l'un des exemplaires originaux de la Constitution du 4-10-1958 détenu par M. Mamert, ancien secrétaire général du CCC (*BIRS*, 696, p. 30). La cérémonie de remise s'est déroulée, le 24-6, dans la salle des conférences, là où l'exemplaire sera désormais exposé (*ibid.*, 699, p. 31) (v. C. Fabre, « Le Sénat détient-il un morceau de la "vraie croix" gaulliste ? », *Le Monde*, 26-6).

V. *Autorité juridictionnelle. Conseil constitutionnel.*

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

– *Bibliographie.* F. Delpérée, *Le Contentieux électoral*, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 3334, 1998.

– *Compte de campagne.* Le Conseil d'État a estimé, le 11-2 (Galy-Dejean, *RFDA*, 1998, p. 464), que la décision prise par la CCFP du versement au Trésor public en cas de dépassement du plafond des dépenses électorales (art. L 52-15 du Code électoral) ne constituait pas une condamnation au sens de l'art. 7 de la CEDH (cette *Chronique*, n° 85, p. 166).

V. *Élections.*

COUR DE JUSTICE
DE LA RÉPUBLIQUE

– *Procédure*. Le procureur général près la Cour de cassation a requis derechef (cette *Chronique*, n^{os} 82 et 86, p. 198 et 200) un non-lieu, le 11-6 (*Le Monde*, 13-6), à l'encontre des trois anciens ministres mis en cause dans l'affaire du sang contaminé.

V. *Ministre*.

192

DROIT COMMUNAUTAIRE

– *Bibliographie*. J. Dutheil de La Rochère, « Les implications constitutionnelles pour un État de la participation à un processus d'intégration régional », *Revue internationale de droit comparé*, 1998, p. 577 ; A. Stone Sweet, « La Cour de justice et l'intégration européenne », *RFSP*, 1998, p. 195 ; P.-Y. Monjal, « Le traité d'Amsterdam et la procédure en constatation politique de manquement aux principes de l'Union », *PA*, 10-6.

– *Transfert de compétence ou de souveraineté* ? La loi 98-357 du 12-5 (p. 7168) modifie le statut de la Banque de France au lendemain de l'adoption, par le Conseil européen, de l'euro (cette *Chronique*, n^o 69, p. 207). Celle-ci « fait partie intégrante du Système européen de banques centrales, institué par l'article 4 A du traité instituant la Communauté européenne » (nouvelle rédaction de l'art. 1^{er} de la loi du 4-8-1993). De la disparition d'une « vraie marque de souveraineté », opinerait Bodin, ou, en termes jurisprudentiels, « atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ».

DROIT CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. P. Avril et J. Gicquel, *Lexique. Droit constitutionnel*, PUF, 7^e éd., 1998 ; H. Portelli, *Droit constitutionnel*, Dalloz, 2^e éd., 1998 ; O. Uchan, *Le Triangle Élysée, Matignon, Palais-Bourbon*, Ellipses, 1998 ; P. Vialle, avec la collaboration de J.-L. Lajoie et J.-P. Tomasi, *Droit constitutionnel et Science politique*, Lyon, L'Hermès, 2^e éd., 1998.

DYARCHIE

I. *Dans l'ordre interne*. Les projets de révision constitutionnelle concernant la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, la Nouvelle-Calédonie et la parité hommes-femmes ont été adoptés en Conseil des ministres, mais le désaccord subsiste entre le chef de l'État et le gouvernement sur le cumul des mandats des ministres (art. 23 C), et l'expectative demeure pour le traité d'Amsterdam, chacun semblant attendre une initiative de l'autre. L'entente s'est également réalisée sur la réforme des scrutins européen et régional, adoptée au Conseil du 10-6, mais les difficultés sont venues de la majorité plurielle, les alliés du PS refusant le découpage en 8 circonscriptions retenu par le projet pour l'élection au Parlement européen (*Le Monde*, 11-6) (v. *Majorité*).

Alors que le RPR a déclenché, le 20-5, à l'Assemblée une offensive visant l'« emploi fictif » dont aurait bénéficié le Premier ministre de 1994 à 1997, en réplique à la campagne que le gouvernement était accusé d'encourager contre le président de la République au sujet des « affaires » de la Ville de Paris du temps qu'il en était le maire (v. *Président de la*

République), l'Élysée et Matignon ont rendu publics deux communiqués selon lesquels MM. Chirac et Jospin ont marqué « leur inquiétude face à des dérives qui risquent de troubler la vie politique française au détriment de la démocratie », selon la version de la présidence, « leur inquiétude face à des discours... », selon la version de Matignon (*ibid.*, 21-5).

A l'occasion de la remise de la médaille de la Famille française, le 4-6, le chef de l'État s'est déclaré opposé au contrat d'union sociale (CUS) et a réaffirmé son attachement au « principe de l'universalité des prestations familiales » (*ibid.*, 6-6). Devant l'Union nationale des associations familiales, le 20-6, il a critiqué les mesures gouvernementales, notamment l'abaissement du plafond du quotient familial, et affirmé qu'une politique familiale « ne saurait être de droite ou de gauche [...]. Elle n'existe pas quand elle a pour effet de diminuer le revenu relatif des familles » (*ibid.*, 21/22-6).

II. *Dans l'ordre externe*, les cohabitants ont participé, le 2-5, au Conseil européen historique de Bruxelles qui a décidé le passage à la monnaie unique, puis à celui de Cardiff, les 15 et 16-6 (*Le Monde*, 5-5, 17 et 18-6). D'un commun accord, des avions français ont participé, dans le cadre d'une manœuvre de l'OTAN, le 15-5, à des vols au-dessus de l'Albanie et de la Macédoine en vue de dissuader les dirigeants serbes d'intervenir militairement dans la province du Kosovo (*ibid.*, 16-6). Après l'Afrique (cette *Chronique*, n° 85, p. 168), M. Jospin s'est rendu à Washington, où il a eu des entretiens avec le président Clinton, le 18-6, qui ont porté notamment sur la crise du Kosovo (*ibid.*, 20 et 21/22-6). Le « domaine partagé » est bel et bien une réalité institutionnelle.

ÉLECTIONS

– *Bibliographie*. J.-P. Camby, « La liberté et les campagnes électorales », *Mélanges Jacques Robert*, op. cit., p. 67 ; Ph. Claret et S. Dubourg-Lavroff, « Les régimes électoraux » in *Les Régimes électoraux des pays de l'Union européenne*, Londres, Esperia Publications Ltd, 1998, p. 181 ; CSA, *Rapport d'activité, 1997-1998*.

– *Précision*. Trois présidents de droite ont finalement été réélus à la tête d'une région avec les voix du FN : Charles Millon (Rhône-Alpes), Charles Baur (Picardie) et Jacques Blanc (Languedoc-Roussillon) (cette *Chronique*, n° 86, p. 187 et 204).

– *Frais de propagande officielle*. Concernant les candidats n'ayant pas atteint le seuil des 5 % des suffrages exprimés, les frais exposés à l'occasion de la campagne officielle doivent être financés, selon le ministère de l'Intérieur à l'unisson de la CCFP, sur les fonds personnels du candidat, ou apport du parti ou remise de créance de l'imprimeur, à l'exclusion des dons des personnes physiques (AN, Q, p. 2691).

– *Observations relatives aux élections législatives de 1997*. Comme naguère (cette *Chronique*, n° 80, p. 154), le CC a présenté des observations au-delà des annulations prononcées (p. 8927) (cette *Chronique*, nos 84, 85 et 86, p. 198, 164 et 200).

V. *Assemblée nationale. Collectivités territoriales. Contentieux électoral. Libertés publiques*.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

– *Bibliographie*. D. de Béchillon, « De quelques incidences du contrôle de la conventionnalité des lois par le juge ordinaire » (Malaise dans la Constitution), *RFDA*, 1998, p. 225. F. Luchaire, « Le traité d'Amsterdam et la Constitution », *RDP*, 1998, p. 331.

194

– *Contrôle de conventionnalité*. La célèbre décision 54 DC du 15-1-1975 exclut le contrôle de la conformité d'une loi à un traité (*GD*, 9^e éd., p. 314), mais, exceptionnellement, le CC a procédé à un tel contrôle dans sa décision 98-400 DC du 20-5, au motif que l'art. 88-3 C, qui prévoit l'intervention d'une LO pour déterminer les conditions d'application du droit de vote et d'éligibilité des citoyens de l'Union européenne aux élections municipales, renvoie au traité d'Union européenne : l'art. 88-3 C « a expressément subordonné la constitutionnalité de la LO à sa conformité aux normes communautaires », et c'est « de la volonté même du constituant qu'il revient au Conseil constitutionnel de s'assurer que la LO [...] respecte tant le paragraphe premier de l'article 8 B [du traité] que la directive du 19-12-1994 ». Conformément à ce qu'avait laissé prévoir la décision Maastricht 2 du 2-9-1992 (*Rec.*, p. 81), la liberté que le législateur organique semblait s'être ménagée à l'initiative du Sénat (v. notre article « L'apport de la révision à la procédure parlementaire », *RFDC*, 1992, p. 450) se trouve donc liée par ce raisonnement qui soumet la LO au contrôle de conventionnalité et s'assure non seulement du respect des stipulations du traité, mais encore de la directive édictée pour son application.

V. *Autorité juridictionnelle*. Code électoral. Conseil constitutionnel. Droit communautaire.

GOUVERNEMENT

– *Bibliographie*. R. Rivais, « Les placards dorés de la haute fonction publique », *Le Monde*, 29-5.

– *Solidarité*. Des divergences d'appréciation (cette *Chronique*, n^o 86, p. 206) sont apparues entre M^{me} Voynet et M. Chevènement, d'une part, s'agissant du futur tracé du TGV Rhin-Rhône, le 27-5 (*Le Monde*, 29-5), et M^{me} Guigou et celui-ci, d'autre part, concernant la délinquance des mineurs, le 4-5 (*ibid.*). Quant à M^{me} Voynet, elle n'a pas hésité à critiquer le Premier ministre à propos de la réforme du mode de scrutin des élections européennes, le 17-5, sur RTL (*Libération*, 18-5), en tant que « relais des préoccupations électorales du PS ».

V. *Dyarchie*. Majorité. Premier ministre.

GROUPES

– *Assemblée nationale*. Démocratie libérale ayant quitté l'UDF, les députés de ce parti ont constitué, le 25-5, le groupe Démocratie libérale et indépendants ; présidé par M. José Rossi (Corse-du-Sud, 1^{re}), le nouveau groupe comprend 40 membres et un apparenté ; celui de l'UDF, que préside désormais M. Philippe Douste-Blazy (Hautes-Pyrénées, 2^e) à la place de M. François Bayrou (*Le Monde*, 18-6), ne compte plus que 66 membres au lieu de 106 (*BAN*, 33, p. 23, et 34, p. 26).

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Inviolabilité*. 2 sénateurs ont été condamnés, le 12-5, à des peines d'emprisonnement avec sursis : MM. Dugoin (Essonne) (RPR) en sa qualité de président de conseil général (*Le Monde*, 14-5) (cette *Chronique*, n° 85, p. 171) et Daunay (Ille-et-Vilaine) (UC) pour délit de fuite après un accident de la circulation (*Le Figaro*, 13-5). Quant à M^{me} Michaux-Chevry, sénateur de Guadeloupe (RPR), elle a été déclarée, le 11-6, comptable de fait des deniers de la commune de Gourbeyre par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe (*Le Monde*, 20-6).

LIBERTÉS PUBLIQUES

– *Bibliographie*. F. Constant, *La Citoyenneté*, Montchrestien, 1998 ; F. Moderne, *Le Droit constitutionnel d'asile dans les États membres de l'Union européenne*, PUAM, 1997 ; L. Favoreu, « La Constitution n'autorise pas la préférence nationale », *Le Figaro*, 19-6 ; D. Schnapper, « La préférence nationale contre la République », *Le Monde*, 24-6 ; P.-L. Frier, « Couvre-feu pour les enfants ? », *RFDA*, 1998, p. 383 ; A. Touraine, « Hommes-femmes : le progrès de la parité », *Ouest-France*, 29-6 ; Ch. Byk, « Tests génétiques et preuve pénale », *Revue internationale de droit comparé*, 1998, p. 683 ; *Constitution et Éthique biomédicale*, Les cahiers constitutionnels de Paris-I, La Documentation française, 1998.

– *Droit d'asile*. La loi Chevènement du 11-5 (p. 7087) reconnaît dorénavant l'existence d'un « asile territorial » (nouvel art. 13 de la loi 52-893 du 25-7-1952)

pour l'étranger « qui établit que sa vie ou sa liberté est menacée dans son pays ou qu'il y est exposé à des traitements inhumains ou dégradants ». Le décret 98-503 du 23-6 (p. 9558) en explicite les modalités.

– *Égalité des sexes*. Au lendemain des élections locales de mars, le nombre de conseillères régionales a progressé de 13,9 % en 1992 à 20,7 % ; seule M^{me} Lucette Michaux-Chevry demeure à la tête de la région de Guadeloupe. Dans le même temps, les conseillères générales passaient de 5,2 % en 1994 à 7,9 % en 1998. Mais aucune femme n'a fait son entrée dans 23 départements ; une seule d'entre elles, M^{me} Anne d'Ornano, continue de présider l'assemblée du Calvados. Aux régionales, 13 listes de femmes se sont présentées mais elles ne devaient compter que 2 élues (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Parmi les listes conduites par des femmes, seules deux d'entre elles ont pratiqué une stricte parité (*BQ*, 17-6).

– *Égalité devant la loi*. De manière constante, le CC a rappelé, le 5-5 (98-399 DC), qu'une discrimination fondée sur une différence de situation en rapport direct avec la loi n'encourt pas la censure au nom de l'égalité devant la loi. La décision 98-401 DC en fait application s'agissant des 35 heures pour le secteur public et le secteur privé (nouvelle rédaction de l'art. L 212-1 bis du Code du travail) (cette *Chronique*, n° 85, p. 173).

– *Légalité des délits et des peines*. A l'occasion de l'examen de la loi Chevènement sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, le CC a censuré, le 5-5 (décision 98-399 DC), l'art. 13 qui instaurait une immunité pénale pour cer-

taines associations humanitaires, dont la liste était fixée par arrêté du ministre de l'Intérieur, apportant aide et assistance à un étranger en situation irrégulière. Conformément à l'art. 8 de la Déclaration de 1789, il appartient, selon le juge, « au législateur de fixer lui-même le champ d'application de la loi pénale, de définir les crimes et délits en termes suffisamment clairs et précis pour permettre la détermination des auteurs d'infractions et d'exclure l'arbitraire dans le prononcé des peines et de fixer dans les mêmes conditions le champ d'application des immunités qu'il instaure ». Or, en l'espèce, l'appréciation de la vocation humanitaire d'une association, laissée au ministre, méconnaissait le principe constitutionnel de la légalité des délits et des peines. Cette disposition issue d'un sous-amendement gouvernemental a été frappée d'incompétence négative et déclarée inséparable des autres dispositions de l'article incriminé.

– *Liberté d'aller et venir*. V. *Loi*.

– *Liberté de communication audiovisuelle*. Le CSA a adhéré à la plate-forme européenne des instances de régulation de l'audiovisuel (*La lettre du CSA*, mai, p. 13).

– *Liberté d'entreprendre*. La décision rendue par le CC à propos de la loi sur les 35 heures hebdomadaires (98-401 DC), dont le rattachement à l'art. 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a été confirmée (16-1-1982, Nationalisation, CCF, 21, p. 250), en donne une nouvelle formulation avec la suppression de la mention selon laquelle elle n'est « ni générale ni absolue » (97-388 DC, cette *Chronique*, n° 82, p. 207) : « Il est loisible au législa-

teur d'[y] apporter les limitations justifiées par l'intérêt général ou, selon un ajout, liées à des exigences constitutionnelles à la condition que lesdites limitations n'aient pas pour conséquence d'en dénaturer la portée. » Tel n'est pas l'effet découlant de la réduction du temps de travail, laquelle est accompagnée de mesures d'aide structurelle aux entreprises (nouvel art. L 212-1 *bis* du Code du travail).

– *Liberté d'expression*. Deux maisons d'édition (Albin Michel et Plon) ont été condamnées, le 28-4, par le juge des référés du TGI de Brest et de celui de Toulon à cesser la commercialisation d'ouvrages, sous astreinte d'un montant exceptionnel (*Le Monde*, 8-5). La cour d'appel de Rennes, le 11-5, devait suspendre l'exécution de l'ordonnance en raison du caractère « exorbitant » de l'astreinte imposée à l'ouvrage de M. Gaudino relatif à la « mafia des tribunaux de commerce » (*ibid.*, 13-5). Ladite cour, par arrêt rendu le 9-6, a autorisé la vente de ce livre, au moment même où une commission parlementaire enquêtait sur ce thème (11-6).

– *Respect de l'intimité et de la vie privée*. L'affaire des écoutes téléphoniques de l'Élysée (cette *Chronique*, n° 86, p. 208) a débouché, le 22-5, sur la mise en examen par le juge Valat du général Charroy, commandant du Groupement interministériel de contrôle (GIC) des écoutes téléphoniques (*Le Monde*, 29-5). Le Premier ministre a décidé, le 3-6, de lever intégralement le secret-défense dans cette affaire et d'autoriser les personnes détenant des renseignements relatifs à des écoutes effectuées entre le 1^{er}-1-1983 et le 20-3-1986 à répondre aux questions du juge (*ibid.*, 5-6).

V. *Autorité judiciaire. Autorité juridictionnelle. Conseil constitutionnel. Loi.*

LOI

– *Bibliographie.* A. Miaboula-Milandou, « Les moyens du Parlement à l'égard de la loi votée », *RFDC*, 1998, p. 35 ; O. Gohin, « La responsabilité de l'État en tant que législateur », *Revue internationale de droit comparé*, 1998, p. 595 ; J. Le Gars, « Les validations législatives et le contrôle de conventionnalité », *PA*, 15-6.

– *Conformité de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.* La loi 98-349 du 11-5, à l'origine de la 26^e modification de l'ordonnance du 2-11-1945 (cette *Chronique*, n° 82, p. 204) a été promulguée (p. 7087) après déclaration de conformité du CC (98-399 DC), à l'exception d'une disposition, frappée d'incompétence négative (v. *Libertés publiques*).

– *Neutron législatif.* La proposition de loi de M. Didier Migaud (S) qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, le 29-5 (« niche » de l'art. 48 al. 3 C), et adoptée à l'unanimité, n'a de loi que la dénomination : son article unique se borne à déclarer que « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Ce nouvel exemple de neutron législatif confirme les effets pervers de la jurisprudence de 1959 interdisant les propositions de résolution, auxquelles ressortit à l'évidence la pseudo-loi (p. 4493).

– *Procédure d'examen simplifié.* Les nouvelles dispositions du RAN (cette *Chronique*, n° 86, p. 214) ont été appliquées à

31 reprises durant la session 1997-1998, a indiqué le président Fabius dans son discours de clôture le 30-6 (p. 5523).

V. *Autorité juridictionnelle. Conseil constitutionnel. Libertés publiques.*

MAJORITÉ

– *Divisions.* La proposition de loi adoptée par le Sénat relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs a été adoptée, le 19-6, malgré l'opposition de la ministre de l'Aménagement du territoire, qui invoquait la méconnaissance de la directive européenne en la matière. Le scrutin sur l'ensemble a donné le résultat suivant (p. 5225) : 92 voix pour (47 S, 12 RPR, 18 UDF, 3 DLI, 5 C, 6 RCV et 1 NI) contre 20 voix (11 S, 1 C et 8 RCV) (v. *Ordre du jour. Vote bloqué*).

Le 24-6, le projet de loi relatif au mode d'élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'assemblée de Corse et au fonctionnement des conseils régionaux, a été adopté par les seuls députés socialistes et radicaux, les Verts s'abstenant et les communistes votant contre (p. 5378).

MINISTRE

– *Bibliographie.* M. Degoffe, « La responsabilité pénale du ministre du fait de son administration », *RDP*, 1998, p. 433.

OPPOSITION

– *Divisions.* Le vote du projet de loi constitutionnelle relatif au Conseil supérieur de la magistrature (qui n'a fait

l'objet d'aucun amendement à l'Assemblée nationale) a été marqué par la division de l'opposition, le 3-6 : sur les 140 RPR, 83 ont voté pour, 10 contre, 5 s'abstenant et 42 ne prenant pas part au scrutin, dont MM. Philippe Séguin, Édouard Balladur et Nicolas Sarkozy ; 56 UDF (sur 71) ont voté pour, 1 contre et 5 abstentions ; 35 DLI ont voté contre, 1 abstention (p. 4648).

ORDRE DU JOUR

198 – *Bibliographie*. P. Fraisseix, « La “fenêtre parlementaire” de l'article 48-3 de la Constitution », *RFDC*, 1998, p. 3.

– *Article 48, alinéa 3*. La proposition de loi adoptée par le Sénat relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs a été inscrite à la « niche » de l'art. 48 al. 3 C et discutée au cours de deux séances, les jeudi 18 et vendredi 19-6, en application des nouvelles dispositions du RAN (cette *Chronique*, n° 86, p. 210).

V. *Majorité. Vote bloqué*.

PARLEMENT

– *Bibliographie*. J.-P. Duprat, « Le Parlement évaluation », *Revue internationale de droit comparé*, 1998, p. 551.

– *Action en justice*. La 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné, le 6-5, sur plainte de députés de l'opposition (cette *Chronique*, n° 85, p. 177) le président du Collectif d'information et de recherche cannabiques. L'envoi de « pétards » n'a donc pas été apprécié ! (*Libération*, 7-5.)

PARLEMENTAIRES EN MISSION

– *Nominations*. Derechef (cette *Chronique*, n° 86, p. 210), il a été fait application de l'art. LO 144 du Code électoral : M^{me} Grzegorzulka (Aisne, 2^e) (S) et M. Aschieri (Alpes-Maritimes, 6^e) (RCV) ont été chargés respectivement d'une mission conjointe auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et du secrétaire d'État à la Santé (décrets du 18-5, p. 7614) ; de la même façon que M. Tavernier (Essonne, 3^e) (S) aux Affaires étrangères et à l'Économie et Finances (décret du 12-6, p. 9068). M. Boulard (Sarthe, 5^e) (S) a été nommé auprès de la ministre de l'Emploi (décret du 2-6, p. 8403).

Au risque de se répéter, l'objet de la mission devrait être mentionné en vue d'en favoriser la lisibilité.

PARTIS POLITIQUES

– *Bibliographie*. J.-P. Camby, « L'article 4 de la Constitution : d'une reconnaissance de la liberté des partis politiques à des exigences de droit », *RDP*, 1998, p. 321.

– *Financement public*. En réponse à une question écrite, le ministre de l'Intérieur rappelle qu'en application du décret 98-253 du 3-4-1998 pris pour l'application de la loi du 11-3-1988 (cette *Chronique*, n° 86, p. 211) il n'est pas tenu compte des suffrages obtenus par les candidats frappés d'inéligibilité par le Conseil constitutionnel (art. LO 128 du Code électoral). En revanche, l'administration n'est pas autorisée à défalquer des suffrages obtenus par des candidats qui se sont présentés dans une circonscription où l'élection a été annulée, dès

lors qu'aucune inéligibilité n'a été prononcée (AN, Q, p. 3478).

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

– *Délégation*. Le CC a procédé, le 5-5 (98-183 L), à la délégation des articles 1^{er} et 3 de la loi du 2-3-1930 « modifiée » relative à la protection des monuments naturels. A ce propos, ne conviendrait-il pas, à l'avenir, de mentionner la date à laquelle la modification législative est intervenue afin de dissiper l'aspect sibyllin de la rédaction ? Au fond des choses, la commission supérieure des sites, perspectives et paysages prévue à cet effet ne dispose que d'une compétence consultative en matière de classement qui ne lie pas l'autorité administrative et n'affecte point le régime de la propriété.

V. Conseil constitutionnel. Loi.

PREMIER MINISTRE

– *Bibliographie*. « M. Lionel Jospin est à Matignon depuis un an : les temps forts de son gouvernement », *BQ*, 29-5 ; « Jospin, premier bilan », *Libération*, 27-5 au 2-6.

– *Action en justice*. Agissant au nom de l'Union des contribuables de France, un avocat, membre du RPR, a déposé, le 22-6, une plainte au parquet près le TGI de Paris contre M. Jospin pour recel de détournement de fonds publics, au cours de la période 1993-1997 (*Le Monde*, 24-6).

– *Administration*. Le Premier ministre a adressé aux ministres une circulaire

datée du 3-6 (p. 8703) relative à la préparation des programmes pluriannuels de modernisation des administrations (cette *Chronique*, n° 83, p. 192).

– « *Gouverner, réformer, moderniser* ». Devant le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, le 23-6, M. Jospin a dressé le bilan de son action, à un moment où la gauche « occupe un espace décisif » face à une droite en difficulté. Il a déclaré que son objectif tenait « en trois mots : gouverner, réformer, moderniser ». En prônant une politique « authentiquement de gauche », il a refusé « d'opposer la gestion à la réforme » (*Le Monde*, 24-6).

199

V. Dyarchie. Gouvernement.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. G. Carcassonne, « L'immunité du président », *Le Point*, 23-5 ; L. Favreau, « Égalité devant la loi et séparation des pouvoirs », *Le Figaro*, 16-6 ; J. Jaffré et J.-L. Parodi, « La fonction présidentielle est soumise à de fortes tensions dans l'opinion », *Le Monde*, 3-6.

– *Apologue du gardien de but*. A l'occasion de la rencontre France-Danemark dans le cadre du Mondial, à Lyon, le 24-6, M. Chirac a déclaré, à TF1, qu'il aimerait jouer à ce poste qui exige « rapidité, finesse, intelligence du jeu », et parce que le gardien de but constitue « le dernier recours au moment des difficultés ».

– *Collaborateurs*. Le capitaine de frégate Lugan a été nommé aide de camp du chef de l'État, par arrêté du 15-5 (p. 7431), en remplacement du colonel Laure.

– *Conjointe*. M^{me} Bernadette Chirac, en sa qualité d'élue locale, a accueilli, le

12-5, M^{me} Hillary Clinton, en visite officielle en Corrèze (*Le Monde*, 14-5).

– *Déplacement*. Le président Chirac s'est rendu en province, les 25 et 26-5, à Angers (Maine-et-Loire) (*Le Monde*, 25 et 27-5) (cette *Chronique*, n° 84, p. 211).

– *Garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire*. Devant les membres du Conseil supérieur de la magistrature, le chef de l'État a évoqué, le 9-6, le débat sur la réforme de cette autorité qu'il avait approuvée en décidant de soumettre le projet de LC au Parlement (v. *Opposition*), et il a jugé « normal que le pouvoir législatif prenne le temps d'une délibération approfondie qui permette d'apprécier dans leur globalité la portée des réformes mises en chantier », parce que « les affaires de justice sont des questions complexes [qui] touchent à l'équilibre même de notre société. Chacun les aborde avec ses convictions, avec une certaine conception de l'État » (*BQ*, 10-6).

– « *Geste symbolique* ». Le chef de l'État a convié à déjeuner, le 6-5, les Premiers ministres à l'occasion de l'adoption de l'euro : « La politique européenne a été une constante de l'action de tous les présidents et de tous les gouvernements de la V^e République. [...] Le cap a été maintenu, montrant ainsi que notre ambition est commune quand il s'agit des intérêts supérieurs de notre pays. » Convie, M. Giscard d'Estaing avait décliné l'invitation (*Le Figaro*, 7-5). A TF1, le 3-5, M. Chirac avait évoqué, à ce propos, « les éléments communs du patrimoine » (*Le Figaro*, 4-5).

– *Innovation protocolaire*. De manière tout à fait exceptionnelle, le chef de l'État a autorisé le doyen Georges Vedel

à lui répondre après qu'il l'eut élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur, le 28-5, au palais de l'Élysée (*Le Monde*, 30-5).

– *Interventions*. A l'issue du Conseil européen de Bruxelles, le chef de l'État a participé à l'émission *Public*, sur TF1, le 3-5. A propos de l'euro, il a affirmé : « La grande nouveauté, c'est qu'il s'agit d'un changement important qui, pour la première fois, ne s'est pas fait par les armes. C'est un libre consentement de chacun qui nous a fait entrer dans la monnaie unique. La disparition d'une monnaie aussi ancienne que le franc, pour un pays comme le nôtre, est un vrai sacrifice, de même que pour les Allemands. Mais on ne peut pas indéfiniment mener les batailles du passé [...]. On a fait un grand marché de liberté. Il allait de soi qu'on ait un instrument monétaire unique. Il faudra réformer les institutions. Les choses vont ensemble, d'un même pas » (*Le Figaro*, 4-5). Il devait ajouter : « Nous sommes maintenant dans un ensemble cohérent, une maison qui comporte plusieurs pièces. » A la différence de mai 1968 où « nous pouvions alors faire ce que nous voulions puisque nous étions chez nous [...] si un pays européen connaît demain une crise, c'est l'Europe entière qui s'unira pour la régler [...]. On ne peut rien [y] décider autrement que tous ensemble » (*ibid.*). Somme toute, « ce n'est pas un abandon de souveraineté, c'est une autre manière de travailler ensemble », conclura-t-il.

– *Irresponsabilité*. « Pour le président de la République, l'art. 68 de la Constitution dit qu'il est irresponsable pour les actes qui relèvent de sa fonction de président », a déclaré le garde des Sceaux,

le 17-5, sur Europe 1, à propos des « affaires » de la Ville de Paris, « mais, comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux s'il a commis des délits. Je ne vois pas pourquoi on prévoirait un système spécial pour le président de la République dès lors qu'il est clairement établi que, pour les infractions de droit commun, il n'y a pas de différence » (*Le Monde*, 19-5). Outre l'émotion de l'intéressé, les propos de M^{me} Guigou ont soulevé une controverse sur son interprétation : v. *Bibliographie* et la note rédigée pour le prédécesseur de M^{me} Guigou (*L'Express*, 28-5). (V. *Dyarchie*.)

– *L'opposition*. Interrogé le 3-5 sur l'attitude du groupe RPR lors du vote de la résolution approuvant l'euro (le groupe n'avait pas pris part au vote : cette *Chronique*, n° 86, p. 215), M. Chirac a déclaré sur TF1 qu'il avait « cru comprendre que le RPR avait voulu dire oui à l'Europe et à l'euro et non à la politique du gouvernement », ajoutant : « on ne peut tout de même pas reprocher à un parti d'opposition de s'opposer au gouvernement » (*Le Monde*, 4-5). Recevant les sénateurs RPR, le 5-5, il a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer aux révisions de la Constitution en cours ou en instance, car l'opposition a suffisamment d'occasions de se démarquer du gouvernement dans tous les domaines où le président de la République ne peut intervenir directement ; il a déclaré au sujet des difficultés qu'elle traverse : « quand on touche le fond de la piscine, on donne un coup de jarret » (*ibid.*, 7-5).

V. *Conseil supérieur de la magistrature*.
Dyarchie. République.

QUESTIONS ÉCRITES

– *Délai de réponse*. De manière récurrente, le ministre chargé des relations avec le Parlement est appelé à justifier le retard avec lequel il est répondu aux dites questions : leur « nature qui nécessite des études et des enquêtes approfondies ; la complexité des questions qui relèvent de la compétence de plusieurs ministères et les conséquences juridiques des réponses ministérielles au plan fiscal » qui, on le sait, lient l'administration (art. L 80 A du livre des procédures fiscales) (AN, Q, p. 3308).

RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. G. Gondouin, « Propos sur la France et le régime présidentiel », *RDP*, 1998, p. 373 ; M. Ozouf, « L'idée républicaine et le passé national », *Le Monde*, 19-6.

– *Tradition*. En raison de la durée du Conseil européen réuni à Bruxelles, ni le président de la République ni le Premier ministre, en partance pour la Nouvelle-Calédonie, n'ont pu participer à la finale de la coupe de France de football, le 2-5. La ministre des Sports a remis la coupe au vainqueur. Le dernier précédent remontait à 1977, lorsque M. Raymond Barre suppléa le président Valéry Giscard d'Estaing, empêché.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

– *Bibliographie*. S. Pierré-Caps, « Les révisions de la Constitution de la V^e République : temps, conflits et stratégies », *RDP*, 1998, p. 409.

V. *Bicamérisme. Président de la République.*

SÉNAT

– *Bibliographie.* J. Cluzel, *L'Indispensable Sénat*, Économica, 1998 ; *Le Sénat à quoi ça sert ?*, Sénat, 1998 ; L. Fondraz, « La question préalable au Sénat », *RFDC*, 1998, p. 71 ; H. Haenel, « Le mauvais procès fait au Sénat », *Le Figaro*, 8-6 ; « Les Français et le rôle du Sénat après les déclarations de Lionel Jospin », sondage SOFRES, mai.

202

– *Bureau.* « C'est finalement le "patron" de cette maison, c'est lui qui prend toutes les décisions. Ses membres sont très ponctuels et le bureau se réunit toujours au complet », a affirmé le président Monory dans son allocution de fin de session, le 25-6 (p. 3510).

V. *Amendement. Bicamérisme. Constitution. Immunités parlementaires. Parlement. Parlementaires en mission. Session extraordinaire.*

SESSION EXTRAORDINAIRE

– *Convocation.* Pour la seconde fois sous la présente législature (cette *Chronique*,

n° 84, p. 212), un décret du 23-6 (p. 9622) convoque le Parlement à compter du 1^{er}-7.

SONDAGES

– *Bibliographie.* J. de Legge, *Sondages et Démocratie*, Flammarion, 1998.

VOTE BLOQUÉ

– *Chasse aux oiseaux migrateurs.* Le Sénat avait tenté, par un article additionnel au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, de réintroduire la proposition de loi sur l'ouverture et la clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs qu'il avait précédemment adoptée, le 18-1 ; mais ce cavalier législatif a été supprimé par l'Assemblée à la demande du secrétaire d'État au Budget qui a fait procéder à un vote bloqué sur cette disposition et sur l'ensemble de la DDOEF le 20-5 (4241). La proposition sénatoriale devait finalement être inscrite à la « niche » de l'art. 48 al. 3 C et adoptée, le 19-6 (v. *Majorité*).

SUMMARIES

JEAN-FRANCOIS SIRINELLI

The Far-Right's Long Journey

203

Despite the numerous hurdles faced by the historian who studies the far-right over a long period, such a historical perspective seems absolutely necessary. Indeed, it helps to highlight the two historical roots of the far-right, i.e. a “counter-revolutionary” current and a “national-populist” current. These two currents have had different legacies in the twentieth century. The first one has gradually faded away, while the second one has experienced ups and downs, and has been revived on several occasions during the century.

JEAN-YVES CAMUS

The Extreme Right in Europe : Where, How and Why ?

Promoting populism and xenophobia, the extreme right is on the rise through the electoral successes of the “post-industrial” parties, particularly in France and in Belgian Flanders, in Austria and in Scandinavia. Those parties which are modeled on the authoritarian regimes of Southern Europe (Portugal, Spain, Greece) have been unable so far to modernize their political agenda and remain on the fringe. The extreme right is also composed of extra-parliamentary groups, and works in the cultural sphere. This is the approach of the “new right” which cannot be considered as part of the radical right any more, and this is also the tactic of the national-revolutionaries. On the other hand, the extreme right has experienced its most dramatic breakthrough in Eastern Europe, where the ultra-nationalist radicals are often successors to the native fascisms of the thirties. There is a growing process of contacts between the radical right in Western and Eastern Europe.

PASCAL PERRINEAU

French Exceptionalism

France is one of the European countries where the far-right has registered good electoral results for about 15 years. The French “exceptionalism” is rooted in old political traditions (counter-revolutionary legacy ; imperial temptations), in a political history marked by the painful memory of the Algerian war, in a political system that has experienced long periods of cohabitation and, in a republican and statist culture very reluctant to accept the deepening of ethnic and cultural differences as well as the crisis of the welfare state.

JÜRGEN W. FALTER AND JÜRGEN R. WINKLER

The “Resistible” Ascension of the Far-Right in Germany

204

So far, three periods of relative electoral success of the far-right have occurred in Germany. At the beginning of the fifties, the Sozialistische Reichspartei, banned in 1952 by the Federal Constitutional Court, registered some success at the local level. Later the same thing occurred with the NPD and, at the end of the eighties/beginning of the nineties, with the Republikaner. During those three periods, polls have indicated that a constant share of public opinion favorable to the far-right parties goes hand in hand with a strong dissatisfaction. When compared with other European countries, Germany seems to be in the lowest third as far as electoral results of the far-right in national elections are concerned, but in the European average for the share of opinion favorable to the far-right.

PATRICK MOREAU

The Freiheitliche Partei Österreich : National-Liberal Party or Austro-Fascist Reaction ?

Since 1986, the FPÖ has registered a rapid electoral expansion. This national-populist party campaigns against “foreigners” whom it accuses of threatening the welfare of Austrians, and exploits the inequalities and fears created by the process of modernization. The economic crisis, as well as a real paralysis of the Austrian political system have proven to be a fertile soil for a radical challenge to Austrian democracy. The FPÖ has been able to attract around its program a mixed group of electors with no established partisan loyalties, of abstentionists whose electoral choice is strictly linked to the conjuncture, and of protest voters coming from various democratic parties.

PIERO IGNAZI

Mutation of the Italian Far-Right

Like its predecessor, the Italian Social Movement, the National Alliance differs from other far-right parties in Europe. In the past, this difference was due to its historical presence in the Italian political system as well as to its defence of the fascist ideology. Today it is due to its rapid reorientation towards a liberal conservative approach. This mutation, which started when the Italian Social Movement became the *Alleanza Nazionale*, is not yet completed. Together with a series of positive elements (the opening of the intermediary cadre, the renewing and rejuvenating of the national leadership, recent electoral successes), there remain many hurdles such as the idealization of the fascist past, the difficulty of recruiting executives outside the pool of the old party, a limited internal critical debate. However, its main problem is its collocation in the political spectrum. Although the AN has often taken more moderate and “reasonable” positions than *Forza Italia*, it is still perceived as an “extreme” party. This is a handicap aggravated by the failure of the constitutional reforms which Fini had expected to reinforce the legitimacy of his party.

205

HANS DE WITTE AND PEER SCHEEPERS

Origin, Evolution and Future of the Vlaams Blok and Its Electors in Flanders

After presenting a historical survey of far-right movements in Flanders, the article draws a profile of the *Vlaams Blok* party, analyzing its structure, its programs, its international contacts and its voters. The author then discusses the political and social reaction toward *Vlaams Blok* and draws a comparison with the Wallon region, concluding with several considerations about the possible future of this party.

ROSARIO JABARDO AND FERNANDO REINARES

Demobilization of the Right-Wing Sector in Spain

The Spanish right-wing sector has not been reinforced during the last twenty years of democratic life after Francoism. Among the factors explaining this demobilization, it shall be emphasized, first of all, the configuration of the Spanish political system in general and its electoral system in particular. Secondly, the internal dynamics of the organizations existing within the sector, as well as their failed mobilization strategies ; finally, a political programme filled with ideas pertaining to

the past dictatorship period and ill-adapted to the requirements of a modern society.

PATRICK MOREAU

The Far-Right and Internet

All the various groups of the far-right have discovered the interest of the Internet and the various online services for their internal and external communication activities. The growing accessibility to Internet, which helps the far-right agitation and allows it to act across borders and legal barriers, constitute a real challenge for democracies.

206

CHRONICLES

Document

LAURENT FABIUS

For a New Institutional Deal

“Public Policies” Chronicle

YVES SUREL

Ideas, Interests, Institutions in the Analysis of Public Policies

PIERRE ASTIÉ AND DOMINIQUE BREILLAT

Foreign Notes (May 1st-August 31, 1998)

PIERRE AVRIL AND JEAN GICQUEL

French Constitutional Chronicle (May 1st – June 30, 1998)

© « POUVOIRS », NOVEMBRE 1998.

ISSN : 0152-0768

ISBN : 2-02-035991-X

CPPAP 59-303

RÉALISATION : CURSIVES À PARIS.

IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A. À LONRAI.

DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 1998. N° 35991 (982582).